



Bulletin Officiel

N°6849 Mercredi 26 avril 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS	3
AMEN ALLIANCE SICAV	4
AMEN PREMIERE SICAV	5
AMEN TRESOR SICAV	6
SICAV AMEN	7

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

ARAB TUNISIAN BANK	8
--------------------	---

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS	9
--------------------------------------	---

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

ASSURANCES MAGHREBIA VIE	12
OFFICE PLAST	15
SANIMED	17
SOTEMAIL	18

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AVENIR	20
SICAV L'EPARGNANT	22
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	24
SICAV L'INVESTISSEUR	26

LISTES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SICAV AVENIR	28
SICAV L'EPARGNANT	29
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	31
SICAV L'INVESTISSEUR	32

COMMUNIQUEES DE PRESSE

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM -TPR-	33
UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-	34

AUGMENTATIONS DE CAPITAL

SNMVT-MONOPRIX	35
SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG-	41

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

CIL 2023-1	47
TLF 2023-1	52
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	57

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)*)

ANNEXE II**ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022**

- BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE -BTS BANK-
- ESSOUKNA
- SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS (INDIVIDUELS)
- SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS (CONSOLIDES)
- TUNISIE PROFILES ALUMINIUM -TPR-
- UIB ASSURANCES
- UNION DE FACTORING
- SICAV OPPORTUNITY
- SICAV TRESOR
- FCP VALEURS MIXTES
- MAC CROISSANCE FCP

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Les Actionnaires de La société ATELIER DU MEUBLE intérieurs sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le vendredi 19 Mai 2023 à 15H:00** à l'Hôtel Dar El Marsa sis à l'Avenue Habib Bourguiba La Marsa –Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022 ;
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022 ;
- 3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission ;
- 4- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- 5- Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales
- 6- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2022 ;
- 7- Jetons de présence à octroyer aux administrateurs ;
- 8- Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;
- 9- Nomination et/ou renouvellement du mandat d'administrateurs ;
- 10- Nomination des administrateurs indépendants ;
- 11- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;
- 12- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AMEN ALLIANCE SICAV
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Agrément du CMF n°40-2019 du 18 décembre 2019
Siège Social : Avenue Mohamed V- Immeuble AMEN BANK- 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de AMEN ALLIANCE SICAV invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le vendredi 28 avril 2023 à 11H00**, au siège de AMEN INVEST sis à l'Immeuble AMEN BANK -Tour « C »- Avenue Mohamed V- 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022 ;
- 2/ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 2022 ;
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;
- 4/ Approbation des conventions réglementées ;
- 5/ Quitus aux Administrateurs ;
- 6/ Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;
- 7/ Fixation des jetons de présence ;
- 8/ Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général ;
- 9/ Questions diverses.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AMEN PREMIERE SICAV
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Agrément du Ministre des Finances du 24 avril 1993
Siège Social : Avenue Mohamed V- 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de AMEN PREMIERE SICAV invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le vendredi 28 avril 2023 à 09H00**, au siège de AMEN INVEST sis à l'Immeuble AMEN BANK -Tour « C »- Avenue Mohamed V- 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022;
- 2/ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 2022;
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;
- 4/ Approbation des conventions réglementées ;
- 5/ Quitus aux Administrateurs;
- 6/ Affectation du résultat de l'exercice 2022;
- 7/ Nomination et renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- 8/ Fixation des jetons de présence;
- 9/ Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général;
- 10/ pouvoirs en vue de formalités.

2023 – AS – 0465

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AMEN TRESOR SICAV
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Agrément du CMF n°05-2005 du 16 février 2005
Siège Social : 150, Avenue de la Liberté- 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de AMEN TRESOR SICAV invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le vendredi 28 avril 2023 à 12H00**, au siège d'AMEN INVEST sis à l'Immeuble AMEN BANK -Tour « C »- Avenue Mohamed V- 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022 ;
- 2/ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022 ;
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;
- 4/ Approbation des conventions réglementées ;
- 5/ Quitus aux Administrateurs ;
- 6/ Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;
- 7/ Nomination et renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- 8/ Fixation des jetons de présence;
- 9/ Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général;
- 10/ pouvoirs en vue de formalités.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV AMEN

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

Agrément du Ministre des Finances du 7 mars 1992

Siège Social : Avenue Mohamed V- Immeuble AMEN BANK- 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de SICAV AMEN invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le vendredi 28 avril 2023 à 10H00**, au siège de AMEN INVEST sis à l'Immeuble AMEN BANK -Tour « C »- Avenue Mohamed V- 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022 ;
- 2/ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 2022 ;
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;
- 4/ Approbation des conventions réglementées ;
- 5/ Quitus aux Administrateurs ;
- 6/ Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;
- 7/ Nomination et renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- 8/ Fixation des jetons de présence ;
- 9/ Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général ;
- 10/ pouvoirs en vue de formalités.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

ARAB TUNISIAN BANK
Siège Social : 9, rue Hédi Noura, 1001 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires minoritaires de l'ARAB TUNISIAN BANK sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Elective du représentant des petits porteurs au conseil d'administration de l'Arab Tunisian Bank, qui se tiendra **le lundi 26 juin 2023 à 10h00** à l'Hôtel The Residence Gammarth et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Election d'un représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration et ce pour un mandat de trois ans (2023, 2024 et 2025) prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

NB :

- *Par actionnaires minoritaires, on entend les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5% du capital (soit, pas plus de 640 000 actions ou/et certificat d'investissement) et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital (soit, pas plus de 6400 000 actions ou/et certificat d'investissement).*
- *Nul ne peut prendre part à l'élection du représentant des actionnaires minoritaires, s'il exerce une fonction de direction ou d'administration au sein de l'Arab Tunisian Bank.*

Remarque :

Les documents afférents à cette Assemblée (CV et pièces d'identité des candidats), seront mis à la disposition des actionnaires minoritaires au siège l'ATB à partir du lundi 5 juin 2023, soit 21 jours avant la date de l'Assemblée électorale.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs
Sieg Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Projet de résolutions de la Société Atelier du Meuble intérieurs à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 19 mai 2023.

Première résolution :

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration sur la gestion de la société et ses filiales, et les rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés, approuve les rapports du conseil d'administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du conseil d'administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est des actionnaires présents.

Deuxième résolution :

L'Assemblée générale ordinaire, donne acte au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de ce que lui a rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est des actionnaires présents.

Troisième résolution :

L'Assemblée générale ordinaire approuve la proposition du conseil d'administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2022 qui s'élève à 2 974 747 TND comme suit :

Résultat de l'exercice	2 974 747
Résultats reportés 2021	2 285 161
Résultat à affecter	5 259 908
Affectation de la réserve légale	0
Résultat disponible	5 259 908
Dividendes à distribuer	2 224 654
Résultats reportés 2022	3 035 254

En conséquence, le dividende par action correspond à 0.400 DT brut.

La date de mise en paiement est fixée au 31/07/2023.

Cette résolution mise aux voix est des actionnaires présents.

Quatrième résolution :

L'Assemblée décide d'allouer la somme de Dinars brute pour chaque membre du Conseil d'Administration en tant que jetons de présence.

Cette résolution mise aux voix est des actionnaires présents.

Cinquième résolution :

L'Assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants :

- Mr Hatem Ben Slimane
- Mr Mohamed Aziz Ben Slimane
- Mme Salima Ben Slimane
- Mr Riadh Kekli

Par ailleurs, l'assemblée générale des actionnaires prend acte des candidatures pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires déposée par :

Monsieur

Monsieur

Monsieur

Suite à l'élection de Mr entant que représentant des actionnaires minoritaires par les actionnaires minoritaires, l'Assemblée générale ordinaire décide de nommer Mr entant que représentant des actionnaires minoritaires.

Les administrateurs ainsi nommés exerceront leur fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est des actionnaires présents.

Cinquième résolution : Nomination de deux administrateurs indépendants au conseil d'administration ;

Conformément aux dispositions de l'article 38 du Règlement Général de La Bourse Des Valeurs Mobilières de Tunis, et à la décision générale du Conseil du Marché financier N°23 du 10/03/2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres Indépendants au Conseil d'Administration, et suite à l'avis du CMF après dépouillement et sélection des candidatures reçues conformément à l'appel à candidature pour le poste d'administrateur indépendant, l'assemblée générale prend acte de la conformité des procédures appliqués par le conseil d'administration et décide de nommer les deux administrateurs indépendants :

Monsieur

Monsieur

pour siéger dans son Conseil d'Administration pour le mandat des trois années soit 2023-2024 et 2025.

Ils exerceront leurs fonctions jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est des actionnaires présents.

Sixième résolution : Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

Le mandat du commissaire aux comptes étant arrivé à terme, l'Assemblée générale décide de nommer le Cabinet FINOR (Identifiant Unique 048096H) représenté par Monsieur Karim Derouiche en qualité de commissaire aux comptes et ce, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025

Cette résolution mise aux voix est des actionnaires présents.

Septième résolution :

L'assemblée générale ordinaire conféré tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi

Cette résolution mise aux voix est des actionnaires présents.

2023 – AS – 0469

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A**

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis

La société Assurances Maghrebias Vie SA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2023 qui annulent et remplacent ceux publiés au Bulletin Officiel du CMF N°6847 en date du 24 Avril 2023.

(Unité : 1000 dinars)

	1er Trimestre 2023	1er Trimestre 2022	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022 (*)
1- Primes émises et acceptées nettes d'annulations en cours	30 114	28 050	30 114	28 050	105 318
Prévoyance	8 234	7 256	8 234	7 256	28 735
Epargne	21 880	20 794	21 880	20 794	76 583
2- Primes cédées	2 706	2 181	2 706	2 181	9 677
3-Commissions	2 241	1 962	2 241	1 962	9 949
4- Charges de sinistres nettes	10 393	7 178	10 393	7 178	42 104
5- Produits financiers nets	7 941	7 725	7 941	7 725	35 568

(*) Chiffres Audités

I. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

Les indicateurs sont arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et des principes comptables prévus par les normes sectorielles des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (NCT n° 26 à 31).

Les principes comptables les plus significatifs :

1. Les chiffres au 31 mars 2023 sont provisoires et sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les branches (Sinistres Régles, Commissions).

2. Les charges de commissions : s'agissant des commissions d'acquisition de contrats, le fait générateur de leur constatation est la comptabilisation des primes émises au titre des contrats conclus.
3. La charge de sinistres nette correspond à la charge de sinistres brute¹ moins la charge de sinistres cédée.
4. Les produits financiers nets, comprennent les loyers, les revenus financiers des valeurs mobilières, et des autres placements (dépôts, obligations et autres). Les produits de placements tiennent compte des intérêts courus et non échus.
5. Les chiffres arrêtés au 31 décembre 2022 sont audités.

II. LES FAITS SAILLANTS AYANT MARQUE L'ACTIVITE DE LA COMPAGNIE DU 01 JANVIER AU 31 MARS 2023

Au terme du premier trimestre 2023, Assurances Maghreb Vie a réalisé :

1. Un chiffre d'affaires qui s'élève à **30,114 MD** contre 28,050 MD au 31.03.2022, enregistrant une augmentation de **7,36%** et un taux de réalisation de 101,84% du budget prévu au terme du 1^{er} trimestre 2023.
2. La charge de sinistres nette s'élève à **10,393 MD** contre 7,178 MD en 2022, expliquée principalement par une augmentation exceptionnelle des rachats, enregistrant ainsi un taux de réalisation de 110,75% par rapport au budget prévu au 31.03.2023.
3. Des produits financiers nets de **7,941 MD** contre 7,725 MD une année auparavant, soit une progression de **2,80%** et un taux de réalisation de 100,51% par rapport au budget prévu à la fin du 1^{er} trimestre 2023.

III. Forecast 2023 :

Les prévisions de l'année 2023 de la compagnie ont été actualisées sur la base des réalisations au 31 décembre 2022, dans la continuité des orientations stratégiques et de la conjoncture économique du pays.

Les principaux indicateurs sont les suivants :

Chiffre d'affaires

En 2023, le chiffre d'affaires prévisionnel de la compagnie atteindrait **116 MD** contre 113,100 MD initialement prévus dans le business plan 2023-2027, soit un écart positif de 2,56%.

Primes cédées

En adéquation avec l'évolution prévisionnelle du chiffre d'affaires, les primes cédées évolueraient de 9,85% par rapport à 2022.

Commissions

Compte tenu de la structure prévisionnelle du chiffre d'affaires par catégorie d'assurance, les commissions à servir à notre réseau de distribution seraient de **13,430 MD** à fin 2023.

¹ La charge de sinistres brute comprend les sinistres réglés nets compte tenu des frais de gestion de sinistres, ainsi que la variation des provisions pour sinistres à payer.

Charge de sinistres nette

La charge de sinistres nette a été revue à la hausse et atteindrait **43,489 MD** au terme de l'année 2023 contre 42,104 MD en 2022 et 40,355 MD prévu initialement au budget de l'année 2023.

Produits financiers nets

Sur la base des réalisations, les produits financiers nets atteindraient **42,427 MD** en 2023 contre 35,568 MD une année auparavant et 40,578 MD prévus au budget de l'année 2023.

2023 – AS – 0470

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**OFFICE PLAST S.A**

Siège social : ZI-2, Mdejez El Bab-BP.156-9070 Tunisie

La société Office Plast publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2023 :

Indicateurs	1er trimestre 2023	1er trimestre 2022	Variation 31/03/2023 - 31/03/2022	31/12/2022
I. Production				
a- Production en valeur (en DT)	7 925 569	8 805 105	-10,0%	37 964 148
b- Production en quantité (en Pièce)	13 121 879	27 707 477	-52,6%	83 448 482
CA LOCAL	3 335 720	3 009 980	10,82%	13 508 913
CA EXPORT	1 256 695	3 159 886	-60,23%	20 702 849
II. Total Chiffre d'affaires en DT	4 592 415	6 169 867	-25,57%	34 211 762
Concessions de marques		35 000	-100,0%	36 117
Logiciel	5 268			199 455
Terrain				130 843
Construction				
Matériel industriel	3 510			261 485
Outillage industriel	1 655	5 836	-71,64%	112 570
Matériel de Transport				
Matériel informatique	9 593	7 262	32,10%	24 788
Installation générale, ag & aménag divers	42 101	26 765	57,30%	164 914
Equipements de bureaux	3 953	2 918	35,48%	15 931
Immobilisation en cours	96 564	487 511	-80,19%	1 075 084
Immobilisation à statut juridique particulier				222 456
III. Total Investissements en DT	162 645	565 291	-71,23%	2 243 643
Titres de participations	2 150 000	2 150 000	0,00%	2 150 000
IV.Total Immobilisations financières	2 150 000	2 150 000	0,00%	2 150 000
Endettement à moyen et long terme	5 439 466	6 331 880	-14,09%	5 439 466
Emprunts à moins d'un an	1 864 856	1 863 034	0,10%	1 864 766
Financement en devise	2 360 699	2 204 538	7,08%	2 471 424
Mobilisation des créances nées sur l'étranger	150 000	300 000	-50,00%	570 000
CHIRAET / MOURABAHA	4 671 607	3 506 566	33,22%	1 823 885
CREDIT PFE	2 532 000	1 450 000	74,62%	2 282 000
Crédit Obliga	91 565	115 843	-20,96%	85 474
Découvert mobilisé	500 000	600 000	-16,67%	500 000
Financement de stocks	560 000	560 000	0,00%	560 000
Traites avalisées	-	745 531	-100,00%	
Escompte effets	2 718 496	1 430 658	90,02%	976 132
Factoring	462 888	480 241	-3,61%	1 675 272
V.Total Endettement en DT	21 351 577	19 588 292	9,00%	18 248 419
VI. Trésorerie en DT	- 375 152	3 083 528	-112,17%	15 164
(*) : Exercice non audité				

COMMENTAIRES :

Au terme du premier trimestre de 2023, la valeur de la production de la société Office Plast a enregistré une baisse de 10,0 % par rapport à la même période de 2022.

Le chiffre d'affaires réalisé sur les trois premiers mois de l'année 2023 a enregistré une diminution de 25,57 % par rapport à la même période de 2022 suite à la baisse des ventes à l'export de 60,23 %. Ceci s'explique par la baisse de 1,5 MD du chiffre d'affaires de la gamme de Protège cahiers. Cette diminution sera compensée au cours du 2ème trimestre 2023, étant donné que nous avons un carnet de commandes de 12 MD dont 4,8 MD d'Auchan ayant une marchandise livrable de 3,65 MD au cours du mois d'avril 2023.

La valeur des investissements s'établit au premier trimestre de 2023 à 0.163 MD, soit une baisse de 71,23% par rapport à la même période de 2022.

L'endettement de la société s'élève à 21,35 MD au premier trimestre de 2023 contre 19,59 MD à la même période de 2022, soit une hausse de 9% en raison des crédits dédiés au financement de l'exploitation.

Au 31 mars 2023 la trésorerie d'Office Plast ressort négative de 375 152 Dinars

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SANIMED**

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 / BP 68 Markez Sahnoun

La société SANIMED publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2023 :

Libellé	1 ^{er} Trimestre			Cumul 2022*	
	En dinars	2023	2022		Variation en %
1- Chiffre d'Affaires		12 153 284	15 036 580	-19%	58 160 637
CA Local		5 465 749	6 842 272	-20%	27 034 315
CA Export		6 687 535	8 194 308	-18%	31 126 322
2- Production		14 022 192	14 276 670	-2%	54 451 334
3- Investissements		129 354	247 144	-48%	7 020 701
4- Engagements bancaires		113 495 416	114 211 088	-1%	113 710 071
Dettes à Moyen et Long terme		56 547 559	67 998 256	-17%	58 776 651
Dettes à Court terme (crédits de gestion, escompte, découverts bancaires)		56 947 857	46 212 832	23%	54 933 420

Les chiffres de l'année 2022 sont provisoires.*Commentaires sur les indicateurs d'activité du 1^{er} trimestre 2023 :**

- ✓ Au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2023, le chiffre d'Affaires global de SANIMED a atteint 12153mDT, soit une baisse de 19% par rapport à la même période de 2022.
- ✓ Le chiffre d'affaires local est passé de 6 842 mDT au 31/03/2022 à 5 466 mDT au 31 mars 2023 soit une baisse de 20%.
- ✓ Le chiffre d'affaires export a atteint 6 688 mDT contre 8 194 mDT à la même période de 2022, soit une baisse de 18%.
- ✓ La production a enregistré au premier trimestre 2023 une baisse de 2% par rapport à la même période de 2022.
- ✓ La société a réalisé des investissements de l'ordre de 129 mDT durant le premier trimestre de 2023.
- ✓ Les engagements bancaires s'établissent au 31/03/2023 à 113495mDT contre un total de 114211mDT à la même période de 2022, soit une diminution de 1%.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SOTEMAIL**

Siège social : MENZEL HAYET – MONASTIR

La Société SOTEMAIL publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2023

Libellé	1 ère Trimestre			31/12/2022*	
	En dinars	2023	2022		Variation en %
1- Chiffre d'Affaires		17 701 485	10 766 013	64,4%	64 422 298
CA Local		15 166 110	9 361 413	62,0%	54 119 247
CA Export		2 535 375	1 404 599	80,5%	10 303 051
2- Production		16 425 829	16 277 334	0,9%	57 171 418
3- Investissements		671 323	327 447	105,0%	1 702 032
4- Engagements bancaires		35 662 569	30 165 988	18,2%	31 581 118
Dettes à Moyen et Long terme		18 497 520	20 199 994	-8,4%	18 709 984
Dettes à Court terme (crédits de gestion, découverts bancaires)		17 165 049	9 965 994	72,2%	12 871 134

* Les indicateurs se rapportant à l'exercice 2022 restent provisoires jusqu'à l'approbation des Etats financiers par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société.

La croissance de l'activité du groupe se confirme encore sur le premier trimestre de l'année 2023. En effet, la SOTEMAIL a réalisé, sur le premier trimestre de l'année, une forte croissance au niveau de l'ensemble de ses activités par rapport à la même période de l'année 2022, enregistrant ainsi des revenus de 17,701 millions TND, soit une progression de 64,4%.

Le Chiffre d'Affaires Local :

La croissance en valeur absolue reste principalement tirée par les ventes sur le marché local qui augmentent de 62,0% sur la période, passant de 9.361 millions TND à 15.166 millions TND.

Le Chiffre d'Affaires Export:

L'activité export continue sur sa lancée et le trend haussier des deux dernières années est largement confirmé. Les exportations ont atteint sur le premier trimestre une enveloppe de 2,535 millions de dinars, affichant ainsi une croissance de 80,5% par rapport au premier trimestre 2022.

La production.

La production a atteint au 31/03/2023 16.4 millions de dinars.

Les investissements.

SOTEMAIL continue à engager des investissements orientés vers l'amélioration de la qualité et de la productivité et qui ont atteint sur le premier trimestre 0,671 millions de dinars en hausse de 105%.

Les engagements bancaires.

Le niveau de l'engagement bancaire bilantiel est passé de 31.5 millions de dinars au 31 décembre 2022 à 35.6 millions de dinars au 31 mars 2023, enregistrant ainsi une hausse de 12.9%. Cette hausse est observée au niveau des dettes à court terme affichant un accroissement de 33.3% contre une baisse de -1.13% des dettes à long et moyen terme. Le niveau d'endettement reste bien maîtrisé. Ainsi, les dettes à long et moyen terme représentent 51.8% du total des dettes bancaires du bilan.

2023 – AS – 0473

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AVENIR

Société d'investissement à capital variable
Agrément du Ministre des Finances du 30 juin 1994
Siège social : 34, rue Hédi Karray 1082 El Menzah IV

**Résolutions adoptées par
L'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Avril 2023**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et approuve les conventions et les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration :

Sommes distribuables : 46 215,497 dinars
Dividendes à distribuer : 46 196,942 dinars
Résultat à reporter : 18,555 dinars

Elle fixe par conséquent à 2,266 dinars le dividende par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du jeudi 18 mai 2023 selon le choix des actionnaires, soit en numéraire, soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV AVENIR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 18 mai 2023 ; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au mercredi 17 mai 2023 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV AVENIR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire fixe à 7 600 dinars, le montant net annuel global des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022. Ce montant est pris en charge par SICAV AVENIR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIÈME RÉSOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2023 – AS – 0474

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV L'EPARGNANT

Société d'investissement à capital variable
Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996
Siège social : Rue Hédi Nouria 1001– Tunis

**Résolutions adoptées par
L'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Avril 2023**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et approuve les conventions et les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration :

Sommes distribuables :	11 070 496, 462 dinars
Dividendes à distribuer :	11 068 600,287 dinars
Résultat à reporter :	1 896,175 dinars

Elle fixe par conséquent à 5,547 dinars le dividende par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du mardi 16 mai 2023 selon le choix des actionnaires, soit en numéraire, soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'EPARGNANT, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 16 mai 2022 ; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au Lundi 15 mai 2023 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'EPARGNANT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire fixe à 9 600 dinars, le montant net annuel global des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022. Ce montant est pris en charge par le gestionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prenant acte que le mandat de la STB SICAR en tant qu'administrateur vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler son mandat pour une période de trois années, prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2023 – AS – 0475

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 40-2015 du 27 août 2015

Siège social: Immeuble STB - 34, Rue Hédi Karray- Cité des Sciences - 1082 El Menzah IV

**Résolutions adoptées par
L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Avril 2023**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et approuve les conventions et les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE étant une SICAV de type de capitalisation, l'assemblée générale ordinaire, approuve la proposition du conseil d'administration de capitaliser entièrement les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2022 détaillées comme suit :

- Résultat distribuable de l'exercice : 10 301 886 dinars
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice: -1 361 841 dinars

Sommes capitalisées : 8 940 045 dinars

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire fixe à 8 600 dinars le montant net annuel global des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022. Ce montant est pris en charge par le gestionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prenant acte que des mandats d'administrateurs viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants : STB FINANCE, STB INVEST SICAF, STB MANAGER et la société Tunisienne de Banque et ce pour une période de trois années, prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2025. Ainsi, le conseil d'administration sera constitué des membres suivants :

Membre	Représentant	Mandat
Mr Sadok JELASSI	Lui-même	2021-2023
Société Tunisienne de Banque	Mme. Afifa LETIFI	2023- 2025
STB FINANCE	M. Karim BOUZGARROU	2023- 2025
STB MANAGER	Mme Samia BEN SALAH	2023- 2025
STB INVEST SICAF	Mme Emna MRAIHI	2023- 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIÈME RÉOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'investissement à capital variable
Agrément du Ministre des Finances du 25 février 1991
Siège social : Rue Hédi Noura – 1001 Tunis

**Résolutions adoptées par
L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Avril 2023**

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et approuve les conventions et les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration :

Sommes distribuables : 49 969,121 dinars
Dividendes à distribuer : 49 955,970 dinars
Résultat à reporter : 13,151 dinars

Elle fixe par conséquent à 2,910 dinars le dividende par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du jeudi 25 mai 2023 selon le choix des actionnaires, soit en numéraire, soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'INVESTISSEUR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 25 mai 2023 ; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au mercredi 24 mai 2023 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'INVESTISSEUR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIÈME RÉOLUTION:

L'assemblée générale ordinaire fixe à 7 600 dinars le montant net annuel global des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022. Ce montant est pris en charge par SICAV L'INVESTISSEUR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIÈME RÉOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2023 – AS – 0477

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**SICAV AVENIR**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 30 juin 1994

Siège social : 34, rue Hédi Karray -1082 El Menzah IV

Administrateurs	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Dhia BEN AMOR Président Directeur Général de la SICAV	Chef du pôle Risque crédit et résolutions à la Société Tunisienne de Banque	Représentant permanent de la STB au conseil d'administration de la SOCIETE TUNISIENNE DE SIDERURGIE « ELFOULADH »
Société Tunisienne de Banque « STB »	Banque	Administrateur des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - STB MANAGER - STB FINANCE - STB INVEST SICAF - STB SICAR - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » - SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE - SICAV L'EPARGNANT - SICAV L'INVESTISSEUR - Tunisian Foreign Bank « TFB » - Société Nigérienne de Banque « SONIBANK » - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » - Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE »
STB INVEST SICAF	Société d'Investissement	Administrateur des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - STB SICAR - STB FINANCE - STB MANAGER - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » - EL AMEL DE MICROFINANCE - SICAV L'EPARGNANT - SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE - SICAV L'INVESTISSEUR
STB FINANCE	Intermédiaire en Bourse	Administrateur des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - STB MANAGER - SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE - IMACO TUNISIE - L'Immobilière de l'Avenue - BVMT

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**SICAV L'EPARGNANT**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996
Siège social : Rue Hédi Noura -1001 Tunis

Administrateurs	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Nabil FRINI* Président du Conseil d'Administration de la SICAV	Secrétaire Général chez la STB	Administrateur des sociétés suivantes : - STB SICAR (Président du Conseil d'Administration) - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » (Président du Conseil d'Administration) Représentant permanent de la STB au conseil d'administration de la TUNISIAN FOREIGN BANK « TFB »
Société Tunisienne de Banque « STB » (2 postes)	Banque	Administrateur des sociétés suivantes : - STB MANAGER - STB FINANCE - STB INVEST SICAF - STB SICAR - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » - SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE - SICAV L'INVESTISSEUR - SICAV AVENIR - Tunisian Foreign Bank « TFB » - Société Nigérienne de Banque « SONIBANK » - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » - Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE »
Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »	Assurance	Administrateur des sociétés suivantes : - Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE » - Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » - Société Tunisienne de Banque « STB » - SICAV L'INVESTISSEUR - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie « SFBT »
STB INVEST SICAF	Société d'Investissement	Administrateur des sociétés suivantes : - STB SICAR - STB FINANCE - STB MANAGER - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » - EL AMEL DE MICROFINANCE - SICAV L'INVESTISSEUR - SICAV AVENIR - SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

STB SICAR	Capital Investissement	Administrateur des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none">- STB INVEST SICAF- STB MANAGER- STB FINANCE- Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC »- WINTECH TUNISIE- ECOLIVING- INTERCHAUX- Société de Développement Touristique « SDT HADRUMET »
-----------	---------------------------	---

* Représentant permanent de la Société Tunisienne de Banque

2023 – AS – 0479

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du CMF n° 40-2015 du 27 août 2015
Siège social : Immeuble STB- 34, rue Hédi Karray
 Cité des Sciences - 1082 El Menzah IV

Administrateurs	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Sadok JELASSI Président Directeur Général de la SICAV	Chef du Pôle Financier à la Société Tunisienne de Banque	- Président du Conseil D'administration de SICAV L'INVESTISSEUR - Représentant permanent de la STB au conseil d'administration de LA SOCIETE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR « COTUNACE »
Société Tunisienne de Banque « STB »	Banque	Administrateur des sociétés suivantes : - STB MANAGER - STB FINANCE - STB INVEST SICAF - STB SICAR - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » - SICAV L'EPARGNANT - SICAV AVENIR - SICAV L'INVESTISSEUR - Tunisian Foreign Bank « TFB » - Société Nigérienne de Banque « SONIBANK » - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » - Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE »
STB INVEST SICAF	Société d'Investissement	Administrateur des sociétés suivantes : - STB SICAR - STB FINANCE - STB MANAGER - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » - EL AMEL DE MICROFINANCE - SICAV L'EPARGNANT - SICAV AVENIR - SICAV L'INVESTISSEUR
STB FINANCE	Intermédiaire en Bourse	Administrateur des sociétés suivantes : - STB MANAGER - SICAV AVENIR - BVMT - IMACO TUNISIE - L'IMMOBILIÈRE DE L'AVENUE
STB MANAGER	Société de Gestion	Néant

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**SICAV L'INVESTISSEUR**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 25 février 1991
SIEGE SOCIAL : RUE HEDI NOUIRA -1001 TUNIS

Administrateurs	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Sadok JELASSI Président Directeur Général de la SICAV	Chef du Pôle Financier à la Société Tunisienne de Banque	- Président du Conseil de SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE - Représentant permanent de la STB au conseil d'administration de LA SOCIETE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR « COTUNACE »
Société Tunisienne de Banque « STB »	Banque	Administrateur des sociétés suivantes : - STB MANAGER - STB FINANCE - STB INVEST SICAF - STB SICAR - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » - SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE - SICAV L'EPARGNANT - SICAV AVENIR - Tunisian Foreign Bank « TFB » - Société Nigérienne de Banque « SONIBANK » - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » - Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE »
Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »	Assurance	Administrateur des sociétés suivantes : - Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE » - Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » - Société Tunisienne de Banque « STB » - SICAV L'EPARGNANT - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie « SFBT »
STB INVEST SICAF	Société d'Investissement	Administrateur des sociétés suivantes : - STB SICAR - STB FINANCE - STB MANAGER - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » - EL AMEL DE MICROFINANCE - SICAV L'EPARGNANT - SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE - SICAV AVENIR

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIE PROFILES ALUMINIUM -TPR-

Siège social : Z.I Sidi Rézig 2033 Mégrine

La société TUNISIE PROFILES ALUMINIUM porte à la connaissance des candidats aux postes d'administrateurs indépendants que l'appel à candidature lancé par la société en date du 16 Mars 2023 est infructueux.

Par conséquent, le délai fixé pour le dépôt des dossiers de candidatures est prorogé jusqu'au 10 Mai 2023.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2023 – AS – 0482

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-
Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-, porte à la connaissance de ses actionnaires, que l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 26 Avril 2023 a fixé le dividende de l'exercice 2022 à DTU 1,250 par action, s'appliquant pour 20 001 529 actions anciennes soit 25% du nominal.

Le dividende sera versé comme suit :

1,250 dinar par action soumis à une retenue de 10% (pour les personnes physiques tunisiennes et les personnes physiques et morales non résidentes) à prélever sur le résultat de l'exercice 2022.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du **09 Mai 2023**.

Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en Bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres via TUNISIE CLEARING pour les titres qui y sont déposés.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2023 – AS – 0483

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2023, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être, également, accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis

« SNMVT-MONOPRIX »

Société Anonyme au capital de 39.938.744 DT
divisé en 19.969.372 actions de nominal 2 DT entièrement libérées
Siège social : 1 rue Larbi Zarrouk –Mégrine Riadh– Tunisie

1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SNMVT tenue le **31/01/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **10 752 728** dinars pour le porter de **39 938 744** dinars à **50 691 472** dinars par l'émission de **5 376 364** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 2 dinars à souscrire en numéraire à raison de **sept (7) nouvelles pour vingt-six (26) anciennes**, au prix d'émission de **5,500 dinars** chacune, soit 3,500 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du 1^{er} janvier 2023.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ du montant de l'augmentation envisagée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration la possibilité du rachat par la société SNMVT des droits préférentiels de souscription en vue de leur annulation pour respecter la parité proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenue le 21/02/2023 a décidé le rachat et l'annulation par la société de 20 droits préférentiels de souscription et ce, en vue de respecter la parité proposée.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenu le 07/04/2023, a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, de redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation de capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public.

Passé le délai prévu pour la souscription publique, si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'augmentation de capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation du capital social décidée, soit 8 064 546 dinars.

2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

La société SNMVT procédera à une augmentation de capital de 10 752 728 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5 376 364 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

2.1. Prix d'émission des actions nouvelles :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 5,500 dinars par action, soit 2,000 dinars de valeur nominale et 3,500 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription

2.2. Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux **5 376 364** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **sept (7) actions nouvelles pour vingt-six (26) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SNMVT ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

2.3. Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les actions nouvelles souscrites (**5 376 364** actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2023**.

2.4. Période de souscription :

La souscription aux **5 376 364** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de **sept (7) actions nouvelles pour vingt-six (26) actions anciennes** et ce, du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **24/05/2023 au 26/05/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **31/05/2023 au 02/06/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation du capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation décidée (soit 8 064 546 dinars, correspondant à 4 032 273 actions).

2.5. Etablissements domiciliaires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société SNMVT exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5,500 dinars, représentant un nominal de 2 dinars et une prime d'émission de 3,500 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **08003000513201198414** ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

2.6. Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **19/05/2023 à 16H** à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing. Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

2.7. Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par Tunisie Clearing, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

2.8. Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des **19 969 372** actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

3. BUT DE L'EMISSION :

Sur les dernières années, et à l'instar de tout le secteur de la grande distribution, le groupe SNMVT a été négativement impacté par le contexte socio-économique prévalant (prolifération du marché informel, recrudescence de la concurrence, augmentation générale des prix, dégradation du pouvoir d'achat, crise sanitaire, etc.).

Face à cette situation, le groupe a mis en place un plan de redressement et d'investissement visant l'amélioration, à moyen terme, de ses performances financières et opérationnelles.

Parmi les initiatives clés du plan de redressement, figure le renforcement de la structure financière des sociétés du groupe les plus fragilisées, principalement MMT et Monogros.

Assurant respectivement le ravitaillement des magasins Monoprix en produits frais, de pâtisserie, de boulangerie et de traiteurs conditionnés ainsi que les activités logistiques et de stockage, MMT et Monogros sont deux sociétés stratégiques pour l'activité du groupe qui ont fortement été impactées par les turbulences du marché et qui souffrent d'un déséquilibre bilantiel résultant d'un niveau faible de capital social par rapport à l'activité qu'elles portent.

Les deux sociétés présentent aujourd'hui un besoin clair d'injection en fonds propres.

L'augmentation de capital au niveau de la société SNMVT a pour objectif de soutenir le plan de redressement et d'investissement du groupe par le financement des deux filiales MMT et Monogros.

Les fonds levés par SNMVT seront injectés dans lesdites filiales à travers une augmentation de capital qui permettra de :

- Rééquilibrer la structure financière des deux filiales qui portent chacune une dette financière (long et court terme) trop importante et affichent des capitaux propres négatifs à fin 2021 ;
- Réduire les frais financiers trop élevés par rapport à la capacité de génération de cash flow de chaque société.

4. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :

4.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

4.2. Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en Bourse.

4.3. Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP

et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1^{er} janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéficiaires à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non-résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéficiaires distribués par les sociétés non-résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

4.4. Marché des titres :

Les actions de la société SNMVT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

4.5. Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les **19 969 372** actions anciennes composant le capital actuel de la société SNMVT inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **04/05/2023**, droits de souscription détachés.

4.6. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :

Les **5 376 364** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

4.7. Cotation en Bourse des droits de souscription :

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus***. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

4.8. Tribunal compétent en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

4.9. Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN8GHX6XE469 » durant la période de souscription préférentielle soit du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN6IWLKN2QA1 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'un prospectus visé par le CMF sous le N° 23/1099 en date du 17/04/2023, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2023 et des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2023.

Le prospectus susvisé est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société SNMVT, de Tunisie Valeurs - intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Magasin Général -SMG-

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions
de nominal 1 dinar entièrement libérées

Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Magasin Général de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le **17/03/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 218 750** dinars pour le porter de **11 481 250** dinars à **16 700 000** dinars et ce, par l'émission de **5 218 750** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes**, au prix d'émission de **10 dinars** chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du **1^{er} janvier 2023**.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- ✓ Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart ($\frac{3}{4}$) du montant de l'augmentation envisagée ;
- ✓ Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- ✓ Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le **27/03/2023** a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- améliorer la trésorerie.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de **5 218 750** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 218 750** actions nouvelles.

- Prime d'émission : 9 dinars
- Prix de souscription : 10 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**, et ce du **15/05/2023** au **14/07/2023 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **20/07/2023** au **21/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **27/07/2023** au **31/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/07/2023 à 14H** à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2023**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les **11 481 250** actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/05/2023**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Registre des actionnaires

Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°23-1100 en date du 17/04/2023, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la Société Magasin Général (28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2) et sur le site internet du CMF (www.cmf.com.tn).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0391

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire
«CIL 2023-1»**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

But de l'émission :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)** .

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings :

www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

Marché des titres :

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0210

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«TLF 2023-1»**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING et FACTORING réunie le 26/04/2022 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 19/12/2022 a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TLF 2023-1 ». Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de **25 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars**, des durées entre 5 à 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 8,50% brut l'an au minimum et 11,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe. Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et le taux d'intérêt de l'emprunt comme suit : **10,55% brut l'an sur 5 ans**.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « TLF 2023-1 » est d'un montant de 25 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 250 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TLF 2023-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le 27/03/2023 et clôturées sans préavis au plus tard le 27/04/2023. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. Notation de l'emprunt). Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/04/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/04/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/05/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **27/03/2023** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2023 des mises en force qui s'élèvent à 380 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de (i) 60 millions de dinars par des emprunts obligataires, (ii) 136 millions de dinars par des crédits bancaires et (iii) 25 millions de dinars par des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « TLF 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/04/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **27/04/2023** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations « **TLF 2023-1** » seront offertes à un taux d'intérêt fixé comme suit :

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de **10,55%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/04/2028**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **27 avril** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/04/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du **18 octobre 2022**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**. Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-seven-tunisian-nbfis-upgrades-unifactor-to-bbb-tun-18-10-2022>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **03/03/2023** la note **provisoire** à long terme **BBB (EXP) (tun)** à l'emprunt obligataire « TLF 2023-1 ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « TLF 2023-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2023-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi et la quantité y afférente.

Marché des titres :

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2023-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2023-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **09/03/2023** sous le n°**23-1095**, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022 » enregistré auprès du CMF en date du **29/08/2022** sous le n°**22-007**, de l'actualisation du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022 » enregistrée auprès du CMF en date du **27/02/2023** sous le n° **22-007/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2023.

La note d'opération, et le document de référence et son actualisation susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, Amen Invest, Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2023 et le 30 avril 2023.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	111,847	111,865
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	154,664	154,692
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	128,412	128,432
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	139,226	139,250
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	134,039	134,062
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	135,481	135,507
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	128,607	128,626
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	51,722	51,729
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,549	37,556
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	127,946	127,968
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	112,616	112,635
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
12	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,853	19,857
13	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	136,215	136,236
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
15	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	133,847	133,866
16	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,912	12,913
17	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	190,577	190,610
18	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,808	12,809
19	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	108,153	108,172
20	ATTUARI FCP OBLIGATAIRE	ATTUARI GESTION	23/08/21	108,943	111,323	111,344
21	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,547	15,549
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
22	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,093	2,095
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
23	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,379	69,384
24	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	145,657	145,784
25	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	108,250	108,512
26	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	119,619	119,637
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	152,165	152,525
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	574,753	575,783
29	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	147,351	147,642
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	189,014	188,061
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	102,842	103,145
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	141,969	142,094
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	168,348	169,271
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	154,243	154,303
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	24,038	24,159
36	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	100,958	101,040
37	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,037	1,037
38	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,027	1,029
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
39	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 428,568	2 434,028
40	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	150,236	151,471
41	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	237,592	238,961
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,062	3,077
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,749	2,762
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	58,321	58,643
45	FCP HAYET MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,398	1,400
46	FCP HAYET PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,251	1,255
47	FCP HAYET VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,245	1,249
48	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
49	FCP MOUASSASSET *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	14,892	14,844
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,208	11,351
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	14,612	14,628
53	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 000,000	5 000,000
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	90,859	91,383
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,237	1,242

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
56 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	110,511	112,240	112,256	
57 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,870	103,541	103,556	
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	108,391	110,488	110,506	
59 ATTILARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTILARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,715	107,683	107,700	
60 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,550	109,753	109,773	
61 SICAV AXIS TRESORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	110,919	113,035	113,054	
62 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	107,140	109,310	109,328	
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	104,280	106,503	106,523	
64 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
65 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	104,158	104,176	
66 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,845	112,138	112,158	
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	107,317	109,462	109,482	
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,655	107,439	107,454	
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	102,746	102,764	
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,732	106,857	106,877	
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	107,499	108,564	108,574	
72 SICAV L'EPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	105,178	107,166	107,184	
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	103,440	104,753	104,764	
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	108,359	110,121	110,137	
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	105,980	101,342	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	113,025	115,145	115,165	
77 FCP HELION MONED	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,705	108,420	108,440	
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	110,477	112,571	112,590	
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	101,091	101,117	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
80 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,360	112,576	112,709	
SICAV MIXTES								
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	65,764	59,807	60,068	
82 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	106,071	108,219	108,277	
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,421	17,433	
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	306,979	307,840	
85 STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 234,206	2 241,760	2 249,784	
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,956	72,991	73,091	
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	56,220	57,402	57,443	
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	109,730	107,499	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,752	10,718	10,757	
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,272	16,221	16,235	
91 ATTILARI FCP CEA	ATTILARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	16,885	17,513	17,590	
92 ATTILARI FCP DYNAMIQUE	ATTILARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,732	15,244	15,290	
93 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
94 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	105,511	110,702	111,104	
95 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	88,841	86,793	86,224	
96 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	92,986	89,681	89,192	
97 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UFGS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	104,071	105,340	105,438	
98 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	94,589	95,005	
99 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	10,838	10,873	
100 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	100,161	100,077	
101 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	155,152	153,059	153,569	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	95,451	96,929	
103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	122,668	123,709	123,871	
104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	138,948	140,510	
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	193,326	199,937	200,996	
106 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	180,147	186,804	187,147	
107 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	175,611	180,754	180,776	
108 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	23,571	24,509	24,484	
109 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	154,915	155,783	
110 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 170,813	10 188,850	
111 FCP VIVEUR NOUVELLES INTRODUCES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	157,151	157,633	
112 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	97,153	97,851	
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 779,110	4 895,172	4 885,179	
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,131	10,215	
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	172,906	173,734	174,821	
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	11 156,623	11 288,139	11 436,823	
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	10 073,844	10 328,703	10 385,632	
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 188,850	10 087,687	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
120 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,612	129,617	130,002	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
121 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	992,960	999,224	

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
(Marché Principal)**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	- 71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE-BTS BANK-

Siège social : 56 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

La BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE –BTS BANK- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Nedra JLASSI (Cabinet SNJ) et Neji HAJJI (Cabinet CNW).

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Unité : en KDT)

ACTIFS

ACTIFS	Note	31/12/2022	31/12/2021	Variation
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	9 989	18 442	-8 453
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	3.2	227 782	265 972	-38 190
AC3- Créances sur la clientèle	3.3	1 416 843	1 351 745	65 098
AC4- Portefeuille –titres commercial		-	-	-
AC5- Portefeuille d'investissement	3.4	41 441	1 352	40 089
AC6- Valeurs immobilisées	3.5	9 556	7 889	1 667
AC7- Autres actifs	3.6	36 857	32 259	4 598
Total Actifs		1 742 468	1 677 659	64 809

PASSIFS & CAPITAUX PROPRES

PASSIFS

PASSIFS	Note	31/12/2022	31/12/2021	Variation
PA1- Banque centrale et CCP	4.1	2 081	1 872	209
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		-	-	0
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	4.2	30 720	28 480	2 240
PA4- Emprunts et ressources spéciales	4.3	1 504 641	1 460 798	43 843
PA5- Autres passifs	4.4	95 816	86 520	9 296
Total Passifs		1 633 258	1 577 670	55 588

CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	Note	31/12/2022	31/12/2021	Variation
1- Capital		60 000	60 000	-
2- Réserves		12 710	10 730	1 980
3- Autres capitaux propres		-	-	-
4- Résultats reportés		27 396	22 205	5 191
5- Résultat de la période		9 104	7 054	2 050
Total Capitaux propres	4.5	109 210	99 989	9 221
Total Passifs et Capitaux Propres		1 742 468	1 677 659	64 809

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022
(Unité : en KDT)

LIBELLE	Note	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Passifs Eventuels				
HB 1-Cautions, avals et autres garanties données	6.1	838	892	-54
HB 2-Crédits documentaires		-	-	-
HB 3-Actifs donnés en garanties		-	-	-
Total Passifs éventuels		838	892	-54
Engagements donnés				
HB 4-Engagements de financements donnés	6.2	63 210	100 655	-37 445
HB 5-Engagements sur titres		-	-	-
Total Engagements donnés		63 210	100 655	-37 445
Engagements reçus				
HB 6-Engagements de financements reçus	6.3	79 914	76 457	3 457
HB 7-Garanties reçues	6.4	1 376 353	1 310 351	66 002
Total Engagements reçus		1 456 267	1 386 808	69 459

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022
(Unité : en KDT)

LIBELLE	Note	31/12/2022	31/12/2021	Variation
I- Produits d'exploitation Bancaire				
PR 1-Intérêts et revenus assimilés	5.1	58 014	55 191	2 823
PR 2-Commissions	5.2	7 494	6 918	576
PR 3-Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	5.3	95	3	92
PR 4-Revenus du portefeuille d'investissement		-	-	-
Total Produits d'exploitation bancaire		65 603	62 112	3 491
II- Charges d'exploitation Bancaire				
CH 1-Intérêts et charges assimilées	5.4	-5 728	-5 523	-205
CH 2-Commissions encourues		-	-	-
CH 3-Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-	-	-
Total charges d'exploitation Bancaire		-5 728	-5 523	-205
Produit net Bancaire = (I-II)		59 875	56 589	3 286
PR 5\CH 4-Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances Hors Bilan et passifs	5.5	-1 576	-3 011	1 435
PR 6\CH 5- Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5.6	-1	-43	42
PR 7- Autres produits d'exploitation		203	312	-109
CH 6- Frais de personnel	5.7	-27 857	-26 637	-1 220
CH 7- Charges générales d'exploitation (*)	5.8	-12 388	-9 377	-3 011
CH 8- Dotations aux Amortissements et aux Provisions sur immobilisations		-2 513	-2 317	-196
Résultat d'exploitation (*)		15 742	15 515	-227
PR 8\CH 9- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	5.9	-249	499	-748
CH 11- Impôt sur les bénéfices	5.10	-6 390	-8 043	1 653
Résultat des activités ordinaires (*)		9 104	7 971	1 133
PR 9\CH 10- Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires (*)	5.11	-	-918	-918
Résultat Net de la période		9 104	7 054	2 050
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-	-
Résultat après modifications comptables		9 104	7 054	2 050

(*) Le montant relatif à l'année 2021 a été retraité pour les besoins de comparabilité.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Unité : en KDT)

LIBELLE	31/12/2022	31/12/2021	Variation
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	64 433	61 422	3 011
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-65	-85	20
Dépôts /retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	-	-	-
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-58 019	-67 863	9 844
Dépôts /retraits de dépôts de la clientèle	2 000	2 300	-300
Titres de placement	-	-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-25 566	-21 882	-3 684
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-52 728	-8 999	-43 729
Impôt sur les bénéfices	-11 157	-1 168	-9 989
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	-81 102	-36 275	-44 828
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	-	-	-
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	-	-	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations	-4 180	-1 453	-2 727
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-4 180	-1 453	-2 727
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'action	-	-	-
Remboursement d'emprunts	-7 712	-6 599	-1 113
Augmentation / diminution ressources spéciales	46 164	81 869	-35 705
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	38 452	75 269	-36 817
VARIATION DE TRESORERIE			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	-46 830	37 541	-84 372
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	281 906	244 365	37 541
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	235 076	281 906	-46 830

**LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRÊTES AU 31/12/2022**

NOTE N°1 : PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Banque Tunisienne de Solidarité créée le 22 Décembre 1997, a pour objet de :

- D'ancrer la culture de l'auto emploi et de la prise de l'initiative ;
- De créer des offres d'emploi notamment pour les classes sociales les plus démunies ;
- D'intégrer les petits projets dans le tissu économique ;
- De consolider l'effort des associations pour le développement.

La composition du capital de la BTS se présente comme suit:

(Exprimé en dinars)

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale de l'action	Montant total	Part en capital
Publics	4 155 962	10	41 559 620	69,27%
- Etat Tunisien	3 550 933	10	35 509 330	59,18%
- Personnes Morales Publiques	605 029	10	6 050 290	10,08%
- CNSS	176396	10	1 763 960	2,94%
- OACA	100 000	10	1 000 000	1,67%
- STIR	100 000	10	1 000 000	1,67%
- CNAM	73 704	10	737 040	1,23%
- OCT	50 000	10	500 000	0,83%
- ONPT	50 000	10	500 000	0,83%
- ETAP	50 000	10	500 000	0,83%
- Société El Bouniane	4 929	10	49 290	0,08%
Privés	1 844 038	10	18 440 380	30,73%
- Personnes Morales	632 543	10	6 325 430	10,54%
- Personnes Physiques	1 211 495	10	12 114 950	20,19%
Total	6 000 000	10	60 000 000	100%

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

2-1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2022 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux établissements bancaires.

2-2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux hypothèses de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

2.2.1. Règles de prise en compte et d'évaluation des engagements

2.2.1.1 Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan lors de la prise en compte de l'acceptation de la notification de l'accord de crédit par le bénéficiaire et sont apurés au fur et à mesure des débloqués des crédits.

2.2.1.2 Règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions sur les engagements douteux

A. Critères de classification sur les crédits de microprojets

La classification des promoteurs est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 complétée et modifiée par la circulaire de la BCT n° 99-04 du 19/03/1999 et par la circulaire de la BCT n° 2001-12 du 04 mai 2001, et par référence aux termes de la note aux banques n° 93-23 du 30 juillet 1993 en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe du promoteur et par application de la règle de la contagion.

Classe	Retard de paiement
1	Inférieur à 90 jours
2	Compris entre 90 jours et 180 jours
3	Compris entre 180 jours et 360 jours
4	Supérieur à 360 jours

B. Détermination des Provisions individuelles

Les provisions sur les crédits classées sont déterminées sur la base des taux minima par classe d'actif tels que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 et la note aux banques n° 93-23.

Ces taux se présentent comme suit :

- 20% pour les actifs de la classe 2,
- 50% pour les actifs de la classe 3,
- 100% pour les actifs de la classe 4.

Il est à signaler que l'application, de ces taux, est accompagnée d'un abattement de 90% qui correspond à la couverture du FNG de tous les crédits accordés par la BTS. Cet abattement n'est pas pris en compte pour les créances dont les demandes d'indemnisation ont été refusées par le FNG.

Cependant et pour l'exercice en cours la banque a constaté une provision collective sur l'encours des crédits de la classe 0 et des crédits nécessitant un suivi particulier (classe 1), et ce conformément à la circulaire de la BCT 2012-02 du 11 janvier 2012.

C. Détermination des Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2023-02 du 24 Février 2023, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2022, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire 91-24 du 17/12/1991.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2016-2021 hors 2020.
- Les taux de migration historiques de chaque groupe sont majorés par des taux pour chaque secteur tel que fixé par la circulaire aux banques n°2023-02.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2023-02.

Les provisions collectives "PCgi" à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et des engagements de la classe 1 du groupe en question, par les trois paramètres : le Taux de Migration moyen du groupe "TMgi" et le Taux de Provision moyen spécifique au groupe "TPgi".

$$PCgi = Engagements \text{ « gi » (0 et 1)} \times TMgi \times TPgi$$

D. Détermination des Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation des provisions additionnelles par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2022. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliqué au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

La dite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

2.2.2 Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

Pour les crédits finançant les microprojets, et à chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés sont réservés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif.

La comptabilisation des commissions sur les crédits est prise en compte au moment de la constatation du déblocage crédit dans le compte du promoteur.

2.2.3 Règles de classification et d'évaluation des titres

Le portefeuille titres de la banque est composé par des titres de participations et des titres de placement.

Ces titres non cotés sont évalués par référence à leurs valeurs mathématiques. Seules les moins-values font l'objet de provisions nécessaires.

2.2.4 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Le coût d'entrée est constitué du prix d'achat et du montant de la TVA non récupérable.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire conformément aux taux d'amortissement prévus par le décret n° 2008/492 du 25/02/2008 :

* Logiciel et matériels informatiques	33%
* Matériel de transport	20%
* MMB	20%
* Agencements et aménagements	10%
* Constructions	5%

2.2.5 Ressources spéciales

Ce poste enregistre les ressources extérieures accordées à la BTS tels que le FADES et la BID ainsi que les Ressources spéciales gérées par la Banque telles que : FOSDAP ; FONAPRAM ; FONDS FNE Microprojets et les autres ressources.

C1- Ressources spéciales accordées :

- FOSDAP
- FONAPRAM
- FNE
- Art 11 Loi de Finance 2017
- ONA-FR
- INTILAK
- FONDS DE SOUTIEN TPE-COVID
- ONA FDR-COVID 19
- Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Seniors.

C2- Emprunt extérieures

- FADES
- BID

C3- Autres principales ressources

- CPG
- ETAP
- QFF

2.2.6 Engagements de financement donnés

Ce poste comprend notamment les crédits confirmés que la banque s'est engagée à mettre à la disposition des promoteurs des petits projets et les titres de participations non libérés.

2.2.7 Engagements de financement reçus

Ce poste comprend les intérêts conventionnels sur crédits à recevoir de la clientèle constatés lors du déblocage du crédit.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022 :

▪ **Lancement de l'activité commerciale à la banque tunisienne de solidarité**

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie 2021-2025 la BTS a entamé la réalisation des programmes suivants :

- 1- La conversion de la totalité des cellules régionales en agence bancaire (25 agences).
- 2- L'extension du réseau des agences avec l'ouverture de deux nouvelles agences : l'Agence Ariana 2, et l'Agence Tunis 2 Lafayette, portant le nombre des points de vente de la banque à 28 agences.
- 3- Le lancement de l'activité monétique dans toutes les agences de la banque (28 agences) et ce suite à l'acquisition et l'installation de 28 DABs, et la distribution de plus de 3000 cartes monétiques de type classique PROJECT.

▪ **Programmes pour le soutien des très petites entreprises (TPE) en difficultés suite à la pandémie COVID19 2022**

Dans le but d'atténuer les répercussions économiques de la pandémie du covid19 et dans le cadre du soutien des TPE en difficulté, un programme de financement d'une enveloppe de 25 MD a été mis en place par la loi de finance 2022 (article 17). Le Programme TPE COVID19 LF2022 consiste à accorder des crédits sans intérêt sur 4 ans, avec une année de grâce, pour un montant maximum de 5mD, au profit des petites entreprises qui rencontrent des difficultés conjoncturelles du fait de l'épidémie du virus Corona.

▪ **Le Recrutement de trente nouveaux employés dont vingt-cinq (25) cadres pour l'appui de l'activité commerciale de la banque.**

▪ **Lancement de projets structurant par la BTS en 2022**

La BTS a entamé la mise en place des projets suivants :

- 1- Le projet des normes IFRS
- 2- Le projet Scoring
- 3- Élaboration d'une feuille de route digitalisation et sa validation par le conseil d'administration.

▪ **Contribution sociale solidaire**

Conformément aux dispositions de l'article 42 du Décret-loi n°2022-79 daté du 22/12/2022 portant loi de finances pour l'année 2023, la BTS a constaté une contribution sociale solidaire au profit du budget de l'Etat d'un montant de 730 KDT. Cette contribution correspond à 4% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés de l'année 2022.

▪ **Augmentation conventionnelle des salaires**

Suite aux négociations sociales entre l'UGTT et l'APTBEF pour les années 2022-2023 et 2024, un accord a été conclu le 08/11/2022 stipulant les décisions suivantes :

- Une augmentation salariale de 7% au titre de l'exercice 2022 avec date d'effet le 01/05/2022.
- Une augmentation salariale de 7% au titre de l'exercice 2023 avec date d'effet le 01/05/2023.
- Une augmentation salariale de 7% au titre de l'exercice 2024 avec date d'effet le 01/05/2024.

▪ **Circulaire 02-2023 de la BCT du 24/02/2023**

La circulaire 02-2023 de la BCT a révisé à la hausse les taux moyen de migration et les taux de provisionnement pour le calcul de la provision collective. Cette provision a pour objectif de couvrir les risques latents sur les engagements courants. Les dispositions de cette circulaire s'appliquent à partir de l'exercice 2022. L'impact de l'application à cette circulaire sur l'exercice 2022 est une dotation au niveau de la provision collective de 680 KDT.

NOTE N°3 : BILAN ACTIF

3-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2022 à **9 989 KDT** contre **18 442 KDT** au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Caisse	1 276	187	1 089
Comptes Courants Postaux (*)	267	3 541	-3 274
Comptes chez la Banque Centrale de Tunisie	8 446	14 714	-6 268
TOTAL	9 989	18 442	-8 453

(*) Le montant relatif à l'année 2021 a été retraité pour les besoins de comparabilité.

3-2. Créances sur les établissements bancaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2022 à **227 876 KDT** contre **265 972 KDT** au 31 décembre 2021, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Avoirs chez les établissements bancaires	56	43	13
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	227 000	265 000	-38 000
Créances rattachées	726	929	-203
TOTAL	227 782	265 972	-38 190

3-2-1. La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	≤ 3 mois]3mois-6mois]]6mois -1an]	> 1 ans	Total
Avoirs chez les établissements bancaires	56	-	-	-	56
Prêts aux établissements Financiers	227 000	-	-	-	227 000
Créances rattachées	726	-	-	-	726
TOTAL	227 876	-	-	-	227 876

3-3. Créances sur la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2022 à **1 416 843 KDT** contre un solde de **1 351 745 KDT** au 31 décembre 2021, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Échéances non échues		915 430	902 711	12 719
Crédits sur ressources ordinaires	(1)	25 747	25 397	350
Crédits sur ressources spéciale	(2)	889 683	877 314	12 369
Échéances impayées sur ressources ordinaires		37 945	48 401	-10 456
Crédits impayés en Principal	(3)	34 270	43 594	-9 324
Intérêts impayés	(4)	3 675	4 807	-1 132
Échéances impayées sur ressources spéciales		130 707	143 619	-12 912
Crédits impayés en Principal	(5)	115 332	125 211	-9 879
Intérêts impayés	(6)	15 375	18 408	-3 033
Comptes débiteurs	(7)	3 064	2 721	343

Désignation	Note	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Créances contentieuses		442 099	359 747	82 352
Comptes débiteurs contentieux		1 476	1 508	-32
Créances contentieuses sur ressources ordinaires	(8)	128 448	122 247	6 201
Créances contentieuses sur ressources spéciales	(9)	312 175	235 992	76 183
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		3 233	3 240	-7
Intérêts échus	(10)	770	873	-103
Profit échus		219	281	-62
Intérêts courus non échus		1 793	1 655	138
Profit courus non échus		451	431	20
Couvertures comptables		-115 635	-108 694	-6 941
Agios réservés	(11)	-58 756	-54 412	-4 344
Provisions sur crédits	(12)	-54 909	-52 680	-2 229
Intérêts à recevoir sur ressource spéciale (Gestion pour compte)	(13)	-1 970	-1 602	-368
TOTAL NET		1 416 843	1 351 745	65 098

3-3-1. Crédits sur ressources ordinaires :

Ce compte enregistre un montant de **25 747 KDT** au 31 Décembre 2022 contre un montant de **25 397 KDT** au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Crédits Agence Succursale	17 507	16 712	795
Crédits sur ressources ordinaires	1 368	3 454	-2 086
Crédits de consolidation sur ressources ordinaires	6 872	5 231	1 641
TOTAL	25 747	25 397	350

3-3-2. Crédits sur ressources spéciales :

Ce compte enregistre un montant de **889 683 KDT** au 31 Décembre 2022 contre un montant de **877 314 KDT** au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Financement sur Emprunt	(a)	287 987	298 209	-10 222
Financement Gestion pour Compte	(b)	601 696	579 105	22 591
TOTAL		889 683	877 314	12 369

a-Financement sur Emprunt:

Les Crédits financés à partir d'emprunts se présentent comme suit:

Désignation	Note	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Crédits sur la ligne FNE		161 979	152 088	9 891
Crédits sur la ligne art11 LF2017		37 509	34 496	3 013
Crédits FADES2		26 086	45 412	-19 326
Crédits sur la ligne BID	(i)	62 413	66 213	-3 800
TOTAL		287 987	298 209	-10 222

(i) Les crédits accordés sur les lignes de financement BID se présentent comme suit:

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Financement Mourabaha	20 485	26 231	-5 746
Profits Mourabaha constatés d'avance	-3 625	-4 545	920
Financement Ijara	45 553	44 527	1 026
TOTAL	62 413	66 213	-3 800

b-Financement dans le cadre de la Gestion pour Compte:

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Lignes de crédits servies aux Associations de MC	300 071	293 004	7 067
Dotation FONAPRAM	106 897	105 964	933
Dotation FOSDAP	260	397	-137
Crédits ONA	18 942	18 514	428
Crédits ETAP	2 844	1 314	1 530
Crédits INTILAK	91 550	91 235	315
Crédits AF-BG-TUNISIA LTD	64	111	-47
Crédits AF-STORM	8	32	-24
Dotation QFF	-	95	-95
Dotation Entreprise Solidaire	24	98	-74
Crédits Prêt Participatif (LFC 2015)	5 205	6 587	-1 382
Crédits Programme MAF	7 985	12 086	-4 101
Crédits Programme BTP	6 567	11 171	-4 604
Crédits Programme CPG	1 568	2 528	-960
Crédits Programme PNUD	17	98	-81
Crédits Programme GREEN START UP	1 072	1 595	-523
Crédits Programme STARTUP EDUCATION	2 378	9 198	-6 820
Crédits Programme STARTUP COMMUNE	1 561	2 234	-673
Crédits FONDS DE SOUTIEN TPE-COVID 19	41 877	22 842	19 035
Crédits consolidés (ii)	12 806	2	12 804
TOTAL	601 696	579 105	22 591

(ii) Cette rubrique enregistre le montant des crédits consolidés Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Crédits consolidés BTP	4 290	-	4 290
Crédits consolidés GREEN STARTUP	427	-	427
Crédits consolidés STARTUP EDUCATION	7 152	-	7 152
Crédits consolidés STARTUP COMMUNE	935	-	935
Crédits consolidé ETAP Autofinancement	2	2	-
TOTAL	12 806	2	12 804

3-3-3. Crédits impayés en Principal sur Ressources Ordinaires :

Le total des impayés en principal accordés sur ressources ordinaires au 31 Décembre 2022, a atteint **34 270KDT**. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Crédits Agence Impayés	274	421	-147
Crédits sur Res. Ord. Impayés	29 683	40 186	-10 503
Crédits P.C.F impayés	3 736	2 533	1 203
Crédits Consolidés impayés	577	454	123
TOTAL	34 270	43 594	-9 324

3-3-4. Intérêts impayés sur Ressources Ordinaires :

Ce compte enregistre le montant des intérêts impayés sur les crédits octroyés sur ressources ordinaires. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Intérêts impayés sur ressources ordinaires	2 967	4 278	-1 311
Intérêts impayés P.C.F	233	194	39
Intérêts impayés clients agence	29	47	-18
Intérêts impayés sur crédits consolidés	446	288	158
TOTAL	3 675	4 807	-1 132

3-3-5. Crédits impayés en Principal sur Ressources Spéciales :

Le total des impayés en principal accordés sur ressources spéciales au 31 Décembre 2022, a atteint **115 332 KDT**. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
a-Impayés sur Emprunt :	<u>64 511</u>	<u>75 244</u>	<u>-10 733</u>
Crédits sur la ligne FNE impayés	45 613	53 495	-7 882
Crédits FADES2 impayés	8 625	10 399	-1 774
Crédits BID impayés	658	750	-92
Financement MOURABAHA impayés	2 574	3 909	-1 335
Financement IJARA impayés	913	170	743
Crédits Art11 LF2017 impayés	6 128	6 521	-393
b-Impayés Gestion pour Compte :	<u>50 821</u>	<u>49 967</u>	<u>854</u>
Dotation FONAPRAM impayée	20 829	23 358	-2 529
Crédits FOSDAP impayés	102	133	-31
Crédits ONA impayés	20 350	18 185	2 165
Crédits BTP impayés	280	859	-579
Crédits QFF impayés	52	563	-511
Crédits INTILAK impayés	2 929	2 443	486
Crédits ETAP impayés	86	80	6
Crédits BG impayés	9	16	-7
Dotation MAF impayés	5 107	3 903	1 204
Dotation Entreprise Solidaire impayés	8	71	-63
Crédits STORM MPJ impayés	46	57	-11

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Crédits PNUD impayés	80	60	20
Crédits GREEN START UP impayés	12	47	-35
Crédits START UP éducation impayés	109	135	-26
Crédits START UP COMMUNE impayés	75	57	18
Crédits FONDS DE SOUTIEN TPE-COVID impayés	701	-	701
Crédits MPJ PRET PARTICIPATIF LFC 2015 impayés	28	-	28
PRET PARTICIPATIF CPG impayés	18	-	18
TOTAL	115 332	125 211	-9 879

3-3-6. Intérêts impayés sur Ressources Spéciales :

Ce compte enregistre le montant des intérêts impayés sur les crédits octroyés sur ressources spéciales. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
a-Intérêts impayés sur Emprunt :	<u>14 205</u>	<u>17 375</u>	<u>-3 170</u>
Intérêts impayés FNE	9 392	10 686	-1 294
Impayés sur frais BID	51	61	-10
Intérêts impayés FADES2	2 189	3 232	-1 043
Profits Mourabaha impayés	689	1 004	-315
Profits IJARA impayés	378	570	-192
Intérêts impayés art11 LF 2017	1 506	1 822	-316
b-Intérêts impayés Gestion pour Compte :	<u>1 170</u>	<u>1 033</u>	<u>137</u>
Intérêts impayés ONA	1 097	936	161
Intérêts impayés FOSDAP	23	30	-7
Intérêts impayés BTP	24	35	-11
Intérêts impayés GREEN START UP	1	2	-1
Intérêts impayés START UP éducation	15	15	-
Intérêts impayés START UP COMMUNE	10	15	-5
TOTAL	15 375	18 408	-3 033

3-3-7. Clients comptes débiteurs:

Il s'agit des clients ayant des comptes débiteurs et qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
COMPTE CHEQUE	299	218	81
COMPTE COURANT	351	271	80
COMPTE COURANT ASSOCIATION	62	57	5
COMPTE COURANT PERSONNEL BTS	1 000	964	36
COMPTE SPECIAL MPJ	1 005	902	103
COMPTE SPECIAL PCF	346	307	39
COMPTE SPECIAL SUARL	1	2	-1
TOTAL	3 064	2 721	343

3-3-8. Créances contentieuses sur ressource ordinaire :

Ce compte enregistre le montant des créances contentieuses sur les ressources ordinaires. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Créances contentieuses sur ressources ordinaires	123 526	118 393	5 133
Créances contentieuses sur P.C.F	23	1 390	-1 367
Créances contentieuses sur clients agence	1 362	981	381
Créances contentieuses sur crédits consolidés	3 537	1 483	2 054
TOTAL	128 448	122 247	6 201

3-3-9. Créances contentieuses sur ressource spéciales :

Ce compte enregistre le montant des créances contentieuses sur les ressources spéciales. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
a-Créances contentieuses sur Emprunt :	<u>175 833</u>	<u>127 611</u>	<u>48 222</u>
Créances contentieuses sur la ligne FNE	118 050	93 708	24 342
Créances contentieuses sur FADES2	28 110	17 534	10 576
Créances contentieuses sur BID	968	934	34
Créances contentieuses sur Financement MOURABAHA	8 681	5 472	3 209
Créances contentieuses sur Financement IJARA	5 021	2 508	2 513
Créances contentieuses sur Crédits Art11 LF2017	15 003	7 455	7 548
b-Créances contentieuses Gestion pour Compte :	<u>136 342</u>	<u>108 381</u>	<u>27 961</u>
Créances contentieuses sur Dotation FONAPRAM	89 393	78 456	10 937
Créances contentieuses sur Crédits FOSDAP	1 365	1 323	42
Créances contentieuses sur Crédits ONA	3 829	2 883	946
Créances contentieuses sur Crédits BTP	563	1 013	-450
Créances contentieuses sur Crédits QFF	3 635	1 968	1 667
Créances contentieuses sur Crédits INTILAK	28 038	17 010	11 028
Créances contentieuses sur Crédits ETAP Autofinancement	563	401	162
Créances contentieuses sur Crédits BG	62	34	28
Créances contentieuses sur Dotation MAF	2 259	1 025	1 234
Créances contentieuses sur Crédits STORM MPJ	59	65	-6
Créances contentieuses sur Crédits PNUD	119	111	8
Créances contentieuses sur Crédits START UP éducation	-	141	-141
Créances contentieuses sur Crédits Fonds de soutien TPE-COVID	468	96	372
Créances contentieuses sur Crédits MPJ PRET PARTICIPATIF LFC 2015	3 316	2 134	1 182
Créances contentieuses sur PRET PARTICIPATIF CPG	2 558	1 721	837
Créances contentieuses sur Dotation MPJ Entreprise solidaire	115	-	115
TOTAL	312 175	235 992	76 183

3-3-10. Intérêts échus :

Ce compte enregistre les intérêts échus au 31 Décembre 2022. Il se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Intérêts échus sur ressource ordinaire	<u>50</u>	<u>42</u>	<u>8</u>
Intérêts échus sur crédits M.T	-	5	-5
Intérêts échus sur crédits agence	2	4	-2
Intérêts échus sur crédit de consolidation	48	33	15
Intérêts échus sur ressource spéciale	<u>720</u>	<u>831</u>	<u>-111</u>
Intérêts échus sur crédit FNE	498	491	7
Intérêts échus sur crédit FADES2	71	152	-81
Intérêts échus sur crédit Art 11 LF2017	110	140	-30
Intérêts échus sur crédits ONA pour FDR	31	30	1
Intérêts échus sur CMT MPJ programme BTP	3	5	-2
Intérêts échus sur CMT MPJ green Start up	-	1	-1
Intérêts échus sur CMT MPJ startup éducation	4	8	-4
Intérêts échus sur CMT MPJ startup commune	2	2	-
Intérêts échus dotation FOSDAP NP	1	2	-1
TOTAL	770	873	-103

3-3-11. Agios réservés :

Ce compte enregistre les intérêts et profits réservés au 31 Décembre 2022. Il se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Agios réservés sur ressource ordinaire	<u>20 350</u>	<u>20 368</u>	<u>-18</u>
Agios réservés sur crédit M.T	17 886	18 583	-697
Agios réservés sur PCF	235	242	-7
Agios réservés sur Clients succursale	633	590	43
Agios réservés sur crédits consolidés	1 596	953	643
Agios réservés sur ressource spéciale (Emprunt)	<u>38 406</u>	<u>34 044</u>	<u>4 362</u>
Agios réservés sur frais BID	145	148	-3
Agios réservés sur FNE	25 410	22 388	3 022
Agios réservés sur FADES2	6 293	5 829	464
Agios réservés sur art 11 LF2017	3 586	2 900	686
Profits Réservés sur Financement Mourabaha	1 993	1 815	178
Profits Réservés sur Financement IJARA	979	964	15
TOTAL	58 756	54 412	4 344

3-3-12. Provisions sur crédits :

Ce compte enregistre les provisions effectuées sur les crédits impayés dont le risque final est supporté par la banque. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Provision crédit contentieux (*)	32 429	27 000	5 429
Provisions crédit M.T	3 017	4 133	-1 116
Provisions crédit FNE	7 078	8 232	-1 154
Provisions crédit art11 LF2017	1 233	1 536	-303
Provisions crédit consolidé	459	405	54
Provisions crédit Agence	467	528	-61
Provisions comptes débiteurs	1 498	1 336	162

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Provisions crédit PCF	390	268	122
Provisions crédit BID	66	75	-9
Provisions crédit FADES2	1 635	2 633	-998
Provisions sur Financement Mourabaha	803	1 201	-398
Provisions crédit QFF	14	132	-118
Provisions contentieux UTIL (*)	2 378	2 473	-95
Provisions collective	3 304	2 608	696
Provision additionnelle (i)	138	120	18
TOTAL	54 909	52 680	2 229

(*) Le montant relatif à l'année 2021 a été retraité pour les besoins de comparabilité.

(i) La provision additionnelle se présente comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Provision additionnelle (*)	5	4	1
Provision additionnelle contentieux (*)	133	116	17
TOTAL	138	120	18

(*) Le montant relatif à l'année 2021 a été retraité pour les besoins de comparabilité.

3-3-13. Intérêts à recevoir sur ressource spéciale (Gestion pour compte) :

Ce compte enregistre les intérêts à recevoir sur les fonds gérés pour le compte d'autrui. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Intérêts à recevoir sur ONA (*)	1 405	1 216	189
Intérêts à recevoir sur FOSDAP (*)	261	257	4
Intérêts à recevoir sur BTP	43	72	-29
Intérêts à recevoir sur GREEN START UP	4	5	-1
Intérêts à recevoir sur START UP éducation	33	33	-
Intérêts à recevoir sur START UP commune	14	19	-5
Intérêts à recevoir sur crédits consolidés JIL Jadid	210	-	210
TOTAL	1 970	1 602	368

3-4. Portefeuille titres d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2022 à **41 441 KDT** et se détaille comme suit :

3-4-1 Titres de participation :

Désignation	Montant brut	Provision	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Société tunisienne de garantie	20	-	20	20
Société sidco	365	-231	134	133
Société sodis sicar	391	-262	129	135
SIBTEL	69	-	69	70
Société FRDCM	175	-175	-	-
Société sodino	2084	-1 089	995	991
TOTAL	3 104	-1 757	1 347	1 349

3-4-2. Emprunt Obligataire :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Emprunt obligataire de l'Etat 2014	-	3	-3
TOTAL	-	3	-3

3-4-3. Participation à la Trésorerie Générale de Tunisie (TGT) :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Participation à la TGT	40 000	-	40 000
Créances rattachées	94	-	94
TOTAL	40 094	-	40 094

3-5. Valeurs immobilisées

La valeur nette des immobilisations s'élève au 31 Décembre 2022 à **9 556 KDT** contre **7 889 KDT** Au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Logiciel Informatique	2 328	2 057	271
Fonds de commerce	26	26	-
Immobilisations en cours	960	440	520
Matériel Informatique	6 253	5 540	712
Matériel de Transport	2 354	1 831	523
Mobilier et Matériel de Bureau	3 865	3 045	820
Terrains	1 439	1 439	-
Constructions	5 608	5 608	-
Agencements, Aménagements et Installations	6 038	4 705	1 333
Total immobilisations Brutes	28 871	24 692	4 179
Amortissements	-19 315	-16 803	-2 512
Total immobilisations nettes	9 556	7 889	1 667

Tableau de variation des immobilisations au 31 Décembre 2022 (en dinars)

Désignation	Valeurs Brutes 31/12/2021	Acquisitions	Cessions/ Redressement	Valeurs Brutes 31/12/2022	Taux %	Amort. cumulés 31/12/2021	Dotations 31/12/2022	Amort. cumulés 31/12/2022	VCN au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles en cours	34 977		34 977	-	0%				-
Fonds de commerce	26 102			26 102	5%	17 781	1 305	19 086	7 015
software-logiciels	2 057 185	238 040	-32 764	2 327 989	33%	1 641 380	291 029	1 932 409	395 580
Total Immobilisations incorporelles	2 118 263	238 040	2 213	2 354 091		1 659 162	292 334	1 951 496	402 596
Immobilisations corporelles en cours	405 321	559 664	5 200	959 785	0%				959 785
Mobilier de bureau	3 045 028	822 055	2 200	3 864 883	20%	2 602 145	212 011	2 814 156	1 050 727
Matériel de transport et de signalisation	1 831 326	523 009		2 354 335	20%	1 517 377	235 534	1 752 911,757	601 423
hardware-matériels et accessoires informatiques	5 539 225	714 224		6 253 449	33%	3 874 615	1 159 377	5 033 992	1 219 457
Aménagement Agencement et Installations	4 705 357	1 334 459	2 000	6 037 816	10%	3 124 801	333 119	3 457 920	2 579 895
Construction	5 607 840			5 607 840	5%	4 024 586	280 392	4 304 978	1 302 863
Terrains	1 439 399			1 439 399	0%			-	1 439 399
Total Immobilisations corporelles	22 573 495	3 953 412	9 400	26 517 507		15 143 524	2 220 434	17 363 958	9 153 548
Total Actif Immobilisé	24 691 758	4 191 452	11 612	28 871 598		16 802 686	2 512 768	19 315 454	9 556 144

3-6. Autres actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2022 à **36 857 KDT** contre **32 259 KDT** au 31 décembre 2021, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Sièges, succursales et agences		<u>218</u>	<u>137</u>	<u>81</u>
Comptes centraux et liaisons		218	137	81
Comptes d'attente et de régularisation		<u>1 078</u>	<u>925</u>	<u>153</u>
Comptes d'attente et de régularisation		338	309	29
Valeur en compensation		254	268	-14
Compte Achat IJARA		486	348	138
Créances sur le Personnel		<u>5 405</u>	<u>5 183</u>	<u>222</u>
Débiteurs divers		<u>30 235</u>	<u>26 094</u>	<u>4 141</u>
Créance sur l'Etat (*)		10 438	10 740	-302
Etat, impôts et taxes		7 448	4 372	3 076
Intermédiaire en bourse		-	51	-51
Subvention PCF		37	37	-
Commissions de gestion à recevoir	(1)	12 312	10 894	1 418
Autres éléments actifs		<u>18</u>	<u>18</u>	<u>0</u>
Compte des stocks		18	18	-
Provision pour risque divers (**)		<u>-97</u>	<u>-97</u>	<u>0</u>
TOTAL		36 857	32 259	4 598

(*) Il s'agit des sommes à récupérer de l'Etat :

- 8 702 KDT dans le cadre de l'abandon de crédits Agricoles (conformément à la loi 2013-54 du 30 Décembre 2013 modifié par la loi n°2015-18 du 2 Juin 2015).

- 1 736 KDT dans le cadre de la prise en charge par l'Etat des risques de change relatifs à emprunt FADES.

(**) Il s'agit essentiellement des provisions sur l'ancien personnel, comptes rattachés et sur subvention PCF.

3-6-1. Cette rubrique enregistre le montant des Commissions de gestion à recevoir, elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Commissions de gestion à recevoir FONAPRAM	6 298	5 689	609
Commissions de gestion à recevoir ONA	4 076	3 586	490
Commissions de gestion à recevoir INTILAK	1 830	1 518	312
Commissions de gestion à recevoir FOSDAP	92	87	5
Commissions de gestion à recevoir fonds spécifique ministère d'emploi	16	14	2
TOTAL	12 312	10 894	1 418

NOTE N°4 : BILAN PASSIF

4-1. Banque Centrale et CCP

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2022 à **2 081 KDT** contre un solde de **1 872 KDT** au 31 décembre 2021, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Compte CCP exploitation	(1)	2081	1 872	209
TOTAL(*)		2 081	1 872	209

4-1-1. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Compte CCP 3024-84	1 763	1 763	-
Compte CCP 3127-81	109	109	-
Compte CCP 848502	209	-	209
TOTAL	2 081	1 872	209

4-2. Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2022 à **30 720 KDT** contre un solde de **28 480 KDT** au 31 décembre 2021, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Comptes Courants	12 243	12 086	157
Comptes Chèques	5 564	2 442	3 122
Comptes d'épargne	1 211	932	279
Autres sommes dues à la clientèle	<u>11 702</u>	<u>13 020</u>	<u>-1 318</u>
-Comptes spéciaux (MPJ+PCF+SUARL)	9 981	11 458	-1 477
-Comptes blocage 1er Loyer IJARA	1 047	1 031	16
-Blocage constitué pour le compte de la clientèle	674	531	143
TOTAL	30 720	28 480	2 240

4-3. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2022 à **1 504 641 KDT** contre un solde de **1 460 798 KDT** au 31 décembre 2021, et se détaille comme suit :

Désignations	Note	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Total brut des emprunts et ressources spéciales		<u>1 502 977</u>	<u>1 459 033</u>	<u>43 944</u>
Ressources d'Emprunt	(1)	622 875	609 493	13 382
Ressources Gestion Pour Compte	(2)	880 102	849 540	30 562
Dettes rattachées		<u>1 664</u>	<u>1 766</u>	<u>-102</u>
Total		1 504 641	1 460 798	43 843

4-3-1. Les Ressources d'Emprunt se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
MPJ FNE Programme spécifique	362 100	341 100	21 000
Emprunt FADES 1	4 644	6 966	-2 322
Emprunt FADES 2	103 165	105 948	-2 783
Ressources BID1	78	78	-
Fonds MOUDHARBA BID 2	62 278	68 735	-6 457
Programme LF 2017 ART 11	90 610	86 666	3 944
TOTAL	622 875	609 493	13 382

La ventilation des ressources d'emprunt et dettes rattachées selon la durée résiduelle au 31/12/2022 se présente comme suit :

Désignation	≤ 3 mois]3mois-6mois]]6mois-1an]]1an-2an]]2an-5an]	> 5 ans	TOTAL
Ressources d'Emprunt	5 185	2 272	9 804	19 163	55 737	530 714	622 875
Dettes rattachées	1 637	27	-	-	-	-	1 664
TOTAL	6 822	2 299	9 804	19 163	55 737	530 714	624 539

4-3-2. Les Ressources Gestion Pour Compte se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Micro crédit Dotation de L'Etat et FNE	239 271	242 321	-3 050
Micro crédit LF 2017 ART 11	112 413	109 919	2 494
Micro crédit Ministère Agriculture	14 000	14 000	-
Micro crédit ETAP	3 667	3 664	3
Micro crédit PDHL	444	444	-
Micro crédit OVERSEAS	184	184	-
Micro crédit OMS	18	18	-
FONAPRAM	241 634	235 632	6 002
Prime investissement / Etat	-47 698	-47 699	1
Fonds INTILAK	128 770	121 548	7 222
Ressources FOSDAP	45 036	41 989	3 047
Subvention à recevoir FOSDAP	-39 644	-36 285	-3 359
Ressources ONA-FR	50 506	49 144	1 362
Fonds Minist. de l'Equip. et Trav. Publique	23 238	23 205	33
Fonds MAF	27 542	24 315	3 227
Prog. Loi de Finance Complém. 2015 (article 6)	8 046	8 061	-15
Programme Startup Education	10 768	10 738	30
Dotation Programme CPG	4 520	4 527	-7
Fonds QFF	2 482	2 482	-
Fonds Tuniso- Belge	1 857	1 857	-
FONDS GREEN START UP	2 227	2 218	9
Fonds British Gaz	1 539	1 539	-
Ressources ETAP (*)	2 184	2 295	-111

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Ressources PRD	1 100	1 100	-
Prêt Participatif Programme PNUD	584	586	-2
Prog. Minist. de la Formation Prof. et de l'emploi	541	541	-
Ressource STORM	197	252	-55
Fonds SEREPT	66	66	-
Fonds SSI PROJ ECO MAINTORING	2	2	-
Programme startup Commune(*)	7 061	7 025	36
FONDS SOUTIEN TPE COVID	35 192	23 852	11 340
Ligne MACHROU3EK	2 355	-	2 355
TOTAL	880 102	849 540	30 562

(*) Les montants relatifs à l'année 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

4-4. Autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2022 à **95 816 KDT** contre un solde de **86 520 KDT** au 31 décembre 2021, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Provisions pour passifs et charges	(1)	5 072	5 726	-654
Comptes régularisation et Crédeurs Divers	(2)	90 744	80 794	9 950
TOTAL		95 816	86 520	9 296

4-4-1 Le solde de la rubrique "Provisions pour passifs et charges" se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Provision Suspens CCP (*)	2 532	2 530	2
Provision Suspens bancaires (*)	40	37	3
Provision Sur Caisse	3	3	-
Provisions sur Engagement par Signature	11	58	-47
Provisions contentieux sur engagement par signature	134	97	37
Provisions pour risques divers (**)	2 352	3 001	-649
TOTAL	5 072	5 726	-654

(*) Les montants relatifs à l'année 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

(**) La variation représente essentiellement une reprise de provision suite à la régularisation de la majorité des dossiers de primes d'investissement agricole accordées aux clients durant la période transitoire entre l'ancienne réglementation et la nouvelle réglementation, conformément à la loi d'investissement 2016-71 du 30/09/2016.

4-4-2. Le solde de la rubrique "Comptes régularisation et Crédeurs Divers" se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Sièges, succursales et agences	66	71	-5
Comptes liaisons et centraux	66	71	-5
Comptes d'attente et de régularisation	20 658	16 617	4 041
Personnel, charges à payer	17 325	14 027	3 298
Comptes d'attente (*)	1 532	1 133	399
Comptes de régularisation	329	172	157

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Valeur en compensation à régler	855	957	-102
Compte d'intérêt général (**)	617	328	289
Créditeurs divers	70 020	64 106	5 914
Fournisseurs MPJ (3*)	33 227	32 167	1 060
Fournisseurs Mourabaha	2 050	2 160	-110
Fournisseurs IJARA	502	371	131
Fournisseur d'immobilisation	678	652	26
Auxiliaire de Justice	907	417	490
Fonds National de Garantie (4*)	23 871	18 103	5 768
Etat, impôts et taxes	8 781	10 232	-1 451
Assurances à payer	4	4	-
TOTAL	90 744	80 794	9 950

(*) Il s'agit essentiellement des recouvrements PCF encaissés par la banque et non encore identifiés.

(**) Il s'agit des pénalités de retard sur les produits de la finance Islamique revenant à des actions d'intérêt général selon les normes choraïques.

(3*) Il s'agit des montants bloqués sur les comptes clients pour le règlement des factures fournisseurs MPJ.

(4*) Cette rubrique comporte les montants encaissés au titre des indemnités FNG.

4-5. Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2022 à **109 210 KDT** contre **99 989 KDT** au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Capital (*)		60 000	60 000	-
Réserves	(1)	12 710	10 730	1 980
Résultats reportés		27 396	22 205	5 191
Résultat de l'exercice		9 104	7 054	2 050
TOTAL		109 210	99 989	9 221

(*) La structure du capital est détaillée à la page 8.

Tableau d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2021

Rubriques	Capital	Réserves légales	Fonds social	Résultats reportés	Résultat exercice 2021	Total
Avant Affectation	60 000	4 308	6 422	22 205	7 054	99 989
Affectation approuvée par l'AGO du 29-04-2022	-	1 463	400	5 191	-7 054	-
Solde Après Affectation du Résultat 2021	60 000	5 771	6 822	7 396	-	99 989

Tableau d'évolution des capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice 2022

Rubriques	Capital	Réserves légales	Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde Après Affectation du Résultat 2021	60 000	5 771	6 823	27 396	-	99 989

Résultat de l'exercice 2022	-	-	-	-	9 104	9 104
Intérêts recouverts des prêts sur fonds social en 2022	-	-	116	-	-	116
solde au 31/12/2022	60 000	5 771	6 939	27 396	9 104	109 210

4-5-1. Les réserves se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Reserve Légale	5 771	4 307	1 464
Réserve pour fonds social (*)	6 939	6 423	516
TOTAL	12 710	10 730	1 980

(*) Les réserves pour fonds social et se détaillent comme suit :

Détaille Fonds Social	Montant
1- Solde au 31/12/2021	6 423
- Trésorerie	2 338
- Prêts au personnel	4 085
2- Ressources de l'année 2022	516
- Quote-part résultat de l'exercice précédent	400
- Intérêts de prêts au personnel	116
3- Solde au 31/12/2022	6 939
- Trésorerie	2 636
- Prêts au personnel	4 303

NOTE N°5 : ETAT DE RESULTAT

5-1. Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2022 à **58 014 KDT** contre **55 191 KDT** au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Notes	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Produits des placements		23 223	20 842	2 381
Intérêts sur crédits	(1)	27 092	26 738	354
Produits sur opérations Mourabaha		1 667	1 957	-290
Produits sur opérations Ijara		6 032	5 654	378
TOTAL		58 014	55 191	2 823

5-1-1. Les Intérêts sur crédits, ce compte se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Intérêts sur crédits MT	7 189	7 640	-451
Intérêts sur crédits FNE	12 718	11 492	1 226
Intérêts sur crédits FADES2	2 673	3 762	-1 089
Intérêts sur crédits PCF	96	126	-30
Intérêts sur crédits Agence	1 077	1 117	-40
Intérêts sur crédits Art 11 LF2017	2 544	2 196	348
Intérêts sur crédits Consolidé	792	398	394
Récupération frais sur crédit BID	3	7	-4
Total	27 092	26 738	354

5-2. Commissions

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	Notes	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Commissions sur compte		783	642	141
Commissions d'études		2 224	1 975	249
Commissions sur opérations Mourabaha		81	71	10
Commissions sur opérations IJARA		80	94	-14
Commissions de gestion	(1)	4 326	4 136	190
Total		7 494	6 918	576

5-2-1. Les commissions de gestion se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Commissions de gestion lignes MICRO CREDIT	1 228	1 145	83
Commissions de gestion art 11 MC	377	357	20
Commissions de gestion FONAPRAM	512	521	-10
Commissions de gestion ONA	412	432	-20
Commissions de gestion Prêt Participatif LFC (LFC 2015)	10	4	6
Commissions de gestion INTILAK	261	194	67
Commissions de gestion MAF	206	296	-90
Commissions de gestion BTP	134	139	-5
Commissions de gestion CPG	5	1	4
Commissions de gestion PNUD	1	1	-
Commissions de gestion ETAP Autofinancement	91	1	90
Commissions de gestion FOSDAP	5	5	-
Commissions de gestion Prog. ENTREPRISE SOLIDAIRE	1	1	-
Commissions de gestion STAT UP Education	37	4	33
Commissions de gestion STAT UP Commune	23	53	-30
Commissions de gestion GREEN STAT UP	18	17	1
Commissions de gestion FONDS DE SOUTIEN TPE-COVID 19	976	965	11
Commission de gestion sur Dotations femme programme RAYDETTES	29	-	29
TOTAL	4 326	4 136	190

5-3. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Intérêts sur participation à la trésorerie générale Tunisie	94	-	94
Autres opérations financières	1	3	-2
TOTAL	95	3	92

5-4. Intérêts Encourus et charges assimilées

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Intérêts sur emprunt FADES	3 521	3 377	144
Intérêts sur emprunt BID	1 871	2 061	-190
Frais SMT	271	-	271
Autres intérêts	65	85	-20
TOTAL	5 728	5 523	205

5-5. Dotations aux provisions et résultats des corrections des valeurs sur créances hors bilan et passif:

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	2 220	1 284	936
Dotation aux provisions sur Crédits	1 906	1 363	543
Dotation/ Reprise aux provisions clients Succursales	-1	93	-94
Dotation / Reprise aux provisions additionnelle	17	-154	171
Dotation/ Reprise aux provisions sur Financement Mourabaha	-398	-355	-43
Dotation / Reprise aux provisions collective	696	337	359
Dotations nettes aux provisions pour passifs	-644	1 727	-2 371
Dotation / Reprise aux provisions pour risques	-647	81	-728
Dotation / Reprise aux provisions trésorerie	3	1 646	-1 643
TOTAL	1 576	3 011	-1 435

5-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement:

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Dotation\Reprise aux provisions pour titres de participation SODIS-SICA	6	10	-4
Dotation\Reprise aux provisions pour titres de participation SODINO-SI	-5	33	-38
TOTAL	1	43	-42

5-7. Frais de personnel :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2022 à **27 857 KDT** contre un solde de **26 637 KDT** au 31 décembre 2021 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Salaires, primes et appointements	21 219	18 692	2 527
Charges Sociales	4 201	3 652	549
Assurances Groupe	666	605	61
Dotation aux provisions Congés payés et départ à la retraite	1 675	3 577	-1 902
Autres frais	96	111	-15
TOTAL	27 857	26 637	1 220

5-8. Charges générales d'exploitation :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2022 à **12 388 KDT** contre un solde de **9 377 KDT** au 31 décembre 2021 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Entretien et réparation	1 404	1 148	256
Frais de suivi de recouvrement et de contentieux	2 909	2 324	585
Honoraires et autres services	1 383	688	695
Publicité et relations publiques	604	386	219
Intervention Amicale BTS	1 030	794	236
Loyers	1 009	764	245
Fournitures	238	427	-189
Fournitures non stockées	942	903	39
Nettoyages et gardiennage	170	194	-24
Impôts et taxes	816	698	117
Don et subvention	3	5	-2
Contribution conjoncturelle Sociale de solidarité (*)	730	690	40
Voyages et déplacements	17	25	-8
Frais de formation (**)	154	195	-41
Jeton de présence (**)	284	113	171
Frais postaux (**)	23	23	-
Taxe Formation Professionnelle (***)	672	-	672
TOTAL	12 388	9 377	3 011

- (*) Les montants relatifs à l'année 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.
690 KDT : Conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi n°2019-78 du 23/12/2019 portant loi de finances pour l'année 2020, la BTS a constaté une contribution sociale solidaire au profit du budget de l'Etat. Cette contribution correspond à 3% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés de l'année 2021.
730 KDT : Conformément aux dispositions de l'article 22 de la loi de finance 2023, la BTS a constaté une contribution conjoncturelle Sociale de solidarité « CSS » correspond à 4% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés de l'année 2022.
- (**) Ces 3 rubriques relatives à l'année 2021 ont été retraitées pour les besoins de comparabilité.
- (***) Ce montant représente l'écart entre l'avance définitive et l'avance préliminaire de la TFP relative aux années 2018-2019-2020-2021.

5-9. Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires:

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Profit réalisé sur Immobilisation Corporelle	-	198	-198
Pertes exceptionnelles (*)	-291	-9	-282
Solde gain \ perte d'apurement	41	310	-269
Jetons de présence Reçus	1	-	1
TOTAL	-249	499	-748

- (*) Représente essentiellement les primes d'investissement agricole accordées aux clients durant la période transitoire entre l'ancienne réglementation et la nouvelle réglementation, qui n'ont pas pu être régularisées conformément à la loi d'investissement 2016-71 du 30/09/2016.

5-10. Impôt sur les sociétés :

L'impôt sur les sociétés au 31/12/2022 s'élève à **6 390 KDT** et se présente comme suit :

Désignation	31/12/2022
Bénéfice comptable avant impôt	16 224
+ Réintégrations	4 315
- Déductions	-2 283
Résultat fiscal	18 256
Impôt sur les bénéfices (35%)	6 390

5-11. Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Dons exceptionnels (*)	-	-918	918
TOTAL (**)	-0	-918	918

(*) Contribution conjoncturelle au budget de l'Etat dans l'éducation et la santé.

(**) La Taxe conjoncturelle a été reclassée au niveau de la rubrique charges générales d'exploitation pour les besoins de comparabilité.

NOTE N°6 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

6-1. Cautions, avals et autres garanties donnés :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2022 à **838 KDT** contre **892 KDT** au 31 décembre 2021, et représente les cautions données par la banque aux promoteurs, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Cautions marché public	669	781	-112
Cautions marché public contentieux	169	111	58
TOTAL	838	892	-54

6-2. Engagements de financement donnés :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2022 à **63 210 KDT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Engagement BTS + FNE CMT	22 750	32 581	-9 831
Engagement BTS FONAPRAM 2EME GENERATION	9 031	12 993	-3 962
Engagement BTS LF 2017 ART 11	7 003	15 366	-8 363
Engagement BTS MOURABAHA	1 578	2 692	-1 114
Engagement BTS PROG LFC 2015 PRÊT PARTICIPATIF	11	11	-
Engagement BTS INTILAK	1 174	2 300	-1 126
Engagement BTS IJARA	10 695	15 074	-4 379

Engagement BTS MAF	765	2 314	-1 549
Engagement BTS + FNE CCT	754	1 276	-522
Engagement BTS ONA	893	3 160	-2 267
ENGAGEMENT FIANCEMENT CCT (Avance sur Subvention Agricole) FP	1 569	3 425	-1 856
Engagement BTS Succursale	496	356	140
Engagement en vers le Fournisseur TAMKIN	383	375	8
Engagement en vers le Fournisseur IJARA	65	4 526	-4 461
Engagement BTS BTP	10	-	10
Engagement BTS START UP Education	10	680	-670
Engagement BTS ETAP	1 122	2 946	-1 824
Engagement BTS BID	0	5	-5
Engagement BTS dotation QFF CCT	41	41	-
Engagement BTS FOSDAP	7	8	-1
Engagement BTS FONDS DE SOUTIEN TPE Covid 19	1 104	526	578
ENGAGEMENT FINANCEMENT SUR FEMME PROGRAMME RAYDETTES	3 749	-	3 749
TOTAL	63 210	100 655	-37 445

6-3. Engagements de financement reçus :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2022 à **79 914 KDT** contre un solde de **76 457 KDT** au 31 décembre 2021 et représente les intérêts contractuels non échus de la clientèle.

6-4. Garanties reçues:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2022 à **1 376 353 KDT** et représente les garanties reçues du Fonds National de Garantie au titre des crédits de la BTS, ainsi que les crédits accordés sur les fonds gérés pour le compte d'autrui.

Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Garantie reçue du Fonds National de Garantie	588 656	573 925	14 731
Garantie reçue sur fonds gérer pour compte d'autrui	787 697	736 426	51 271
TOTAL	1 376 353	1 310 351	66 002

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs les Actionnaires De La Banque Tunisienne De Solidarité - BTS BANK

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire du 29 avril 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Banque Tunisienne De Solidarité « BTS BANK »** (la « Banque ») qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **109 210 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire net de l'exercice s'élevant à **9 104 KDT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la BTS BANK au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1- Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

✓ Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2022, les intérêts et revenus assimilés et les commissions, portés au niveau de l'état de résultat, totalisent respectivement 58 014 KDT et 7 494 KDT, soit 99% du total des produits d'exploitation bancaire enregistrés au titre de l'exercice 2022.

Les méthodes de prise en compte des commissions et des intérêts et revenus assimilés sont décrites au niveau des notes aux états financiers 2.2.2 « Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

✓ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3-2- Classification des créances et estimation des provisions

✓ **Point clé d'audit :**

Au 31 décembre 2022, les créances envers les clients s'élèvent à 1 416 843 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 54 909 KDT et les intérêts à recevoir sur ressource spéciale et agios réservés ont atteint 60 726 KDT.

Conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17 décembre 1991, relative à la division, couverture et suivi des engagements, la Banque doit constituer des provisions à affecter spécifiquement à tout actif classé, ces provisions se déterminent compte tenu des garanties reçues. La constitution de ces provisions pour couverture des actifs classés est une question clé de notre audit, étant donné que la valeur des engagements est significative (81% de la valeur des actifs de la banque au 31/12/2022). Ces provisions sont déterminées compte tenu des garanties reçues du Fonds National de Garantie (FNG) qui assure le remboursement de 90% du principal des créances impayées après épuisement de toutes les voies de recours judiciaires.

✓ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et de la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la clientèle repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi mis en œuvre les diligences d'audit suivantes :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- La vérification de la capacité de la Banque à satisfaire les exigences de dépôt de dossiers d'exécution de la

garantie recevables par le Fonds National de Garantie ;

- La vérification des informations fournies par le management de la Banque au sujet de sa capacité à exécuter la garantie FNG

3-3-Commissions de gestion à recevoir :

✓ **Point clé d'audit :**

Au 31 décembre 2022, les commissions de gestion à recevoir inscrites à l'actif du bilan totalisent 12 312 KTND. Nous considérons que ces éléments sont particulièrement importants d'autant plus qu'ils incluent des montants anciens qui méritent d'être analysés afin d'estimer les risques particuliers liés à leur consistance.

✓ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Ces éléments ont fait l'objet d'un échange avec la gouvernance de la banque pour évaluer les risques qui leur sont liés. A cet effet, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Discussion des procédures de gestion des fonds concernés afin d'estimer le degré de maîtrise de ces risques par la banque
- Revue des rapports de la commission de suivi du FONAPRAM dans laquelle siègent les représentants des institutions impliquées y compris la BTS et la banque centrale de Tunisie.

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés

comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Banque.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 Avril 2023

Les Co-commissaires aux comptes

P/Cabinet SNJ

P/Cabinet CNW

Nedra JLASSI

Neji HAJJI

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Banque Tunisienne de Solidarité-BTS BANK-

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (Autres que les rémunérations des dirigeants) :

1. La BTS BANK a conclu une convention avec le Ministère des finances et le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle en date du 12 Avril 2022 ayant pour objet la création d'une ligne de financement des institutions de l'économie sociale et solidaire sous forme de crédits avec des conditions préférentielles du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2024. Les crédits éligibles à cette ligne sont octroyés au taux d'intérêt de 5% sans autofinancement et avec une durée de remboursement maximale de 7 ans dont une année de grâce.

Aux termes de cette convention la BTS Bank perçoit des commissions de gestion (4% TTC des débloques) et de recouvrement (5% TTC des recouvrements)

Aucune commission n'a été perçue par la BTS BANK en 2022 au titre de la gestion de ce programme.

2. La BTS BANK a conclu une convention avec le ministère des finances et le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle en date du 12 Avril 2022 portant sur « la gestion de la ligne de financement des propriétaires de petits projets et des professions dans les activités économiques qui font face à des difficultés suite à l'épidémie du virus Covid-19 ».

Cette convention a pour objet l'octroi de crédits sans intérêts ne dépassant pas 5 000 DT aux entrepreneurs de petits projets en difficulté suite à la pandémie du Covid 19. Lesdits crédits sont remboursables dans un délai de 4 ans dont une année de grâce. Des intérêts de retard au taux annuel de 4% seront constatés en cas de retard de paiement.

Aux termes de cette convention la BTS Bank percevra des commissions de gestion (5% TTC des débloques) et de recouvrement (5% TTC des recouvrements).

Aucune commission n'a été perçue par la BTS BANK en 2022 au titre de la gestion de ce programme.

3. Une convention a été signée entre la BTS, la Direction Générale du Génie Rural et de l'Exploitation des Eaux du ministère de l'agriculture, l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles et la GIZ en date du 06 mai 2022. Cette convention a pour objet la mise en place d'un cadre de collaboration entre les contractants pour l'accompagnement de jeunes entrepreneurs agricoles et ruraux issus du programme Agripreneurs.

Aux termes de cette convention la BTS Bank perçoit des commissions de gestion (5% HT des débloques) et de recouvrement (5% HT des recouvrements)

Aucune commission n'a été perçue par la BTS BANK en 2022 au titre de la gestion de ce programme.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions conclues au cours des exercices antérieurs par la « BTS BANK » avec les structures étatiques pour la gestion de fonds et lignes de financement s'est poursuivie.

Les commissions enregistrées par la BTS BANK au titre de ces conventions au cours de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2022 en KDT
Commissions de gestion lignes MICRO CREDIT	1 228
Commissions de gestion du programme art 11 LF 2017 MC	377
Commissions de gestion FONAPRAM	512
Commissions de gestion ONA-FR	412
Commissions de gestion Prêt Participatif LFC (LFC 2015)	10
Commissions de gestion INTILAK	261
Commissions de gestion des conventions avec le Ministère de la Femme	206
Commissions de gestion BTP	134
Commissions de gestion FOSDAP	5
Commissions de gestion Prog. ENTREPRISE SOLIDAIRE	1
Commissions de gestion ETAP Autofinancement	91
Commissions de gestion FOSDAP	5
Commissions de gestion Prog. ENTREPRISE SOLIDAIRE	1
Commissions de gestion GREEN STAT UP	18
Commissions de gestion STAT UP Education	37
Commissions de gestion STAT UP Commune	23
COMMISSION DE GESTION SUR FONDS DE SOUTIEN TPE- COVID	976
Commission de gestion sur Dotations femme programme RAYDETTES	29
TOTAL	4 326

A l'exception des conventions citées ci-dessus, votre conseil d'administration ne nous a pas avisés d'aucune convention, au titre de l'exercice 2022, rentrant dans le cadre des articles ci-dessus mentionnés.

III-Obligations et engagements de la BTS BANK envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la BTS BANK envers ses dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) Il § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

1-1-Le Directeur Général a été nommé par décision du conseil d'administration dans sa réunion du 23 avril 2021. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 04 mars 2022 conformément au décret gouvernemental n°2015-968 du 06 août 2015, fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, d'un quota de 500 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphoniques.

Egalement, le Directeur Général bénéficie d'une rémunération variable annuelle qui ne dépasse pas 50% de la rémunération fixe et qui sera déterminée en fonction des indices quantitatifs fixés par le contrat programme.

Ainsi, cette rémunération variable n'a pas été encore calculée et décaissée aux titres des exercices 2021 et 2022 et les états financiers comportent des provisions pour un montant de 284 033 DT en couverture des charges qui pourraient être décaissées à ce titre.

Par ailleurs, l'encours des crédits accordés par la BTS à son Directeur Général s'élève au 31 décembre 2022 à 168 535 DT (les crédits ont été octroyés au directeur général avant sa nomination dans ce poste).

1-2-La rémunération du Directeur Général Adjoint, nommé par décision du conseil d'administration dans sa réunion du 30 Avril 2021, est fixée par le conseil d'administration réuni le 04 mars 2022. Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, de diverses primes (prime de bilan, prime de rendement, 13ème mois et enveloppe de fin d'année), d'un quota mensuel de 400 litres de carburant et la mise à sa disposition d'une voiture de fonction.

Egalement, le Directeur Général bénéficie d'une rémunération variable annuelle qui ne dépasse pas 50% de la rémunération fixe et qui sera déterminée en fonction des indices quantitatifs fixés par le contrat programme.

Ainsi, cette rémunération variable n'a pas été encore calculée et décaissé aux titres des exercices 2021 et 2022 et les états financiers comportent des provisions pour un montant de 129 069 DT en couverture des charges qui pourraient être décaissées à ce titre.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 Avril 2022 a fixé le montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration ainsi que la rémunération des présidents et des membres des comités émanant du conseil d'administration comme suit :

- les jetons de présence des membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion relative à l'exercice 2021 à un montant de cinq mille (5000) dinars brut conformément à la circulaire du premier Ministre n° 28 du 22 Juin 2005 relative aux jetons de présences des administrateurs représentants de l'Etat ;
- le montant de la rémunération des présidents et des membres des comités émanant du Conseil d'Administration comme suit :
 - Un montant de deux mille dinars nets (2000 DT) par séance pour chaque président des comités d'audit et des risques,
 - Un montant de mille dinars nets (1000 DT) par séance pour chaque membre des comités d'audit et des risques ainsi que pour chaque président ou membre des autres comités issus du Conseil d'Administration.

3. Les obligations et engagements de la BTS BANK envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit :

Nature de la rémunération	Directeur général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs et membres de comités	
	Charges de l'exercice (*)	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice (*)	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme	371 985	-	233 738	41 650	228 125	79 000
Indemnité de départ à la retraite et congés payés	36 133	583 167**	20 372	57 150***	-	-
Total	408 118	583 167	254 110	98 800	228 125	79 000

(*) *Hors charges sociales et parafiscales.*

(**) *Il a est à signaler qu'une partie de l'indemnité de départ à la retraite du DG relative à l'exercice 2021 a été constatée en 2022 pour un montant de 326 744 DT.*

(***) *Il est à signaler que l'indemnité de départ à la retraite du DGA relative à l'exercice 2021 a été constatée en 2022 pour un montant de de 25 949 DT.*

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 10 Avril 2023

Les Co-commissaires aux comptes

P/Cabinet SNJ

Nedra JLASSI

P/Cabinet CNW

Neji HAJJI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

ESSOUKNA

Siège social : 46, rue Tarak Ibn Zied – Mutuelleville – 1082 Tunis

La société ESSOUKNA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Abderrazak GABSI (G.E.M) & Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

BILAN

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2022 31 décembre 2021

ACTIFS NON COURANTS

Actifs immobilisés	Immobilisations incorporelles	3	14 528	14 528
	Moins : amortissements		-11 952	-9 952
			<u>2 576</u>	<u>4 576</u>
	Immobilisations corporelles	3	1 749 492	1 669 007
	Moins : amortissements		-1 305 034	-1 203 716
			<u>444 458</u>	<u>465 291</u>
	Immobilisations financières	4	8 174 875	8 379 535
	Moins : provisions		-1 942 242	-1 697 931
			<u>6 232 633</u>	<u>6 681 604</u>
	Total des actifs immobilisés		6 679 667	7 151 471
	Autres actifs non courants		-	-
	Total des actifs non courants		6 679 667	7 151 471
ACTIFS COURANTS	Stocks	5	46 506 213	49 947 180
	Moins : provisions		-97 031	-97 031
			<u>46 409 182</u>	<u>49 850 149</u>
	Clients et comptes rattachés	6	558 258	1 134 217
	Moins : provisions		-194 408	-190 071
			<u>363 850</u>	<u>944 146</u>
	Autres actifs courants	7	1 711 973	3 303 783
	Moins : provisions		-21 802	-22 501
			<u>1 690 171</u>	<u>3 281 282</u>
	Placements et autres actifs financiers	8	165 353	137 286
	Moins : provisions		-	-
			<u>165 353</u>	<u>137 286</u>
	Liquidités et équivalents de liquidités	9	1 361 219	2 319 822
	Total des actifs courants		49 989 775	56 532 685
	TOTAL DES ACTIFS		56 669 442	63 684 156

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2022 31 décembre 2021

CAPITAUX PROPRES	Capital social		5 050 500	5 050 500
	Primes d'émission		1 676 563	1 676 563
	Réserves		25 875 329	25 923 569
	Autres capitaux propres		39 915	39 915
	Résultats reportés		-50 096	998 549
	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		32 592 211	33 689 096
	Résultat net de l'exercice	10	618 639	-1 048 645
	Total des capitaux propres avant affectation	11	33 210 850	32 640 451
PASSIFS				
Passifs non courants	Emprunts	12	9 349 694	13 592 315
	Autres passifs financiers	13	396 145	338 118
	Provisions	14	975 414	1 233 788
	Total des passifs non courants		10 721 253	15 164 221
Passifs courants	Fournisseurs et comptes rattachés	15	3 394 509	3 657 987
	Autres passifs courants	16	1 917 485	5 875 937
	Concours bancaires et autres passifs financiers	17	7 425 345	6 345 560
	Total des passifs courants		12 737 339	15 879 484
	Total des passifs		23 458 592	31 043 705
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		56 669 442	63 684 156

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

		Exercice clos le	Exercice clos le
		Notes 31 décembre 2022	31 décembre
PRODUITS D'EXPLOITATION			
	Ventes de biens immobiliers	18	17 449 129
	Autres produits d'exploitation	19	31 942
	Total des produits d'exploitation		17 481 071
CHARGES D'EXPLOITATION			
	Variation des stocks de produits finis et des en-cours	20	-3 440 967
	Achats de terrains	21	-2 630 696
	Achats d'études et de prestations de services	22	-198 340
	Achats de matériels, équipements et travaux	23	-5 685 792
	Charges de personnel	24	-2 219 744
	Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)	25	-262 722
	Autres charges d'exploitation	26	-799 018
	Total des charges d'exploitation		-15 237 279
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		2 243 792
	Charges financières nettes	27	-1 735 337
	Produits des placements	28	80 091
	Autres gains ordinaires	29	70 080
	Autres pertes ordinaires	30	-
	Résultat des activités ordinaires avant impôt		658 626
	Impôt sur les sociétés	31	-39 987
	Résultat des activités ordinaires après impôt		618 639
	Éléments extraordinaires		-
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-1 048 644

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le
Notes 31 décembre 2022 31 décembre 2021

		Exercice clos le Notes 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021	
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	Résultat net	618 639	-1 048 645	
	▪ Ajustements pour :			
	- Amortissements & provisions	92 893	774 483	
	▪ Variations des :			
	- Stocks	3 440 967	1 851 343	
	- Clients	575 959	1 928 540	
	- Autres actifs	1 591 810	108 947	
	- Autres passifs financiers	96 751	24 540	
	- Fournisseurs et autres passifs	-4 221 930	3 460 608	
	▪ Plus-values sur cessions d'immobilisations	-	-	
▪ Dividendes sur titres de participation	-79 179	-44 657		
	Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	2 115 910	7 055 159	
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	-	18 940	
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-80 485	-173 577	
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières	-	-65 897	
	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	204 660	-	
	Décaissements pour acquisition d'actifs financiers	-28 067	-	
	Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers	-	1 505 311	
	Dividendes reçus	79 179	44 657	
		Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	175 287	1 329 434
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	Dividendes et autres distributions	-	-	
	Encaissements provenant des emprunts	4 028 000	6 000 000	
	Remboursements d'emprunts	-7 229 560	-13 592 823	
	Fonds social (variation)	-48 240	-42 787	
		Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	-3 249 800	-7 635 610
		VARIATION DE TRÉSORERIE	-958 603	748 983
	Trésorerie au début de l'exercice	2 319 822	1 570 839	
	Trésorerie à la clôture de l'exercice	9 1 361 219	2 319 822	

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Société ESSOUKNA, promoteur immobilier agréé, a été créée en novembre 1983, à l'initiative de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAR) et sous l'égide de la Banque Nationale Agricole (BNA). Il s'agit d'une société anonyme, au capital de 5 050 500 DT, dont les actions sont cotées en bourse depuis le 20 septembre 2006.

Elle a pour objet social :

- Le lotissement ou l'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitat ;
- La construction ou la rénovation, en vue de la vente ou de la location d'immeubles, ensembles d'immeubles, de logements individuels ou groupés à usage professionnel, d'habitation, de commerce ou de bureaux, sur terrains acquis, aménagés ou à aménager et toutes autres activités se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société.

La Société ESSOUKNA réalise des projets de promotion immobilière pour son propre compte ou en commun avec d'autres sociétés du groupe immobilier de la BNA, dont notamment : Immobilière des Œillets, SIVIA, EL MADINA et SIMPAR.

La structure de son capital social se présente comme suit au 31 décembre 2022 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en DT	% d'intérêt
SIMPAR	3 516 863	3 516 863	69,63%
BEN HAMADI KAIS	209 947	209 947	4,16%
CTAMA	192 340	192 340	3,81%
GORGI MOHAMED IYADH	94 031	94 031	1,86%
KECHAOU CHEDLY	91 207	91 207	1,81%
FCP OPTIMA	65 000	65 000	1,29%
FCP SÉCURITÉ	60 000	60 000	1,19%
GAROU ZOUHEIR	56 812	56 812	1,12%
ASSURANCE COMAR	50 616	50 616	1,00%
Autres actionnaires	713 684	713 684	14,13%
TOTAL	5 050 500	5 050 500	100%

La Société ESSOUKNA est soumise au régime fiscal du droit commun en matière d'impôt sur les sociétés et ses ventes de biens immobiliers (locaux à usage commercial ou d'habitation, terrains lotis ...) sont assujetties à la TVA (au taux de 19% ou 13% selon la catégorie de l'opération).

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

1. Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société ESSOUKNA ont été arrêtés au 31 décembre 2022 conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 relative au Système Comptable des Entreprises, telle que complétée par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la comptabilité, et par les arrêtés du Ministre des Finances portant approbation des Normes Comptables Tunisiennes. Les méthodes et les principes comptables adoptés pour l'enregistrement des transactions et autres événements au cours de l'exercice 2022 ne comportent aucune dérogation significative par rapport aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Méthodes comptables appliquées

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 se résument comme suit :

2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût, y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Société. Elles sont amorties linéairement aux taux suivants (sans valeur résiduelle) :

Désignation	Taux d'amortissement
Constructions	5%
Agencements, aménagements et installations des constructions	10%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureaux	10%
Matériel informatique	15%
Logiciels	33%

2.2. Titres de participations

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs critères tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la Société ESSOUKNA). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

Les dividendes relatifs aux titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

2.3. Stocks

➤ Terrains à bâtir ou à lotir

Les terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisés au coût, qui se compose du prix d'acquisition, des droits d'enregistrement, des frais d'acte, des dépenses directement engagées pour rendre le terrain prêt à la construction ou à la vente et des charges d'emprunt éventuellement encourues durant la période de son acquisition, de son aménagement ou de sa détention en vue de sa construction ou de sa vente (élaboration des plans et obtention des autorisations de bâtir préalablement à la construction physique des biens immobiliers).

➤ Travaux en cours

Les projets de promotion immobilière en cours d'achèvement sont évalués à leur coût de production à la date de clôture. Ce coût comprend, en plus de celui du terrain tel que décrit ci-haut, les rémunérations des architectes, des bureaux d'études et des géomètres, les coûts relatifs aux travaux de construction et d'équipement des biens immobiliers (confiés aux entrepreneurs ou engagés directement par la Société) et les charges financières encourues jusqu'à la date de clôture et se rapportant aux emprunts spécifiques contractés pour le financement des différentes composantes du projet, y compris le terrain.

➤ Travaux terminés

Les biens immobiliers achevés et non encore vendus à la date de clôture (lots de terrain viabilisé, locaux à usage commercial ou d'habitation, celliers, places de parking, etc.) sont évalués au plus faible de leur coût de production, tel que déterminé par la comptabilité analytique de gestion, et de leur valeur nette de réalisation.

Les frais d'administration générale et les frais de vente ne sont pas inclus dans le coût de production des biens immobiliers destinés à la vente. Il en est de même des charges financières encourues après l'achèvement des travaux de construction et d'équipement de ces biens immobiliers (devenus prêts à la vente).

À compter de l'exercice 2018 et suite à l'évolution de la conjoncture (un projet n'est plus commercialisable sur une période de trois ans), les dotations aux provisions pour dépréciation des stocks finis sont comptabilisées en appliquant la procédure suivante :

Pour les projets achevés dont le procès-verbal de récolement a été obtenu depuis 5 ans et pour les lotissements dont la réception définitive par les autorités compétentes date de 5 ans, une mission d'expertise est confiée à un expert qualifié en vue d'évaluer le prix de vente du m² :

- a) Si le prix du m² émanant du rapport de l'expert est supérieur au coût de revient comptable du m², aucune provision n'est à comptabiliser ;*
- b) Si le prix du m² émanant du rapport de l'expert est inférieur au coût de revient comptable du m², une provision est à comptabiliser pour les locaux ou les lots non promis à la vente à la date de l'arrêté de la situation comptable. Le montant de la provision est la différence entre la valeur d'expertise et la valeur comptable.*

2.4. Provision pour garanties conférées aux clients

Une provision pour garanties conférées aux clients est constituée pour couvrir les dépenses de réparation qui seront éventuellement engagées par la Société sur les projets de promotion immobilière commercialisés. Le montant de cette provision représente un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé, par catégorie de projets. Les taux de provisionnement appliqués par la Société se présentent comme suit :

	Taux de provisionnement
Projet El Mourouj V (HSC 57&58)	0,30%
Projets haut-standing	0,70%
Autres projets	0,50%

2.5. Emprunts et coûts d'emprunt

Les emprunts contractés pour le financement des projets de promotion immobilière (y compris l'acquisition et l'aménagement des terrains en vue de leur construction ou de leur vente), sont comptabilisés comme étant des passifs financiers à la date de leur encaissement pour le montant remboursable, les intérêts non encore courus à la date de clôture étant comptabilisés dans un compte de régularisation actif (charges constatées d'avance).

Les échéances à moins d'un an de ces emprunts de fonds portant intérêt sont reclassées des passifs financiers non courants aux passifs financiers courants.

Les intérêts non encore courus à la date de clôture et comptabilisés dans un compte de charges constatées d'avance ne répondent pas à la définition d'un actif telle qu'énoncée par le Cadre Conceptuel de la comptabilité et sont, par conséquent, déduits des soldes des emprunts (courants et non courants) au niveau du bilan.

La norme comptable NCT 13, relative aux Charges d'emprunt, prévoit dans son paragraphe 13 que « *L'incorporation des charges d'emprunt dans le coût d'un bien pouvant donner lieu à immobilisation des charges d'emprunt doit commencer lorsque :*

- a) *Les dépenses relatives au bien ont été réalisées ;*
- b) *Les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, sont en cours ; et*
- c) *Les charges d'emprunt sont encourues ».*

Les charges d'emprunt supportées par la Société sont incorporées dans le coût du stock dès l'acquisition du terrain, l'intention de la Société, détentrice du terrain, étant la réalisation d'un projet de promotion immobilière. À cet effet, les travaux administratifs et techniques sont entamés dès la concrétisation de l'achat du terrain à bâtir, et le délai moyen pour le commencement de la construction physique des biens immobiliers n'excède pas les deux ans.

À partir de l'exercice 2014, le fait générateur retenu pour la capitalisation des charges financières est soit la date de commencement des travaux administratifs et techniques par les propres moyens de la Société s'ils sont matérialisés par des pièces justificatives (ordre de déplacement, justificatif de la consultation du registre foncier, bon de commande, lettre de consultation, etc.), soit la date de la première dépense matérialisée par une facture ou une quittance et comptabilisée dans le compte du projet, dont notamment les frais d'enregistrement du contrat d'acquisition du terrain. L'effet sur les exercices antérieurs est non significatif, d'où aucun retraitements n'a été opéré.

2.6. Revenus

Les ventes de biens immobiliers sont comptabilisées, sur la base des contrats de vente conclus avec les clients, lorsque l'ensemble des conditions suivantes ont été satisfaites :

- La Société a transféré au client les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien immobilier ;
- La Société a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif du bien immobilier cédé ;
- Le produit de la vente peut être évalué de façon fiable ;
- Il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à la Société (L'encaissement du produit de la vente est raisonnablement sûr) ; et
- Les coûts encourus ou restant à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Pour être pris en compte en résultat, les contrats de vente doivent être signés par les deux parties et leurs montants doivent être payés intégralement, ou faire l'objet d'un accord de financement par un établissement de crédit spécialisé (banque, société de leasing, etc.).

2.7. Provision pour avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée par la Société pour faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés au titre de l'assistance médicale après leur départ en retraite (sous forme de prise en charge des primes d'assurance groupe).

La provision résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment l'espérance de vie des retraités, le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des frais médicaux, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

2.8. Présentation de l'état des flux de trésorerie

À partir de l'exercice 2018, l'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé prévu par la norme comptable générale NCT 01 (utilisation de la méthode indirecte pour les flux de trésorerie liés à l'exploitation) et en retenant les options suivantes :

- Les dividendes reçus, générés par les titres de participation, sont présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ;
- Les intérêts reçus, générés par les placements à long et à court terme, sont présentés parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les intérêts payés, générés par les financements externes (emprunts et découverts bancaires) sont présentés également parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les dividendes payés aux actionnaires sont présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en DT)

	Valeurs Brutes				Amortissements				Valeurs Nettes au	
	Soldes au 31/12/2021	Entrées 2022	Sorties 2022	Soldes au 31/12/2022	Soldes au 31/12/2021	Entrées 2022	Sorties 2022	Soldes au 31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021
Logiciels	14 528	-	-	14 528	9 952	2 000	-	11 952	2 576	4 576
Total des immobilisations incorporelles	14 528	-	-	14 528	9 952	2 000	-	11 952	2 576	4 576
Terrains	162 500	-	-	162 500	-	-	-	-	162 500	162 500
Bâtiments administratifs	350 780	-	-	350 780	350 362	418	-	350 780	-	418
Matériel de transport	456 272	74 050	-	530 322	314 438	73 972	-	388 410	141 912	141 834
Installations générales, agencements & aménagements des constructions	427 196	1 428	-	428 624	325 728	13 505	-	339 233	89 391	101 468
Équipements de bureaux	102 570	4 656	-	107 226	95 090	3 334	-	98 424	8 802	7 480
Équipements informatiques	169 689	351	-	170 040	118 098	10 089	-	128 187	41 853	51 591
Total des immobilisations corporelles	1 669 007	80 485	-	1 749 492	1 203 716	101 318	-	1 305 034	444 458	465 291
Total des immobilisations incorporelles et corporelles	1 683 535	80 485	-	1 764 020	1 213 668	103 318	-	1 316 986	447 034	469 867

Un inventaire physique des immobilisations incorporelles et corporelles a été effectué par la Société ESSOUKNA à la fin de l'année 2022. Le rapprochement des résultats de cet inventaire physique avec les données correspondantes de la comptabilité financière (ou des tableaux d'amortissements) n'a pas été effectué de manière exhaustive. Cependant, nos travaux d'audit nous ont permis de nous assurer de l'existence physique et de l'état de fonctionnement de la majorité des actifs immobilisés.

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Participations :	4 148 841	4 197 042
- Titres de participation	4 439 421	4 439 421
- Moins : Provisions	-290 580	-242 379
Fonds gérés :	1 773 130	2 133 993
- Fonds gérés (par SICAR INVEST)	3 424 792	3 589 545
- Moins : Provisions	-1 651 662	-1 455 552
Prêts au personnel :	310 142	350 049
- Échéances à plus d'un an sur prêts au personnel	310 142	350 049
- Moins : Provisions	-	-
Dépôts et cautionnements versés	520	520
<i>Total en DT</i>	6 232 633	6 681 604

NOTE N°4-1 : TITRES DE PARTICIPATION

	Nombre de titres	Participation directe en %	Soldes au 31/12/2022		
			Valeur brute	Provision	Valeur nette
Sociétés du Groupe ESSOUKNA :			919 540	200 010	719 530
- Société ZIED	71 953	62,01%	719 530	-	719 530
- Société Immobilière des Cèllets	40 002	22,22%	200 010	200 010	-
Sociétés hors Groupe ESSOUKNA :			3 519 881	90 570	3 429 311
- SOGEST	1	0,10%	10	10	-
- SICAV BNA	110	0,01%	11 000	-	11 000
- SOIVM SICAF	45 714	11,43%	452 373	-	452 373
- SICAV AVENIR	110	0,01%	10 525	4 341	6 184
- BNA CAPITAUX	82	0,16%	8 200	-	8 200
- SICAR INVEST	59 000	5,90%	790 000	-	790 000
- Placement Obligataire SICAV	300	0,01%	30 000	-	30 000
- BTS	200	0,01%	2 000	-	2 000
- TUNIS RE	33 444	0,17%	237 553	3 779	233 774
- ELBENE INDUSTRIE	20 610	0,21%	82 440	82 440	-
- SODET SUD	17 862	8,29%	1 895 750	-	1 895 750
- SIVIA	3	0,01%	30	-	30
Total en DT			4 439 421	290 580	4 148 841

NOTE N°4-2 : PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE LA SODET SUD

En 2014, la Société ESSOUKNA a procédé à l'acquisition de 4 382 actions SODET SUD, société du groupe BNA, pour un montant de 547 750 DT (soit au prix de 125 DT l'action).

En 2015, la SODET SUD a procédé à l'augmentation de son capital social pour un montant de 15 049 800 DT, en le portant de 6 500 000 DT à 21 549 800 DT, et ce, par l'émission au pair de 150 498 actions de valeur nominale unitaire de 100 DT. Dans ce cadre, la Société ESSOUKNA a procédé à la souscription de 13 480 actions SODET SUD pour un montant global de 1 348 000 DT.

Après cette opération, la participation de la Société ESSOUKNA dans le capital de la SODET SUD remonte à 17 862 actions, ce qui correspond à un pourcentage d'intérêt de 8,29%.

Les états financiers de la SODET SUD pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 font apparaître une valeur mathématique de l'action de 24,094 DT, soit une moins-value potentielle de 1 465 383 DT non comptabilisée par la Société ESSOUKNA.

En effet, un rapport d'évaluation de 12 lots de terrains à bâtir ou à lotir détenus par la SODET SUD, établi le 30 juin 2022 par un expert externe au groupe BNA, fait apparaître une juste valeur globale de 40 831 848 DT, contre une valeur comptable du stock de terrains au bilan arrêté au 31 décembre 2022 de 13 887 784 DT, soit une plus-value latente de 26 944 064 DT.

En conclusion, la Société ESSOUKNA, tout en s'alignant aux sociétés du groupe BNA, n'a pas comptabilisé de provision pour dépréciation sur les titres de participation SODET SUD lors de l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, vu que leur valeur d'usage (ou valeur mathématique corrigée) est estimée être supérieure à leur coût d'acquisition.

NOTE N°4-3 : FONDS GÉRÉS

Les montants des participations en fonds gérés par SICAR INVEST, société du groupe BNA, non encore recouvrés 31 décembre 2022 se présentent comme suit :

Fonds gérés	Solde au 31 décembre 2022
Fonds géré n°4	158 580
Fonds géré n°8	172 455
Fonds géré n°15	587 210
Fonds géré n°22	2 506 547
<i>Total en DT</i>	<i>3 424 792</i>

Les impayés relatifs aux contrats de portage liés aux titres de participation à travers les fonds gérés ont connu une augmentation significative au cours des derniers exercices ; ils correspondent à la totalité du solde au 31 décembre 2022, soit 3 424 792 DT.

Cependant, les provisions pour dépréciation des participations en fonds gérés totalisent 1 651 662 DT au 31 décembre 2022 et représentent 48% de la valeur brute de ces actifs financiers. Elles ont été estimées sur la base des informations communiquées par SICAR INVEST qui dispose des dossiers physiques des participations (dont notamment les derniers états financiers disponibles) et compte tenu des garanties admises (contrat d'hypothèque, contrat d'assurance, etc.), régulièrement constituées et évaluées correctement.

Les produits (dividendes, plus-values sur rachats d'actions SICAV, plus-values sur cessions de titres de participation, etc.) et les charges (commissions) relatifs aux quatre fonds gérés par SICAR INVEST et se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2022, ont été comptabilisés sur la base d'un état communiqué par cette dernière à la Société ESSOUKNA dans le cadre de l'établissement de ses états financiers annuels, pour les montants respectifs de 17 802 DT et 59 669 DT.

NOTE N°5 : STOCKS

	Solde au	Solde au
	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Terrains à bâtir :	20 402 201	9 184 086
- LOT M'HAMDIA	490 976	474 843
- LOT SOUKRA (école primaire)	93 177	93 177
- LOT 23 NOUVELLE MEDINA	2 813 271	-
- TERRAIN SOUSSE - TRANCHE 2	1 528 610	1 488 463
- LOTS HSC 1.5.3 LAC	-	3 539 052
- LOTS HSC 1.11.6 LAC	3 636 572	3 588 551
- LOTS MANOUBA	11 839 595	-
Travaux en cours :	8 566 343	28 163 096
- PROJET KAIROUAN	-	3 506 706
- PROJET MANOUBA	-	10 600 297
- LOTS 4&28 JARDINS D'EL MENZAH	8 566 343	4 665 803
- PROJET HHC 1 BOUMHEL	-	9 390 290

Travaux terminés :	17 537 669	12 599 998
- RÉSIDENCE "ESSALEM" LOT HSC 55 EL MOUROUJ V	1 988	1 988
- RÉSIDENCE "ESSOUNBOULA EL JAMILA" LOTS HSC 57&58 EL MOUROUJ V	7 388	7 388
- RÉSIDENCE "LA TURQUOISE" LOT HSC 27 NASR II	33 105	33 105
- RÉSIDENCE LOTS S5-1&S5-2 HAMMAMET	98 689	98 689
- RÉSIDENCE "ESSAFA" LOT HSC 10 NASR II	20 548	20 548
- RÉSIDENCE "YOSRA" LOT C7 RAS TABIA	182 119	182 119
- RÉSIDENCE "MARWA" LOT SOUKRA TF 31 327	3 642 272	3 665 304
- RÉSIDENCE "SALOUA" LOT EHC 45 EL MOUROUJ V	1 287	1 287
- LOTISSEMENT SOUSSE (TRANCHE 1)	7 367 531	7 389 070
- PROJET EHC 46 EL MOUROUJ V	298 078	298 078
- PROJET HC 28 EL MOUROUJ VI	-	212 305
- RÉSIDENCE "SAPHIR" LOT EHC 35 EL MOUROUJ VI	119 787	690 117
- RÉSIDENCE "L'ECLAT" LOT EHC 1 BOUMHEL	949 741	-
- COMPLEXE "IMAM SAHNOUN" KAIROUAN	4 815 136	-
Total brut en DT	46 506 213	49 947 180
Moins : Provisions	-97 031	-97 031
- Travaux terminés (*)	-97 031	-97 031
Total net en DT	46 409 182	49 850 149

(*) Des provisions pour dépréciation de certains locaux, faisant partie des résidences ESSALEM, ESSOUNBOULA EL JAMILA, LA TURQUOISE, HAMMAMET et ESSAFA, figurant parmi les éléments du stock de travaux terminés et connaissant une mévente depuis plusieurs exercices, ont été constituées pour 60% de leurs coûts de production historiques.

NOTE N°5-1 : STOCK DE TERRAINS À BÂTIR

Les acquisitions de lots de terrains aménagés (notamment auprès de l'AFH) sont généralement financées par des emprunts de fonds portant intérêts (contractés auprès de la BNA). Ces lots de terrains aménagés sont destinés à des futurs projets de promotion immobilière et pourraient être détenus quelques années avant d'être bâtis et commercialisés. La Société ESSOUKNA ne comptabilise pas en charges de l'exercice les coûts d'emprunt au fur et à mesure qu'ils sont encourus, mais les incorpore dans le coût du stock de terrains à bâtir dès le commencement des travaux administratifs et techniques (par les moyens propres ou par recours à des tiers), et ce, même en l'absence de travaux de construction.

La Société ESSOUKNA considère que la juste valeur (déterminée à dire d'expert qualifié le cas échéant) de ces biens immobiliers couvre leur valeur comptable, y compris les coûts d'emprunt incorporés (en cas d'insuffisance, une provision pour dépréciation est constituée) et que le recouvrement de ces derniers sera assuré, avec les autres coûts de développement, par les revenus des futurs projets de promotion immobilière (ou de lotissement).

Rappelons que la norme comptable NCT 13, relative aux Charges d'emprunt, prévoit dans son paragraphe 13 que « *L'incorporation des charges d'emprunt dans le coût d'un bien pouvant donner lieu à capitalisation des charges d'emprunt doit commencer lorsque : a) les dépenses relatives au bien ont été réalisées ; b) les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, sont en cours ; et c) les charges d'emprunt sont encourues.* ».

Cette Norme ajoute dans son paragraphe 14 que « *Les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, vont au-delà de la construction physique du bien concerné. Elles comprennent les travaux techniques et administratifs, préalables au commencement de la construction physique, tels que les activités associées à l'obtention d'autorisations préalablement au commencement de la construction physique. Toutefois, de telles activités ne comprennent pas le fait de détenir un bien lorsqu'il n'y a ni production ni développement modifiant la substance de ce bien. À titre d'exemple, les charges d'emprunt supportées pendant la phase de développement d'un terrain sont capitalisées dans la période au cours de laquelle les activités relatives à ce développement sont entreprises. Toutefois, les charges d'emprunt supportées lorsque le terrain acquis à des fins de construction est détenu sans s'accompagner d'une activité de développement, n'ont pas qualité pour être capitalisées.* ».

La Direction de la Société ESSOUKNA considère que les prescriptions de la norme comptable NCT 13 sont vérifiées pour tous les éléments de son stock de terrains à bâtir (ou à lotir) dont la valeur comptable cumulée, s'élevant à 20 402 201 DT au 31 décembre 2022, inclut un montant de 1 824 446 DT de charges d'emprunt, dont 214 842 DT au titre de l'exercice 2022.

Le tableau ci-joint présente la situation comptable de chacun des terrains à bâtir (ou à lotir) au 31 décembre 2022, et ce, à l'exception d'un terrain d'une valeur comptable de 93 177 DT destiné à la construction d'une école primaire et des lots de terrains sis à Manouba, d'une valeur comptable de 11 839 595 DT, viabilisés par la Société ESSOUKNA et destinés à des futurs projets de promotion immobilière.

ÉTAT DU STOCK DE TERRAINS À BATIR OU À LOTIR AU 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Désignation</i>	<i>Terrain Nouvelle Medina</i>	<i>Terrain 1.11.6 Lac</i>	<i>Terrain M'hamdia</i>	<i>Terrain Sousse Tranche 2</i>
Date d'acquisition du terrain	16/03/2022	08/12/2014	17/10/2007	21/11/2013
Coût d'achat du terrain	2 445 800	2 680 783	301 000	979 264
Droits d'enregistrement	174 730	163 969	18 189	58 798
Honoraires avocat	5 000	2 000	2 360	440
Droits d'enregistrement du contrat de prêt	5 166	4 536	-	1 760
Frais de topographie	1 400	885	896	-
Campagne géotechnique	6 480	3 731	-	65
Honoraires d'architecture	-	-	10 530	-
Frais de maintenance	-	15 237	510	-
TNB	-	32 784	93 949	-
TVA à récupérer	-	-365 280	-	-
Coût hors charges financières (1)	2 638 576	2 538 645	427 435	1 040 327
Charges financières encourues avant 2022	-	1 097 927	63 541	448 136
Charges financières encourues en 2022	174 695	-	-	40 147
Charges financières incorporées (2)	174 695	1 097 927	63 541	488 283
% des charges financières (2)/(1)	7%	43%	15%	47%
Coût total du terrain au 31/12/2022	2 813 271	3 636 572	490 976	1 528 610

NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Clients ordinaires - ventes de biens immobiliers	161 256	756 653
Clients - effets à recevoir (1)	92 665	77 564
Clients - chèques impayés (2)	304 337	300 000
Total brut en DT	558 258	1 134 217
Moins : Provisions	-194 408	-190 071
Total net en DT	363 850	944 146

Suite Note N° 6

1) Clients - effets à recevoir

Cette rubrique renferme des effets impayés pour un montant cumulé de 77 339 DT, concernant un client douteux. La Société ESSOUKNA a intenté des actions en justice pour le recouvrement de cette créance impayée. Un jugement du tribunal de première instance a été prononcé en faveur de la Société en date du 04 février 2011 ; il condamne ce client douteux au paiement du principal de la créance, des intérêts de retard et des frais. Au 31 décembre 2022, l'affaire est encore devant la cour d'appel. La Direction de la Société ESSOUKNA considère que le risque de non-recouvrement n'est pas élevé (malgré l'écoulement de plusieurs années), étant donné que ce client récalcitrant ne peut pas obtenir son titre de propriété individuel qu'après la signature d'un acte de précision avec la société.

Au 31 décembre 2022, une provision pour dépréciation a été constituée au titre de l'ensemble des effets impayés pour un montant de 40 071 DT.

2) Clients - chèques impayés

Il s'agit, principalement, d'un chèque impayé qui se rapporte à la vente d'un local à usage commercial conclue le 22 juin 2012. Le contrat de vente n'a pas été enregistré à la recette des finances et prévoit qu'une partie du prix (300 000 DT) soit payée au moyen d'un crédit à octroyer par la Société ESSOUKNA moyennant le consentement d'une hypothèque de premier rang à son profit. Ces conditions de vente n'ont pas été respectées, d'où le versement en banque par la Société ESSOUKNA du chèque retourné impayé (tiré par une ascendante de l'acquéreur). Une action en justice a été intentée pour la récupération du local vendu (livré au client en 2012) et perdue par la Société, devant le tribunal de première instance, le 16 novembre 2015. La Société a interjeté appel du jugement depuis le 29 décembre 2017 mais des reports d'audiences ont été décidés pour ajout du dossier original. Au 31 décembre 2022, l'affaire est encore devant la cour d'appel.

Au 31 décembre 2022, une provision pour dépréciation a été constituée au titre dudit chèque impayé pour un montant de 150 000 DT représentant la moitié de son montant.

NOTE N°7 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Fournisseurs - comptes débiteurs :	81 629	549 083
- Entrepreneurs, avances et acomptes	54 852	141 285
- Autres fournisseurs, avances et acomptes	26 777	407 798
Personnel - avances et acomptes	2 700	2 430
État - comptes débiteurs :	1 446 887	2 166 397
- Crédit d'impôt sur les Sociétés	758 266	596 539
- TVA déductible ou à reporter	688 621	1 569 858
Sociétés du Groupe (opérations faites en commun ...) :	81 826	267 750
- SIMPAR	-	-
- SIVIA (*)	81 826	267 750
- EL MADINA	-	-
- IMMOBILIERE DES ŒILLETS	-	-
Charges constatées d'avance	4 487	1 545
Produits à recevoir (produits des fonds gérés ...)	24 669	246 054
Autres comptes débiteurs	69 775	70 524
Total brut en DT	1 711 973	3 303 783
Moins : Provisions	-21 802	-22 501
Total net en DT	1 690 171	3 281 282

(*) Il s'agit, principalement, d'un montant déposé via la SIVIA à la Trésorerie Générale de Tunisie dans le cadre du litige en cours avec le fournisseur ECF.

NOTE N°8 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Prêts au personnel (échéances à moins d'un an)	141 353	113 286
Placement fonds commun BNA Progrès	12 000	12 000
Placement fonds commun BNA Confiance	12 000	12 000
Total en DT	165 353	137 286

NOTE N°9 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Placement monétaire à très court terme	1 000 000	-
Chèques à l'encaissement	292	1 993 631
Effets à l'encaissement	-	205 378
BNA Bank	359 942	119 835
BH Bank	129	257
Caisse	856	721
Total en DT	1 361 219	2 319 822

NOTE N°10 : RÉSULTAT PAR ACTION

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Résultat de l'exercice en dinars	618 639	-1 048 645
Nombre d'actions ordinaires en circulation	5 050 500	5 050 500
Résultat par action de valeur nominale un dinar	0,122	-0,208

NOTE N°11 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(en DT)

	Capital social	Primes d'émission	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour fonds social	Réserve soumise à un régime fiscal particulier	Autres compléments d'apport	Bénéfices non répartis (*)	Total
Soldes au au 31 décembre 2020	5 050 500	1 676 563	505 050	22 914 806	1 198 500	1 348 000	39 915	998 549	33 731 883
<i>Affectation du résultat 2020 :</i>									
- Dotations en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses fonds social	-	-	-	-	-42 787	-	-	-	-42 787
Perte 2021	-	-	-	-	-	-	-	-1 048 645	-1 048 645
Réinvestissement exonéré devenu disponible	-	-	-	1 348 000	-	-1 348 000	-	-	-
Soldes au au 31 décembre 2021	5 050 500	1 676 563	505 050	24 262 806	1 155 713	-	39 915	-50 096	32 640 451
<i>Affectation du résultat 2021 :</i>									
- Dotations en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses fonds social	-	-	-	-	-48 240	-	-	-	-48 240
Bénéfice 2022	-	-	-	-	-	-	-	618 639	618 639
Soldes au au 31 décembre 2022	5 050 500	1 676 563	505 050	24 262 806	1 107 473	-	39 915	568 543	33 210 850

(*) Bénéfices non répartis = Résultats reportés + Résultat net de l'exercice.

NOTE N°11-1 : RÉSERVE POUR FONDS SOCIAL

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Solde au 1er janvier :	1 155 713	1 198 500
- Trésorerie	692 378	800 721
- Prêts au personnel	463 335	397 779
Ressources de l'exercice :	16 452	16 271
- Quote-part du bénéfice de l'exercice précédent	-	-
- Intérêts des prêts au personnel	16 452	16 271
Emplois de l'exercice :	64 692	59 058
- Restauration	34 522	30 372
- Aides au personnel (non remboursables)	22 315	19 800
- Bonifications d'intérêts	7 855	8 886
Solde au 31 décembre :	1 107 473	1 155 713
- Trésorerie	655 978	692 378
- Prêts au personnel	451 495	463 335

NOTE N°12 : EMPRUNTS (NON COURANTS)

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Échéances à plus d'un an sur emprunts BNA :		
- Crédit pour acquisition du terrain 4&28 JARD. D'EL MENZAH	1 150 000	1 916 667
- Crédit pour acquisition et viabilisation du terrain MANOUBA	3 265 000	4 675 000
- Crédit pour acquisition et viabilisation du terrain SOUSSE	1 516 694	2 382 149
- Crédit pour construction EHC 35 EL MOUROUJ VI	-	225 000
- Crédit pour construction KAIROUAN	-	310 166
- Crédit pour construction EHC 1 BOUMHAL	-	3 083 333
- Crédit pour acquisition du terrain 23 NOUVELLE MEDINA	2 468 000	-
- Crédit COVID-19	950 000	1 000 000

<i>Total en DT</i>	9 349 694	13 592 315
--------------------	------------------	-------------------

NOTE N°13 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS (NON COURANTS)

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Cautions reçus	396 145	338 118
<i>Total en DT</i>	396 145	338 118

NOTE N°14 : PROVISIONS

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Provisions pour frais de réparation (1)	171 763	194 377
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (2)	418 786	416 756
Provisions pour risques fiscal et social (3)	259 654	319 710
Provision pour litige avec l'entreprise ECF (4)	94 185	217 919
Provisions pour autres litiges	31 026	85 026
<i>Total en DT</i>	975 414	1 233 788

1) Provisions pour frais de réparation

Des provisions pour garantie conférée aux clients sont constituées pour faire face aux dépenses de réparation futures qui seront éventuellement encourues sur les biens immobiliers vendus et qui ne sont pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des fournisseurs ou par les contrats d'assurance décennale (compte tenu de la franchise).

Le montant de cette provision correspond à un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par catégorie de projets, suite à une décision prise au niveau du Conseil d'Administration. Les taux de provisionnement appliqués par la Société ESSOUKNA se présentent comme suit :

	Taux de provision
Projet El Mourouj V (HSC 57&58)	0,30%
Projets haut-standing	0,70%
Autres projets	0,50%

Selon une Note de la Direction Générale, la reprise est effectuée trimestriellement comme suit :

- La provision est reprise pour 50% de son montant après huit trimestres suivants celui de sa constitution ; et
- Le reliquat est repris après douze trimestres suivant celui de la comptabilisation initiale de la provision.

2) Provision pour avantages postérieurs à l'emploi

Les hypothèses appliquées par la Société ESSOUKNA pour la détermination de la provision pour avantages postérieurs à l'emploi (assistance médicale post-retraite) se présentent comme suit :

- Une prime d'assurance groupe annuelle moyenne égale à 686 DT par retraité ;
- Un taux de croissance annuelle des primes d'assurance groupe de 5% ;
- Une probabilité de départ préalable à la retraite de 5% ;
- Un taux d'actualisation financière de 8% ; et
- Une espérance de vie après l'âge de départ à la retraite de 15 ans.

Par décision du Conseil d'Administration prise au cours du second semestre de l'année 2021, le régime des indemnités de départ à la retraite a été modifié. Ainsi, à l'occasion de son départ en retraite, chaque salarié bénéficiera de 12 salaires au lieu de 6 salaires.

Au 31 décembre 2021, une provision pour avantage du personnel postérieurs à l'emploi a été comptabilisée pour un montant de 294 286 DT, représentant les droits additionnels acquis par le personnel, à cette date, suite à l'amélioration du régime des indemnités de départ à la retraite. Cependant, un avenant au contrat d'assurance couvrant les IDR a été signé avec la CTAMA, le 30 décembre 2021, pour inclure cette modification du régime sans paiement du capital de départ (prime d'assurance marginale au titre des exercices 2021 et antérieurs) et sans reprise de la provision constituée qui n'a pas connu de variation au cours de l'exercice 2022. Signalons que la prime d'assurance facturée par la CTAMA au titre de l'exercice 2022 a été comptabilisée en charges d'exploitation. Ce traitement n'est pas conforme aux dispositions de la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*. Sa correction ne devrait pas impacter de manière significative le résultat net de l'exercice 2022.

3) Provisions pour risques fiscal et social

- Courant l'exercice 2015, la Société ESSOUKNA a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie couvrant la période 2011-2014 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise. Une notification des résultats de cette vérification fiscale approfondie a été adressée à la Société en date du 19 novembre 2015, ayant pour effet d'ajuster à la hausse le crédit de TVA pour un montant de 267 316 DT, de réclamer à la Société un complément d'impôts et taxes à payer de 605 545 DT, dont 144 823 DT de pénalités, et d'ajuster à la baisse le crédit d'impôt sur les sociétés pour un montant de 62 748 DT. Conformément aux dispositions de l'article 44 du CDPF, la Société a formulé son opposition quant aux résultats de cette vérification fiscale approfondie, une première fois en date du 30 décembre 2015, et une deuxième fois en date du 13 juin 2016 suite à la réponse de l'administration fiscale parvenue le 1^{er} juin 2016. En l'absence d'accord entre la Société et l'administration fiscale sur les résultats définitifs de ladite vérification fiscale approfondie, un arrêté de taxation d'office a été adressé à la Société le 26 décembre 2019 ; il confirme la totalité des chefs de redressement et des ajustements de la situation fiscale au titre de la période 2011-2014, tels que notifiés à la Société le 19 novembre 2015 et décrits ci-dessus.

Au 31 décembre 2022, une provision pour redressement fiscal a été constituée pour un montant de 128 077 DT, et ce, pour la meilleure estimation du risque fiscal encouru. En outre, un complément de provision pour risques et charges a été comptabilisé pour un montant de 8 491 DT au titre des exercices ultérieurs à la période couverte par la vérification fiscale approfondie (pour les mêmes chefs de redressement).

- Courant l'exercice 2018, la Société ESSOUKNA a fait l'objet d'une vérification sociale approfondie couvrant la période 2015-2017 au titre des salaires déclarés et qui a abouti au paiement à la CNSS de cotisations complémentaires et de pénalités de retard.

Au 31 décembre 2022, une provision pour risques et charges de 81 723 DT a été comptabilisée, pour les mêmes chefs de redressement, au titre des exercices ultérieurs à la période couverte par ladite vérification sociale approfondie.

4) Provision pour litige avec l'entreprise ECF

Le Groupement Immobilier (dont la Société ESSOUKNA fait partie) est actuellement en litige avec l'entreprise ECF qui réclame en justice diverses indemnisations pour empêchement des travaux de construction relatifs au Projet El Bosten 8 (lot Soukra III) et pour augmentation des prix des matériaux de construction. Dans ce cadre, l'entreprise ECF a procédé à une opposition conservatoire (sur le titre foncier du projet immobilier) en date du 9 septembre 2016 visant le recouvrement d'un montant de 958 877 DT. Il s'ensuit que la Société ESSOUKNA serait, éventuellement, appelée à payer sa quote-part s'élevant à 191 775 DT (20%). Une action en justice a été engagée par la SIVIA (chef de file) en vue d'enlever cette opposition conservatoire et de libérer le titre foncier afin de faciliter la vente des biens immobiliers restants.

Le 6 juillet 2017, un jugement du Tribunal de Première Instance de Tunis a été prononcé en faveur de l'entreprise ECF, condamnant le Groupement Immobilier à payer un montant de 939 535 DT. Le 27 février 2019, la Cour d'Appel de Tunis a condamné le Groupement Immobilier à payer, en faveur de l'entreprise ECF, un montant supplémentaire de 539 206 DT (391 999 DT au titre de la somme des retenues de garantie et 147 207 DT au titre des pénalités de retard calculées à partir de décembre 2014). Ainsi, il est plus probable qu'improbable que la Société ESSOUKNA sera tenue de payer sa quote-part s'élevant à 295 748 DT. De ce fait, une provision pour litige a été comptabilisée jusqu'au 31 décembre 2021 pour un montant de 217 919 DT, déduction faite des montants des retenues de garantie et de la caution bancaire (mise en jeu par la SIVIA) comptabilisés parmi les passifs courants (chez la Société ESSOUKNA et le chef de file SIVIA).

Suite au retrait par l'entreprise ECF d'un montant de 849.144 DT de la Trésorerie Générale de Tunisie, au cours de l'exercice 2022, la Société ESSOUKNA a constaté, pour sa quote-part de 20%, une perte exceptionnelle de 169 829 DT tout en effectuant une reprise partielle de la provision déjà constituée au titre de cette affaire en justice.

Le 23 novembre 2022, la cour de cassation a révoqué, en partie, l'arrêt de la cour d'appel (en ce qui concerne la retenue de garantie) avec renvoi de l'affaire devant une autre instance judiciaire. Compte tenu de ce jugement, le Groupement Immobilier est devenu redevable envers l'entreprise ECF de la somme de 230.475 DT. De ce fait, une provision complémentaire a été comptabilisée, au cours de l'exercice 2022, pour un montant de 46.095 DT.

Ainsi, le montant total des provisions pour litiges opposant la Société ESSOUKNA à l'entreprise ECF, figurant au passif du bilan arrêtés au 31 décembre 2022, s'élève à 94.185 DT,

NOTE N°15 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Entrepreneurs	422 165	139 802
Fournisseurs ordinaires	124 488	359 665
Fournisseurs, effets à payer	-	-
Entrepreneurs, retenues de garantie	1 422 206	1 836 642
Fournisseurs, retenues de garantie	48 659	12 886
Fournisseurs, factures non parvenues	1 376 991	1 308 992
<i>Total en DT</i>	3 394 509	3 657 987

NOTE N°16 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Clients - avances et acomptes reçus	752 366	4 708 095
Personnel - comptes créditeurs :	495 769	459 764
- Personnel, charges à payer	495 769	416 967
- Personnel, rémunérations dues	-	42 797
État - comptes créditeurs :	94 911	117 695
- Retenues à la source	65 201	81 132
- Contribution de Solidarité Sociale - CSS	6 430	2 837
- Autres impôts et taxes à payer	23 280	33 726
Organismes sociaux :	221 004	223 308
- CNSS	101 968	104 713
- CNSS - régime complémentaire	21 522	22 099
- Assurance groupe	16 303	17 057
- CNRPS	-	-
- CNAM	-	-
- Charges sociales à payer	81 211	79 439
Sociétés du Groupe (opérations faites en commun ...) :	79 126	22 217
- SIMPAR	33 008	7 141
- EL MADINA	23 059	7 538
- IMMOBILIERE DES ŒILLETS	23 059	7 538
Jetons de présence à payer	92 500	98 750
Actionnaires - dividendes à payer	645	645
Charges à payer (charges des fonds gérés ...)	65 623	120 141
Créditeurs divers	115 541	125 322
Total en DT	1 917 485	5 875 937

NOTE N°17 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (COURANTS)

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Échéances à moins d'un an sur emprunts BNA :	7 386 621	6 345 560
- Crédit pour acquisition du terrain 4&28 JARD. D'EL MENZAH	766 667	-
- Crédit pour acquisition et viabilisation du terrain SOUSSE	865 455	-
- Crédit pour acquisition et viabilisation du terrain MANOUBA	2 311 000	300 000
- Crédit pour réalisation du projet EHC 1 BOUMHEL	3 083 333	4 250 000
- Crédit pour réalisation du projet KAIROUAN	310 166	620 332
- Crédit pour construction EHC 46 EL MOUROUJ V	-	275 228
- Crédit pour construction EHC 35 EL MOUROUJ VI	-	900 000
- Crédit COVID-19	50 000	-
Intérêts courus	38 724	-
<i>Total en DT</i>	7 425 345	6 345 560

NOTE N°18 : VENTES DE BIENS IMMOBILIERS

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Ventes de logements	13 428 930	9 216 313
Ventes de bureaux	-	713 214
Ventes de magasins	441 095	1 940 527
Ventes de terrains lotis	3 579 104	114 156
<i>Total en DT</i>	17 449 129	11 984 210

NOTE N°19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Location de bureaux	842	814
Honoraires d'assistance	30 000	30 000
Ventes de dossiers d'appel d'offres	1 100	1 150
<i>Total en DT</i>	31 942	31 964

NOTE N°20 : VARIATIONS DES STOCKS

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Variation du stock de terrains à bâtir	-11 218 115	4 320 312
Variation du stock de travaux en cours	19 596 753	-6 091 067
Variation du stock de travaux terminés	-4 937 671	3 622 098
<i>Total en DT</i>	3 440 967	1 851 343

NOTE N°21 : ACHATS DE TERRAINS

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Achats de terrains à bâtir - lot 23 Nouvelle Médina	2 445 800	-
Droits d'enregistrement / achats de terrains	174 730	-
Autres frais / achats de terrains	10 166	-
<i>Total en DT</i>	2 630 696	-

NOTE N°22 : ACHATS D'ÉTUDES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Achats d'études et de prestations de services : (*)		
- Projet EHC 1 BOUMHEL	2 030	145 254
- Projet EHC 35 EL MOUROUJ VI	-	49 136
- Projet KAIROUAN	75 103	17 677
- Projet HC 28 EL MOUROUJ VI	-	2 643
- Projet MANOUBA	27 753	1 854
- Projet M'HAMDIA	-	2 600
- Projet LOTS 4&28 JARDINS D'EL MENZAH	93 454	90 772
Total en DT	198 340	309 936

(*) Il s'agit de l'ensemble des prestations fournies par les tiers en matière d'études techniques, d'architecture et de pilotage des projets de promotion immobilière réalisés ou en cours de réalisation.

NOTE N°23 : ACHATS DE MATÉRIELS, ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Achats de matériels, équipements et travaux : (*)		
- Projet HC 1 MENZAH 7	148 442	809 613
- Projet KAIROUAN	1 171 688	539 656
- Projet HC 5 BOUMHEL	-	3 305
- Projet EHC 1 BOUMHEL	-	3 495 908
- Projet HC 28 EL MOUROUJ VI	-	798
- Projet M'HAMDIA	15 982	-
- Projet MANOUBA	714 831	296 260
- Projet EHC 46 EL MOUROUJ V	-	1 352
- Projet LOTS 4&28 JARDINS D'EL MENZAH	3 618 425	35 437
- Autres projets	16 424	-
Total en DT	5 685 792	5 182 329

(*) Il s'agit de l'ensemble des travaux et achats directs engagés au cours de la période pour la réalisation des projets de promotion immobilière.

NOTE N°24 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Salaires et compléments de salaires	1 640 538	1 666 032
Charges sociales légales	500 404	513 669
Autres charges de personnel (congrés payés)	78 802	12 369
<i>Total en DT</i>	2 219 744	2 192 070

NOTE N°25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	103 318	117 806
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (titres de participation et fonds gérés)	355 087	306 533
Dotations aux provisions pour risques et charges	168 364	143 393
Dotations aux provisions pour créances douteuses	4 337	-
Dotations aux provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	2 030	299 080
Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières (titres de participation et fonds gérés)	-110 776	-11 057
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-699	-3 047
Reprises sur provisions pour risques et charges	-258 939	-78 225
<i>Total en DT</i>	262 722	774 483

NOTE N°26 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Achats non stockés de matières et fournitures	35 602	28 494
Divers services extérieurs	258 138	338 488
Commissions des fonds gérés	59 669	59 484
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	166 460	114 750
Rémunérations des membres du CPA	11 250	11 250
Jetons de présence (servis par la Société)	75 000	100 000
Impôts, taxes et versements assimilés	192 899	118 791
Total en DT	799 018	771 257

NOTE N°27 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Intérêts des emprunts spécifiques aux projets (*)	1 828 583	2 192 390
Intérêts débiteurs des CCB et autres	73	35 948
Intérêts des placements monétaires	-93 307	-6 882
Autres produits financiers	-12	-306
Total en DT	1 735 337	2 221 150

(*) Les intérêts des emprunts spécifiques aux projets, encourus au cours de l'exercice 2022, s'élèvent à 1 828 583 DT et se ventilent comme suit :

- Intérêts incorporés dans le stock de terrains à bâtir	:	831 184 DT
- Intérêts incorporés dans les stocks de travaux en cours et de travaux terminés	:	122 705 DT
- Intérêts non incorporés dans les coûts des projets	:	874 694 DT

NOTE N°28 : PRODUITS DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Dividendes sur titres de participation	61 377	51 652
Dividendes sur fonds gérés	17 802	20 591
Autres produits sur fonds gérés	912	44 657
<i>Total en DT</i>	80 091	116 900

NOTE N°29 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Reprise en produits de dépôts et cautionnements clients	754	40 550
Autres gains ordinaires	69 326	107 785
<i>Total en DT</i>	70 080	148 335

NOTE N°30 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Pertes encourues / affaires ECF (règlements 2022)	169 829	-
Reprises sur provisions pour litiges / affaire ECF	-169 829	
<i>Total en DT</i>	-	-

NOTE N°31 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

	Exercice clos le 31 décembre 2022
Bénéfice comptable avant impôt	658 626
Réintégrations :	586 956
- Contribution sociale de solidarité - CSS	6 430
- Provisions pour risques et charges	168 364
- Provisions pour créances douteuses	4 337
- Provision pour avantages postérieurs à l'emploi	2 030
- Provisions pour dépréciation des titres non cotés et fonds gérés	351 308
- Cotisations épargne collective retraite 2022	54 187
- Autres charges non déductibles (timbres de voyage)	300
Déductions :	619 316
- Revenus des valeurs mobilières (dividendes sur titres de participation)	61 377
- Revenus des valeurs mobilières (dividendes sur fonds gérés)	17 802
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	110 670
- Reprises sur provisions pour risques et charges	428 768
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs courants	699
Résultat fiscal avant pertes reportées	626 266
Pertes reportées au 31/12/2021	-288 187
Amortissements différés au 31/12/2021	-117 806
Résultat fiscal après imputation des pertes reportées et amort. différés	220 273
Chiffre d'affaires TTC	19 993 500
Min d'IS (0,2% du CA TTC)	39 987
Avances sur impôt (acomptes provisionnels, retenues à la source ...)	798 253
Crédit d'IS	758 266

NOTE N°32 : OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

a) Identification des parties liées

Les parties liées à la Société ESSOUKNA, autres que les dirigeants sociaux (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général, Directeur Général Adjoint ...), sont notamment les suivantes :

- BNA Bank - Banque Nationale Agricole (société tête du groupe BNA) ;
- SIMPAR (société mère) ;
- Société ZIED (filiale) ;
- Immobilière des Œillets (entreprise associée et société du groupe immobilier de la BNA) ;
- SIVIA (société du groupe immobilier de la BNA, actionnaire et administrateur) ;
- EL MADINA (société du groupe immobilier de la BNA) ;
- SOGEST (société du groupe immobilier de la BNA, actionnaire et administrateur) ;
- SICAR INVEST (société du groupe BNA) ;
- TIS (société du groupe BNA) ; et
- CTAMA (actionnaire et administrateur).

b) Transactions et soldes relatifs aux parties liées

- 1) L'en-cours global des crédits obtenus de la BNA Bank et destinés essentiellement au financement des projets de promotion immobilière, avec des taux d'intérêt annuels variant entre TMM+2,5% et TMM+3% et des hypothèques sur les biens immobiliers issus des projets financés, s'élève 16 736 315 DT au 31 décembre 2022. Les charges d'intérêts supportées par la Société ESSOUKNA courant 2022, au titre de ces emprunts bancaires, totalisent 1 828 656 DT.
- 2) L'en-cours des fonds gérés par SICAR INVEST s'élève, au 31 décembre 2022, à 3 424 792 DT (en valeur brute). Au cours de l'exercice 2022, la Société ESSOUKNA a comptabilisé une charge globale de 59 669 DT au titre des commissions de gestion revenant à SICAR INVEST.
- 3) Deux bureaux du siège social ont été loués aux sociétés du groupe « ZIED » et « Immobilières des Œillets ». Les loyers constatés parmi les produits de l'exercice 2022, ont totalisé 842 DT.
- 4) La Société ESSOUKNA a signé avec « Immobilière des Œillets » une convention d'assistance en date du 22 mai 2021. La rémunération de la Société, constatée en produits au titre des services rendus courant 2022, est de 30 000 DT.
- 5) Les prestations de services facturées par SOGEST au titre des études techniques et du pilotage des projets ont été comptabilisées parmi les charges de l'exercice 2022, pour un montant total de 128 419 DT. Le solde du fournisseur d'exploitation SOGEST est créditeur de 31 971 DT au 31 décembre 2022.

- 6) La Société ESSOUKNA a procédé à la réalisation du projet de lotissement d'un terrain à Sousse (première tranche), en groupement avec les sociétés SIMPAR, SIVIA, EL MADINA et Immobilière des Œillets. La quote-part de chiffre d'affaires revenant à la Société en 2022, au titre de ce projet, est de 32 886 DT.
- 7) En 2022, la T.I.S a facturé à la Société ESSOUKNA les frais de maintenance et les prix de vente de matériels informatiques pour un montant global de 4 678 DT (TTC).
- 8) La Société ESSOUKNA a conclu avec la CTAMA deux contrats d'assurance portant sur le financement de certains avantages postérieurs à l'emploi au profit de son personnel (indemnité de départ à la retraite égale 12 salaires et complément de retraite au profit de chaque membre adhérent). Au cours de l'exercice 2022, les primes supportées par la Société au titre de ces deux contrats d'assurance se présentent comme suit :

Objet du contrat d'assurance	Montant total des primes en 2022
Assurance Complément de Retraite	67.003
Assurance Indemnité de Départ à la Retraite	63.619
<i>Total en DT</i>	<i>130.622</i>

NOTE N°33 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>Libellée</i>	<i>Montant au 31 décembre 2022</i>
Hypothèques consenties à la BNA (1)	46 128 000
Hypothèques reçues des clients (2)	409 188
Hypothèques reçues du personnel	328 970
Intérêts non courus sur emprunts	2 432 960
Cautions reçues sur marchés	511 237
Total en DT	49 810 355

(1) Hypothèques consenties à la BNA :

<i>Propriété objet de l'hypothèque</i>	<i>Montant au 31 décembre 2022</i>
<i>Kairouan</i>	<i>3 150 000</i>
<i>Manouba</i>	<i>6 060 000</i>
<i>Jardins d'El Menzah</i>	<i>18 000 000</i>
<i>Lot EHC 1 Boumhel</i>	<i>9 000 000</i>
<i>Sousse</i>	<i>6 450 000</i>
<i>Lot 23 Nouvelle Medina</i>	<i>2 468 000</i>
<i>Siège social</i>	<i>1 000 000</i>
Total en DT	46 128 000

(2) Hypothèques reçus des clients :

<i>Propriété objet de l'hypothèque</i>	<i>Montant au 31 décembre 2022</i>
<i>Boutique n° 2 - Résidence TASNIM - Nasr II</i>	<i>300 000</i>
<i>Appartement F2 - Résidence FAÏROUZ - Nasr II</i>	<i>109 188</i>
<i>Total en DT</i>	<i>409 188</i>

NOTE N°34 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION**(Montants exprimés en dinars)**

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Ventes de biens immobiliers	17 449 129	11 984 210
Autres produits d'exploitation	31 942	31 964
Production stockée ou déstockage de production	-3 440 967	-1 851 343
Achats terrains	-2 630 696	-
Achats consommés	-5 884 132	-5 492 265
Services extérieurs et autres charges externes	-606 119	-652 466
VALEUR AJOUTÉE BRUTE	4 919 157	4 020 100
Charges de personnel	-2 219 744	-2 192 070
Impôts et taxes	-192 899	-118 791
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 506 514	1 709 239
Charges financières nettes	-1 735 337	-2 221 150
Produits des placements	80 091	116 900
Autres gains ordinaires	70 080	148 335
Autres pertes ordinaires	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)	-262 722	-774 483
Impôt sur les sociétés	-39 987	-27 486
Éléments extraordinaires	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	618 639	-1 048 645

SOCIÉTÉ ESSOUKNA
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société ESSOUKNA,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2020, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société ESSOUKNA (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 32.210.850 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 618.639 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Évaluation des titres de participation

a) Risques identifiés

Les titres de participation directe ou à travers les fonds gérés (par SICAR INVEST), figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant net de 5.921.971 DT, représentent l'un des postes

les plus importants du bilan (se référer à la Note 4 des états financiers). Ils sont évalués à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage, telle que définie par la norme comptable NCT 07 relative aux Placements.

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers, la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité. Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée en prenant également en considération le cours moyen de bourse du dernier mois.

Les impayés relatifs aux contrats de portage liés aux titres de participation à travers les fonds gérés ont connu une augmentation significative au cours des derniers exercices pour atteindre 3.424.792 DT au 31 décembre 2022. En outre, les derniers états financiers audités des entités concernées, disponibles chez SICAR INVEST, font apparaître que les quotes-parts de capitaux propres sont insuffisantes pour couvrir les coûts d'acquisition de certains titres de participation.

Pour l'évaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés, la Direction s'est appuyée essentiellement sur les informations communiquées par SICAR INVEST sur les situations financières des entités concernées (en se référant notamment aux derniers états financiers audités). En outre, elle a pris en compte les garanties régulièrement constituées et justifiées par SICAR INVEST ainsi que tout autre élément d'information pertinent communiqué à la Société par cette dernière.

Par ailleurs, aucune provision pour dépréciation des actions SODET SUD n'a été comptabilisée au 31 décembre 2022, malgré l'excédent de leur coût d'acquisition sur la quote-part de la Société dans les capitaux propres de cette entité apparentée.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation directe ou à travers les fonds gérés, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres (notamment dans le cas de la SODET SUD en prenant en considération une plus-value potentielle sur le stock de terrains sur la base d'une expertise externe récente) sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que les garanties prises en compte pour le calcul des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés sont admises et convenablement documentées (contrat d'assurance, contrat d'hypothèque, etc.), et sont déduites des montants des pertes potentielles encourues par la Société pour leur juste valeur ;
- Vérifier les cours de bourse utilisés.

2) **Évaluation des stocks de biens immobiliers**

a) Risques identifiés

Les stocks de biens immobiliers (terrains, travaux en cours et travaux terminés) figurent au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant net de 46.409.182 DT et représentent le poste le plus important du bilan (environ 82% du total des actifs).

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers, ils sont comptabilisés à leur coût spécifique (d'acquisition ou de production), tel que déterminé par la comptabilité de gestion, ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Le coût de production de chaque projet de promotion immobilière (ou de lotissement) inclut les coûts directement encourus pour l'acquisition et l'aménagement des terrains, la conception des plans d'architecture et l'obtention des autorisations de bâtir ainsi que les coûts de construction et d'équipement des locaux à usage de commerce ou d'habitation, à l'exclusion des frais commerciaux et des frais d'administration générale. Ce coût de production est augmenté des coûts des emprunts spécifiques contractés pour son financement, encourus depuis l'acquisition du terrain jusqu'au moment où les activités indispensables à la préparation des biens immobiliers, préalablement à leur utilisation ou à leur vente, sont pratiquement toutes terminées.

Les coûts d'entrée des biens immobiliers en stock sont donc déterminés par projet de promotion immobilière (ou de lotissement), déduction faite des coûts de production des lots de terrains ou des locaux à usage de commerce ou d'habitation vendus et pour lesquels le contrôle a été transféré aux acquéreurs, en se basant sur les données de la comptabilité de gestion ainsi que les surfaces et autres informations pertinentes indiquées dans le procès-verbal de récolement.

Pour les projets de promotion immobilière (ou de lotissement) entamés et non encore achevés ou les terrains acquis et non encore développés depuis une longue période, accumulant les coûts des emprunts spécifiques incorporés, d'une part, et pour les locaux à usage de commerce ou d'habitation accusant une mévente, d'autre part, la Direction leur détermine à la clôture de l'exercice une valeur nette de réalisation en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, en tenant compte des réductions commerciales et des coûts restant à encourir, ainsi que les perspectives d'écoulement compte tenu des prix offerts sur le marché de l'immobilier pour des terrains ou des locaux similaires situés dans le même endroit.

Il existe donc un risque que la valeur nette de réalisation soit inférieure au coût d'entrée pour certains biens immobiliers et, en conséquence, un risque de surévaluation des stocks, que nous avons considéré comme un point clé de l'audit au même titre que le risque d'une fausse évaluation des stocks suite à des erreurs ou des omissions commises lors de la détermination des surfaces non encore vendues et/ou des montants des charges composant leurs coûts d'entrée, y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux d'audit ont consisté à vérifier que les méthodes d'évaluation des coûts d'entrée en stock des biens immobiliers sont conformes aux prescriptions de la norme comptable NCT 04 relative aux Stocks, et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les biens immobiliers (terrains et locaux) qui doivent être comptabilisés à cette valeur.

Nous avons :

- Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour la gestion physique et comptable des stocks de biens immobiliers destinés à la vente et pour l'identification des projets de promotion immobilière (ou de lotissement) accusant une longue période de réalisation ou de commercialisation (ou une mévente) ;
- Assisté à l'inventaire physique des différents stocks de biens immobiliers et vérifié la fiabilité des surfaces non encore vendues à la date de clôture ;
- Vérifié que les conditions d'incorporation des coûts d'emprunt aux coûts des terrains ou des projets de promotion immobilière (ou de lotissement), telles que prévues par la norme comptable NCT 13 relative aux Charges d'emprunt, sont respectées ;
- Vérifié que le montant de la TVA sur les stocks de biens immobiliers destinés à l'habitation et n'ayant pas fait l'objet de contrats ou de promesses de vente jusqu'au 31 décembre 2017, devenu récupérable en application des dispositions de l'article 79 de la loi n° 2018-56 du 27 décembre 2018 portant loi de finances pour l'année 2019, relatives à la clarification de la fiscalité du secteur de la promotion immobilière, a été déterminé de manière fiable et traité correctement sur le plan comptable ;
- Vérifié que les coûts d'acquisition ou de production des biens immobiliers (y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable) sont couverts par des valeurs nettes de réalisation correctement estimées et, dans le cas contraire, les provisions pour dépréciation nécessaires sont comptabilisées.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience

importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter la fiabilité de ses états financiers relatifs à l'exercice 2022.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 07 avril 2023

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI, associé

**P/ GEM - GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT**

Abderrazak GABSI, associé

SOCIÉTÉ ESSOUKNA
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société ESSOUKNA,

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées (antérieures et nouvelles)

- 9) Pour assurer le financement de ses projets de promotion immobilière, la Société ESSOUKNA a obtenu de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank), société tête du groupe, plusieurs crédits avec des taux d'intérêt annuels variant entre TMM+2,5% et TMM+3% et des contrats d'hypothèque portant sur les biens immobiliers issus des projets financés.

L'en-cours de ces crédits bancaires se détaille comme suit au 31 décembre 2022 :

Terrain / Projet	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an	En-cours au 31/12/2022
<i>Crédits pour le financement des acquisitions de terrains et des travaux de viabilisation :</i>			
LOTS N° 4&28 JARDINS D'EL MENZAH	1 150 000	766 667	1 916 667
LOTS MANOUBA (1)	3 265 000	2 311 000	5 576 000
LOTS SOUSSE - ACQUISITION	1 516 694	865 455	2 382 149
LOT 23 NOUVELLE MEDINA (2)	2 468 000	-	2 468 000
<i>Sous-total (1)</i>	8 399 694	3 943 122	12 342 816

Crédits pour le financement des travaux de construction et d'équipement :

LOT KAIROUAN	-	310 166	310 166
LOT EHC 1 BOUMHEL	-	3 083 333	3 083 333
LOT EHC 35 EL MOUROUJ VI (3)	-	-	-
Sous-total (2)	-	3 393 499	3 393 499
Autres crédits			
COVID-19	950 000	50 000	1 000 000
Sous-total (3)	950 000	50 000	1 000 000
TOTAL (1+2+3) EN DT	9 349 694	7 386 621	16 736 315

(1) Un emprunt BNA de 1 560 000 DT a été contracté en décembre 2019, avec un taux d'intérêt annuel égal au TMM+3% et une durée de remboursement de 20 mois à partir du 31 décembre 2021. Le montant débloqué en 2022 est de 1 060 000 DT.

(2) Un emprunt BNA de 2 468 000 DT a été contracté en mars 2022, avec un taux d'intérêt annuel égal au TMM+3% et une durée de remboursement de 60 mois à partir du 31 juillet 2024. Le montant débloqué en 2022 est de 2 468 000 DT.

(3) Deux emprunts BNA de 1 000 000 DT et 2 450 000 DT ont été contractés respectivement en septembre 2019 et juin 2020, avec un taux d'intérêt annuel égal au TMM+3% et une durée de remboursement de 20 mois à partir du 31 août 2021. Les montants débloqués en 2022 totalisent 500 000 DT.

Les charges d'intérêts supportées par la Société ESSOUKNA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, au titre de ces crédits bancaires, totalisent 1.828.656 DT.

10) Les conventions d'études techniques et de pilotage des projets de promotion immobilière conclues avec la SOGEST (actionnaire et administrateur) au cours des exercices antérieurs, ont continué à produire leurs effets. Ainsi, le montant cumulé des prestations de services facturées en 2022, au titre de ces conventions, s'élève à 128.419 DT. Le solde du fournisseur d'exploitation SOGEST chez la Société ESSOUKNA est créancier de 31.971 DT au 31 décembre 2022.

11) La Société ESSOUKNA a procédé à la réalisation, en groupement avec les sociétés apparentées SIMPAR, SIVIA, EL MADINA et Immobilière des Œillets, du projet de lotissement d'un terrain à Sousse (première tranche). La quote-part de chiffre d'affaires réalisé en 2022 de la Société ESSOUKNA, au titre de ce projet, est de 32.886 DT.

12) La Société ESSOUKNA a loué aux sociétés « ZIED » et « Immobilière des Œillets », parties liées, deux bureaux dans son siège social ; les revenus de location (hors TVA) relatifs à l'exercice 2022 s'élèvent respectivement à 528 DT et 314 DT.

13) En vertu d'une convention d'assistance en date du 22 mai 2021, la société « Immobilière des Œillets » a confié à la Société ESSOUKNA la réalisation des travaux suivants, durant la période 2021-2023 :

- La réalisation des projets de promotion immobilière sur les lots de terrains lui appartenant et qui sont en stock ;
- La commercialisation des locaux achevés et ceux en cours de construction ;
- La tenue de sa comptabilité et toutes les tâches administratives nécessaires à son activité.

Le montant des prestations fournies au titre de cette convention d'assistance par la Société ESSOUKNA au cours de l'exercice 2022 est de 30.000 DT.

14) En 2022, la T.I.S (société du groupe BNA) a facturé à la Société ESSOUKNA les frais de maintenance et les prix de vente de divers matériels informatiques pour un montant global de 4.678 DT (TTC).

15) Les commissions revenant à SICAR INVEST (société du groupe BNA) pour sa gestion des fonds gérés de la Société ESSOUKNA au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 59.669 DT.

16) La Société ESSOUKNA a conclu avec la CTAMA, actionnaire et administrateur, deux contrats d'assurance portant sur le financement de certains avantages postérieurs à l'emploi au profit de son personnel (indemnité de départ à la retraite et complément de retraite au profit de chaque membre adhérent). Au cours de l'exercice 2022, les primes supportées par la Société ESSOUKNA, au titre de ces deux contrats d'assurance, se présentent comme suit :

	Montants des primes en 2022
Assurance Complément de Retraite	67.003
Assurance Indemnité de Départ à la Retraite	63.619
<i>Total en DT</i>	<i>130.622</i>

Obligations et engagements de la Société ESSOUKNA envers ses dirigeants

1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 20 juin 2022, en décidant la reconduction de celle dont bénéficiait son prédécesseur. Il s'agit d'une indemnité de représentation nette de 150 DT par mois, à servir en 19,5 mensualités sur toute l'année ;
- La rémunération du Directeur Général actuel a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 26 avril 2021, en décidant la reconduction de celle dont bénéficiait son prédécesseur. Les éléments de cette rémunération englobent, outre les salaires, primes et indemnités, certains avantages en nature (voiture de fonction et quota mensuel de carburant de 500 litres), la prise en charge par la Société des frais de téléphone et une prime mensuelle de 600 DT (nette d'impôt) destinée à couvrir les frais de consommation d'eau, d'électricité et de gaz, telle que fixée par le Conseil d'Administration en date du 19 mai 2015.

Outre les éléments de rémunération sus-indiqués, le Directeur Général bénéficie d'une prime d'intéressement dont le montant est fixé annuellement par le Conseil d'Administration ;

- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 02 décembre 2019. Les éléments de cette rémunération englobent, outre les salaires, primes et indemnités, certains avantages en nature (voiture de fonction et quota mensuel de carburant de 400 litres) et deux primes mensuelles de 100 DT et 400 DT destinées à couvrir respectivement les frais de téléphone et les frais de consommation d'eau, d'électricité et de gaz.

Outre les éléments de rémunération sus-indiqués, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une prime d'intéressement dont le montant est fixé annuellement par le Conseil d'Administration.

- 2) Les charges de personnel encourues par la Société ESSOUKNA au titre de ses dirigeants, telles qu'elles ressortent des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, se résument comme suit :

	Président du Conseil actuel	Président du Conseil partant	Directeur Général	Directeur Général Adjoint
Rémunération annuelle brute	2.133	3.477	283.043	209.089
Avantages en nature	-	-	36.649	29.863
Charges sociales légales	492	802	14.083	48.027
Primes d'assurance groupe	-	-	3.242	3.158
Primes d'assurance complément de retraite	-	-	29.168	25.019
Total en DT	2.626	4.279	366.185	315.156

- 3) En application de la décision du Conseil d'Administration en date du 15 mars 1991, la Société ESSOUKNA a reversé les montants (nets des retenues à la source) des jetons de présence qu'elle a reçus de certaines sociétés du groupe BNA aux personnes qui la représentent dans les conseils d'administration de ces entités apparentées. À ce titre, le Directeur Général partant, le Directeur Général actuel et le Directeur Général Adjoint ont bénéficié, au cours de l'exercice 2022, des montants respectifs suivants : 5.190 DT, 15.830 DT et 5.000 DT.
- 4) En 2022, les membres du Conseil d'Administration de la Société ESSOUKNA (y compris le Président) ont perçu des jetons de présence dont le montant total brut est de 75.000 DT, et ce, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 juin 2022.
- 5) Au cours de l'exercice 2022, les membres du Comité Permanent d'Audit de la Société ESSOUKNA, institué en application de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, ont bénéficié d'une rémunération globale brute de 11.250 DT, et ce, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 juin 2022.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 07 avril 2023

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI, *associé*

P/ GEM - GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT

Abderrazak GABSI, *associé*

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

La Société ATELIER DU MEUBLE intérieurs publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 19 mai 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Karim DEROUICHE (FINOR).

BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022 (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/22	31/12/21		Notes	31/12/22	31/12/21
ACTIFS				CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
Actifs immobilisés				Capital social		5 561 635	5 561 635
Immobilisations incorporelles		246 026	245 801	Prime d'émission		1 453 040	1 453 040
Moins : amortissements		(239 630)	(229 679)	Réserves		1 372 304	1 367 801
	4	6 396	16 122	Actions propres		(67 144)	(67 144)
Immobilisations corporelles		11 360 586	10 970 462	Résultats reportés		2 285 161	2 078 047
Moins : amortissements		(4 853 714)	(4 546 037)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		10 604 996	10 393 379
	4	6 506 872	6 424 425	Résultat net de l'exercice		2 974 747	1 402 866
Immobilisations financières		2 458 614	2 421 649	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	10	13 579 743	11 796 245
Moins : provisions		(602 437)	(578 690)				
	5	1 856 177	1 842 959	PASSIFS			
Total des actifs immobilisés		8 369 445	8 283 506	PASSIFS NON COURANTS			
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		8 369 445	8 283 506	Emprunts et dettes assimilées	11	557 609	976 071
ACTIFS COURANTS				Provisions pour risques et charges		325 028	303 028
Stocks	6	6 086 152	4 624 916	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		882 637	1 279 099
Moins : provisions		- 64 005.00	-				
		6 022 147	4 624 916	PASSIFS COURANTS			
Clients et comptes rattachés		7 528 344	8 122 714	Fournisseurs et comptes rattachés	12	5 991 844	5 543 370
Moins : provisions		(357 979)	(308 620)	Autres passifs courants	13	1 962 963	2 408 297
	7	7 170 365	7 814 094	Concours bancaires et autres passifs financiers	14	835 316	1 069 623
Autres actifs courants	8	1 124 264	1 049 277	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		8 790 123	9 021 290
Placements et autres actifs financiers		11 314	6 483				
Liquidités et équivalents de liquidités	9	554 968	318 358	TOTAL DES PASSIFS		9 672 760	10 300 389
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		14 883 058	13 813 128	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		23 252 503	22 096 634
TOTAL DES ACTIFS		23 252 503	22 096 634				

ETAT DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022 (exprimé en dinars)

	Notes	2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	15	23 525 319	20 028 241
Autres produits d'exploitation	16	48 451	45 952
Production immobilisée		6 540	1 620
<i>Total des produits d'exploitation</i>		23 580 310	20 075 813
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours	6	(160 047)	(76 737)
Achats consommés	17	14 935 653	12 748 722
Charges de personnel	18	2 504 636	2 741 756
Dotations aux amortissements et aux provisions	19	669 055	657 512
Autres charges d'exploitation	20	2 124 564	2 074 609
<i>Total des charges d'exploitation</i>		20 073 861	18 145 862
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 506 449	1 929 951
Charges financières nettes	21	(327 040)	(240 645)
Produits des placements	22	366 338	10 282
Autres gains ordinaires	23	116 255	31 679
Autres pertes ordinaires	24	(32 792)	(11 520)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		3 629 210	1 719 747
Impôt sur les sociétés	25	(545 386)	(297 076)
Contribution sociale de solidarité	25	(109 077)	(19 805)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		2 974 747	1 402 866
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)		-	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		2 974 747	1 402 866
Effet des modifications comptables (net d'impôt)		-	-
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		2 974 747	1 402 866
Affectation au compte spécial d'investissement		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 974 747	1 402 866

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022 (exprimé en dinars)

	Notes	2022	2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	26	27 966 980	22 573 207
Sommes versées aux fournisseurs et à l'Etat	27	(21 856 243)	(18 476 760)
Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux	28	(3 176 889)	(3 010 176)
Intérêts payés	29	(328 913)	(242 820)
Impôts sur les bénéfices payés	30	(335 810)	(287 149)
Encaissements (décaissements) au titre des activités de placements	31	(1 338)	5 335
<u>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</u>		2 267 787	561 637
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Intérêts et dividendes reçus	22	362 845	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo corp et incorp	32	(371 105)	(292 804)
Encaissements provenant de la cession d'immo corpo et incorp	33	107 380	31 300
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		0	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-
<u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</u>		99 120	(261 504)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements provenant de l'augmentation du capital		-	-
Dividendes et autres distributions	34	(1 191 190)	(1 274 358)
Décaissements suite au rachat d'actions propres		-	-
Encaissements suite à la cession d'actions propres		-	-
Remboursements des emprunts et dettes assimilées	11	(703 011)	(610 017)
Encaissements provenant des crédits à court terme		-	400 000
Remboursements des crédits à court terme	14	(400 000)	-
<u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</u>		(2 294 201)	(1 484 375)
Variation de trésorerie		72 706	(1 184 242)
Trésorerie au début de l'exercice	35	318 358	1 502 600
Trésorerie à la fin de l'exercice	35	391 064	318 358

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	2022	2021		2022	2021		2022	2021
Produits d'exploitation	23 573 770	20 074 193	Coût des matières consommées	14 935 653	12 748 722			
Production immobilisée	6 540	1 620						
Production stockée	160 047	76 737						
<u>Production</u>	23 740 357	20 152 550	<u>Achats consommés</u>	14 935 653	12 748 722	<u>Marge sur coût matières</u>	8 804 704	7 403 828
Marge sur coût matières	8 804 704	7 403 828	Autres charges externes	1 985 981	1 946 864			
<u>Sous total</u>	8 804 704	7 403 828	<u>Sous total</u>	1 985 981	1 946 864	<u>Valeur ajoutée brute</u>	6 818 723	5 456 964
Valeur ajoutée brute	6 818 723	5 456 964	Impôts et taxes	138 583	127 745			
			Charges de personnel	2 504 636	2 741 756			
<u>Sous total</u>	6 818 723	5 456 964	<u>Sous total</u>	2 643 219	2 869 501	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	4 175 504	2 587 463
Excédent brut d'exploitation	4 175 504	2 587 463	Charges financières nettes	327 040	240 645			
Produits des placements	366 338	10 282	Dotations aux amortissements et aux provisions	669 055	657 512			
Autres gains ordinaires	116 255	31 679	Autres pertes ordinaires	32 792	11 520			
			Impôt sur les sociétés	545 386	297 076			
			Contribution sociale de solidarité	109 077	19 805			
<u>Sous total</u>	4 658 097	2 629 424	<u>Sous total</u>	1 683 350	1 226 558	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	2 974 747	1 402 866
						<u>Résultat net de l'exercice</u>	2 974 747	1 402 866

I- LES NOTES DE PRESENTATION

Note 1 : Présentation de la société

La Société Atelier du Meuble - Intérieurs « SAM » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 3 Octobre 1988 sous la forme de société à responsabilité limitée.

Elle a pour objet principal la fabrication, montage, assemblage et commercialisation de tout genre de meubles et d'article de décoration.

Son capital social s'élève au 31 décembre 2022 à 5.561.635 dinars divisé en 5.561.635 actions d'une valeur nominale d' un dinar chacune.

La société est la mère de trois filiales :

- Société Mobilier Contemporain « SMC », société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 1989 et détenue à concurrence de 99,95% par la société SAM ;
- La société Bureau Plus est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 2008 et détenue à concurrence de 99,99% par la société SAM ;
- La société TALOS est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 2017 et détenue à concurrence de 66,22% par la société SAM.

La société « INTERIEURS COTE D'IVOIRE » est une société anonyme de droit ivoirien constituée en 2015 et détenue à concurrence de 35,36% par la société SAM. Elle n'est pas considérée en tant que filiale. La Société Atelier du Meuble ne dispose pas d'un pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société, en vertu des statuts ou d'un contrat.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

REFERENTIEL COMPTABLE

Note 2 : Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de la période ne comportent pas de dérogations significatives par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par la société, pour l'élaboration des états financiers, sont les suivantes :

3.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinars tunisiens.

3.2 Immobilisations

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif ont été immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les frais de transit et les frais d'installation.

Les immobilisations sont amorties dès leur mise en service, suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants :

- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Matériel et outillage industriels	15%
- Agencements, aménagements et installations	15%
- Matériel de transport	20%
- Matériel de transport acquis en leasing	33%
- Mobilier et matériel de bureau	20%
- Matériel informatique	33%
- Animaux de service	20%

3.3 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme sont inclus dans le coût.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

3.4 Stocks

La société procède à la comptabilisation de son stock selon la méthode de l'inventaire intermittent. Ainsi, les achats sont comptabilisés en charges de l'exercice en hors taxes récupérables. A la clôture de l'exercice, les stocks font l'objet d'un inventaire physique; le stock initial est annulé en débitant le compte de résultat « variation des stocks » alors que le stock final est porté à l'actif en créditant le même compte.

Les stocks de matières premières, matières consommables, produits intermédiaires, marchandises et emballages sont valorisés au coût d'acquisition .

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par l'entreprise, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks de produits finis et des encours sont valorisés au prix de revient déterminé en fonction des coûts directs et des charges de structure, estimés à chaque stade de production.

3.5 Taxe sur la valeur ajoutée

La société comptabilise les produits et les charges en hors taxes récupérables.

Ainsi, la TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA », alors que la TVA facturée à la société est portée au débit de ce même compte.

En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur, ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3.6 Opérations en monnaies étrangères

Toutes les opérations en devises sont comptabilisées en dinar tunisien moyennant leur conversion au cours du jour de l'opération. Les pertes et gains de change réalisés lors du règlement de la créance ou dettes libellées en monnaies étrangères sont constatés dans le résultat de l'exercice parmi les charges financières nettes.

A la clôture de l'exercice, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars au cours de clôture.

L'écart résultant de la conversion est porté en charges ou en produits de l'exercice.

3.7 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

3.8 Revenus

Les revenus de la société SAM proviennent des ventes de meubles et autres articles accessoires.

Les revenus sont pris en compte lors de la livraison.

II - LES NOTES AU BILAN

Note 4 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles totalisent au 31 décembre 2022, un montant net de D : 6.513.268 contre D : 6.440.547 au 31 décembre 2021, et s'analysent comme suit :

	<u>Valeur Brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur Nette 2022</u>	<u>Valeur Nette 2021</u>
- Immobilisations incorporelles	246 026	239 630	6 396	16 122
- Immobilisations corporelles	11 360 586	4 853 714	6 506 872	6 424 425
<u>Total</u>	<u>11 606 612</u>	<u>5 093 344</u>	<u>6 513 268</u>	<u>6 440 547</u>

Les mouvements intervenus sur les comptes d'immobilisations corporelles et incorporelles se détaillent dans le tableau ci-après :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes					Amortissements					Valeurs nettes
		Début de la période	Additions	Reclassement	Cessions/ Régularisations	Fin de la période	Début de la période	Dotations de l'exercice	Reclassement	Cessions/ Régularisation	Fin de la période	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		237 391	8 410	-	-	245 801	215 280	14 399	-	-	229 679	16 122
Logiciels	33%	228 595	-	-	-	228 595	206 484	13 556	-	-	220 040	8 555
Concessions	33%	8 796	8 410	-	-	17 206	8 796	843	-	-	9 639	7 567
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		10 456 376	574 227	-	(60 141)	10 970 462	4 086 117	517 077		(57 157)	4 546 037	6 424 425
Terrain		4 204 851	-	-	-	4 204 851	-	-	-	-	-	4 204 851
Constructions	5%	1 626 163	-	-	-	1 626 163	786 399	61 308	-	-	847 707	778 456
Agencements et aménagements	15%	1 556 723	108 882	-	-	1 665 605	896 681	161 294	-	-	1 057 975	607 630
Equipements industriels	15%	321 394	25 643	-	(5 000)	342 037	281 804	13 762	-	(2 016)	293 550	48 487
Installations techniques	15%	13 867	-	-	-	13 867	13 630	131	-	-	13 761	106
Installations générales	15%	191 349	5 222	-	-	196 571	179 700	5 140	-	-	184 840	11 731
AAI généraux	15%	147 137	14 011	-	-	161 148	96 070	13 573	-	-	109 643	51 505
Outils industriels	15%	65 187	3 238	-	-	68 425	46 229	5 673	-	-	51 902	16 523
Matériel de transport	20%	491 668	55 430	285 133	(55 141)	777 090	466 362	21 962	285 133	(55 141)	718 316	58 774
Mobilier, matériel de bureau	20%	239 668	4 218	-	-	243 886	141 650	29 164	-	-	170 814	73 072
Matériel informatique	33%	272 877	15 378	-	-	288 255	234 866	20 370	-	-	255 236	33 019
Animaux de service	20%	-	2 667	-	-	2 667	-	48	-	-	48	2 619
Matériel de transport à statut juridique particulier	33%	1 293 064	311 038	(285 133)	-	1 318 969	942 726	184 652	(285 133)	-	842 245	476 724
Immobilisations corporelles en cours		32 428	28 500	-	-	60 928	-	-	-	-	-	60 928
TOTAUX		10 693 767	582 637	-	(60 141)	11 216 263	4 301 397	531 476	-	(57 157)	4 775 716	6 440 547

Note 5 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2022 à D : 1.856.177 contre D : 1.842.959 au 31 décembre 2021, et s'analysent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>
- Titres de participation	(A)	2 138 150	2 138 150
- Prêts aux sociétés du groupe		220 000	220 000
- Prêts au personnel		99 052	62 087
- Dépôts et cautionnements		1 412	1 412
<u>Total brut</u>		<u>2 458 614</u>	<u>2 421 649</u>
- Provisions pour dépréciation des titres de participation		(588 899)	(568 037)
- Provisions pour dépréciation des prêts au personnel		(13 538)	(10 653)
<u>Total net</u>		<u>1 856 177</u>	<u>1 842 959</u>

(A) Les titres de participation représentent le coût d'acquisition ou de souscription des participations dans les sociétés filiales. Ils s'analysent comme suit :

<u>Société</u>	<u>Nombre de</u> <u>parts</u>	<u>Coût</u> <u>d'acquisition/souscription</u>	<u>Montant total</u> <u>de la</u> <u>participation</u>	<u>% de</u> <u>détention</u>
- Société Bureau Plus	12 599	100	1 259 900	99.99%
- Société le Mobilier Contemporain	1 999	100	199 900	99.95%
- Société Intérieurs Côte d'Ivoire	7 739	49	380 350	35.36%
- Société TALOS	2 980	100	298 000	66.22%
<u>Total</u>			<u>2 138 150</u>	

Note 6 : Stocks

Les valeurs d'exploitation totalisent au 31 décembre 2022 un montant de D : 6.022.147, contre D : 4.624.916 à la clôture de l'exercice précédent. Elles se détaillent par nature comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>
- Matières premières	385 557	93 630
- Matières consommables	-	45 278
- Emballages	10 693	7 233
- Produits intermédiaires	4 536 369	3 512 461
- Marchandises	157 500	52 716
- Stocks en transit	287 892	365 504
<u>Total des stocks de matières premières, consommables et marchandises</u>	<u>5 378 011</u>	<u>4 076 822</u>
- Produits finis	708 141	548 094
<u>Total des stocks de produits finis et des encours</u>	<u>708 141</u>	<u>548 094</u>
- Provisions pour dépréciation des stocks	(64 005)	-
<u>Total net</u>	<u>6 022 147</u>	<u>4 624 916</u>

Note 7 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent au 31 décembre 2022 un solde, net de provisions, de D : 7.170.365, contre D : 7.814.094 à l'issue de l'exercice précédent. Ils s'analysent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>
- Clients ordinaires	7-1	6 883 647	6 671 542
- Clients, effets à recevoir		112 419	123 060
- Clients, retenues de garantie		10 115	12 900
- Clients, factures à établir		356 636	1 207 140
- Clients douteux		165 527	108 072
<u>Total brut</u>		<u>7 528 344</u>	<u>8 122 714</u>
- Provisions pour dépréciation des comptes clients		(357 979)	(308 620)
<u>Total net</u>		<u>7 170 365</u>	<u>7 814 094</u>

7-1 Clients ordinaires

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>
- Clients, sociétés du groupe	4 177 884	3 756 305
- Clients, hors groupe	2 705 763	2 915 237
<u>Total</u>	<u>6 883 647</u>	<u>6 671 542</u>

Note 8 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>
- Fournisseurs, avances et acomptes		197 313	185 378
- Personnel, avances et prêts		130 984	115 567
- Etat, impôts et taxes	8-1	333 594	586 357
- Comptes courants associés		44 486	19 924
- Débiteurs divers		-	15 000
- Charges constatées d'avance		41 459	62 389
- Charges à récupérer	8-2	427 284	123 125
- Produits à recevoir		-	35
<u>Total brut</u>		<u>1 175 120</u>	<u>1 107 775</u>
- Provisions pour dépréciation des comptes d'actifs		(50 856)	(58 498)
<u>Total net</u>		<u>1 124 264</u>	<u>1 049 277</u>

8-1 Etat, impôts et taxes

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>
- Etat, impôt sur les sociétés à reporter	(voir note 25)	177 789	405 885
- Etat, TVA à reporter		-	24 667
- Etat, redressement fiscal	(A)	155 805	155 805
		<u>333 594</u>	<u>586 357</u>

(A) La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal qui a porté sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise, au titre de la période allant du 1er Janvier 2003 au 31 Décembre 2005. Ce contrôle a eu pour effet l'ajustement du report d'IS en le portant de D : 13.519 à D : 39.114, l'ajustement du report de TVA en le ramenant de D : 30.077 à D : 2.282 et la réclamation d'un complément d'impôt et de taxes pour un montant de D : 154.651 dont D : 36.231 de pénalités. L'affaire a été portée devant la cour d'appel puis en cassation, qui a rendu son jugement définitif en février 2019 et confirmé le jugement de l'appel en ramenant le montant réclamé à D : 110.346. En juillet 2020, la société a déposé une demande en restitution du trop-perçu, soit D : 43.675.

8-2 Charges à récupérer

Les charges à récupérer correspondent à la quote-part des charges communes non encore facturées à la société "SMC"

Note 9 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : .554.968, contre D : 318.358 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>
- AMEN BANK	530	359
- UIB	122 415	1 166
- BIAT MARSA	321 745	144 456
- ZITOUNA BANK	69 370	27 295
- ATTIJARI BANK	-	90 626
- BTS	27 259	14 545
- WIFAK BANK	567	29 893
- BANQUE DE L'HABITAT	483	9 446
- UBCI	10 984	-
- BMCE	85	3
- BTK LA MARSA	1 353	-
- Caisses	177	569
<u>Total</u>	<u>554 968</u>	<u>318 358</u>

Note 10 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>
- Capital social		5 561 635	5 561 635
- Prime d'émission		1 453 040	1 453 040
- Réserve légale		556 163	556 163
- Réserves pour réinvestissement exonéré		800 000	800 000
- Autres compléments d'apports		16 141	11 638
- Actions propres		(67 144)	(67 144)
- Résultats reportés		2 285 161	2 078 047
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	(A)	<u>10 604 996</u>	<u>10 393 379</u>
Résultat net de l'exercice (1)		2 974 747	1 402 866
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C)	<u>13 579 743</u>	<u>11 796 245</u>
- Nombre d'actions (2)		5 540 689	5 540 689
Résultat par action (1)/(2)	(B)	0.537	0.253

(A) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues s'élèvent au 31 décembre 2022 à D : 800.000, correspondant au solde du poste "Réserves pour réinvestissement exonéré".

(B) Le résultat par action correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

(C) Le tableau de mouvements des capitaux propres est présenté ci après :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022 (Exprimé en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Subv d'invest	Réserves / réinv exo	Autres compléments d'amort	Actions propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2021	5 561 635	1 453 040	556 163	6 353	800 000	11 638	(67 144)	2 072 317	1 841 520	12 235 522
Affectation approuvée par l'AGO du 27 mai 2022								1 841 520	(1 841 520)	-
Distribution de dividendes, AGO du 27 mai 2022						4 503		(1 195 752)		(1 191 249)
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 25 juin 2020										
Amortissement des subventions				(4 497)						(4 497)
Résultat de l'exercice 2022									(683 651)	(683 651)
Solde au 31 Décembre 2022	5 561 635	1 453 040	556 163	1 856	800 000	16 141	(67 144)	2 718 085	(683 651)	10 356 125

Note 11 : Emprunts et dettes assimilées

Les échéances à plus d'un an sur emprunts et dettes assimilées, s'élèvent au 31 décembre 2022 à D : 557.609. Les mouvements intervenus sur les comptes d'emprunts se détaillent dans le tableau ci après :

Emprunt	Montant	Modalités de remboursement	Solde au 31/12/2021		Mouvements de l'exercice			Solde au 31/12/2022	
			A plus d'un an	A moins d'un an	Additions	Reclassement	Remboursement	A plus d'un an	A moins d'un an
CREDITS BANCAIRES									
ATTIJARI BANK	2 590 000	Trimestriellement (2017-2024)	610 542	435 101	-	(425 952)	(400 482)	184 590	460 571
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE LEASING									
HANNIBAL LEASE	206 757	Mensuellement (2018-2022)	-	36 163	-	-	(36 163)	-	-
HANNIBAL LEASE	62 340	Mensuellement (2018-2023)	3 165	11 933	-	(3 165)	(11 933)	-	3 165
HANNIBAL LEASE	63 860	Mensuellement (2018-2023)	3 331	12 548	-	(3 331)	(12 548)	-	3 331
HANNIBAL LEASE	44 620	Mensuellement (2018-2023)	746	7 846	-	(746)	(7 846)	-	746
HANNIBAL LEASE	77 154	Mensuellement (2018-2023)	9 432	12 902	-	(9 432)	(12 902)	-	9 432
HANNIBAL LEASE	40 623	Mensuellement (2018-2023)	6 813	9 400	-	(6 813)	(9 400)	-	6 813
ATTIJARI LEASING	166 356	Mensuellement (2018-2023)	27 595	33 986	-	(27 595)	(33 986)	-	27 595
ATTIJARI LEASING	75 182	Mensuellement (2019-2023)	14 820	13 490	-	(14 820)	(13 490)	-	14 820
HANNIBAL LEASE	54 226	Mensuellement (2019-2024)	15 900	9 303	-	(10 319)	(9 303)	5 581	10 319
HANNIBAL LEASE	107 215	Mensuellement (2019-2024)	36 723	17 967	-	(20 084)	(17 967)	16 639	20 084
HANNIBAL LEASE	65 445	Mensuellement (2019-2024)	23 397	10 857	-	(12 148)	(10 857)	11 249	12 148
HANNIBAL LEASE	44 153	Mensuellement (2020-2025)	16 863	7 178	-	(8 241)	(7 178)	8 622	8 241
HANNIBAL LEASE	167 343	Mensuellement (2021-2026)	112 500	24 494	-	(27 156)	(24 494)	85 344	27 156
HANNIBAL LEASE	62 903	Mensuellement (2021-2026)	39 939	8 705	-	(9 647)	(8 705)	30 292	9 647
HANNIBAL LEASE	80 792	Mensuellement (2021-2026)	54 305	10 225	-	(11 655)	(10 225)	42 650	11 655
HANNIBAL LEASE	93 620	Mensuellement (2022-2027)	-	-	93 620	(13 084)	(27 552)	52 984	13 084
AL BARAKA BANK	97 643	Mensuellement (2022-2027)	-	-	97 643	(14 161)	(26 496)	56 986	14 161
AL BARAKA BANK	96 948	Mensuellement (2022-2027)	-	-	96 948	(12 792)	(21 484)	62 672	12 792
Total			976 071	662 098	288 211	(631 141)	(703 011)	557 609	665 760

Note 12 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 5.991.844, contre D : 5.543.370 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>
- Fournisseurs d'exploitation locaux	12-1	3 386 551	2 721 296
- Fournisseurs d'exploitation étrangers		838 745	689 565
- Fournisseurs, effets à payer		1 685 612	1 831 683
- Fournisseurs, retenues de garantie		8 445	7 804
- Fournisseurs, factures non parvenues		70 952	271 189
- Fournisseurs d'immobilisations		1 539	21 833
	<u>Total</u>	<u>5 991 844</u>	<u>5 543 370</u>

12-1 Fournisseurs d'exploitation locaux

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>
- Fournisseurs d'exploitation, sociétés du groupe	2 441 619	1 792 721
- Fournisseurs d'exploitation, hors groupe	944 932	928 575
	<u>Total</u>	<u>2 721 296</u>

Note 13 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	<u>31 décembre</u> <u>2020</u>
- Clients, avances et acomptes		847 892	153 098
- Etat, contribution sociale de solidarité à payer	(voir note 25)	18 520	14 366
- Etat, divers impôts et taxes à payer		122 963	294 654
- Sociétés du groupe		600 000	600 000
- CNSS		202 806	196 179
- Charges à payer		341 595	362 552
- Produits constatés d'avance		271 185	546 873
- Compte d'attente		3 336	1 469
	<u>Total</u>	<u>2 408 297</u>	<u>2 169 191</u>

Note 14 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>
- Échéances à moins d'un an sur emprunts et dettes assimilées (note 11)	665 760	662 098
- Crédit à court terme ATTIJARI BANK	-	400 000
- Intérêts courus	5 652	7 525
- ATTIJARI BANK	163 904	-
<u>Total</u>	<u>835 316</u>	<u>1 069 623</u>

III - LES NOTES A L'ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Revenus

Les revenus totalisent à la clôture de l'exercice D : 23.525.319, contre D : 20.028.241 à l'issue de l'exercice précédent. Ils s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>
- Ventes de marchandises taxables	20 584 865	15 868 734
- Ventes en suspension de taxes	1 612 289	1 535 996
- Ventes à l'exportation	1 040 598	2 619 570
- Prestations de services	5 325	3 941
<u>Total</u>	<u>23 525 319</u>	<u>20 028 241</u>

Note 16 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent, au 31 décembre 2022 à D : 48.451, contre D : 45.952 au 31 décembre 2021 et s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>
- Ristournes perçues	23 805	20 306
- Subvention d'exploitation	7 000	8 000
- Produits locatifs	17 646	17 646
<u>Total</u>	<u>48 451</u>	<u>45 952</u>

Note 17 : Achats consommés

Les achats consommés se sont élevés, au 31 décembre 2022 à D : 14.935.653, contre D : 12.748.722 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>
- Bois et dérivés	3 561 618	3 251 064
- Articles de quincaillerie	781 007	846 394
- Accessoires bureaux	462 418	351 911
- Accessoires de chaises	4 050 472	3 829 895
- Produits semi-finis	1 830 057	1 676 245
- Tissu mousse et cuire	520 094	419 421
- Marbres et verrerie	270 097	216 113
- Emballages	138 831	114 746
- Produits chimiques	69 787	61 108
- Frais sur import	2 993 282	1 672 171
- Sous-traitance	301 189	313 362
- Achats de marchandises	824 502	964 883
- Carburant	218 728	192 429
- Eau électricité et gaz	75 857	64 014
- Fournitures de bureau	40 864	58 812
- Autres	98 039	43 388
<u>Total</u>	<u>16 236 842</u>	<u>14 075 956</u>
- Variation des stocks de matières	(1 301 189)	(1 327 234)
<u>Total achats consommés</u>	<u>14 935 653</u>	<u>12 748 722</u>

Note 18 : Charges de personnel

Les charges de personnel totalisent à la clôture de l'exercice D : 2.504.636, contre D : 2.741.756 au 31 Décembre 2021 et se détaillent ainsi :

	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>
- Salaires et compléments de salaires	2 644 190	2 596 266
- Charges sociales	463 621	450 559
- Autres charges du personnel	30 369	23 696
- Provisions pour congés payés	(12 952)	25 580
- Transfert de charges	(620 592)	(354 345)
<u>Total</u>	<u>2 504 636</u>	<u>2 741 756</u>

Note 19 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de provisions s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	9 951	14 399
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	507 635	517 077
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	20 862	16 661
- Dotations aux provisions pour dépréciation des prêts au personnel	2 885	-
- Dotations aux provisions pour risques et charges	35 500	28 500
- Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	64 005	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients	241 012	200 549
- Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	-	19 659
- Reprises sur provisions pour dépréciation des comptes clients	(191 653)	(119 768)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des prêts au personnel	-	(8 065)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	(7 642)	-
- Reprises sur provisions pour risques et charges	(13 500)	(11 500)
<u>Total</u>	<u>669 055</u>	<u>657 512</u>

Note 20 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 2.124.564, contre D : 2.074.609 au 31 Décembre 2021 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>
- Locations	37 630	41 821
- Entretiens et réparations	171 947	198 461
- Assurances	152 867	128 658
- Autres	2 171	2 366
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>364 615</u>	<u>371 306</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	439 104	477 006
- Personnel extérieur à l'entreprise	669 706	675 665
- Publicité, publications et relations publiques	232 320	184 159
- Transports	51 599	28 838
- Voyages et déplacements	196 131	170 004
- Réceptions	24 132	14 165
- Frais postaux et de télécommunications	35 265	34 325
- Services bancaires et assimilés	59 345	42 116
- Cotisations et dons	11 732	27 060
- Jetons de présence	18 000	10 000
- Autres	13 331	781

	<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 750 665</u>	<u>1 664 119</u>
-	TFP	25 149	24 655
-	FOPROLOS	25 149	24 655
-	TCL	55 553	44 310
-	Droits d'enregistrement et de timbre	11 296	22 537
-	Taxes sur les véhicules	7 744	7 084
-	Autres	13 692	4 504
	<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>138 583</u>	<u>127 745</u>
-	Transfert de charges	(129 299)	(88 561)
	<u>Total général</u>	<u>2 124 564</u>	<u>2 074 609</u>

Note 21 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes présentent un solde de D : 327.040, contre D : 240.645 au 31 Décembre 2021 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	
-	Intérêts des emprunts bancaires	83 600	105 466
-	Intérêts sur crédits à court terme	49 007	17 240
-	Intérêts des dettes envers les sociétés de leasing	65 450	48 005
-	Intérêts des comptes courants associés	48 000	48 000
-	Intérêts créditeurs	(18 405)	(8 933)
-	Pénalités	13 431	1 187
-	Pertes de change	90 905	43 960
-	Gains de change	(23 454)	(16 154)
-	Autres	18 506	1 874
	<u>Total</u>	<u>327 040</u>	<u>240 645</u>

Note 22 : Produits des placements

Les produits de placement présentent un solde de D : 366.338, contre D : 10.282 en 2021 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>	
-	Produits des participations	362 845	-
-	Revenus des placements monétaires	3 493	10 282
	<u>Total</u>	<u>366 338</u>	<u>10 282</u>

Note 23 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires présentent un solde de D : 116.255 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>
- Plus-values sur cession d'immobilisations	107 380	28 316
- Apurement comptes créditeurs	8 875	3 363
<u>Total</u>	<u>116 255</u>	<u>31 679</u>

Note 24 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires présentent un solde de D : 32.792 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>
- Charges nettes sur cession d'immobilisations	2 619	-
- Apurement comptes débiteurs	30 173	11 520
<u>Total</u>	<u>32 792</u>	<u>11 520</u>

Note 25 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés ainsi que la contribution sociale de solidarité ont été liquidés comme suit :

Résultat net de l'exercice		2 974 747
Réintégrations		1 246 347
Impôt sur les sociétés	545 386	
Contribution sociale de solidarité	109 077	
Réceptions excédentaires	62 412	
Amendes et pénalités	11 352	
Dotations aux provisions	364 264	
Pertes exceptionnelles	30 173	
Charges relatives aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 9 CV	22 726	
Autres charges non déductibles	85 255	
Timbre de voyage	300	
Perte de change non réalisée 2022	6 901	
Gain de change non réalisé 2021	8 501	
Déductions		585 187
Dividendes	362 845	
Gain de change non réalisé 2022	8 248	
Perte de change non réalisée 2021	1 299	
Reprise sur provisions	212 795	
Résultat fiscal avant déduction des provisions		3 635 907
Provisions pour créances litigieuses	-	
Résultat fiscal		3 635 907
<u>Impôt sur les sociétés au taux de 15%</u>		<u>545 386</u>
Report d'impôt sur les sociétés 2021		(405 885)
Retenues à la source		(317 290)
<u>Impôt sur les sociétés à reporter</u>		<u>(177 789)</u>
<u>Contribution sociale de solidarité (3% du résultat fiscal)</u>		<u>109 077</u>

IV - LES NOTES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 26 : Sommes reçues des clients

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>
- Revenus	23 525 319	20 028 241
- Autres produits d'exploitation	48 451	45 952
- Transfert de charges	749 891	442 906
- Autres gains ordinaires	8 875	3 363
- Créances virées en pertes	(30 173)	(11 520)
- TVA collectée	4 089 826	3 066 476
- Clients et comptes rattachés en début de période	8 122 714	6 754 817
- Clients et comptes rattachés en fin de période	(7 528 344)	(8 122 714)
- Clients, avances et acomptes reçus en début de période	(847 892)	(153 098)
- Clients, avances et acomptes reçus en fin de période	292 976	847 892
- Prêts aux sociétés du groupe début de période	220 000	-
- Prêts aux sociétés du groupe fin de période	(220 000)	(220 000)
- Produits à recevoir en début de période	123 160	289 740
- Produits à recevoir en fin de période	(427 284)	(123 160)
- Produits constatés d'avance en début de période	(271 185)	(546 873)
- Produits constatés d'avance en fin de période	110 646	271 185
<u>Total</u>	<u>27 966 980</u>	<u>22 573 207</u>

Note 27 : Sommes payées aux fournisseurs et à l'Etat

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>
- Achats (exclusion faite de la variation des stocks)	16 236 842	14 075 956
- Autres charges d'exploitation	2 124 564	2 074 609
- Production immobilisée	(6 540)	(1 620)
- Transfert de charges	129 299	88 561
- TVA payée aux fournisseurs de biens et services	3 470 019	2 954 383
- TVA payée à l'Etat au cours de l'exercice	549 044	105 752
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	122 963	294 654
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(359 454)	(122 963)
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	5 521 537	4 435 273
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	(5 990 305)	(5 521 537)
- Avances aux fournisseurs d'exploitation en début de période	(185 378)	(214 827)
- Avances aux fournisseurs d'exploitation en fin de période	197 313	185 378
- Autres créditeurs divers en début de période	603 336	601 469
- Autres créditeurs divers en fin de période	(618 027)	(603 336)
- Autres débiteurs divers en début de période	(34 924)	(38 743)
- Autres débiteurs divers en fin de période	44 486	34 924
- Charges constatées d'avance en début de période	(62 389)	(20 099)
- Charges constatées d'avance en fin de période	41 459	62 389
- Diverses charges à payer en début de période	215 309	301 846
- Diverses charges à payer en fin de période	(142 911)	(215 309)
<u>Total</u>	<u>21 856 243</u>	<u>18 476 760</u>

Note 28 : Sommes payées au personnel et aux organismes sociaux

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>
- Charges de personnel	2 504 636	2 741 756
- Transfert de charges	620 592	354 345
- Avances et prêts au personnel en début de période	(177 654)	(191 372)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	230 036	177 654
- Personnel, charges à payer en début de période	126 286	60 706
- Personnel, charges à payer en fin de période	(113 333)	(126 286)
- C.N.S.S en début de période	202 806	196 179
- C.N.S.S en fin de période	(216 480)	(202 806)
<u>Total</u>	<u>3 176 889</u>	<u>3 010 176</u>

Note 29 : Intérêts payés

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>
- Charges financières nettes	327 040	240 645
- Intérêts courus en début de période	7 525	9 700
- Intérêts courus en fin de période	(5 652)	(7 525)
<u>Total</u>	<u>328 913</u>	<u>242 820</u>

Note 30 : Impôts sur les bénéfices payés

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>
- Charge d'impôts sur les sociétés de l'exercice	545 386	297 076
- Charge de contribution sociale de solidarité de l'exercice	109 077	19 805
- Etat, contribution conjoncturelle à payer en début de période	18 520	14 366
- Etat, contribution sociale de solidarité à payer en fin de période	(109 077)	(18 520)
- Etat, IS à reporter en début de période	(405 885)	(431 463)
- Etat, IS à reporter en fin de période	177 789	405 885
<u>Total</u>	<u>335 810</u>	<u>287 149</u>

Note 31 : Encaissements (décaissements) au titre des activités de placements

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>
- Solde des placements en début de période	6 483	1 536
- Solde des placements en fin de période	(11 314)	(6 483)
- Revenus des placements monétaires	3 493	10 282
<u>Total</u>	<u>(1 338)</u>	<u>5 335</u>

Note 32 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Ces décaissements se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>
- Investissements en immobilisations incorporelles	225	8 410
- Investissements en immobilisations corporelles	304 490	263 189
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	21 833	12 030
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(1 539)	(21 833)
- TVA payée aux fournisseurs d'immobilisations	46 096	31 008
<u>Total</u>	<u>371 105</u>	<u>292 804</u>

Note 33 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles

Ces encaissements se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>
- Valeur nette comptable des immobilisations cédées	2 619	2 984
- Produits nets sur cessions d'immobilisations	107 380	28 316
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	(2 619)	-
<u>Total</u>	<u>107 380</u>	<u>31 300</u>

Note 34 : Dividendes et autres distributions

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>
- Dividendes servis au cours de l'exercice	(1 191 249)	(1 274 358)
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	59	-
<u>Total</u>	<u>(1 191 190)</u>	<u>(1 274 358)</u>

Note 35 : Trésorerie à la fin de l'exercice

	<u>31 décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 décembre</u> <u>2021</u>
- Comptes courants bancaires affichant des soldes débiteurs	554 791	317 789
- Caisse	177	569
- Comptes courants bancaires affichant des soldes créditeurs	(163 904)	-
<u>Total</u>	<u>391 064</u>	<u>318 358</u>

Note 36 : Les parties liées

SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN

Opérations commerciales

• La société a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 279.707 TTC.

Le compte fournisseur "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 1.641.310.

• La société a vendu des marchandises à la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 15.345.313 TTC.

Le compte client "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 3.525.029.

Répartition des charges communes

• La société a fait supporter la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 734.621.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 409.684.

• La SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN a fait supporter la société une quote-part des charges communes pour un montant de D : 283.036.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 90.157.

Le compte courant associé "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" présente à la clôture de l'exercice un solde débiteur de D : 20.811.

SOCIETE BUREAU PLUS

Opérations commerciales

Le compte fournisseur "BUREAU PLUS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 779.503.

Le compte client "BUREAU PLUS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 14.333.

SOCIETE INTERIEURS COTE D'IVOIRE

La société a vendu des marchandises à la société Intérieurs Côte d'Ivoire pour un montant de 99.234 Euro soit D : 322.112.

Le compte client "Intérieurs Côte d'Ivoire" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 409.518.

SOCIETE TALOS

Opérations commerciales

• La société a vendu des marchandises à la société "TALOS" pour un montant de D : 221.749 TTC.

Le compte client "TALOS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 243.337.

• La société a acheté des marchandises auprès de la société "TALOS" pour un montant de D : 128.150 TTC.

Le compte fournisseur "TALOS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 20.806.

Répartition des charges communes

• La société a fait supporter la société "TALOS", une quote-part des charges communes pour un montant de D : 15.270.

Le compte courant associé "TALOS" présente à la clôture de l'exercice un solde débiteur de D : 23.675.

Location

La société a conclu avec la société TALOS un contrat portant sur la location d'un local sis à la zone industrielle de Sidi Daoud pour une durée de trois années renouvelable par tacite reconduction et commençant le 1er Janvier 2018, moyennant un loyer mensuel de D : 1.500 net de toutes taxes et impôts payables par semestre et d'avance. Ce loyer est majoré tous les 2 ans de 5% et ce à partir de la troisième année de la location.

Le loyer constaté en produit de l'exercice, s'est élevé à D : 17.646.

Avances en comptes courants

• La société a obtenu en date du 20 Décembre 2018, de la Société "BUREAU PLUS" une avance en compte courant d'un montant de D : 200.000, remboursable en Avril 2019 et productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Cette avance a été portée à D : 600.000 à partir du 2 Janvier 2019 et elle est remboursable dans un délai de 24 mois. Ce délai a été prorogé de 24 mois supplémentaires à partir du 2 Janvier 2021.

La charge d'intérêts, constatée à ce titre en 2022, a été de D : 48.000.

• La société a conclu au 31 décembre 2021 un protocole d'accord avec la société "TALOS" qui a pour objet le règlement d'une partie du solde client pour un montant de D : 220.000 par le biais d'un prêt productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Ce prêt est remboursable à partir du 31 janvier 2023 moyennant une échéance mensuelle en principal de D : 10.000 et des intérêts payables à la fin de chaque année.

Le produit d'intérêts, constatée à ce titre en 2022, a été de D : 17.600.

Rémunérations des dirigeants sociaux

• Le Conseil d'Administration réuni le 18 Mai 2021 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Président du Conseil d'Administration et a décidé de lui octroyer une rémunération sous forme d'une prime annuelle. Le Conseil d'Administration réuni le 13 Avril 2023 a décidé d'octroyer une prime au Président du Conseil, au titre de l'année 2022, pour un montant brut de D : 90.000. La charge relative à cette prime a été comptabilisée en 2022 et restant non encore servie jusqu'à la fin de l'exercice, elle figure encore en charges à payer parmi les autres passifs courants.

• Le Conseil d'Administration réuni le 18 Mai 2021 a nommé Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 6.000. Le montant brut des rémunérations servies par la Société Atelier du Meuble à Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en sa qualité de Directeur Général, et constaté en charges s'est élevé à D : 106.674. Par ailleurs, la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs « SAM » a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

• L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 Juin 2020 a nommé le Directeur Administratif et Financier Mr Riadh KEKLI en qualité d'administrateur. Le montant brut des rémunérations servies en 2022 à Mr Riadh KEKLI et constaté en charges s'est élevé à D : 154.296 dont D : 30.819 de charges sociales. Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

• Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence décidés annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Note 37 : Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

Charges par nature	Montant	Ventilation				Observation
		Coût des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges	
Achats consommés	12 671 985	12 465 860	91 649	104 854	9 622	
Autres charges d'exploitation	2 074 609	1 153 223	222 933	634 076	64 377	
Charges financières	265 732	-	-	-	265 732	
Impôts sur les sociétés	316 881	-	-	-	316 881	
Autres pertes ordinaires	11 520	11 520	-	-	-	
Charges de personnel	2 741 756	1 383 169	502 863	846 999	8 725	
Dotation aux amortissements et provisions	657 512	355 539	97 336	186 829	17 808	
TOTAL	18 739 995	15 369 311	914 781	1 772 758	683 145	

Note 38 : Les engagements hors bilan

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provision	Observations
Engagements donnés							
a) Garanties personnelles							
Cautionnement	Néant						
Aval	Néant						
Autres garanties	Néant						
b) Garanties réelles							
Hypothèques	1 700 000	BIAT					Crédit de gestion : Titre foncier N°68064 (2ème rang)
	950 000	ATTIJARI BANK					Crédit de gestion : - Titre foncier N°68064 (3ème rang) - Titre foncier N°98956 (2ème rang) - Fond de commerce
	2 590 000	ATTIJARI BANK					Crédit immobilier : - Titre foncier N°68063 (1er rang) - Titre foncier N°92507 (1er rang) - Fond de commerce
Nantissement							
d) Effets escomptés et non échus							
e) Créances à l'exportation mobilisés							
f) Abandon de créances							
Total	5 240 000						
Engagements reçus							
a) Garanties personnelles							
Cautionnement	-						
Aval	-						
Autres garanties	-						
b) Hypothèques							
Hypothèques	-						
Nantissement	-						
c) Effets escomptés et non échus	-						
d) Créances à l'exportation mobilisés	-						
e) Abandon de créances	-						
Total	-						
Engagements réciproques							
Emprunt obtenu non encore encaissé	-						
Crédit consenti non encore versé	-						
Opération de portage	-						
Crédit documentaire	133 277	ATTIJARI BANK					
Engagement par signature Caution	12 482	ATTIJARI BANK					
	103 706	BIAT					
Commande d'immobilisation	-						
Commande de longue durée	-						
Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	-						
Total	249 466						

La société ne dispose pas de dettes garanties par des sûretés.

Note 39 : Engagements sur contrats de location-financement

<u>Rubrique</u>	Paiements minimaux HT au 31/12/2022	Valeur actualisée des paiements minimaux HT au 31/12/2022
Moins d'un an	294 115	205 189
Plus d'un an et moins de 5 ans	434 147	373 019
Plus de 5 ans	-	-
Total des paiements minimaux futurs au titre de la location	728 262	578 208
Moins les montants représentant des charges financières	(150 054)	
Valeurs actualisées des paiements minimaux futurs		578 208

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 23.252.503, un bénéfice net de D : 2.974.747 et une trésorerie positive à la fin de la période de D : 391.064.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Paragraphe d'observation

La société a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire au titre de l'impôt sur les sociétés pour la période allant du 1^{er} Janvier jusqu'au 31 Décembre 2016 et au titre des acomptes provisionnels pour l'année 2017.

Une première notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en Décembre 2020 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts pour un montant de D : 328.016 dont D : 118.684 de pénalités et D : 92.332 d'acomptes provisionnels.

En application de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux, la société a formulé, en Janvier 2021, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale préliminaire et a présenté ses observations et arguments justifiant la régularité de sa situation fiscale et la sincérité de ses déclarations. Néanmoins, l'administration fiscale n'a pas retenue les observations et argumentations présentées par la société.

En avril 2021, la société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale et a adressé une demande à la commission de conciliation pour statuer sur les résultats de la vérification fiscale et ce, en application de l'article 122 du code des droits et procédures fiscaux.

L'estimation du risque associé à cette situation dépend de facteurs qui ne peuvent être actuellement appréciés. Toutefois, la société a constitué des provisions permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée ; ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons le cas échéant ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires portant sur la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la « SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA » eu égard à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 14 avril 2023

FINOR

Karim DEROUICHE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Opérations commerciales avec les parties liées

• Le compte fournisseur « BUREAU PLUS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 779.503.

• Votre société a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl pour un montant de D : 279.707 TTC.

Le compte fournisseur « SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 1.641.310.

• Votre société a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE TALOS Sarl pour un montant de D : 128.150 TTC.

Le compte fournisseur « SOCIETE TALOS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 20.806.

• Votre société a vendu des marchandises à la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 15.345.313 TTC.

Le compte client « SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 3.525.029.

• Votre société a vendu des marchandises à la société TALOS pour un montant de D : 221.749 TTC.

Le compte client « TALOS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 243.337.

• La société a vendu des marchandises à la société Intérieurs Côte d'Ivoire pour un montant de 99.234 Euro soit D : 322.112.

Le compte client "Intérieurs Côte d'Ivoire" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 409.518.

• Votre société a conclu avec la société TALOS un contrat portant sur la location d'un local sis à la zone industrielle de Sidi Daoud pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction et commençant le 1er Janvier 2018, moyennant un loyer mensuel de D : 1.500 net de toutes taxes et impôts, payable par semestre et d'avance. Ce loyer est majoré tous les 2 ans de 5% et ce à partir de la troisième année de la location.

Le loyer constaté en produit de l'exercice, s'est élevé à D : 17.646.

B/ Répartition des charges communes

- Votre société a fait supporter la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 734.621.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 409.684.

- La SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl a fait supporter votre société une quote-part des charges communes pour un montant de D : 283.036.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 90.157.

- Votre société a fait supporter la société TALOS, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 15.270.

C/ Avances en comptes courants

- Votre société a obtenu en date du 20 Décembre 2018, de la Société "BUREAU PLUS" une avance en compte courant d'un montant de D : 200.000, remboursable en Avril 2019 et productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Cette avance a été portée à D : 600.000 à partir du 2 Janvier 2019 et elle est remboursable dans un délai de 24 mois. Ce délai a été prorogé de 24 mois supplémentaires à partir du 2 Janvier 2021.

La charge d'intérêts, constatée à ce titre en 2022, a été de D : 48.000.

- Votre société a conclu au 31 décembre 2021 un protocole d'accord avec la société "TALOS" qui a pour objet le règlement d'une partie du solde client pour un montant de D : 220.000, par le biais d'un prêt productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Ce prêt est remboursable à partir du 31 janvier 2023 moyennant une échéance mensuelle en principal de D : 10.000 et des intérêts payables à la fin de chaque année.

Le produit d'intérêts, constatée à ce titre en 2022, a été de D : 17.600.

- Le compte courant associé de la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl présente à la clôture de l'exercice un solde débiteur de D : 20.811.

- Le compte courant associé de la société TALOS présente à la clôture de l'exercice un solde débiteur de D : 23.675.

D/ Rémunérations des dirigeants sociaux

- Votre Conseil d'Administration réuni le 18 Mai 2021 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Président du Conseil d'Administration et a décidé de lui octroyer une rémunération sous forme d'une prime annuelle.

Le Conseil d'Administration réuni le 13 Avril 2023 a décidé d'octroyer une prime au Président du Conseil, au titre de l'année 2022, pour un montant brut de D : 90.000, figurant en charges à payer parmi les autres passifs courants.

- Le Conseil d'Administration réuni le 18 Mai 2021 a nommé Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 6.000.

Le montant brut des rémunérations servies par la Société Atelier du Meuble à Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en sa qualité de Directeur Général, et constaté en charges s'est élevé à D : 106.674.

Aussi, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE assure la fonction de gérant de la filiale « SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN », qui lui sert à ce titre une rémunération mensuelle nette de D : 3.000. Le montant brut des rémunérations servies s'élève à D : 52.288.

- Votre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 Juin 2020 a nommé le Directeur Administratif et Financier Mr Riadh KEKLI en qualité d'administrateur.

Le montant brut des rémunérations servies en 2022 à Mr Riadh KEKLI et constaté en charges s'est élevé à D : 154.296 dont D : 30.819 de charges sociales.

Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

- Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence décidés annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Par ailleurs et de notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune autre opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 14 avril 2023

FINOR

Karim DEROUICHE

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

La Société ATELIER DU MEUBLE intérieurs publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 19 mai 2023. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, Mr Karim DEROUCHE (FINOR).

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

BILAN

(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	Au 31 Décembre	
		<u>2022</u>	<u>2021</u>
<u>Actifs non courants</u>			
<u>Actifs immobilisés</u>			
Immobilisations incorporelles		511 022	510 797
Moins : amortissements		(370 345)	(348 553)
	6	<u>140 677</u>	<u>162 244</u>
Immobilisations corporelles		13 620 875	12 929 063
Moins : amortissements		(6 687 794)	(6 302 654)
	6	<u>6 933 081</u>	<u>6 626 409</u>
Immobilisations financières	7	101 408	64 466
		<u>7 175 166</u>	<u>6 853 119</u>
<u>Total des actifs immobilisés</u>		<u>7 175 166</u>	<u>6 853 119</u>
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>7 175 166</u>	<u>6 853 119</u>
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		6 460 795	4 839 247
Moins : Provisions		(75 024)	(8 138)
	8	<u>6 385 771</u>	<u>4 831 109</u>
Clients et comptes rattachés		6 191 095	6 975 714
Moins : Provisions		(596 525)	(547 281)
	9	<u>5 594 570</u>	<u>6 428 433</u>
Autres actifs courants	10	2 207 395	2 359 031
Placements et autres actifs financiers		11 314	166 483
Liquidités et équivalents de liquidités	11	841 387	683 148
		<u>15 040 437</u>	<u>14 468 204</u>
<u>Total des actifs courants</u>		<u>15 040 437</u>	<u>14 468 204</u>
<u>Total des actifs</u>		<u>22 215 603</u>	<u>21 321 323</u>

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

BILAN

(Montants exprimés en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	Au 31 Décembre	
		<u>2022</u>	<u>2021</u>
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		5 561 635	5 561 635
Prime d'émission		1 453 040	1 453 040
Réserves		1 372 304	1 367 801
Actions propres		(67 144)	(67 144)
Autres capitaux propres		1 856	6 353
Résultats reportés		2 718 085	2 072 317
		<u>11 039 776</u>	<u>10 394 002</u>
Résultat consolidé		3 319 927	1 841 520
		<u>14 359 703</u>	<u>12 235 522</u>
	12		
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>		<u>14 359 703</u>	<u>12 235 522</u>
		<u>24 975</u>	<u>30 413</u>
	13		
<u>Intérêts minoritaires</u>		<u>24 975</u>	<u>30 413</u>
<u>Passifs</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts et dettes assimilées		632 205	1 031 606
Provisions		340 028	318 028
		<u>972 233</u>	<u>1 349 634</u>
	14		
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>972 233</u>	<u>1 349 634</u>
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	3 884 869	3 966 476
Autres passifs courants	16	1 881 818	2 633 641
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	1 092 005	1 105 637
		<u>6 858 692</u>	<u>7 705 754</u>
<u>Total des passifs courants</u>		<u>6 858 692</u>	<u>7 705 754</u>
		<u>7 830 925</u>	<u>9 055 388</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>7 830 925</u>	<u>9 055 388</u>
		<u>22 215 603</u>	<u>21 321 323</u>
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>		<u>22 215 603</u>	<u>21 321 323</u>

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>Au 31 Décembre</u>	
		<u>2022</u>	<u>2021</u>
<u>Produits d'exploitation</u>			
Revenus	18	28 517 660	23 303 969
Autres produits d'exploitation		38 305	35 806
Production immobilisée		29 144	7 296
		<hr/>	<hr/>
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>28 585 109</u>	<u>23 347 071</u>
<u>Charges d'exploitation</u>			
Variation des stocks de produits finis et des encours	8	(296 778)	(72 466)
Achats consommés	19	17 072 218	13 914 716
Charges de personnel	20	3 962 540	3 897 810
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	767 024	818 425
Autres charges d'exploitation	22	2 667 804	2 369 369
		<hr/>	<hr/>
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>24 172 808</u>	<u>20 927 854</u>
		<hr/>	<hr/>
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>4 412 301</u>	<u>2 419 217</u>
Charges financières nettes	23	(352 815)	(199 966)
Produits des placements	24	3 493	19 769
Autres gains ordinaires	25	136 002	33 423
Autres pertes ordinaires	26	(64 554)	(25 119)
		<hr/>	<hr/>
<u>Résultat courant des sociétés intégrées</u>		<u>4 134 427</u>	<u>2 247 324</u>
Impôt sur les sociétés		(683 651)	(386 845)
Contribution sociale de solidarité		(136 129)	(25 753)
		<hr/>	<hr/>
<u>Résultat net de l'ensemble consolidé</u>		<u>3 314 647</u>	<u>1 834 726</u>
Part revenant aux intérêts minoritaires	13	5 280	6 794
		<hr/>	<hr/>
<u>Résultat net revenant à la société consolidante</u>		<u>3 319 927</u>	<u>1 841 520</u>
Résultat par action	12	0.599	0.332

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinar)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2022	2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net de l'ensemble consolidé		3 314 647	1 834 726
Ajustements pour :			
Dotations aux amortissements et aux résorptions	21	635 651	695 565
Dotation aux provisions	21	529 310	485 181
Reprises sur provisions	21	(397 937)	(362 321)
Amortissement Subventions d'investissement		(4 500)	(4 500)
Plus-values sur cession d'immobilisations	25	(122 880)	(13 316)
Charges nettes sur cession d'immobilisations	26	2 619	-
Variation des :			
Stocks	8	(1 621 548)	(1 373 823)
Créances	9	784 619	(632 811)
Autres actifs	7 et 10	124 313	(485 927)
Fournisseurs et comptes rattachés	15	(61 954)	(4 438)
Autres passifs courants	16 et 17	(753 696)	360 471
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		2 428 644	498 807
Flux de trésorerie liés aux activités de placement		155 169	(4 947)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	27	(585 113)	(324 510)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	28	122 880	17 498
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	7	(2 862)	-
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'investissement		(465 095)	(307 012)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Distribution des dividendes	28	(1 191 404)	(1 274 358)
Remboursement des emprunts et dettes assimilées	14	(741 895)	(647 557)
Remboursements des crédits à court terme	17	(400 000)	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(2 333 299)	(1 521 915)
Variation de trésorerie		(214 581)	(1 335 067)
Trésorerie au début de l'exercice	11 et 17	683 148	2 018 215
Trésorerie à la clôture de l'exercice	11 et 17	468 567	683 148

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	2022	2021		2022	2021		2022	2021
Produits d'exploitation	28 555 965	23 339 775	Coût des matières consommées	17 072 218	13 914 716	-	-	-
Production immobilisée	29 144	7 296						
Production stockée	296 778	72 466						
<u>Production</u>	28 881 887	23 419 537	<u>Achats consommés</u>	17 072 218	13 914 716	<u>Marge sur coût matières</u>	11 809 669	9 504 821
Marge sur coût matières	11 809 669	9 504 821	Autres charges externes	2 432 794	2 170 042	-	-	-
<u>Sous total</u>	11 809 669	9 504 821	<u>Sous total</u>	2 432 794	2 170 042	<u>Valeur ajoutée brute</u>	9 376 875	7 334 779
Valeur ajoutée brute	9 376 875	7 334 779	Impôts et taxes	235 010	199 327	-	-	-
			Charges de personnel	3 962 540	3 897 810	-	-	-
<u>Sous total</u>	9 376 875	7 334 779	<u>Sous total</u>	4 197 550	4 097 137	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	5 179 325	3 237 642
Excédent brut d'exploitation	5 179 325	3 237 642	Charges financières nettes	352 815	199 966	-	-	-
Produits des placements	3 493	19 769	Dotations aux amortissements et aux provisions	767 024	818 425	-	-	-
Autres gains ordinaires	136 002	33 423	Autres pertes ordinaires	64 554	25 119	-	-	-
			Impôt sur les sociétés	683 651	386 845	-	-	-
			Contribution sociale de solidarité	136 129	25 753	-	-	-
<u>Sous total</u>	5 318 820	3 290 834	<u>Sous total</u>	2 004 173	1 456 108	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	3 314 647	1 834 726
-			-			-	5 280	6 794
-			-			<u>Part des minoritaires</u>		
-			-			-	3 319 927	1 841 520
						<u>Résultat net de l'ensemble consolidé</u>		

Note 1 : PRESENTATION DU GROUPE « intérieurs »

1.1 Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « *intérieurs* » est composé de cinq sociétés spécialisées principalement dans la fabrication et/ou la commercialisation de tout genre de meubles et d'articles de décoration.

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 3 Octobre 1998 sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

Elle a pour objet principal la fabrication, montage, assemblage et commercialisation de tout genre de meubles et d'articles de décoration.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à D : 5.561.635 divisé en 5.561.635 actions de un dinar chacune.

- La Société le Mobilier Contemporain « SMC » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 1989.

Elle a pour objet le commerce de meuble, luminaires, décoration, antiquité et articles de cadeaux.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à D : 200.000 divisé en 2.000 parts sociales de 100 dinars chacune.

- La société « BUREAU PLUS » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 2008.

Elle a pour objet la fabrication, montage, assemblage et commercialisation de tous genres de meubles et articles de décoration et en particulier siège de bureau, canapés, chaises, et tous ce qui se rapporte de près ou de loin à cette activité.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.260.000 divisé en 12.600 parts sociales de 100 dinars chacune.

La société a cédé depuis décembre 2018, la totalité de ses immobilisations corporelles. Cette situation s'est traduite en 2019, par la cessation de son activité.

- La société « INTERIEURS COTE D'IVOIRE » est une société anonyme de droit ivoirien constituée en 2015.

Elle a pour objet la fabrication, l'importation, la distribution et la commercialisation en gros et en détail de meubles et accessoires.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à 218.880.000 Francs CFA divisé en 21.888 actions de 10.000 Francs CFA chacune.

- La société « TALOS » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 2017.

Elle a pour objet le commerce de détail en ligne et au magasin de tout genre de meubles, matériel informatique, consommable, matériel audiovisuel, tous accessoires et fournitures de bureau.

Son capital social s'élève à la clôture de l'exercice à D : 450.000 divisé en 4.500 parts sociales de 100 dinars chacune.

1.2 Participations du groupe

La société le Mobilier Contemporain « SMC » est détenue à concurrence de 99,95% par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs.

La société « BUREAU PLUS » est détenue à concurrence de 99,99% par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs.

La société « INTERIEURS COTE D'IVOIRE » est détenue à concurrence de 35,36% par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs.

La société « TALOS » est détenue par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs et la Société le Mobilier Contemporain « SMC », respectivement à concurrence de 66,22% et 11,55%.

Note 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Pourcentage d'intérêt</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
Société le Mobilier Contemporain « SMC »	99,95%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société BUREAU PLUS	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société TALOS	77,78%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société INTERIEURS COTE D'IVOIRE (*)	35,36%	Influence notable	Mise en équivalence

(*) A la clôture de l'exercice 2021, la société ne dispose pas des états financiers de cette entreprise associée.

De ce fait, la valeur de la participation a été maintenue pour le coût d'acquisition.

2.2 Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés, correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3 Modalités de consolidation

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales sont combinés ligne à ligne, en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale, et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 Optique de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux actionnaires de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce, dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité ;
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

Note 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, et notamment la NC 35 (Etats financiers consolidés), et particulièrement les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.

Note 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent aux actifs pour le coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	33%
- Concessions	33%
- Fond de commerce	5%
- Constructions	5%
- Matériel et outillage industriels	15%
- Matériel de transport	20%
- Equipement de bureau	20%
- Matériel informatique	33%
- Installations générales, Agencements et aménagements	15%
- Matériel de transport acquis par leasing	33%
- Animaux de services	20%

- Stocks

Le groupe comptabilise son stock selon la méthode de l'inventaire intermittent. Ainsi, les achats sont comptabilisés en charges de l'exercice en hors taxes récupérables. A la clôture de l'exercice, les stocks font l'objet d'un inventaire physique, le stock initial est annulé en débitant le compte de résultat « variation des stocks » alors que le stock final est porté à l'actif en créditant le même compte.

Les stocks de matières premières, matières consommables, produits intermédiaires, marchandises et emballages sont valorisés au coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurance et autres coûts liés directement à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks de produits finis et des encours sont valorisés au prix de revient déterminé en fonction des coûts directs et des charges de structure, estimés à chaque stade de production.

- Taxe sur la valeur ajoutée

La société comptabilise les produits et les charges en hors taxes récupérables.

Ainsi, la TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA », alors que la TVA facturée à la société est portée au débit de ce même compte.

En fin de période le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur, ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

- Opérations en monnaies étrangères

Toutes les opérations en devises sont comptabilisées en dinar tunisien moyennant leur conversion au cours du jour de l'opération. Les pertes et gains de change réalisés lors du règlement de la créance ou dettes libellées en monnaies étrangères sont constatés dans le résultat de l'exercice parmi les charges financières nettes.

A la clôture de l'exercice, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars au cours de clôture.

L'écart résultant de la conversion est porté en charges ou en produits de l'exercice.

- Emprunts et dettes assimilées

Le principal des emprunts et dettes assimilées obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

Note 5 : CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société BUREAU PLUS, réunie le 10 Mai 2018, a décidé la vente de l'usine sise à la zone industrielle Béja Nord et a conféré au gérant Mr Hatem Ben SLIMANE, les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les formalités de la cession.

Le 5 décembre 2018, un contrat de vente a été signé avec la société «VAGA LABORATOIRE SA» portant sur la vente du terrain objet du titre foncier n°1961 et de l'usine qui y est construite.

Le 19 décembre 2018, un contrat de vente a été signé avec la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA portant sur la cession d'un lot de matériel industriel, d'un lot de matériel informatique et d'un lot de mobilier de bureau.

En 2019, la société BUREAU PLUS a cédé à la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA une voiture de type « PARTNER ».

La cession de la totalité des immobilisations corporelles, s'est traduite par la cessation de l'activité de ladite société.

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

La valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles figurant au bilan à la date du 31 Décembre 2022, représente le prix d'acquisition des immobilisations, après déduction des amortissements correspondants et compte tenu des mouvements de l'exercice résumés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2022												
POSTES	Valeurs Brutes					Amortissements					Valeurs Nettes	
	31/12/2021	Acquisitions	Transferts	Cessions / Régularisations	31/12/2022	31/12/2021	Dotation de l'exercice	Transferts	Cessions / Régularisations	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021
LOGICIELS	256 767	225	-	-	256 992	248 212	8 269	-	-	256 481	511	8 555
CONCESSIONS	17 206	-	-	-	17 206	9 639	1 682	-	-	11 321	5 885	7 567
FOND DE COMMERCE	236 824	-	-	-	236 824	90 702	11 841	-	-	102 543	134 281	146 122
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	510 797	225	-	-	511 022	348 553	21 792	-	-	370 345	140 677	162 244
TERRAIN	4 204 851	-	-	-	4 204 851	-	-	-	-	-	4 204 851	4 204 851
CONSTRUCTIONS	1 764 377	-	-	-	1 764 377	937 927	61 309	-	-	999 236	765 141	826 450
AGENCEMENT ET AMENAGEMENT SUR SOL D'AUTRUI	105 045	-	-	-	105 045	34 383	4 642	-	-	39 025	66 020	70 662
AGANCEMENT ET AMENAGEMENT ET INSTALLATION GENERALE	2 698 976	310 199	28 500	-	3 037 675	2 141 530	243 138	-	-	2 384 668	653 006	557 445
MATERIEL INDUSTRIEL	337 038	777	-	(6 500)	331 315	293 550	12 851	-	(6 500)	299 901	31 413	43 487
INSTALLATIONS TECHNIQUES	279 019	-	-	-	279 019	278 911	106	-	-	279 017	2	108
EQUIPEMENT DE BUREAU	295 692	74 939	-	-	370 631	250 293	35 342	-	-	285 635	84 997	45 400
INSTALLATION GENERALE AGENCEMENT ET AMENAGEMENT	301 672	51 286	-	-	352 958	134 843	14 323	-	-	149 166	203 792	166 829
MATRIEL DE TRANSPORT	877 768	-	206 757	(222 171)	862 354	825 991	16 576	206 757	(222 171)	827 153	35 201	51 777
OUTILLAGE INDUSTRIEL	89 683	9 268	-	-	98 951	70 710	6 628	-	-	77 338	21 613	18 973
MATERIEL INFORMATIQUE	348 077	118 766	-	-	466 843	312 218	26 097	-	-	338 315	128 528	35 859
ANIMAUX DE SERVICE	2 667	-	-	(2 667)	-	48	-	-	(48)	-	-	2 619
MATRIEL DE TRANSPORT A STATUT JURIDIQUE PARTICULIER	1 563 273	357 915	(206 757)	-	1 714 431	1 022 249	192 847	(206 757)	-	1 008 339	706 092	541 024
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	60 927	-	(28 500)	-	32 427	-	-	-	-	-	32 427	60 927
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 929 063	923 150	-	(231 338)	13 620 875	6 302 654	613 859	-	(228 719)	6 687 794	6 933 082	6 626 410
TOTAL GENERAL	13 439 860	923 375	-	(231 338)	14 131 897	6 651 207	635 651	-	(228 719)	7 058 139	7 073 759	6 788 654

NOTE 7 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur nette des immobilisations financières s'élève au 31 Décembre 2022 à 101.408 DT. Le détail de ce solde se présente comme suit :

	<u>31</u> <u>Décembre</u> <u>2022</u>	<u>31</u> <u>Décembre</u> <u>2021</u>
- Titres de participation, Intérieurs Côte d'Ivoire (*)	380 350	380 350
- Prêts au personnel	99 052	62 087
- Dépôts et cautionnements	15 894	13 032
<u>Total brut</u>	<u>495 296</u>	<u>455 469</u>
- Provisions pour dépréciation des titres de participation "Intérieurs Côte d'Ivoire"	(380 350)	(380 350)
- Provisions pour dépréciation des prêts au personnel	(13 538)	(10 653)
<u>Total net</u>	<u>101 408</u>	<u>64 466</u>

(*) La SAM ne dispose pas des états financiers de cette société, au titre de l'exercice 2022. De ce fait, la valeur de la participation a été maintenue pour le coût d'acquisition et a été provisionnée en totalité.

NOTE 8 - STOCKS

La valeur nette des stocks s'élève au 31 Décembre 2022 à 6.385.771 DT, contre 4.831.109 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2021</u>
- Matières premières	385 557	93 630
- Matières consommables	-	45 278
- Emballages	10 693	7 233
- Produits intermédiaires	4 536 369	3 512 461
- Marchandises	307 933	108 263
- Stocks en transit	287 892	436 809
<u>Total des stocks de matières premières, consommables et marchandises</u>	<u>5 528 444</u>	<u>4 203 674</u>
- Produits finis	932 351	635 573
<u>Total des stocks de produits finis et des encours</u>	<u>932 351</u>	<u>635 573</u>
- Provisions pour dépréciation des stocks	(75 024)	(8 138)
<u>Total net</u>	<u>6 385 771</u>	<u>4 831 109</u>

NOTE 9 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés présentent au 31 Décembre 2022 un solde net de 5.594.570 DT contre 6.428.433 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31</u> <u>Décembre</u> <u>2022</u>	<u>31</u> <u>Décembre</u> <u>2021</u>
- Clients ordinaires	5 537 340	4 953 375
- Clients, effets à recevoir	112 419	198 705
- Clients douteux	198 476	145 661
- Clients, retenues de garantie	10 115	12 900
- Clients, chèques impayés	50 626	64 140
- Clients, factures à établir	282 119	1 600 933
<u>Total brut</u>	<u>6 191 095</u>	<u>6 975 714</u>
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(596 525)	(547 281)
<u>Total net</u>	<u>5 594 570</u>	<u>6 428 433</u>

NOTE 10 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2022 un montant net de 2.207.395 DT contre 2.359.031 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31</u> <u>Décembre</u> <u>2022</u>	<u>31</u> <u>Décembre</u> <u>2021</u>
- Fournisseurs débiteurs	314 779	258 725
- Personnel, avances et prêts	140 017	118 747
- Etat, impôts et taxes (A)	1 759 409	1 970 136
- Charges constatées d'avance	76 403	85 889
- Produits à recevoir	4 962	10 701
- Débiteurs divers	3 212	15 862
<u>Total brut</u>	<u>2 298 782</u>	<u>2 460 060</u>
- Provisions pour dépréciation des comptes d'actif	(91 387)	(101 029)
<u>Total net</u>	<u>2 207 395</u>	<u>2 359 031</u>

(A) Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u>	<u>31 Décembre</u>
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
- Etat, TVA déductible	787 542	867 430
- Etat, report d'IS	816 062	946 901
- Etat, redressement fiscal	155 805	155 805
	<u>1 759 409</u>	<u>1 970 136</u>
<u>Total</u>		

(B) La société "SAM" a fait l'objet d'un contrôle fiscal qui a porté sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise, au titre de la période allant du 1^{er} Janvier 2003 au 31 Décembre 2005. Ce contrôle a eu pour effet l'ajustement du report IS en le portant de 13.519 DT à 39.114 DT, l'ajustement du report de TVA en le portant de 30.077 DT à 2.282 DT et la réclamation d'un complément d'impôt et de taxes pour un montant de 154.651 DT dont 36.231 DT de pénalités.

L'affaire a été portée devant la cour d'appel puis en cassation, qui a rendu son jugement définitif en février 2019 et a confirmé le jugement de l'appel en ramenant le montant réclamé à D : 110.346.

En juillet 2020, la société a déposé une demande en restitution du trop perçu, soit D : 43.675.

NOTE 11 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31 Décembre 2022 un solde de 683.148 DT contre 683.148 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2021</u>
- Banques	818 325	653 338
- Chèques à encaisser	4 124	10 218
- Caisse	18 236	19 592
- Régies d'avance et accreditifs	702	-
<u>Total</u>	<u>841 387</u>	<u>683 148</u>

11.1 - Banques

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2021</u>
- AMEN BANK (1)	530	359
- UNION INTERNAT. BANK	122 415	1 166
- BIAT LA MARSA (1)	321 745	144 456
- BIAT LA MARSA (3)	237 323	232 857
- BIAT LA MARSA (2)	-	75 868
- ATTIJARI BANK (1)	-	90 626
- ATTIJARI BANK (2)	-	9 621
- ATTIJARI BANK (3)	10 746	17 203
- BANQUE DE L'HABITAT	483	9 446
- BANQUE ZITOUNA	69 370	27 295
- BTS	27 259	14 545
- WIFAK BANK	567	29 893
- UBCI	10 984	-
- BTK LA MARSA	1 353	-
- ATB	15 465	-
- BMCE	85	3
<u>Total</u>	<u>818 325</u>	<u>653 338</u>

NOTE 12 – CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
- Capital social	5 561 635	5 561 635
- Prime d'émission	1 453 040	1 453 040
- Réserve légale	556 163	556 163
- Réserves pour réinvestissement exonéré	800 000	800 000
- Autres compléments d'apports	16 141	11 638
- Actions propres	(67 144)	(67 144)
- Subventions d'investissement	1 856	6 353
- Résultats reportés	2 718 085	2 072 317
<u>Totaux des capitaux propres avant résultat</u>	<u>11 039 776</u>	<u>10 394 002</u>
- Résultat net revenant à la société consolidante (1)	3 319 927	1 841 520
<u>Totaux des capitaux propres avant affectation (B)</u>	<u>14 359 703</u>	<u>12 235 522</u>
- Nombre d'actions (2)	5 540 689	5 540 689
- Résultat par action (1)/(2) (A)	0.599	0.332

(A) Le résultat par action correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

(B) Le tableau de mouvements des capitaux propres consolidés se présente comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022 (Exprimé en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Subv d'invest	Réserves / réinv exo	Autres compléments d'apports	Actions propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2021	5 561 635	1 453 040	556 163	6 353	800 000	11 638	(67 144)	2 072 317	1 841 520	12 235 522
Affectation approuvée par l'AGO du 27 mai 2022								1 841 520	(1 841 520)	-
Distribution de dividendes, AGO du 27 mai 2022						4 503		(1 195 752)		(1 191 249)
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 25 juin 2020										
Amortissement des subventions				(4 497)						(4 497)
Résultat de l'exercice 2022									(683 651)	(683 651)
Solde au 31 Décembre 2022	5 561 635	1 453 040	556 163	1 856	800 000	16 141	(67 144)	2 718 085	(683 651)	10 356 125

NOTE 13 – INTERETS MINORITAIRES

L'analyse de cette rubrique se présente ainsi :

	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2021</u>
- Participation des minoritaires dans le capital de la société " SMC "	100	100
- Part des minoritaires dans les résultats reportés de la société " SMC "	30	(21)
- Part des minoritaires dans le résultat de la société " SMC " (A)	328	204
- Participation des minoritaires dans le capital de " BUREAU PLUS "	100	100
- Part des minoritaires dans les résultats reportés de " BUREAU PLUS "	8	10
- Part des minoritaires dans le résultat de " BUREAU PLUS " (A)	3	3
- Participation des minoritaires dans le capital de la société " TALOS "	100 000	100 000
- Part des minoritaires dans les résultats reportés de la société " TALOS "	(69 983)	(62 982)
- Part des minoritaires dans le résultat de la société " TALOS " (A)	(5 611)	(7 001)
<u>Total</u>	24 975	30 413
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires Σ (A)	(5 280)	(6 794)

NOTE 14 - PASSIFS NON COURANTS

Les passifs non courants s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 972.233 DT, contre 1.349.634 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2021</u>
- Provision pour risques et charges (A)	340 028	318 028
- Emprunts et dettes assimilées (B)	632 205	1 031 606
<u>Total</u>	972 233	1 349 634

(A) Cette provision est constituée pour couvrir entre autres, le risque lié aux contrôles fiscaux au titre de la période allant du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2005 (voir note 10) et la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016.

(B) Le tableau des emprunts et dettes assimilées est présenté ci après :

Emprunts et dettes assimilées

Les échéances à plus d'un an sur emprunts et dettes assimilées, s'élèvent au 31 décembre 2022 à D : 1.031.606. Les mouvements intervenus sur les comptes d'emprunts et dettes assimilées se détaillent dans le tableau ci après :

Emprunt	Montant	Modalités de remboursement	Solde au 31/12/2021		Mouvements de l'exercice			Solde au 31/12/2022	
			A plus d'un an	A moins d'un an	Additions	Reclassement	Remboursement	A plus d'un an	A moins d'un an
CREDITS BANCAIRES									
ATTIJARI BANK	2 590 000	Trimestriellement (2017-2024)	610 542	435 101	-	(425 952)	(400 482)	184 590	460 571
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE LEASING									
HANNIBAL LEASE	36 725	Mensuellement (2017-2022)	1	6 577	-	-	(6 578)	-	-
HANNIBAL LEASE	206 757	Mensuellement (2018-2022)	-	36 163	-	-	(36 163)	-	-
HANNIBAL LEASE	62 340	Mensuellement (2018-2023)	3 165	11 933	-	(3 165)	(11 933)	-	3 165
HANNIBAL LEASE	63 860	Mensuellement (2018-2023)	3 331	12 548	-	(3 331)	(12 548)	-	3 331
HANNIBAL LEASE	44 620	Mensuellement (2018-2023)	746	7 846	-	(746)	(7 846)	-	746
HANNIBAL LEASE	77 154	Mensuellement (2018-2023)	9 432	12 902	-	(9 432)	(12 902)	-	9 432
HANNIBAL LEASE	40 623	Mensuellement (2018-2023)	6 813	9 400	-	(6 813)	(9 400)	-	6 813
ATTIJARI LEASING	166 356	Mensuellement (2018-2023)	27 595	33 986	-	(27 595)	(33 986)	-	27 595
ATTIJARI LEASING	75 182	Mensuellement (2019-2023)	14 820	13 490	-	(14 820)	(13 490)	-	14 820
HANNIBAL LEASE	54 226	Mensuellement (2019-2024)	15 900	9 303	-	(10 319)	(9 303)	5 581	10 319
HANNIBAL LEASE	107 215	Mensuellement (2019-2024)	36 723	17 967	-	(20 084)	(17 967)	16 639	20 084
HANNIBAL LEASE	65 445	Mensuellement (2019-2024)	23 397	10 857	-	(12 148)	(10 857)	11 249	12 148
HANNIBAL LEASE	72 201	Mensuellement (2019-2023)	14 758	13 150	-	(14 758)	(13 150)	-	14 758
HANNIBAL LEASE	59 052	Mensuellement (2019-2024)	11 702	10 589	-	(11 702)	(10 589)	-	11 702
HANNIBAL LEASE	44 153	Mensuellement (2020-2025)	16 863	7 178	-	(8 241)	(7 178)	8 622	8 241
HANNIBAL LEASE	167 343	Mensuellement (2021-2026)	112 500	24 494	-	(27 156)	(24 494)	85 344	27 156
HANNIBAL LEASE	62 903	Mensuellement (2021-2026)	39 939	8 705	-	(9 647)	(8 705)	30 292	9 647
HANNIBAL LEASE	80 792	Mensuellement (2021-2026)	54 305	10 225	-	(11 655)	(10 225)	42 650	11 655
HANNIBAL LEASE	44 491	Mensuellement (2021-2026)	29 074	5 698	-	(6 537)	(5 698)	22 537	6 537
HANNIBAL LEASE	93 620	Mensuellement (2022-2027)	-	-	93 620	(13 084)	(27 552)	52 984	13 084
AL BARAKA BANK	97 643	Mensuellement (2022-2027)	-	-	97 643	(14 161)	(26 496)	56 986	14 161
AL BARAKA BANK	96 948	Mensuellement (2022-2027)	-	-	96 948	(12 792)	(21 484)	62 672	12 792
AL BARAKA	69 704	Mensuellement (2022-2026)	-	-	69 704	(14 776)	(2 869)	52 059	14 776
Total			1 031 606	698 112	357 915	(678 914)	(741 895)	632 205	713 533

NOTE 15 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

La rubrique fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 Décembre 2022 à 3.884.869 DT, contre 3.966.476 DT à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre</u>	<u>31 Décembre</u>
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
- Fournisseurs d'exploitation	1 038 813	1 023 156
- Fournisseurs étrangers	838 745	689 565
- Fournisseurs, effets à payer	1 875 202	1 961 866
- Fournisseurs, factures non parvenues	122 125	262 252
- Fournisseurs d'immobilisations	1 539	21 833
- Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	8 445	7 804
<u>Total</u>	<u>3 884 869</u>	<u>3 966 476</u>

NOTE 16 - AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2022 un montant de 1.881.818 DT contre 2.633.641 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u>	<u>31 Décembre</u>
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
- Clients, avances et acomptes	568 365	1 296 994
- Personnel, rémunérations dues	50	-
- Crédoiteurs divers	47 507	9 130
- Etat, divers impôts et taxes	404 054	163 838
- Etat, contribution sociale de solidarité à payer	136 032	23 744
- CNSS	271 047	250 013
- Charges à payer	194 514	197 062
- Produits constatés d'avance	246 702	689 358
- Compte d'attente	13 547	3 502
<u>Total</u>	<u>1 881 818</u>	<u>2 633 641</u>

NOTE 17 – CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2022 un montant de 1.092.005 DT contre 1.105.637 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u>	<u>31 Décembre</u>
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
- Échéances à moins d'un an sur emprunts (voir note 14)	460 571	435 101
- Échéances à moins d'un an sur dettes envers les sociétés de leasing (voir note 14)	252 962	263 011
- Crédit à court terme	-	400 000
- Intérêts courus	5 652	7 525
- Banques	372 820	-
<u>Total</u>	<u>1 092 005</u>	<u>1 105 637</u>

NOTE 18 – REVENUS

Les revenus s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 28.517.660 DT contre 23.303.969 DT à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2021</u>
- Ventes locales	23 096 430	16 463 699
- Ventes en suspension de taxes sur chiffre d'affaires	3 386 720	3 530 839
- Ventes à l'exportation	1 730 572	3 288 389
- Prestations de services	303 938	21 042
<u>Total</u>	<u>28 517 660</u>	<u>23 303 969</u>

NOTE 19 – ACHATS CONSOMMES

Les achats consommés totalisent au 31 Décembre 2022 un montant de 17.07.218 DT contre 13.914.716 à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31</u> <u>Décembre</u> <u>2022</u>	<u>31</u> <u>Décembre</u> <u>2021</u>
- Produits chimique	69 787	61 108
- Verrerie et Marbrerie	270 097	216 113
- Quincaillerie	781 007	846 394
- Tissu, Mousse et Cuir	520 094	419 421
- Bois et dérivée	3 561 618	3 251 064
- Produits semi-finis	1 830 057	1 676 245
- Accessoires bureaux	462 418	351 911
- Accessoires chaises	4 050 472	3 829 895
- Autres achats de marchandises	2 793 087	1 906 614
- Frais d'approche	3 087 709	1 812 427
- Emballages	138 831	115 030
- Sous-traitance	301 189	313 362
- Fournitures de bureau	59 184	70 794
- Carburant	246 136	219 353
- Électricité	117 487	82 420
- Autres achats d'approvisionnements	107 815	43 922
- Variation des stocks de matières premières	(1 324 770)	(1 301 357)
<u>Total</u>	<u>17 072 218</u>	<u>13 914 716</u>

NOTE 20 – CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel totalisent au 31 Décembre 2022 un montant de 3.962.540 DT, contre 3.897.810 DT à la clôture de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31</u> <u>Décembre</u> <u>2022</u>	<u>31</u> <u>Décembre</u> <u>2021</u>
- Salaires et compléments de salaires	3 360 270	3 321 702
- Charges connexes aux salaires	602 270	576 108
<u>Total</u>	<u>3 962 540</u>	<u>3 897 810</u>

NOTE 21 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2021</u>
- Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	635 651	695 565
- Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	75 024	8 138
- Dotation aux provisions pour créances douteuses	415 901	392 215
- Dotation aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	-	56 328
- Dotation aux provisions pour dépréciation des prêts au personnel	2 885	-
- Dotation aux provisions pour risques et charges	35 500	28 500
- Reprise sur provision pour dépréciation de stocks	(8 138)	(7 555)
- Reprise sur provision pour créances douteuses	(366 657)	(330 900)
- Reprise sur provision pour dépréciation des comptes d'actifs	(9 642)	(4 301)
- Reprise sur provision pour dépréciation des prêts au personnel	-	(8 065)
- Reprise sur provision pour risques et charges	(13 500)	(11 500)
<u>Total</u>	<u>767 024</u>	<u>818 425</u>

NOTE 22 – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation totalisent au 31 Décembre 2022 un montant de 2.667.804 DT, contre 2.369.369 DT en 2021. Le détail se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2021</u>
- Locations	324 641	297 652
- Entretien et réparation	206 058	228 492
- Primes d'assurances	173 071	149 345
- Personnel extérieur à l'entreprise	708 838	712 583
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	214 354	153 773
- Transports	61 242	35 545
- Voyages et déplacements	234 665	173 562
- Réceptions	26 652	18 487
- Publicité, Publication et Relations publiques	296 386	248 635
- Frais postaux et frais de télécommunication	53 901	51 371
- Services bancaires et assimilés	82 712	59 962
- Jetons de présence	18 000	10 000
- Impôts et taxes	235 010	199 327
- Autres	32 274	30 635
<u>Total</u>	<u>2 667 804</u>	<u>2 369 369</u>

NOTE 23 – CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes totalisent au 31 Décembre 2022 un montant de 352.815 DT, contre 199.966 DT en 2021. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2021</u>
- Intérêts sur crédits bancaires	83 600	105 466
- Intérêts sur crédits à court terme	49 007	17 240
- Intérêts des dettes envers les sociétés de leasing	75 685	56 646
- Intérêts créditeurs	(7 794)	(13 706)
- Pénalités	55 892	2 680
- Pertes de change	98 919	46 091
- Gains de change	(23 454)	(16 451)
- Autres	20 960	2 000
<u>Total</u>	<u>352 815</u>	<u>199 966</u>

NOTE 24 – PRODUITS DE PLACEMENTS

La rubrique « Produits de placements » s'élève au 31 Décembre 2022 à 3.493 DT et se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2021</u>
- Revenus des placements monétaires	3 493	19 769
<u>Total</u>	<u>3 493</u>	<u>19 769</u>

NOTE 25 – AUTRES GAINS ORDINAIRES

La rubrique « autres gains ordinaires » s'élève au 31 Décembre 2022 à 136.002 DT et se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2021</u>
- Plus-values sur cession d'immobilisations corporelles	122 880	13 316
- Apurement comptes créditeurs	12 862	20 107
- Autres	260	-
<u>Total</u>	<u>136 002</u>	<u>33 423</u>

NOTE 26 – AUTRES PERTES ORDINAIRES

La rubrique « autres pertes ordinaires » s'élève au 31 Décembre 2022 à 64.554 DT et se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2021</u>
- Charges nettes sur cession d'immobilisations	2 619	-
- Pertes sur créances irrécouvrables	55 904	21 516
- Apurement comptes débiteurs	6 031	3 603
<u>Total</u>	<u>64 554</u>	<u>25 119</u>

NOTE 27 – DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ces décaissements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2021</u>
- Investissements en immobilisations incorporelles	225	8 410
- Investissements en immobilisations corporelles (*)	565 235	315 335
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	21 833	26 513
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(1 539)	(21 833)
- Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie en début de période	7 804	3 889
- Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie en fin de période	(8 445)	(7 804)
Total	<u>585 113</u>	<u>324 510</u>

(*) Compte non tenu des additions en immobilisations à statut juridique particulier.

NOTE 28 – ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ces encaissements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2021</u>
- Valeur nette comptable des immobilisations cédées	2 619	4 182
- Produits nets sur cessions d'immobilisations	122 880	13 316
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	(2 619)	-
	<u>122 880</u>	<u>17 498</u>

NOTE 29 – DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre</u> <u>2022</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2021</u>
- Dividendes décidés au cours de l'exercice	(1 191 249)	(1 274 358)
- Part des minoritaires dans les dividendes distribués par les filiales	(155)	-
	<u>(1 191 404)</u>	<u>(1 274 358)</u>

NOTE 30 – LES PARTIES LIEES

SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN

Opérations commerciales

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 279.707 TTC.

Le compte fournisseur "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 1.641.310.

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a vendu des marchandises à la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 15.345.313 TTC.

Le compte client "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 3.525.029.

Répartition des charges communes

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a fait supporter la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 734.621.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 409.684.

- La SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN a fait supporter à la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs une quote-part des charges communes pour un montant de D : 283.036.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 90.157.

- Le compte courant associé "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde débiteur de D : 20.811.

SOCIETE BUREAU PLUS

Opérations commerciales

Le compte fournisseur "BUREAU PLUS" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 779.503.

SOCIETE INTERIEURS COTE D'IVOIRE

La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a vendu des marchandises à la société Intérieurs Côte d'Ivoire pour un montant de 99.234 Euro soit D : 322.112.

Le compte client "Intérieurs Côte d'Ivoire" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 409.518.

SOCIETE TALOS

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a vendu des marchandises à la société "TALOS" pour un montant de D : 221.749 TTC.

Le compte client "TALOS" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 243.337.

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a acheté des marchandises auprès de la société "TALOS" pour un montant de D : 128.150 TTC.

Le compte fournisseur "TALOS" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 20.806.

- La SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN a acheté des marchandises auprès de la société "TALOS" pour un montant de D : 22.757 TTC.

Le compte fournisseur "TALOS" chez la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 2.547.

Répartition des charges communes

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a fait supporter la société "TALOS", une quote-part des charges communes pour un montant de D : 15.270.

Le compte courant associé "TALOS" chez la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs présente à la clôture de l'exercice un solde débiteur de D : 23.675.

Location

La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a conclu avec la société TALOS un contrat portant sur la location d'un local sis à la zone industrielle de Sidi Daoud pour une durée de trois années renouvelable par tacite reconduction et commençant le 1er Janvier 2018, moyennant un loyer mensuel de D : 1.500 net de toutes taxes et impôts payables par semestre et d'avance. Ce loyer est majoré tous les 2 ans de 5% et ce à partir de la troisième année de la location.

Le loyer constaté au titre de l'exercice, s'est élevé à D : 17.646.

Avances en comptes courants

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a obtenu en date du 20 Décembre 2018, de la Société "BUREAU PLUS" une avance en compte courant d'un montant de D : 200.000, remboursable en Avril 2019 et productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Cette avance a été portée à D : 600.000 à partir du 2 Janvier 2019 et elle est remboursable dans un délai de 24 mois. Ce délai a été prorogé de 24 mois supplémentaires à partir du 2 Janvier 2021.

Les intérêts décomptés à ce titre en 2022, ont été de D : 48.000.

- La SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs a conclu au 31 décembre 2021 un protocole d'accord avec la société "TALOS" qui a pour objet le règlement d'une partie du solde client pour un montant de D : 220.000 par le biais d'un prêt productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Ce prêt est remboursable à partir du 31 janvier 2023 moyennant une échéance mensuelle en principal de D : 10.000 et des intérêts payables à la fin de chaque année.

Le produit d'intérêts, constatée à ce titre en 2022, a été de D : 17.600.

Rémunérations des dirigeants sociaux

• Le Conseil d'Administration réuni le 18 Mai 2021 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Président du Conseil d'Administration et a décidé de lui octroyer une rémunération sous forme d'une prime annuelle. Le Conseil d'Administration réuni le 13 Avril 2023 a décidé d'octroyer une prime au Président du Conseil, au titre de l'année 2022, pour un montant brut de D : 90.000. La charge relative à cette prime a été comptabilisée en 2022 et restant non encore servie jusqu'à la fin de l'exercice, elle figure encore en charges à payer parmi les autres passifs courants.

• Le Conseil d'Administration réuni le 18 Mai 2021 a nommé Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 6.000. Le montant brut des rémunérations servies par la Société Atelier du Meuble à Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en sa qualité de Directeur Général, et constaté en charges s'est élevé à D : 106.674.

Par ailleurs, la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE Intérieurs « SAM » a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

• L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 Juin 2020 a nommé le Directeur Administratif et Financier Mr Riadh KEKLI en qualité d'administrateur. Le montant brut des rémunérations servies en 2022 à Mr Riadh KEKLI et constaté en charges s'est élevé à D : 154.296 dont D : 30.819 de charges sociales. Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

• Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence décidés annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Note 31 : Les engagements hors bilan

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provision	Observations
Engagements donnés							
a) Garanties personnelles							
Cautonnement	Néant	-	-	-			
Aval	Néant						
Autres garanties	Néant						
b) Garanties réelles							
Hypothèques	1 700 000	BIAT					Crédit de gestion : Titre foncier N°68064 (2ème rang)
	950 000	ATTIJARI BANK					Crédit de gestion : - Titre foncier N°68064 (3ème rang) - Titre foncier N°98956 (2ème rang) - Fond de commerce
	2 590 000	ATTIJARI BANK					Crédit immobilier : - Titre foncier N°68063 (1er rang) - Titre foncier N°92507 (1er rang) - Fond de commerce
Nantissement							
d) Effets escomptés et non échus							
e) Créances à l'exportation mobilisés							
f) Abandon de créances							
Total	5 240 000						
Engagements reçus							
a) Garanties personnelles							
Cautonnement	-						
Aval	-						
Autres garanties	-						
b) Hypothèques							
Hypothèques	-						
Nantissement	-						
c) Effets escomptés et non échus							
d) Créances à l'exportation mobilisés							
e) Abandon de créances							
Total	-						
Engagements réciproques							
Emprunt obtenu non encore encaissé	-						
Crédit consenti non encore versé	-						
Opération de portage	-						
Crédit documentaire	133 277	ATTIJARI BANK					
Engagement par signature Caution	12 482	ATTIJARI BANK					
	103 706	BIAT					
Commande d'immobilisation	-						
Commande de longue durée	-						
Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	-						
Total	249 466						

Le groupe "intérieurs" ne dispose pas de dettes garanties par des sûretés.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe « intérieurs », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 22.215.603, un résultat consolidé bénéficiaire de D : 3.319.927 et une trésorerie positive à la fin de la période de D : 468.567.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Paragraphe d'observations

1- Nous attirons l'attention sur la note 5 des états financiers consolidés « Continuité d'exploitation », qui indique que la société « BUREAU PLUS » a cédé, depuis décembre 2018, la totalité de ses immobilisations corporelles. Cette situation s'est traduite par la cessation de l'activité de ladite société depuis 2019.

2- La société « SAM » a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire au titre de l'impôt sur les sociétés pour la période allant du 1er Janvier jusqu'au 31 Décembre 2016 et au titre des acomptes provisionnels pour l'année 2017. Une première notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en Décembre 2020 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts pour un montant de D : 328.016 dont D : 118.684 de pénalités et D : 92.332 d'acomptes provisionnels.

En application de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux, la société a formulé, en Janvier 2021, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale préliminaire et a présenté ses observations et arguments justifiant la régularité de sa situation fiscale et la sincérité de ses déclarations. Néanmoins, l'administration fiscale n'a pas retenue les observations et argumentations présentées par la société.

En avril 2021, la société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale et a adressé une demande à la commission de conciliation pour statuer sur les résultats de la vérification fiscale et ce, en application de l'article 122 du code des droits et procédures fiscaux.

L'estimation du risque associé à cette situation dépend de facteurs qui ne peuvent être actuellement appréciés. Toutefois, la société a constitué des provisions permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clé d'audit. Nous décrivons le cas échéant ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale du groupe.

Tunis, le 14 avril 2023

FINOR

Karim DEROUICHE

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Tunisie Profilés Aluminium -TPR-

Siège social : Rue des usines Z.I Sidi Rezig, 2033, Megrine

La Société Tunisie Profilé Aluminium -TPR-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes M Mohamed TRIKI (IN First Auditors) et M Yassine BEN GHORBAL.

TPR SA

Rue des usines, ZI Sidi Rezig ,2033 , Mégrine

BILAN
(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Notes	2022	2021
ACTIFS NON COURANTS		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		839 055	833 292
Moins : amortissement		<u>-741 705</u>	<u>-671 422</u>
S/Total	B.1	97 350	161 870
Immobilisations corporelles		63 458 697	63 563 059
Moins : amortissement		<u>-45 591 439</u>	<u>-43 485 355</u>
S/Total	B.2	17 867 258	20 077 704
Immobilisations financières		28 924 611	25 765 684
Moins : Provisions		<u>-2 531 792</u>	<u>-1 237 936</u>
S/Total	B.3	26 392 819	24 527 748
Total des actifs immobilisés		44 357 427	44 767 322
Autres actifs non courants		0	0
Total des actifs non courants		44 357 427	44 767 322
ACTIFS COURANTS			
Stocks		75 446 606	61 643 836
Moins : Provisions		<u>0</u>	<u>0</u>
S/Total	B.4	75 446 606	61 643 836
Clients et comptes rattachés		92 744 103	88 677 751
Moins : Provisions		<u>-11 429 498</u>	<u>-9 687 380</u>
S/Total	B.5	81 314 605	78 990 371
Autres actifs courants		20 982 589	7 095 466
Moins : Provisions		<u>-395 347</u>	<u>-395 347</u>
S/Total	B.6	20 587 242	6 700 119
Placement et autres actifs financiers	B.7	51 824 895	54 284 039
Liquidités et équivalents de liquidités	B.8	4 786 727	5 985 800
Total des actifs courants		233 960 075	207 604 165
Total des actifs		278 317 502	252 371 487

TPR SA

Rue des usines, ZI Sidi Rezig ,2033 , Mégrine

BILAN

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	2022	2021
		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		50 000 000	50 000 000
Réserves		5 000 302	5 365 463
Résultats reportés		67 447 659	67 889 650
Réserve à régime spécial		9 248 100	3 998 100
Prime d'émission		0	360 000
Autres réserves		5 738	5 738
Autres capitaux propres		34 903	0
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice		131 736 702	127 618 951
Résultat de l'exercice		22 881 091	19 448 010
<i>dont réserves spéciales d'investissement de 3 000 000 DT</i>			
Total capitaux propres avant affectation	B.9	154 617 793	147 066 961
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	B.10	24 835 301	33 119 707
Provision pour risques et charges		1 990 833	1 628 806
Total des passifs non courants		26 826 134	34 748 513
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B.11	22 288 456	23 869 541
Autres passifs courants	B.12	4 292 514	3 669 568
Concours bancaires et autres passifs financiers	B.13	70 292 605	43 016 904
Total des passifs courants		96 873 575	70 556 013
Total des passifs		123 699 709	105 304 526
Total capitaux propres et passifs		278 317 502	252 371 487

TPR SA

Rue des usines, ZI Sidi Rezig ,2033 , Mégrine

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

	Notes	2022 Au 31/12/2022	2021 Au 31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	R-1	212 388 471	157 355 291
Autres produits d'exploitation	R-2	788 719	4 661 807
Total des produits d'exploitation		213 177 190	162 017 098
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours	R-3	-7 985 218	-618 137
Achat de matières et d'approvisionnements consommés	R-4	144 745 177	97 189 733
Autres approvisionnement consommés	R-5	21 444 348	20 470 044
Charges de personnel	R-6	9 296 480	8 942 809
Dotations aux amortissements et aux provisions	R-7	6 021 101	3 658 705
Autres charges d'exploitation	R-8	9 012 721	8 942 903
Total des charges d'exploitation		182 534 609	138 586 057
RESULTAT D'EXPLOITATION		30 642 581	23 431 041
Charges financières nettes	R-9	10 560 085	6 740 878
Produits des placements	R-10	6 570 744	5 412 185
Autres gains ordinaires	R-11	247 493	22 746
Autres pertes ordinaires	R-12	208 745	386 367
RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		26 691 988	21 738 727
Impôt sur les bénéfices		3 810 897	2 290 717
RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		22 881 091	19 448 010
Eléments extraordinaires		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		22 881 091	19 448 010

TPR SA

Rue des usines, ZI Sidi Rezig ,2033 , Mégrine

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

	Notes	2022 Au 31/12/2022	2021 Au 31/12/2021
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
- Résultat net		22 881 091	19 448 010
- Ajustements pour :			
. Dotation aux amortissements et aux provisions		6 021 101	3 658 705
. Variation des stocks	F-1	-13 802 770	-17 206 311
. Variation des créances	F-2	-4 066 352	-17 589 366
. Variation des autres actifs	F-3	-13 887 123	-2 841 317
. Variation des fournisseurs et autres dettes	F-4	-958 139	12 572 797
. Plus ou moins value de cession		-243 688	0
. Q.P. subvention d'investissements		-11 660	0
. Prélèvement sur fond social		-365 161	-343 837
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		-4 432 701	-2 301 319
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F-5	-366 088	-4 074 816
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		261 642	0
- Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	F-6	-4 341 224	-6 366 836
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières		1 182 297	987 474
- Subventions d'investissement reçues		0	0
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement		-3 263 374	-9 454 178
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
- Encaissement suite à l'émission d'actions		0	0
- Dividendes et autres distributions		-15 000 000	-15 000 000
- Encaissement subvention d'investissement		46 563	0
- Encaissement provenant des emprunts		283 920 813	86 458 719
- Remboursement d'emprunts	F-7	-265 984 961	-69 411 253
- Encaissements provenant des placements	F-8	348 509 144	172 591 369
- Décaissements provenant des placements		-346 050 000	-165 900 000
- Variation effets de mobilisation		0	0
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement		5 441 559	8 738 835
INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES			
VARIATION DE TRESORERIE			
		-2 254 516	-3 016 662
Trésorerie au début de l'exercice	F-9	5 985 395	9 002 056
Trésorerie à la clôture de l'exercice	F-10	3 730 880	5 985 395

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2022

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Tunisie Profilés Aluminium « TPR » SA est une filiale du groupe BAYAHI. Son capital social s'est élevé avant son introduction en bourse en 2007 à 25 000 000 DT détenu à concurrence de 58,5 % par la société CFI. Après son introduction en bourse son capital s'est élevé à 29 800 000 DT. Son capital s'élève, au 31 décembre, à 50 000 000 DT.

Tunisie Profilés Aluminium « TPR » a pour objet la transformation, la fabrication, le commerce, l'import et l'export de tout genre d'articles en profilés d'aluminium ou autres produits. Outre le marché local, ses produits sont aussi largement écoulés sur le marché Européen, Nord-Africain et en Afrique de l'ouest.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III. NOTES SUR LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers ont été préparés par référence aux hypothèses sous-jacentes et conventions comptables de base et notamment :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagements ;
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de permanence des méthodes ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de la prééminence du fond sur la forme ;

Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables sus mentionnées.

IV. UNITE MONETAIRE

Les comptes de la Société TPR S.A. sont libellés en Dinar tunisien.

V. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES ADOPTES

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

▪ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations de la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en hors taxes récupérables. Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours en vigueur le jour de l'opération.

Les taux d'amortissements utilisés se détaillent comme suit :

Désignation	Taux
Construction usines et dépôts	5%
Construction locaux administratifs	2%
Matériel Industriel	10%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Concessions de marques brevets et licences	20%
Logiciels	33%

▪ **Placements**

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Les placements à long terme, détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales, sont présentés dans la rubrique « immobilisations financières ».

Les placements à court terme, dont la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance, sont présentés dans la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

▪ **Stocks**

Les stocks sont valorisés comme suit :

- Les billettes importées sont valorisées sur la base d'un coût d'achat moyen pondéré annuel. Le coût achat comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par l'entreprise, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition.

- Les billets achetées localement sont valorisées au coût d'achat moyen pondéré annuel. Le coût achat comprend le prix d'achat, ainsi que les autres coûts directement liés à l'acquisition.
- Le déchet de source interne généré par les différentes unités de production (essentiellement des profilés) est valorisé à sa valeur de réalisation nette qui est le coût d'achat des déchets externes sur le marché. La valeur de ce déchet est déduite du coût de production du produit finis.
- Le coût de production des produits finis comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production, et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production. Les coûts directs et indirects de production comprennent les coûts de main-d'œuvre directe, de main-d'œuvre indirecte, des amortissements et d'entretien des bâtiments et équipements industriels et les frais de gestion et d'administration de la production.

▪ **Clients et comptes rattachés**

Les créances de la société libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées en dinar tunisien en utilisant le cours du jour à la date de l'opération.

Au 31 décembre 2022, les créances de la société, libellées en monnaie étrangère, sont évaluées en utilisant le cours de change en vigueur à cette date.

Les différences de change, résultant de cette actualisation, qu'elles constituent une perte ou un gain, sont imputées au résultat de l'exercice au cours duquel elles sont survenues.

▪ **Capitaux propres**

La rubrique des capitaux propres comporte le capital social, les réserves, les résultats reportés, les réserves à régime spécial, la prime d'émission, la part de la subvention d'investissement non incorporée au résultat ainsi que le résultat de l'exercice.

▪ **Fournisseurs et comptes rattachés**

Les dettes libellées en monnaie étrangère sont converties en utilisant le cours du jour à la date de l'opération.

Au 31 décembre 2022, les dettes libellées en monnaie étrangère sont actualisées au cours de change en vigueur à cette date.

Les différences de change qui résultent de cette actualisation sont portées en résultat de l'exercice au cours duquel elles sont survenues.

▪ **Opérations en monnaies étrangères**

- Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change de fin d'exercice. Les pertes et gains de change résultant de cette conversion sont enregistrés au compte de résultat.
- Les éléments non monétaires comptabilisés au coût historique exprimés en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

VI. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

La société TPR, n'a pas enregistré entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2022 et la date d'arrêté des états financiers, des événements qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou de passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

VII. NOTES DETAILLEES

B. NOTES RELATIVES AU BILAN

B.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Logiciels	648 468	642 705
Marques, brevets, licences	10 587	10 587
Fonds de commerce	180 000	180 000
Sous total	839 055	833 292
Amortissements des immobilisations incorporelles	-741 705	-671 422
Total	97 350	161 870

B.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignations	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Terrains	1 500 038	1 500 038
Constructions	8 238 850	8 029 968
AAI Constructions	1 312 247	1 312 247
Matériels et outillages industriels	40 642 486	38 673 220
AAI Matériels et outillages industriels	463 233	463 233
Matériels de transport	3 065 703	2 920 849
Matériels engins de levage	1 238 347	1 184 447
AAI divers	2 233 645	2 124 161
Matériels de bureau	555 478	530 757
Matériels informatiques	1 958 931	1 914 997
Magasin vertical	1 253 491	1 253 491
Immobilisations corporelles encours	996 248	3 655 651
Sous total	63 458 697	63 563 059
Amortissements des immobilisations corporelles	-45 591 439	-43 485 355
Total	17 867 258	20 077 704

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

TPR SA
Rue des usines, ZI Sidi Rezig ,2033 , Mégrine

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2022

DESIGNATION	VALEUR D'ORIGINE				AMORTISSEMENTS				V.C.N.
	AU 31/12/2021	Acquisitions	Cessions/Régul	AU 31/12/2022	ANTERIEUR	DOTATION	REGUL	CUMUL	AU 31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCOPORELLES									
Logiciels	642 705	5 763	0	648 468	499 335	61 283	0	560 618	87 850
Marques, brevets, licences	10 587	0		10 587	10 587	0	0	10 587	0
Fonds de commerce	180 000	0		180 000	161 500	9 000		170 500	9 500
Sous Total	833 292	5 763	0	839 055	671 422	70 283,000	0	741 705	97 350
IMMOBILISATIONS COPORELLES									
Terrains	1 500 038	0	0	1 500 038	0	0	0	0	1 500 038
Constructions	8 029 968	208 882	0	8 238 850	3 774 489	240 566	0	4 015 055	4 223 795
AAI Constructions	1 312 247	0	0	1 312 247	0	0	0	0	1 312 247
Matériels et outillages industriels	38 673 220	1 969 266	0	40 642 486	31 485 699	1 655 595	0	33 141 294	7 501 192
AAI Matériels et outillages industriels	463 233	0	0	463 233	0	0	0	0	463 233
Matériels de transport	2 920 849	609 542	-464 687	3 065 704	2 299 872	270 177	-446 733	2 123 317	942 387
Matériels engins de levage	1 184 447	53 900	0	1 238 347	1 109 346	27 081	0	1 136 427	101 920
AAI divers	2 124 161	109 483	0	2 233 644	1 921 399	196 137	0	2 117 536	116 108
Matériels de bureau	530 757	24 721	0	555 478	473 824	11 864	0	485 688	69 790
Matériels informatiques	1 914 997	43 934	0	1 958 931	1 634 142	84 926	0	1 719 068	239 863
Magasin vertical	1 253 491	0	0	1 253 491	786 584	66 470	0	853 054	400 437
Immobilisations corporelles encours	3 655 651	697 121	-3 356 524	996 248	0	0	0	0	996 248
Sous Total	63 563 059	3 716 850	-3 821 211	63 458 697	43 485 355	2 552 816	-446 733	45 591 439	17 867 258
TOTAL GENERAL	64 396 351	3 722 613	-3 821 211	64 297 752	44 156 777	2 623 099	-446 733	46 333 144	17 964 608

B.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
TECI	4 000	4 000
GIC	37 700	37 700
BNS	10 000	10 000
STB	16 429	16 429
ATTIJARI BANK	5 595	5 595
TPR Trade	499 000	499 000
CFI SICAR	990 000	990 000
LLOYD	550	550
S.M.U	75 000	75 000
PROFAL MAGHREB	7 315 751	7 315 751
ALUFOND	2 995 000	2 995 000
LAVAAL INTERNATIONAL	872 235	872 235
ALUCOLOR	999 900	999 900
METECNAL	2 295 000	2 295 000
TUNISIE AFRIQUE EXPORT	25 000	25 000
ITAL SYSTEM	50 000	50 000
TPR ABIDJAN	741 880	741 880
TPR ANODAL	6 999 400	6 999 400
TPR COLOR	5 499 400	5 499 400
TPR GLASS	5 499 400	5 499 400
Versements restants à effectuer	-6 750 000	-9 750 000
TOTAL TITRES DE PARTICIPATIONS	28 181 240	25 181 240
Prêts aux personnel	457 971	455 620
Dépôts et cautionnements	285 400	128 824
Sous total	28 924 611	25 765 684
Provisions sur titres de participations	-2 461 792	-1 237 936
Provisions sur cautions	-70 000	0
Total	26 392 819	24 527 748

Les titres de participation se détaillent au 31 décembre 2022 comme suit :

Désignation	% de détention	Nombre d'action au 31/12/2022	Valeur Brute au 31/12/2022	Provision cumulée au 31/12/2021	Provisions constituées en 2022	Reprise sur provision 2022	Provision cumulée au 31/12/2022	Solde Net
ALUCOLOR	99,99%	9 999	999 900	0			0	999 900
ALUFOND	99,83%	29 950	2 995 000	0			0	2 995 000
ATTIJARI BANK (BS)		454	5 595	0			0	5 595
BNS		1 000	10 000	0			0	10 000
CAP TPR AFRIQUE	55,00%	1 650	741 880	0	476 926		476 926	264 954
CFI SICAR	49,50%	9 900	990 000	284 621	449 829		734 450	255 550
GIC		377	37 700	37 700			37 700	0
ITAL SYSTÈME	50,00%	500	50 000	0	5 564		5 564	44 436
LAVAAL INTERNATIONAL	75,00%	450	872 235	872 235			872 235	0
LLOYD		200	550	550			550	0
METECNAL	50,00%	10 000	2 295 000	0			0	2 295 000
PROFAL MAGHREB	99,70%	36 000	7 315 751	0			0	7 315 751
S.M.U	1,00%	750	75 000	0			0	75 000
STB		603	16 429	13 830	318		14 148	2 281
TECI		80	4 000	4 000			4 000	0
TPR TRADE	99,80%	4 990	499 000	0	291 219		291 219	207 781
TUNISIE AFRIQUE EXPORT	5,00%	250	25 000	25 000			25 000	0
TPR GLASS	53,84%	69 994	6 999 400	0			0	6 999 400
TPR ANODAL	52,38%	54 994	5 499 400	0			0	5 499 400
TPR COLOR	52,38%	54 994	5 499 400	0			0	5 499 400
Total		287 135	34 931 240	1 237 936	1 223 856	0	2 461 792	32 469 448

B.4 STOCKS

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Matières premières et consommables	46 100 163	34 752 665
Produits finis	12 720 389	5 685 554
Produits encours	3 274 797	2 324 415
Stocks filières	5 982 598	5 018 999
Stocks en transit	7 368 659	13 862 203
Total	75 446 606	61 643 836

B.5 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Clients étrangers	28 519 027	24 032 843
Clients locaux	34 627 426	35 133 722
Clients locaux effets à recevoir	2 765 390	4 047 525
Chèques remis à l'encaissement	15 442 505	15 816 024
Clients douteux étrangers	8 984 974	7 476 375
Clients douteux locaux	266 275	255 846
Clients contentieux étrangers	894 523	894 523
Clients contentieux locaux	1 243 983	1 020 893
Sous total	92 744 103	88 677 751
Provisions pour dépréciation des comptes clients	-11 429 498	-9 687 380
Total	81 314 605	78 990 371

Les provisions pour dépréciation des créances clients se détaillent comme suit :

Désignation	Solde Brut 31/12/2022	Provisions au 31/12/2022	Solde Net 31/12/2022
Clients étrangers	28 519 027	0	28 519 027
Clients locaux	34 627 426	0	34 627 426
Chèques remis à l'encaissement	15 442 505	0	15 442 505
Clients locaux effets à recevoir	2 765 390	-39 743	2 725 647
Clients douteux étrangers	8 984 974	-8 984 974	0
Clients douteux locaux	266 275	-266 275	0
Clients contentieux étrangers	894 523	-894 523	0
Clients contentieux locaux	1 243 983	-1 243 983	0
Total	92 744 103	-11 429 498	81 314 605

B.6 AUTRES ACTIFS COURANTS

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Personnel, avances et acompte	150 852	197 034
État et collectivité publiques	13 110 284	5 743 468
Avances aux fournisseurs	7 553	277 189
Autres comptes débiteurs divers	29	29
Charges constatées d'avance	886 586	486 989
Débiteurs divers -Sociétés du groupe	6 642 836	377 230
Produits à recevoir	184 449	13 527
Sous total	20 982 589	7 095 466
Provisions pour dépréciation des comptes débiteurs	-395 347	-395 347
Total	20 587 242	6 700 119

B.7 PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Billets de trésorerie	48 000 000	50 500 000
Prêt accordé	3 000 000	3 000 000
Autres placements courants et créances assimilés	324 895	284 039
Emprunt national	500 000	500 000
Total	51 824 895	54 284 039

B.8 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Banques	4 786 127	5 980 759
Caisse	600	5 041
Total	4 786 727	5 985 800

B.9 CAPITAUX PROPRES

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Capital social	50 000 000	50 000 000
Réserves	5 000 302	5 365 463
Résultats reportés	67 447 659	67 889 650
Réserve à régime spécial	9 248 100	3 998 100
Prime d'émission	0	360 000
Autres réserves	5 738	5 738
Autres capitaux propres	34 903	0
Sous total	131 736 702	127 618 951
Résultat de l'exercice	22 881 091	19 448 010
Total	154 617 793	147 066 961

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

Désignation	Capital	Réserves	Réserves pour fonds social	Réserves à régime spécial	Autres réserves	Primes d'émission	Résultats reportés	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice	TOTAL
Solde au 31/12/2021	50 000 000	5 000 000	365 463	3 998 100	5 738	360 000	67 889 650	0	19 448 010	147 066 961
Affectation résultat										
reportés							-360 000	19 448 009	-19 448 010	-360 000
Affectation en réserves à régime spécial				5 250 000			-5 250 000			0
régime spéciale devenu disponible							360 000			360 000
Distribution de dividendes social			-365 161				-15 000 000			-15 000 000
d'investissement inscrite en CP								34 903		34 903
Résultat de l'exercice									22 881 091	22 881 091
Solde au 31/12/2022	50 000 000	5 000 000	302	9 248 100	5 738	0	67 447 659	34 903	22 881 091	154 617 793

Le résultat par action se détaillé comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net de la période	22 881 091	19 448 010
Nombre moyen des actions ordinaires	50 000 000	50 000 000
Résultat par action	0,458	0,389

B.10 EMPRUNTS

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Emprunts Attijari à moyen terme	4 601 939	7 194 645
Emprunts UIB à moyen terme	798 551	1 330 919
Emprunts Amen Banque à moyen terme	7 980 307	9 611 484
Emprunts BIAT à moyen terme	7 619 048	9 523 810
Emprunts Banque zitouna à moyen terme	3 835 456	5 458 849
Total	24 835 301	33 119 707

B.11 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Fournisseurs étrangers	7 920 384	14 425 637
Fournisseurs locaux	12 304 719	7 544 412
Fournisseurs effets à payer	1 988 521	1 861 051
Conversion fournisseurs étrangers	60 915	-11 143
Fournisseurs factures non parvenus	13 917	49 584
Total	22 288 456	23 869 541

B.12 AUTRES PASSIFS COURANTS

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Personnel - Rémunération dues	289 162	416 420
Etat, collectivités publiques	1 281 198	853 646
Charges à payer	1 486 328	903 030
Produits constatés d'avance	81 308	163 533
Sécurité sociale	674 191	667 856
Créditeurs divers -Sociétés du groupe	407 429	599 023
Autres comptes créditeurs	72 898	65 809
Personnels charges à payer	0	251
Total	4 292 514	3 669 568

B.13 CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Emprunts à moins d'un an	69 236 758	43 016 499
Découvert bancaire	1 055 847	405
Total	70 292 605	43 016 904

R. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT**R.1 REVENUS**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Chiffre d'affaires local	132 065 763	100 268 262
Chiffre d'affaires export	80 322 708	57 087 029
Total	212 388 471	157 355 291

R.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Ventes des déchet Aluminium	760 779	4 645 527
Résorption subvention d'investissement	11 660	0
Loyer et autres produits d'exploitation	16 280	16 280
Total	788 719	4 661 807

R.3 VARIATION DES STOCKS DES PRODUITS FINIS ET DES ENCOURS

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Variation des produits finis	-7 034 836	-824 379
Variation des encours	-950 382	206 242
Total	-7 985 218	-618 137

R.4 ACHAT DE MATIERES ET D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Achats de matières premières	142 676 148	106 592 794
Achats de marchandises	7 838 345	7 185 113
Variation de stocks de matières premières et encours	-5 769 316	-16 588 174
Total	144 745 177	97 189 733

R.5 AUTRES APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Achats stockés autres approvisionnements	17 045 656	16 358 085
Achats non stockés de matières	4 575 141	4 180 636
Rabais, Remises et ristournes obtenus	-176 449	-68 677
Total	21 444 348	20 470 044

R.6 CHARGES DE PERSONNEL

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Charges salariales	7 896 337	7 624 300
Charges patronales	1 348 385	1 231 670
Cotisations assurance groupe	51 758	86 839
Total	9 296 480	8 942 809

R.7 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Dotation aux amortissements des immobilisations	2 623 099	2 660 796
Dotation aux provisions des immobilisations financières	1 293 856	25 223
Dotation aux provisions pour dépréciation des créances clients	2 012 104	1 667 772
Dotation aux provisions pour risques et charges	383 314	163 086
Reprise sur provision pour dépréciation des créances clients	-291 272	-858 172
Total	6 021 101	3 658 705

R.8 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Locations	424 766	416 403
Entretien et réparations	415 832	487 783
Primes d'assurances	162 812	102 737
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 686 872	1 670 537
Publicité, publications, relations publiques	253 611	168 409
Dons et subvention	77 152	118 483
Mission, Voyages et déplacements	565 255	295 356

Transport	1 885 746	1 903 391
Réceptions	121 217	35 808
Divers services extérieurs	0	7 700
Frais postaux et frais de télécom	82 791	94 526
Frais bancaires	461 743	265 407
Jetons de présence	140 000	80 000
Impôts et taxes	1 296 264	1 542 340
Autres charges d'exploitation	1 438 660	1 754 023
Total	9 012 721	8 942 903

R.9 CHARGES FINANCIERES NETTES

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Intérêts bancaires	8 243 692	4 772 810
Intérêts sur escomptes	2 793 213	1 905 177
Pertes de change	687 052	481 391
Gains de change	-1 104 251	-345 472
Intérêts sur créances	-59 621	-73 028
Total	10 560 085	6 740 878

R.10 PRODUITS DES PLACEMENTS

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Dividendes	2 329 454	915 299
Produits sur valeurs mobilières	3 909 071	4 256 886
Intérêts sur prêts accordés	332 219	240 000
Total	6 570 744	5 412 185

R.11 AUTRES GAINS ORDINAIRES

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Produits divers ordinaires	247 493	22 746
Total	247 493	22 746

R.12 AUTRES PERTES ORDINAIRES

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Charges diverses ordinaires	208 745	386 367
Total	208 745	386 367

F. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

F.1 VARIATION DES STOCKS

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2022	Variation
Rubrique « Stocks bruts »	61 643 836	75 446 606	-13 802 770

F.2 VARIATION DES CREANCES

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2022	Variation
Rubrique « Clients bruts »	88 677 751	92 744 103	-4 066 352

F.3 VARIATION DES AUTRES ACTIFS

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2022	Variation
Rubrique « Autres actifs courants bruts »	7 095 466	20 982 589	-13 887 123
Total	7 095 466	20 982 589	-13 887 123

F.4 VARIATION DES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variation
Rubrique « Fournisseurs et autres dettes »	26 580 970	27 539 109	-958 139
Total	26 580 970	27 539 109	-958 139

F.5 DECAISSEMENT AFFECTES A L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2022	Variation
Rubrique « Immobilisations incorporelles »	833 292	839 055	-5 763
Rubrique « Immobilisations corporelles »	63 563 059	63 458 697	104 362
Ajustement lié à la cession d'immobilisations corporelles			-464 687
Total	64 396 351	64 297 752	-366 088

F.6 DECAISSEMENT AFFECTES A L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2022	Variation
Rubrique « Immobilisations financières »	25 765 684	28 924 611	-3 158 927
Ajustement lié à la cession d'immobilisations financières			-1 182 297
Total	25 765 684	28 924 611	-4 341 224

F.7 REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variation
Rubrique "Emprunts"	24 835 301	33 119 707	-8 284 406
Emprunts à moins d'un an	69 236 758	43 016 500	26 220 258
Ajustement lié à l'encaissement provenant des emprunts			-283 920 813
Total	94 072 059	76 136 207	-265 984 961

F.8 ENCAISSEMENT PROVENANT DES PLACEMENTS

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2022	Variation
Rubrique « Placements et autres actifs financiers »	54 284 039	51 824 895	2 459 144
Ajustement lié aux décaissements relatifs aux placements			346 050 000
Total	54 284 039	51 824 895	348 509 144

F.9 TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE

Désignation	Solde au 31/12/2021
Banques	5 980 759
Caisse	5 041
Découvert bancaire	-405
Total	5 985 395

F.10 TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Désignation	Solde au 31/12/2022
Banques	4 786 126
Caisse	600
Découvert bancaire	-1 055 847
Total	3 730 879

VIII. PARTIES LIEES

1. La société TPR a accordé au cours de 2022 à la société CETRAM, un prêt d'un montant de 3 000 000 DT rémunéré au taux annuel de 8% l'an et remboursable par des échéances mensuelles sur une durée d'une année avec possibilité de remboursement anticipé, le solde restant au 31 décembre 2022 s'élève à 2 250 000 DT.
2. La société TPR a cédé au cours de 2022 à la société TPR GLASS une ligne de production pour un montant de 3 449 426 DT TTC. Le solde de la société TPR GLASS s'élève au 31 décembre à de 3 449 426 DT.
3. La société TPR a refacturé aux sociétés liées des produits d'activités annexes au titre de l'exercice 2022 qui se détaillent comme suit :

Société	Refacturation du loyer (en TTC)	Solde au 31/12/2022
CETRAM	4 571	29 367
INDINVEST	2 143	20 304
SPEIA	0	12 510
STE MONTFLEURY	2 857	144 441
TUNIS.PARK. SERVICE	0	146 838
CFI	1 715	0
T.P.R TRADE	5 713	0
TEC SOL	0	80 244
CFI SICAR	2 381	-385 339
ITAL.SYSTEM	0	1 549
TUNISIE CAR	0	9 748
STE LAAVAL Tunisie	0	59 746
METAL GLASS	0	21 301
PROCAN	0	1 041
TUNICAST	0	1 923
AGRONORD	0	100
STE.TUNISIA. ENERGY.ENVIRONNEMENT	0	26
ISICOM	0	480
STE CAG	0	230
TPR GLASS	0	119 419

4. La société TPR a facturé à la société CFI, au cours de l'exercice 2022, des intérêts pour un montant annuel hors taxes de 240 000 DT au titre du prêt de 3 000 000 DT accordé en 2020 et rémunéré au taux annuel de 8% l'an.
5. La société a renouvelé, courant l'année 2022, la souscription à des billets de trésorerie pour un montant global de 48 000 000 DT. Ces souscriptions ont été effectuées auprès des sociétés liées et se détaillent comme suit :
 - La société CFI pour un montant de 38 500 000 DT ;
 - La société SPI MONTFLEURY pour un montant de 3 550 000 DT ;
 - La société CFI SICAR pour un montant de 2 000 000 DT ;
 - La société INDINVEST pour un montant de 2 000 000 DT ;

- La société TPS pour un montant de 1 950 000DT ;

6. La société a réalisé des opérations commerciales avec les autres sociétés du groupe qui se détaillent comme suit :

Société	Transaction au 31/12/2022 (en TTC)	Solde au 31/12/2022	Nature de l'opération
ALUFOND (fournisseur)	6 058 607	-9 627 729	Transformation des déchets en aluminium
ALUFOND (client)	812 329	22 688 375	Vente déchets en aluminium
ALUCOLOR	1 777 123	-729 410	Traitement de surface
TPR TRADE	833 112	1 100 000	Vente locales
PROFAL MAGHREB SPA	201 992	432 478	Vente à l'export
LAVAAL INTERNATIONAL (client)	1 364 962	2 693 504	Vente à l'export
LAVAAL INTERNATIONAL SPA (fournisseur)	1 192 555	1 382 464	Achat accessoires
LLOYD	312 329	22 090	Frais d'assurance
SPEIA	491 399	-97 377	Travaux de sous-traitance et outillage
CETRAM	0	-24 990	Travaux de construction et d'aménagement, Achat matériel de transport et industriel ainsi que des prestations de jardinage
SPI MONTFLEURY	408 737	144 441	Frais de loyer et d'électricité des dépôts
SUPERTOOURS	175 171	0	Achats de billets de voyage
METAL GLASS (client)	477 293	427 168	Ventes locales
METAL GLASS (fournisseur)	37 069	0	Travaux d'aménagement
TPR AFRIQUE	28 318	51 669	Vente à l'export
METCNAL (fournisseur)	1 557 386	-477 227	Acquisition de matériel et outillages industriels, des fournitures et des pièces de rechanges
METCNAL (client)	300 121	124 320	Vente à l'export
Logistique Magasin Général	582 032	-109 302	Services de transport de marchandises

IX. SOLDE INTERMEDIAIRE DE GESTION

TPR SA
Rue des usines, ZI Sidi Rezig ,2033 , Mégrine

SCHÉMA DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION
(Exprimé en dinars)

Produits	2022	2021	Charges	2022	2021	Soldes	2022	2021
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Revenus et autres produits d'exploitation	213 177 190	162 017 098					221 162 408	162 635 235
Production stockée	7 985 218	618 137						
Production immobilisée								
Total	221 162 408	162 635 235				• Production	221 162 408	162 635 235
Production	221 162 408	162 635 235	Achat consommés	166 189 525	117 659 777	• Marge sur coût matières	54 972 883	44 975 458
Marge sur coût matière	54 972 883	44 975 458	Autres charges externes	7 716 457	7 400 563		47 256 426	37 574 895
Quote-Part Subvention d'investissement							0	0,000
Total	54 972 883	44 975 458	Total	7 716 457	7 400 563	• Valeur Ajoutée brute	47 256 426	37 574 895
Valeur Ajoutée Brute	47 256 426	37 574 895	Impôts et taxes	1 296 264	1 542 340			
			Charges de personnel	9 296 480	8 942 809			
Total	47 256 426	37 574 895	Total	10 592 744	10 485 149	• Excédent brut d'exploitation	36 663 682	27 089 746
Excédent brut d'exploitation	36 663 682	27 089 746	Autres charges ordinaires	208 745	386 367			
Autres produits ordinaires	247 493	22 746	Charges financières	10 560 085	6 740 878			
Produits des placements	6 570 744	5 412 185	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	6 021 101	3 658 705			
Transfert et reprise de charges	0	0	Impôt sur le résultat ordinaire	3 810 897	2 290 717			
Total	43 481 919	32 524 677	Total	20 600 828	13 076 667	• Résultat net de l'exercice	22 881 091	19 448 010

X. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

	Valeur Totale	Tirés	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
Engagements donnés :						
a) Garanties personnelles						
- Cautionnement						
- Aval	-					
- Autres Garanties						-
b) Garantie réelle						
- Hypothèque	22 114 500	ATB-AMEN BANK				-
- Nantissement ATB						
- Nantissement BTL	-					
- Nantissement BNA						
c) Effets escomptés non échus	24 356 900	AB-BIAT-BT-UBCI				-
d) engagement par signature						
d) Garantie données (banque)	1 970 000					
d) Garantie données autres que banque						
e) Mobilisations des créances nées sur l'étranger	-					
f) Abandon des créances	-					
g) Emprunt sous forme de billet de trésorerie						
Total	48 441 400					-
Engagements reçus						
a) Garanties :						
- Cautions	248 250					-
- Aval et acceptation						-
- Autres Garanties (Bons de Trésors)						
b) Garantie réelle						
- Hypothèque						
- Nantissement						
c) Effets escomptés non échus						
d) Créance à l'exportation mobilisées						
e) Abandon des créances						
Total	248 250	-	-	-	-	-
3 - Engagements réciproques						
- Emprunt obtenu non encore encaissé						
- Crédit consenti non encore versé						
- Opération de portage						
- Crédit documentaire						
- Commande d'immobilisation						
- Contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par 1 convention collective						
Total	-	-	-	-	-	-

Rapports général et Spécial

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2022

*Messieurs les actionnaires
de la société Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A.,
Rue des usines Z.I Sidi Rezig
2033 Megrine*

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 21 juillet 2020, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société **Tunisie Profilés Aluminium « TPR »** (la « société ») comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2022. Ces états financiers présentent :

Un total bilan de.....	278 317 502 TND
Un chiffre d'affaires de	212 388 471 TND
Un résultat bénéficiaire de.....	22 881 091 TND

A notre avis, les états financiers de la société Tunisie Profilés Aluminium « TPR » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

▪ Titres de participation :

Au 31 décembre 2022, la valeur nette des titres de participation de la société TPR SA s'élève à 25 719 448 DT sur un total bilan de 278 317 502 DT.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (y compris les frais d'acquisition) en respect avec les dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n° 7 relative aux placements

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des participations à leur valeur d'usage ainsi déterminée :

- La valeur d'usage est estimée en tenant compte de plusieurs facteurs, notamment, la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise ;
- Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur nette comptable de ces participations est supérieure à leur valeur d'usage.

Risque identifié :

Le risque que la valeur nette comptable des titres de participation excède sa valeur d'usage et qu'une dépréciation ne soit pas comptabilisée au bilan constitue un risque d'anomalie significative dans les comptes en raison du recours important au jugement de la direction.

Notre réponse à ce risque :

Dans ce cadre, nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses ainsi que l'examen des modalités retenues par la direction pour estimer la valeur d'usage des participations à la date de clôture.

Nous avons notamment effectué une analyse de la performance économiques des entreprises émettrices ainsi que l'utilité procurée par ces participations à la société TPR.

▪ **Comptabilisation des revenus :**

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2022 s'élève à 212 388 471 DT provenant principalement des ventes des profilés d'aluminium sur le marché local et à l'exportation.

Les revenus en résultant sont comptabilisés selon les dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n° 3 relative aux revenus, lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- L'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- Il est probable que des avantages économique futurs associés à l'opération bénéficieront à l'entreprise ; et
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Risque identifié :

Le risque que des ventes effectuées à l'exportation soient comptabilisées en 2022 sans que les principaux risques et avantages inhérents à la propriété soient transférés à l'acheteur constitue un risque d'anomalie significative dans les comptes en raison de la diversité des conditions de ventes et notamment des incoterms négociés avec les clients.

Notre réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre audit, nos travaux comprennent principalement :

- Une revue critique des dispositifs du contrôle interne permettant de vérifier l'efficacité des procédures mises en place pour déterminer le chiffre d'affaires se rattachant à l'exercice,
- Une revue critique de l'environnement de contrôle des systèmes d'information utilisés,

- Des demandes de confirmations auprès des clients étrangers,
- Des rapprochements entre les données issues des contrats / factures et les données comptabilisées

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité incombe au conseil d'administration de la société. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 20 Avril 2023

Les Co-commissaires aux Comptes

InFirst Auditors
Mohamed Triki

Yassine BEN GHORBEL

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE 2022

*Messieurs les actionnaires
de la société Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A.,
Rue des usines Z.I Sidi Rezig
2033 Megrine*

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et sur celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2022

Votre conseil d'administration nous a avisés de l'existence de nouvelles conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2022 qui se détaillent comme suit :

1. La société TPR a accordé au cours de 2022 à la société CETRAM, un prêt d'un montant de 3 000 000 DT rémunéré au taux annuel de 8% l'an et remboursable par des échéances mensuelles sur une durée d'une année avec possibilité de remboursement anticipé, le solde restant au 31 décembre 2022 s'élève à 2 250 000 DT.
2. La société TPR a cédé au cours de 2022 à la société TPR GLASS une ligne de production pour un montant de 3 449 426 DT TTC. Le solde de la société TPR GLASS s'élève au 31 décembre à 3 449 426 DT.

II. Conventions et opérations réalisées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2022

L'exécution des conventions et opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par les assemblées générales des actionnaires, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Elles sont présentées ci-après :

3. La société TPR a refacturé aux sociétés liées des produits d'activités annexes au titre de l'exercice 2022 qui se détaillent comme suit :

Société	Refacturation du loyer (en TTC)	Solde au 31/12/2022
CETRAM	4 571	29 367
INDINVEST	2 143	20 304
SPEIA	0	12 510
STE MONTFLEURY	2 857	144 441
TUNIS.PARK. SERVICE	0	146 838
CFI	1 715	0
T.P.R TRADE	5 713	0
TEC SOL	0	80 244
CFI SICAR	2 381	-385 339
ITAL.SYSTEM	0	1 549
TUNISIE CAR	0	9 748
STE LAAVAL Tunisie	0	59 746
METAL GLASS	0	21 301
PROCAN	0	1 041
TUNICAST	0	1 923
AGRONORD	0	100
STE.TUNISIA. ENERGY.ENVIRONNEMENT	0	26
ISICOM	0	480
STE CAG	0	230
TPR GLASS	0	119 419

4. La société TPR a facturé à la société CFI, au cours de l'exercice 2022, des intérêts pour un montant annuel hors taxes de 240 000 DT au titre du prêt de 3 000 000 DT accordé en 2020 et rémunéré au taux annuel de 8% l'an.
5. La société a renouvelé, courant l'année 2022, la souscription à des billets de trésorerie pour un montant global de 48 000 000 DT. Ces souscriptions ont été effectuées auprès des sociétés liées et se détaillent comme suit :
- La société CFI pour un montant de 38 500 000 DT ;
 - La société SPI MONTFLEURY pour un montant de 3 550 000 DT ;
 - La société CFI SICAR pour un montant de 2 000 000 DT ;
 - La société INDINVEST pour un montant de 2 000 000 DT ;
 - La société TPS pour un montant de 1 950 000DT ;

6. La société a réalisé des opérations commerciales avec les autres sociétés du groupe qui se détaillent comme suit :

Société	Transaction au 31/12/2022 (en TTC)	Solde au 31/12/2022	Nature de l'opération
ALUFOND (fournisseur)	6 058 607	-9 627 729	Transformation des déchets en aluminium
ALUFOND (client)	812 329	22 688 375	Vente déchets en aluminium
ALUCOLOR	1 777 123	-729 410	Traitement de surface
TPR TRADE	833 112	1 100 000	Vente locales
PROFAL MAGHREB SPA	201 992	432 478	Vente à l'export
LAVAAL INTERNATIONAL (client)	1 364 962	2 693 504	Vente à l'export
LAVAAL INTERNATIONAL SPA (fournisseur)	1 192 555	1 382 464	Achat accessoires
LLOYD	312 329	22 090	Frais d'assurance
SPEIA	491 399	-97 377	Travaux de sous-traitance et outillage
CETRAM	0	-24 990	Travaux de construction et d'aménagement, Achat matériel de transport et industriel ainsi que des prestations de jardinage
SPI MONTFLEURY	408 737	144 441	Frais de loyer et d'électricité des dépôts
SUPERTOURS	175 171	0	Achats de billets de voyage
METAL GLASS (client)	477 293	427 168	Ventes locales
METAL GLASS (fournisseur)	37 069	0	Travaux d'aménagement
TPR AFRIQUE	28 318	51 669	Vente à l'export
METCNAL (fournisseur)	1 557 386	-477 227	Acquisition de matériel et outillages industriels, des fournitures et des pièces de rechanges
METCNAL (client)	300 121	124 320	Vente à l'export
Logistique Magasin Général	582 032	-109 302	Services de transport de marchandises

III. Obligations et engagements envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants concernant leurs rémunérations tels que visés par l'article 200 II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération annuelle nette du président du conseil d'administration, au titre des missions spéciales, a été fixée par décision du conseil d'administration du 21 juillet 2020 pour un montant net de 130 000 DT. Il bénéficie également d'un quota de carburant de 500 litres et d'une ligne téléphonique.

2. La rémunération annuelle nette du directeur général, telle que fixée par le conseil d'administration 07 juillet 2022, s'élève à 48 000 DT. Il bénéficie en outre d'un quota de carburant de 280 litres et d'une ligne téléphonique.

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Président du conseil d'administration		Directeur général	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme	196 204	76 273	73 475	0

IV. Autres engagements pris par la société envers ses dirigeants

- La somme allouée aux membres du conseil d'administration de la société au titre de jetons de présence a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 juin 2022 à un montant global de 80 000 DT.
- La somme allouée aux membres du Comité Permanent d'Audit de la société au titre de rémunérations a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 juin 2022 à un montant global de 30 000 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Telles sont, Messieurs les actionnaires les remarques à vous faire sur ce point particulier.

Fait à Tunis, le 20 Avril 2023

Les Co-commissaires aux Comptes

InFirst Auditors
Mohamed Triki

Yassine BEN GHORBEL

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

UIB ASSURANCES

Siège Social : Rue du Lac Turkana- Les Berges du Lac-1083 Tunis

La société UIB ASSURANCES publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Fehmi LAOURINE (AMC ERNST&YOUNG).

BILAN ARRETE AU 31/12/2022

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2022			31/12/2021 (Retraité en Proforma)	31/12/2021 (Publié)
	Brut	Amortis- sements et provisions	Net	Net	Net
Situation arrêtée au 31/12/2022					
AC1-Actifs incorporels					
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	4 628 951	59 186	4 569 765	2 342 271	2 342 271
	4 628 951	59 186	4 569 765	2 342 271	2 342 271
AC2-Actifs corporels d'exploitation					
AC21-Installations techniques et machines	1 501 651	235 636	1 266 015	642 807	642 807
	1 501 651	235 636	1 266 015	642 807	642 807
AC3-Placements					
<i>AC336- Autres</i>	67 912	0	67 912	65 648	65 648
	67 912	0	67 912	65 648	65 648
AC6-Créances					
AC63-Autres créances					
<i>AC631-Personnel</i>	20 365	0	20 365	0	0
<i>AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	91 976	0	91 976	0	0
<i>AC633-Débiteurs divers</i>	477	0	477	0	0
	112 818	0	112 818	0	0
AC7-Autres éléments d'actif					
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	3 583 937	0	3 583 937	10 624 604	10 624 604
AC72-Charges reportées					
<i>AC722-Autres charges à répartir</i>	6 419 261	0	6 419 261	3 154 497(*)	13 914
AC73-Comptes de régularisation Actif					
<i>AC733-Autres comptes de régularisation</i>	76 541	0	76 541	67 292	67 292
	10 079 739	0	10 079 739	13 846 393	10 705 810
Total de l'actif	16 391 070	294 821	16 096 249	16 897 120	13 756 537

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité. (Cf. Note N°3.4)

BILAN ARRETE AU 31/12/2022

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2022	31/12/2021 1 (Retraité en Proforma)	31/12/2021 (Publié)
Situation arrêtée au 31/12/2022			
Capitaux propres			
CP1- Capitaux propres	30 000 000	30 000 000	30 000 000
CP1' Capital souscrit non appelé	-15 000 000	-15 000 000	-15 000 000
CP5- Résultat reporté	-7 373	-5 357(*)	-384 156
<i>Résultat reporté hors modifications comptables</i>	<i>-3 147 956</i>	<i>-384 156</i>	
<i>Effet des modifications comptables</i>	<i>3 140 583</i>	<i>378 798</i>	
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	14 992 627	14 994 643	14 615 844
CP6- Résultat de l'exercice	-128 388	-2 016(*)	-2 763 800
Total capitaux propres avant affectation	14 864 239	14 992 627	11 852 044
PA6-Autres dettes			
PA63-Autres dettes			
<i>PA632-Personnel</i>	319 096	270 812	270 812
<i>PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	269 183	214 264	214 264
<i>PA634-Créditeurs divers</i>	643 731	1 419 418	1 419 418
PA64-Ressources spéciales	0	0	0
	1 232 010	1 904 493	1 904 493
Total du passif	1 232 010	1 904 493	1 904 493
Total des capitaux propres et du passif	16 096 249	16 897 120	13 756 537

(*)Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité. (Cf. Note N°3.4)

ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2022

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021 (Retraité en Proforma)	31/12/2021 (Publié)
RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	0	0	0
RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	0	0	0
PRNT1- Produits des placements			
PRNT11- Revenus des placements	459 640	334 641	334 641
	459 640	334 641	334 641
CHNT3- Autres charges non techniques	-588 028	-331 657 (*)	-3 093 442
Résultat provenant des activités ordinaires	-128 388	2 984	-2 758 800
CHNT4- Impôts sur le résultat	0	0	0
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	-128 388	2 984	-2 758 800
CHNT5- Pertes Extraordinaires	0	-5 000	-5 000
Résultat net de l'exercice	-128 388	-2 016	-2 763 800
CHNT6- Effet des modifications comptables (nets d'impôt)	3 140 583	378 798	
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	3 012 195	376 782	-2 763 800

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité. (Cf. Note N°3.4)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-2 075 214	-1 457 477
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-1 500	-11 000
Encaissements liés à la cession de placements financiers	12 672	0
Impôts, taxes et versements assimilés	-1 679 620	-929 643
Produits financiers reçus	436 013	338 176
Autres mouvements	-2 385	-6 730
Flux de trésorerie affecté à l'exploitation	-3 310 034	-2 066 674
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-3 730 633	-1 987 893
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-3 730 633	-1 987 893
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	0	0
Variation de trésorerie		
	-7 040 667	-4 054 567
Trésorerie de début de l'exercice	10 624 604	14 679 170
Trésorerie de fin d'exercice	3 583 937	10 624 604

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2022

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS

La Société UIB Assurances a pour objet toutes opérations d'assurances sur la vie et, d'une façon générale, toutes opérations comportant des engagements dans l'exécution desquels intervient la durée de la vie humaine, ainsi que les opérations de capitalisation.

Elle peut traiter toutes opérations connexes aux assurances sur la vie et de capitalisation dans les limites de la réglementation en vigueur, ainsi que toutes opérations commerciales, financières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

La Société peut, en outre, pratiquer toutes autres opérations d'assurances, de financement et de gestion pour le compte d'autrui, que les sociétés d'assurances sur la vie ou de capitalisation sont ou seraient autorisées à pratiquer.

L'objet de la Société renferme également la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations en lien avec l'activité d'assurances sur la vie ou connexe de la Société, par voie de fusion, apports, souscription, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.

La société est régie par les lois en vigueur en Tunisie et notamment la loi n°92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du Code des Assurances et la loi n°2000-93 du 3 novembre 2000 portant promulgation du Code des Sociétés Commerciales.

- Identité

Raison Sociale : UIB Assurances

Capital Social : 30 000 000 Dinars

Identifiant unique : 1685183L

Siège social : Rue du Lac Turkana – Les berges du Lac – 1053- Tunis

- Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de l'UIB Assurances au 31 Décembre 2022 est présidé par Mme Moufida Hamza et se compose comme suit :

Noms	Date d'expiration du mandat
M. Laurent Doubrovine représentant SOGECAP	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2022
Mme BOUAZIZ Ilhem représentant UIB	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2022
Mme Moufida Hamza	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2024
M. Laurent Dunet	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2022
M. Sébastien Simon	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2024
M.Taoufik Lachker Hidara	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2023
Mme Marlène Pradeilles	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2023

- **Directeur Général** : M. Yann LOUARN

2. FAITS MARQUANTS

L'exercice 2022 a connu les faits marquants suivants:

- Au niveau du Secteur des assurances:

- Le projet de mise en place du référentiel comptable international « IFRS » :L'entrée en vigueur du nouveau référentiel IFRS est prévue pour le 1er janvier 2023 au lieu du 1er janvier 2021.

- Au niveau du marché financier:

- Le taux moyen du marché monétaire (TMM) a augmenté en décembre 2022, pour se situer au niveau de 7,26%, contre 6,25% au cours du mois de décembre 2021.
- Par décision du Conseil d'Administration de la Banque Centrale Tunisienne qui s'est tenu le 30 décembre 2022, le taux directeur a été porté de 7,25% à 8 %.
- Le taux de change du dinar Tunisien a connu, en 2022, une appréciation de 11,04% par rapport au dollar américain et une dépréciation de 1,07% vis-à-vis de l'euro.

- Au niveau de l'activité de la société :

- L'effectif au 31/12/2022 se compose de seize personnes dont sept recrutées au cours de l'exercice 2022.
- Le résultat net s'élève au 31/12/2022 à -128 388 DT.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la société sont établis conformément aux principes et méthodes comptables définies par le système comptable tunisien et plus particulièrement par les normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances.

3.1. Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société. Par dérogation à la norme comptable N° 6.

Conformément à la norme comptable tunisienne NCT°11, ce poste a subi un changement d'estimation comptable. Le taux d'amortissements a été estimé à 10% à partir de 2022 au lieu de 20% au cours de 2021. La durée d'amortissement des logiciels a été prolongée afin de mieux respecter le plan attendu de consommation des avantages économiques qui seront procurés par ces immobilisations.

3.2. Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation qui répondent aux critères de classement en tant qu'actif, prévus par les Normes Comptables N°5, sont pris en compte à leur coût d'acquisition.

La valeur amortissable de ces actifs est linéairement répartie sur la durée d'utilisation de chaque immobilisation.

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

- Ordinateurs et accessoires : 20%
- Imprimantes et scanners : 20%
- Matériel de transport : 20%
- Serveurs et composants des serveurs : 20%
- Réseaux – Téléphones : 10%
- Aménagement siège social : 10%

3.3. Placements

3.3.1 Bons, Obligations et Titres à Revenus Fixes

Les bons, obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

3.3.2 Titres à revenus variables

Ils sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisitions hors frais accessoires sur achats. A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage.

Cette dernière correspond à la valeur déterminée sur la base du cours moyen pondéré des transactions qui ont eu lieu au cours du mois qui précède la date de clôture du bilan pour les titres cotés en bourse et à la valeur mathématique calculée sur la base des états financiers des sociétés dans laquelle notre compagnie détient une participation pour les actions et les titres non cotés. Les moins-values dégagées par rapport aux coûts historiques font l'objet de provisions et constatées par conséquent en résultat de l'exercice. Les plus-values latentes ne sont pas portées en résultat de l'exercice.

A la date de clôture, la société UIB Assurances a seulement des cautions sur loyers.

3.4. Frais préliminaires :

En 2022, les charges imputables à la création de l'entité et à la mise en place des outils (depuis 2020) ont été reclassées en Autres charges à répartir. Aussi les états financiers établis depuis la constitution de l'entité ont été retraités en ce sens.

Les Bilans et les Comptes de résultats des années 2020, 2021 ont fait l'objet de retraitements.

En effet, conformément à la possibilité offerte par les normes comptables (plus précisément la NCT°10), les frais engagés avant la date de démarrage de l'activité ont été enregistrés en frais préliminaires. Ils correspondent à l'ensemble des charges engagées au moment de la création de l'entité, dans le cadre du lancement de son activité. Cette option est activable lorsque l'entité affiche une rentabilité globale attendue au cours des exercices ultérieurs.

Ces frais préliminaires font l'objet d'un report sur les exercices suivants ; les charges ainsi reportées seront résorbées sur une durée maximale de 3 ans à partir de la date d'entrée effective en exploitation mais sans dépasser 5 ans à partir de l'exercice d'engagement de chaque charge.

Ce changement de méthode permet notamment :

- d'améliorer la pertinence de l'information financière publiée : l'entité connaissant un report du lancement de son activité commerciale, les états financiers présentaient un fort décalage entre les charges de constitution de l'entité (importantes pour une compagnie d'assurance) et les produits d'exploitation
- une meilleure comparabilité des états financiers de l'entité avec les autres sociétés d'assurance tunisiennes.

Ci-dessous le tableau comparatif des impacts du changement de méthode comptable sur les capitaux propres :

Libellé	Solde avant changement de méthode comptable		Solde après changement de méthode comptable	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Résultat reporté	- 3 147 956	-384 156	-7 373	-5 357
Résultat de l'exercice	-3 393 152	-2 763 800	-128 388	-2 016
Total	8 458 892	11 852 044	14 864 239	14 992 627

4. ANALYSE DES ETATS FINANCIERS AU 31/12/2022

4.1. Actifs

4.1.1 AC1 : Les actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31 décembre 2022 une valeur comptable nette de 4 569 765 DT. Ils se détaillent comme suit:

Libellé	Valeur brute			Amortissements et provisions			VCN au 31/12/2022
	31/12/2021	Acquisitions 2022	31/12/2022	31/12/2021	Dotations 2022	31/12/2022	
Logiciels	2 374 256	2 254 695	4 628 951	31 985	27 201	59 186	4 569 765
Total	2 374 256	2 254 695	4 628 951	31 985	27 201	59 186	4 569 765

4.1.2 AC2 : Les actifs corporels d'exploitation

Le solde de la rubrique « actifs corporels nets » s'élève au 31 décembre 2022 à 1 266 015 DT contre 642 807DT au 31 décembre 2021.

Libellé	Valeur brute			Amortissements et provisions			VCN au 31/12/2022
	2021	Acquisitions 2022	2022	2021	Dotations 2022	2022	
Ordinateurs et accessoires	112 962	19 630	132 592	16 228	23 470	39 698	92 894
Imprimantes et scanners	6 586	3 757	10 343	1 004	1 795	2 799	7 544
Matériel de transport	99 899	148 701	248 600	11 222	27 476	38 698	209 902
Serveurs et composantes des serveurs	388 005	270 108	658 113	57 021	77 601	134 622	523 491
Réseaux – Téléphones	29 034	4 383	33 417	2 625	3 173	5 798	27 619
Matériel de bureau et informatique	6 223	75 641	81 864	402	5 132	5 534	76 330
Aménagement siège social	88 598	248 124	336 722	0	8 487	8 487	328 235
Total	731 308	770 343	1 501 651	88 501	147 135	235 636	1 266 015

4.1.3 AC3 : Les placements

Le solde des placements nets s'élève au 31 décembre 2022 à 67 912 DT contre 65 648 DT au 31 décembre 2021. Il s'agit des cautions sur loyer.

4.1.4 Notes sur les mouvements sur les éléments d'actifs (Annexe 8)

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions						V.C.N. à la clôture:		
	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions			A la clôture	
					Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement	0	0		0	0		0				0	0	0
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	2 374 256	2 254 695		4 628 951	31 985		27 201				59 186	0	4 569 765
1.3 Fonds de commerce	0	0		0	0		0				0	0	0
1.4 Acomptes versés	0	0		0	0		0				0	0	0
Total 1 :	2 374 256	2 254 695	0	4 628 951	31 985	0	27 201	0	0	0	59 186	0	4 569 765
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	731 308	770 343		1 501 651	88 501		147 135				235 636	0	1 266 015
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	0	0		0	0		0				0	0	0
2.3 Acomptes versés	0	0		0	0		0				0	0	0
Total 2 :	731 308	770 343	0	1 501 651	88 501	0	147 135	0	0	0	235 636	0	1 266 015
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.													
3.2 Placements dans les entreprises liées													
3.2.1 Parts													
3.2.2 Bons et obligations													
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de partici.													
3.3.1 Parts													
3.3.2 Bons et obligations													
3.4 Autres placements financiers	65 648	2 264	0	67 912	0	0	0	0	0	0	0	0	67 912
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.													
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe													
3.4.3 Prêts hypothécaire													
3.4.4 Autres prêts													
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers													
3.4.6 Autres	65 648	2 264	0	67 912	0	0	0	0	0	0	0	0	67 912
3.5 Créances pour espèces déposées													
3.6 Placements des contrats en UC													
Total 3 :	65 648	2 264	0	67 912	0	0	0	0	0	0	0	0	67 912
TOTAL:	3 171 213	3 027 301	0	6 198 514	120 486	0	174 336	0	0	0	294 821	0	5 903 692

4.1.5 Notes sur l'Etat récapitulatif des placements (Annexe 9)

Désignation	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	-	-	-	-
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe	-	-	-	-
Autres parts d'OPVCM	-	-	-	-
Titres non cotées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenus fixe	-	-	-	-
Prêts hypothécaires	-	-	-	-
Autres prêts et effets assimilés	-	-	-	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	-	-	-	-
Autres dépôts	67 912	67 912	67 912	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-	-	-
Total placements	67 912	67 912		-
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	-	-	-	-
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	-	-	-	-

4.1.6 AC7 : Les autres éléments d'actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à 10 079 739 DT contre 13 846 393 DT au 31 décembre 2021, soit une diminution de 3 830 493 DT. Il se détaille comme suit:

Libellé	2022	2021	Variation
Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	3 583 937	10 624 604	-7 040 667 (A)
Autres charges à répartir	6 419 261	3 154 497	3 264 764 (B)
Autres comptes de régularisation	76 541	67 292	9 249 (C)
Total	10 079 739	13 846 393	-3 766 654

(A) Il s'agit des avoirs en banques.

(B) Le poste Autres charges à répartir enregistre les frais préliminaires liées aux frais de constitution et de mise en place des outils nécessaires pour le lancement de l'activité de l'UIB Assurances, conformément à la norme comptable tunisienne NCT°10 (« Norme comptable relative aux charges reportées »)

L'ensemble des charges imputables à la création de l'entité et à la mise en place des outils (depuis 2020) ont été reclassées en Autres charges à répartir. Ce changement de méthode comptable a été réalisé conformément à la norme comptable tunisienne NCT°11 (« Norme comptable relative aux modifications comptables »)..

Le tableau ci-dessous retrace la décomposition des charges affectées aux frais préliminaires :

Libellé	2020	2021	2022	Total
Services extérieurs	10 508	242 241	379 791	632 540
Autres services extérieurs	80 364	373 986	160 519	614 869
Charges de personnel	278 642	1 988 804	2 514 557	4 782 003
Impôts et taxes rattachés aux charges de personnel	7 243	49 531	63 037	119 811
Dotations aux amortissements serveurs, matériels informatiques	2 041	107 223	146 860	256 124
Frais de constitution de la société (2020)	13 914			13 914
Total	392 712	2 761 784	3 264 764	6 419 261

(C) Le solde des autres comptes de régularisation actifs s'élève au 31 décembre 2022 à 76 541 DT contre 67 292 DT au 31 décembre 2021 soit une augmentation de 9 249 DT.

Il se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Produits à recevoir	0	4 398	-4 398
Charges constatées d'avances	76 541	62 894	13 647
Total	76 541	67 292	9 249

4.2. Capitaux propres et passifs

4.2.1 Les capitaux propres avant résultat de l'exercice

Le capital social est fixé à 30 000 000 TND divisé en 300 000 actions nominatives de 100 TND chacune entièrement souscrites et partiellement libérées. Il est réparti entre les actionnaires comme suit :

Noms / prénoms	Nombre d'actions à souscrire	Montant souscrit en dinars	Montant libéré en dinars
SOGECAP	153 000	15 300 000	7 650 000
Union Internationale de Banques	146 995	14 699 500	7 349 750
Mme Moufida Hamza	1	100	50
Mme Marlène Pradeilles	1	100	50
M. Laurent Doubrovine	1	100	50
M.Sébastien Simon	1	100	50
M.Taoufik Lachker Hidara	1	100	50
Total	300 000	30 000 000	15 000 000

Les capitaux propres de la compagnie ainsi que les mouvements y afférents se détaillent au 31 décembre 2022 comme suit :

Libellé	Capitaux propres	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde 31/12/2021	15 000 000	-384 156	-2 763 800	11 852 044
Effet modification comptable	0	378 799	2 761 784	3 140 583
Solde 31/12/2021 retraité	15 000 000	-5 357	-2 016	14 992 627
Affectation du résultat 2021		-2 016	2 016	0
Résultat 2022			-128 388	-128 388
Solde 31/12/2022	15 000 000	-7 373	-128 388	14 864 239

Les capitaux propres après résultat de l'exercice s'élèvent au 31 décembre 2022 à 14 864 239 DT.

4.2.2 PA6 : Les autres dettes

Le solde des autres dettes s'élève au 31 décembre 2022 à 1 232 010 DT contre 1 904 493 DT au 31 décembre 2021, soit une diminution de 672 484 DT. Il se détaille comme suit:

Libellé	2022	2021	Variation	
Personnel	319 096	270 812	48 284	
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	269 183	214 264	54 919	(A)
Créditeurs divers	643 731	1 419 418	-775 687	(B)
Total	1 232 010	1 904 493	-672 484	

(A): le solde de cette rubrique est détaillé comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Etat, impôts et taxes retenue à la source	69 092	60 139	8 953
Etat, organismes sociaux	200 091	154 125	45 966
Total	269 183	214 264	54 919

(B) : Les dettes envers les créditeurs divers se détaillent comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Charges à payer	433 379	178 311	255 068
Divers Fournisseurs	210 352	1 241 107	-1 030 755
Total	643 731	1 419 418	-775 687

4.3. Notes sur l'Etat de résultat

4.3.1 PRNT11- Revenus des placements

Les revenus des placements s'élèvent à 459 640 DT au 31 décembre 2022 contre 334 641 au 31 décembre 2021, ils représentent les intérêts sur l'avoir en banque suite à l'application de la convention du "compte à rendement optimum" (CRO) signé le 15/07/2021.

4.3.2 CHNT3 : Autres charges non techniques

Toutes les charges par nature ont été affectées aux autres charges non-techniques. Elles s'élèvent au 31 décembre 2022 à 588 028 contre 331 657 DT au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 256 371 DT.

Elles se détaillent comme suit:

Libellé	2022	2021	Variation
Services extérieurs	65 868	40 994	24 874
Autres services extérieurs	493 154	210 437	282 717
Impôts, taxes et versements assimilés	1 530	69 004	-67 474
Dotations aux amortissements	27 476	11 222	16 254
Total	588 028	331 657	256 371

4.4. Notes sur l'Etat de Flux de Trésorerie

La trésorerie de fin d'exercice s'élève à 3 583 937 DT.

(A) Flux de trésorerie provenant des activités de l'exploitation

Ces flux totalisent -3 310 034 DT. Ils proviennent des rubriques suivantes :

- Les sommes versées aux fournisseurs et au personnel s'élèvent à -2 075 214DT
- Les impôts, taxes et versements assimilés versés au trésor s'élèvent à -1 679 620 DT
- Les produits financiers reçus s'élèvent à 436 013 DT

(B) Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à -3 730 633 DT.

5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 09 Mars 2023 par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

6. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se présentent comme suit :

- L'UIB Assurances a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 22 Avril 2021, un contrat de sous location avec L'UIB Assurances moyennant un loyer annuel de 92 675 TND TTC avec une majoration de cinq pour cent tous les ans. Durant toute la durée des travaux d'aménagement, la quotité du loyer à régler par UIB Assurances a été fixée à la moitié du loyer annuel global. Les travaux d'aménagement du siège loué ont été finalisés fin septembre 2022.

Le montant de la charge de loyers constaté au titre de l'exercice 2022 s'élève à 56 457 dinars.

- L'UIB Assurances a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 19 Novembre 2021, une convention d'infogérance avec la banque UIB portant sur le déploiement d'un système standard en termes d'hébergement, de traitement, de sauvegarde et de sécurité des données de l'UIB Assurances par la banque UIB.

Les prestations d'infogérance ont été estimées par la banque à un montant de 111 299 DT HT au titre de l'exercice 2021 et 183 569 DT HT au titre de l'exercice 2022.

Ces montants ont été constatés parmi les coûts d'acquisitions des immobilisations concernées par les prestations.

- L'UIB Assurances a conclu, en vertu de la décision du conseil d'administration du 22 avril 2021, un contrat avec la banque UIB portant sur la tenue de registre des comptes en valeurs mobilières émises par l'UIB Assurances.

En contrepartie des services rendus, l'UIB Assurances a comptabilisé la charge pour un total de 1 190 DT.

UIB Assurances
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022

Messieurs les actionnaires de UIB Assurances,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 18/08/2020, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société UIB Assurances, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 14 864 239 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 128 388 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

II - RAPPORT SPECIAL

UIB Assurances
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2022

Messieurs les actionnaires de UIB ASSURANCES,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

I. Opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de nouvelles conventions, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Le conseil d'administration tenu le 19 Novembre 2021 a autorisé la conclusion des deux contrats suivants :

- UIB Assurances a conclu un contrat cadre de prestation de services qui seront assurés par UIB Banque. Ce contrat cadre (MSA : Master Services Agreement) sera exécuté à travers la conclusion de sous contrats d'application (CSA : Client Services Agreement) à la demande de UIB Assurances. Les termes de chaque contrat d'application seront fixés par UIB Assurances et porteront soit à des contrats d'infogérance soit à des contrats de sécurité financière. En contrepartie des services rendus pour chaque contrat d'application (CSA), UIB Assurances versera à UIB Banque une rémunération correspondant au prix de revient qui sera déterminé par les services financiers de la banque en se basant sur les coûts analytiques subis, majorés d'une marge de pleine concurrence et ce en respect des règles de prix de transfert entre entités liées.
- UIB Assurances a conclu un contrat de prestation de services (CSA), sous forme d'infogérance, qui seront assurés par UIB Banque. Les prestations d'infogérance qui seront assurées par UIB Banque au profit de UIB Assurances se détaillent comme suit :
 - Support IT et Support Utilisateur : Le service de support utilisateur à destination de UIB Assurances.
 - Hébergement : L'hébergement d'équipements informatiques physiques dédiés au Client dans les Datacenters externalisés.
 - Connectivité Réseaux LAN, WAN et accès Interne.

- Approvisionnement : Gestion et administration des machines, Gestion des serveurs physiques et virtuels pour le Client dans les Datacenters externalisés et mutualisés sur le site principal et le site secondaire.
- Gestion du Stockage et des fichiers : Fourniture au Client de capacité de stockage avec le niveau de performance adéquat dans les Datacenters externalisés et mutualisés.
- Sauvegarde et restauration : Service de sauvegarde des données selon les politiques de sauvegarde prédéfinies. Service de restauration des données à la demande.
- Base de Données : Service de mise à disposition et d'administration des bases de données utilisées par les applications du Client.
- Plan de continuité d'activité : Reprise des activités informatiques après un sinistre important.
- Point d'accès Internet : Fourniture des éléments du service de connexion à l'Internet ainsi que des moyens d'accès ouvert aux partenaires.
- Sécurité Opérationnelle : Gestion et supervision de la sécurité de l'infrastructure au moyen d'antivirus, de correctifs, de surveillance.
- Service pour la fourniture et la gestion de solutions de sécurité informatique.
- Poste de travail : Concerne la prise en charge du déploiement, du support et de la maintenance des solutions postes de travail.

Dans ce cadre, UIB Banque a réalisé au cours des exercices 2021 et 2022 des prestations qui sont essentiellement relatives à l'intervention de ses équipes dans le cadre de projets d'installation des logiciels et des serveurs pour le compte d'UIB Assurances.

Ces prestations ont été estimées par la banque à un montant de 111 299 DT HT au titre de l'exercice 2021 et 183 569 DT HT au titre de l'exercice 2022.

UIB Assurances a constaté ces montants parmi les coûts d'acquisitions des immobilisations concernées par les prestations.

- Votre Conseil d'Administration du 22 avril 2021 a autorisé la conclusion d'un contrat avec l'UIB pour la location de la totalité du 2ème étage (dont la superficie s'élève à 337m²) d'un immeuble situé Rue du Lac Toba 1053 les Berges du Lac 1 à Tunis. Le contrat de sous location a été mis en place à partir du 30 mai 2021 pour une durée de dix ans et pour un loyer annuel global et forfaitaire fixé à Quatre-vingt-douze mille six cent soixante-quinze dinars (92 675 dinars) avec une majoration de cinq pour cent tous les ans. Durant toute la durée des travaux d'aménagement, la quotité du loyer à régler par UIB Assurances a été fixée à la moitié du loyer annuel global. Les travaux d'aménagement du siège loué ont été finalisés fin septembre 2022.
Le montant de la charge de loyers constaté au titre de l'exercice 2022 s'élève à 56 457 dinars.
- Votre Conseil d'Administration du 22 avril 2021 a autorisé la conclusion d'un contrat avec l'UIB Banque en tant qu'intermédiaire agréé, pour assurer la tenue du registre des valeurs mobilières émises par votre société. En rémunération de ces services, l'UIB facturera un montant de 1 000 dinars par an.
Le montant de 1 000 DT en HT a été constaté en tant que charge de l'exercice 2022.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

- I. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général sont fixés par la décision du conseil d'administration en date du 23 Octobre 2020 ;
 - A ce titre, le Directeur Général bénéficie d'une rémunération annuelle nette d'impôts et de charges sociales équivalente à 121 222,43 Euros plus 38 363,04 TND servi sur 12 mois au titre de l'exercice 2022;

- Par ailleurs le Directeur Général bénéficie des avantages en nature suivants : :
 - a. Une assurance du logement et des biens ;
 - b. La prise en charge du loyer de son logement permanent ;
 - c. La prise en charge des frais de STEG et SONEDE ;
 - d. Un véhicule de fonction ;
 - e. Un budget voyage annuel pour lui, le conjoint non accompagnant et chaque enfant non accompagnant de moins de 25 ans étant à la charge des parents.
 - Le conseil d'administration en date du 9 Mars 2023 a décidé d'attribuer au Directeur Général une rémunération variable, au titre de l'exercice 2022, pour un montant de 184 562 DT toutes charges fiscales et sociales comprises.
- II. Les obligations et engagements de la société « UIB Assurances » envers ses dirigeants (y compris les charges sociales), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2022, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Désignation	Directeur Général		Président du Conseil d'Administration		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme (*)	1 330 641	184 562	-	-	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
Total	1 330 641	184 562	-	-	-	-

(*) *charges fiscales et sociales comprises*

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

AMC ERNST & YOUNG

Tunis, le 15 Mars 2023

Fehmi Laourine

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

UNION DE FACTORING

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord 1004

La société Union de Factoring publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes, Mr Borhen CHEBBI (ECC MAZARS) et Mme Imen MANSOURI (CPA TUNISIE).

BILAN ARRÊTÉ EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Exprimé en Dinars

ACTIFS	Notes	2022	2021
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles et corporelles	1	6 105 440	5 971 513
Moins : Amortissements		4 494 952	4 347 191
Total des immobilisations corporelles et incorporelles		1 610 489	1 624 322
Immobilisations financières	2	20 040 735	18 378 554
Moins : Provisions		2 693 533	2 029 000
Total Immobilisations financières		17 347 202	16 349 554
Autres actifs non courants	3	5 329	16 015
Total des actifs non courants		18 963 020	17 989 891
Affacturages et comptes rattachés	4	235 105 882	182 951 787
Moins : Provisions & Agios réservés	5	18 266 684	16 120 689
Autres actifs courants	6	3 517 907	2 543 485
Liquidités et équivalents de liquidités	7	10 098	962 276
Total des actifs courants		220 367 202	170 336 860
TOTAL DES ACTIFS		239 330 222	188 326 751

BILAN ARRÊTÉ
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022/2021
 Exprimés en Dinars

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	2022	2021
Capitaux propres			
Capital social		15 000 000	15 000 000
Réserves Légales		1 500 000	1 500 000
Réserves Fonds Social		464	707
Réserves Pour Réinvestissements exonérés		21 093 819	18 093 819
Résultats Reportés		201 150	1 233 122
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		37 795 433	35 827 649
Résultat de l'exercice		4 770 803	4 278 027
Total des capitaux propres avant affectation		42 566 236	40 105 676
Passifs non courants			
Provisions Pour Risques et Charges		0	170 000
Emprunt Obligataire		0	1 290 000
Fonds de Garantie		35 696 602	32 497 284
Total des passifs non courants		35 696 602	33 957 284
Adhérents et comptes rattachés		30 819 675	27 342 495
Autres passifs courants		9 705 846	9 136 302
Concours bancaires et autres passifs		120 541 862	77 784 994
Total des passifs courants		161 067 384	114 263 791
TOTAL DES PASSIFS		196 763 986	148 221 075
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		239 330 222	188 326 751

Engagements Hors Bilan
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022/2021
 Exprimés en Dinars

Désignations	2022	2021
Engagements Donnés	2 727 034	3 909 697
Affacturage Import	2 727 034	3 909 697
Engagements Reçus	15 557 335	14 427 335
Garanties Réelles	11 288 330	9 008 330
Garanties Financières	699 005	699 005
Affacturage Import	3 570 000	4 720 000

ÉTAT DE RÉSULTAT
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022/2021

Exprimés en Dinars

Désignations	Notes	2022	Données retraitées 2021	Données publiées 2021
Revenus d'Affacturage				
Commissions d'Affacturage	13	7 000 298	5 397 031	5 483 273
Produits Financiers de Mobilisation	14	17 755 640	14 013 177	14 013 177
Autres Produits Financiers de Placement		425 367	399 857	633 531
Total des Produits d'Exploitation		25 181 305	19 810 065	20 129 981
CHARGES D'EXPLOITATION D'AFFACTURAGE				
Charges Financières nettes	15	8 949 040	6 948 852	7 182 526
Total des Charges d'exploitation		8 949 040	6 948 852	7 182 526
PRODUIT NET D'AFFACTURAGE		16 232 265	12 861 213	12 947 455
AUTRES CHARGES & PRODUITS				
Provisions Nettes aux Comptes Affacturages		-1 458 148	563 291	563 291
Dotations		-1 897 286	-849 423	-849 423
Reprises		439 138	1 412 714	1 412 714
Autres Produits d'exploitation	16	122 920	22 748	22 748
Frais du Personnel	17	-5 386 535	-4 397 623	-4 397 623
Frais Généraux	18	-2 097 206	-1 876 718	-1 962 959
Amortissement et Provisions	19	-1 015 403	-1 502 528	-1 502 528
Total Autres Charges & Produits		9 834 371	7 190 830	7 277 071
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 397 894	5 670 383	5 670 383
Impôt sur les bénéfices	20	-1 627 091	-1 392 356	-1 392 356
Résultat des activités ordinaires après impôt		4 770 803	4 278 027	4 278 027
Éléments Extraordinaires		0	0	0
Résultat net de l'exercice		4 770 803	4 278 027	4 278 027

**Les données retraitées pour des besoins de comparabilité.*

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022/2021

Exprimés en Dinars

Désignations	Notes	2022	2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissement reçus des Tirés		511 434 779	402 470 780
Financement des adhérents		-537 983 492	-419 433 136
Encaissements provenant des crédits à court terme	21	410 681 985	240 923 541
Remboursement des crédits à court terme	22	-381 802 999	-198 081 724
Sommes versées aux Fournisseurs et au Personnel	23	-11 275 214	-8 543 967
Intérêts payés	24	-8 137 298	-6 432 982
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-17 082 239	10 902 512
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	25	-226 378	-96 306
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations		83 000	
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	26	-3 000 000	-3 000 000
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations Financières	27	1 356 825	886 584
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-1 786 553	-2 209 723
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		-2 208 959	-2 945 279
Encaissements emprunts			100 000
Remboursement emprunts	28	-1 290 000	-4 856 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-3 498 959	-7 701 279
Variation de trésorerie		-22 367 751	991 511
Trésorerie au début de l'exercice		-12 518 065	-13 509 576
Trésorerie à la clôture de l'exercice	29	-34 885 816	-12 518 065
Variation de trésorerie		-22 367 751	991 511

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2022

1 Présentation et principes

1.1- Présentation de la société

Union de Factoring "UNIFACTOR" est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit Tunisien le 27 Avril 2000. Son siège social, est sis à Ennour Building Centre Urbain Nord 1004 Tunis.

L'activité de la société est régie par la loi n° 201648 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux établissements Financier.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de factoring au sens de l'article 8 de la loi 201648.

Initialement son capital social était de 6.000.000 D divisé en 1 200 000 actions de nominal de 5 D. Il a été augmenté successivement de 4.000.000 D par l'émission de 800.000 actions de nominal de 5 D suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 2 novembre 2006 et de 5.000.000 D par émission de 1.000.000 actions de nominal de 5 D suite à la décision de l'AGE tenue le 12 mars 2010. Ainsi, son capital actuel s'élève 15.000.000 D divisé en 3.000.000 actions de nominal de 5 D.

La structure du capital se présente, au 31 décembre 2022, comme suit :

Actionnaires	Nombre Actionnaire	Nombre d'Actions	Montant En D	% du capital
Actionnaires tunisiens	28	3 000 000	15 000 000	100,00%
Personnes morales	19	2 453 076	12 265 380	81,77%
Ayant 3% et plus	11	2 147 246	10 736 230	71,57%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	5	274 630	1 373 150	9,15%
Public ayant au maximum 0,5%	3	31 200	156 000	1,04%
Personnes physiques	9	546 924	2 734 620	18,23%
Ayant 3% et plus	4	490 892	2 454 460	16,36%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	2	56 000	280 000	1,87%
Public ayant au maximum 0,5%	3	32	160	0,00%
Actionnaires étrangers	0			0,00%
Total	28	3 000 000	15 000 000	100,00%

Les principaux actionnaires détenant plus de 5% sont les suivants :

N°	Nom & Prénom / Raison Sociale	Nombre Actions	Participation	
			Montant	en %
1	B N A	375 000	1 875 000	12,50%
2	A T L	340 000	1 700 000	11,33%
3	Amen Bank	277 338	1 386 690	9,24%
4	Assurance CARTE	229 330	1 146 650	7,64%
5	A T B	209 243	1 046 215	6,97%
6	Mohamed Sadok DRISS	196 357	981 785	6,55%
7	SPDIT SICAF	150 000	750 000	5,00%

1.2 Principes et Méthodes comptables appliqués

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

Déclaration de conformité

Les états financiers d'UNIFACTOR, arrêtés au 31 décembre 2021, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi N° 96112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT N° 9124 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

UNIFACTOR applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières IFRS. Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

UNIFACTOR considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison de l'absence d'une norme comptable Tunisienne qui répond aux spécificités de l'activité des établissements financiers de Factoring, et en concertation avec le régulateur, UNIFACTOR a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2000, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 01 et NCT 21.

- **Bilan.**

Le classement des actifs et des passifs conformément à la NCT 1.

La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

- **Etat de Résultats.**

Suivant les exigences de la BCT, le modèle adopté est celui dicté par la norme NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires. L'état de résultat doit faire apparaître les produits et les charges de façon à déterminer les valeurs et soldes intermédiaires suivants :

La valeur totale des produits d'exploitation d'affacturage

La valeur totale des charges d'exploitation d'affacturage

Le produit net d'affacturage PNA

Le résultat d'exploitation

Le résultat des activités ordinaires, lorsqu'il existe des éléments extraordinaires au titre de l'exercice en cours ou de l'exercice antérieur.

- **Etat de Flux de trésorerie est celui du modèle de référence.**

La présentation de l'état des flux de trésorerie est la présentation de référence.

- **Etat des engagements Hors Bilans.**

La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les principes comptables utilisés pour l'élaboration des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont identiques à ceux appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

Désignations	Durée Année	Taux
Logiciel métier et Autres Logiciels	3 et 5	33% et 20%
Bâtiment	20	5%
Matériel de transport	5	20%
Installations générales	10	10%
Mobilier et matériel de bureau	10	10%
Matériel informatique	3	33%

Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat d'affacturage.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des financements consentis.

Politique de provisions

La société constitue annuellement une provision pour dépréciation du compte affacturage conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire N° 9124 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991, et telle que modifiée par les textes subséquents. De plus une dotation annuelle sera constatée intitulée provisions pour risques généraux.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les adhérents.

Les classes sont au nombre de 5 :

Actifs	Classe	Taux de Provision
Actifs courants	0	0%
Actifs nécessitant un suivi particulier	1	0%
Actifs incertains	2	20%
Actifs préoccupants	3	50%
Actifs compromis	4	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

Classe 0 Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

Classe 1 Actifs nécessitant un suivi particulier :

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2 Actifs incertains :

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe 1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information, des problèmes de gestion ou des litiges entre associés, des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cashflow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal entre 90 à 180 jours.

Classe 3 Actifs préoccupants :

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4 Actifs compromis :

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Méthodologie de classification

Pour l'affacturage domestique avec recours, la classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes tirés regroupés par adhérent, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour l'affacturage domestique sans recours et l'affacturage à l'export, la classification est faite par tiré. Un tiré est classé selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et la garantie reçue de l'assureur ou du correspondant.

L'analyse de la situation financière du client n'est pas systématiquement prise en compte lors de l'évaluation des engagements de la société.

Provision additionnelle

La provision additionnelle prévue par la circulaire 201321 est calculée au taux de :

- 40% pour les actifs dont le séjour en classe 4 se situe entre 3 et 5 années ;
- 70% pour les actifs dont le séjour en classe 4 se situe entre 6 et 7 années ;
- 100% pour les actifs dont le séjour en classe 4 est supérieur ou égal à 8 ans.

Le risque net, base de calcul de la provision additionnelle correspond à la valeur de l'actif après déduction :

Des agios réservés ;

Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements bancaires ;

Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;

Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire N° 9124.

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes tirés regroupés par adhérent.

Provision collective

Suivant la circulaire 202302 du 24/02/2023 qui a abrogé la circulaire 202202 du 4 Mars 2022 et la circulaire 9124 du 17/12/1991, les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes 0 et 1, font l'objet d'une analyse pour déterminer une éventuelle dépréciation. Cette analyse s'appuie sur les données historiques. Elle permet de déterminer pour chaque groupe de contreparties :

Un taux de migration moyen observé au cours des années antérieures. Ces taux de migration historiques du groupe des contreparties seront majorés par des taux prédéfinis par secteur.

Un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieures à l'année N à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties.

Ces taux ne doivent en aucun cas être inférieurs aux taux de provisionnement minimum. L'application des taux de provisionnement inférieurs aux taux minimaux doit être motivée et autorisée par la banque centrale de Tunisie. La BCT a agréé l'application du taux historique de provisionnement moyen au lieu du minimum exigé par la circulaire.

L'estimation de la provision collective est égale à l'encours additionnel de chaque groupe de contrepartie multiplié par le taux de migration ajusté multiplié par le taux de provisionnement moyen historique.

Taxe sur la valeur ajoutée

Du fait qu'elle réalise simultanément des opérations taxables et des opérations non taxables, la société a le statut d'assujetti partiel. Elle est soumise, d'après l'article 9 II du code de la TVA, pour le calcul de la taxe déductible, à des dispositions spécifiques qui ont pour but de limiter la déduction à une fraction de la taxe « d'amont ». La fraction de taxe non récupérée est constatée soit en charge soit en immobilisation selon la nature de l'opération. La fraction récupérable est portée au débit du compte « Etat, TVA ». La TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA ». En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

Impôt sur les sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du total des revenus d'affacturage brut toutes taxes comprises.

Autres impôts et taxes :

UNIFACTOR est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

La taxe sur les établissements industriels et commerciaux T.C.L., conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.

La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

2 – Notes Détaillées

2.1- Le Bilan

Note 1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique Logiciels métier et autres. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs. Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Elles totalisent, au 31 décembre 2022, une valeur nette comptable de **1.610 KD** contre **1.624 KD** au 31 décembre 2021. Le tableau des immobilisations incorporelles et corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Désignations	Taux Amort	Valeurs Brutes				Amortissements				U : D
		Début Exercice	Acquisitions	Cessions	Fin Exercice	Début Exercice	Dotations Exercice	Cessions	Fin Exercice	Valeur Comptable Nette
Immobilisations Incorporelles										
Logiciel Métier:		1 493 505	110 561	0	1 604 066	1 466 710	47 887	0	1 514 597	89 469
Logiciel PROFACTOR	33%	90 000	0	0	90 000	90 000	0		90 000	0
Logiciel AQUARIUS	20%	1 317 726	0	0	1 317 726	1 317 726			1 317 726	0
Autres Logiciels	33%	85 779	110 561	0	196 340	58 984	47 887		106 871	89 469
Logiciel Bureautiques :	33%	225 026	0	0	225 026	225 026	0		225 026	0
Immobilisations Incorporelles en cours										
Sous Total Immobilisations Incorporelles		1 718 531	110 561	0	1 829 092	1 691 736	47 887	0	1 739 623	89 469
Immobilisations Corporelles										
Bâtiment siège	5%	2 204 841	0	0	2 204 841	994 127	109 940	0	1 104 067	1 100 774
Matériel de transport	20%	678 277	188 749	149 000	718 026	466 963	75 890	149 000	393 854	324 172
Agencement & installations générales	10%	299 983	22 075	0	322 058	270 470	7 195		277 665	44 393
Mobilier & matériel de bureau	10%	169 759	2 577	0	172 336	145 803	4 234		150 037	22 299
Matériel informatique	33%	855 470	3 617	0	859 087	778 091	51 615		829 705	29 382
Sous total immobilisations corporelles		4 208 330	217 018	149 000	4 276 348	2 655 455	248 873	149 000	2 755 328	1 521 020
Total immobilisations corporelles		5 926 861	327 579	149 000	6 105 440	4 347 191	296 761	149 000	4 494 952	1 610 489

Note 2 Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à **17.347 KD** au 31/12/2022, contre un solde de **16.350 KD** au 31/12/2021.

U : D

Désignation	2022	2021
Cautionnements versés	560	560
Emprunt National 2021	500 000	500 000
Participation au Capital Risque : ATD SICAR	11 884 175	13 086 175
Participation au Capital Risque : SICAR INVEST	2 156 000	2 291 819
PARTICIPATION CAPITAL BBM	2 500 000	2 500 000
PARTICIPATION CAPITAL PROINJECT	3 000 000	
Provision Dépréciation Participation	2 693 533	2 029 000
Total	17 347 202	16 349 554

Le détail des Participations entrant dans le cadre des Fonds gérés confiés à l'ATD , à la Sicar Invest ou des prises de participation directes, se dressent comme suit :

U : D

Dossier de Participation	SICAR	Fonds Gérés	Montant de Participation	Provisions
NOUVELLE D'ABATTAGE AVICOLE "NOUVA POULE"	ATD SICAR	FG 2007	83 533	83 533
CANADO-TUNISIENNE DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES "CTIA"	ATD SICAR	FG 2007	220 000	220 000
ADVANS PHARMA	SICAR INVEST	FG 2013	230 000	
BRIQUETERIE MILADI ZOUHEIR "BMZ"	SICAR INVEST	FG 2013	690 000	690 000
LE RACCORDEMENT	SICAR INVEST	FG 2014	236 000	236 000
COMPLEXE TLILI DE PRODUCTION AVICOLE "C.T.P.A"	SICAR INVEST	FG 2014	1 000 000	
PROMOCHIMICA TUNISIA S. A	ATD SICAR	FG 2016	1 464 000	1 464 000
TUNISCO	ATD SICAR	FG 2017	1 000 250	
SOTUVER GLASS INDUSTRIE	ATD SICAR	FG 2018 – FG 2019	4 080 000	
METAL SERVICE CENTER "MSC"	ATD SICAR	FG 2020	2 195 200	
BRIQUETTERIE BIR MCHARGA « BBM ».	PART DIRECT	2021	2 500 000	
SOCIETE PROINJECT	PART DIRECT	2022	3 000 000	
TOTAL			16 698 983	2 693 533

Note 3 Autres Actifs Non Courants

Les autres actifs non courants s'élèvent à la clôture de l'exercice à **5 KD** contre **16 KD** au 31/12/2021, englobent exclusivement les frais d'émission des emprunts obligataires.

Ils s'analysent comme suit :

U : D

Emprunts Obligataires	Valeurs Brutes			Résorptions			VCN
	Début de Période	Addition	Fin de Période	Cumul Résorptions Fin 2021	Dotation 2022	Cumul Résorptions Fin 2022	2022
UF2018	83 701		83 701	67 686	10 686	78 372	5 329
Total	83 701	0	83 701	67 686	10 686	78 372	5 329

Note 4 Affacturages et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à **235 106** KD au 31/12/2022, contre un solde de **182.952** KD au 31/12/2021.

Désignations	U : D	
	2022	2021
Affacturages achats domestique	216 725 470	166 528 916
Affacturages achats export	1 212 069	1 212 069
Affacturages achats import	1 812 363	6 314 280
Affacturages effet à l'encaissement	12 673 808	5 995 824
Comptes Courants adhérents Débiteurs	2 682 173	2 900 699
Total	235 105 882	182 951 787

Affacturation domestique

- Affacturation Achats Sans recours. Il s'agit du solde des opérations réalisées avec garantie de l'insolvabilité de l'acheteur.
- Affacturation Achats avec recours. Le solde de ce compte représente le solde des opérations réalisées sans la garantie de l'insolvabilité de l'acheteur.
- Affacturation Effets à l'encaissement. Il s'agit du compte qui enregistre les effets reçus des tirés suite aux diverses opérations de recouvrement et qui sont remis aux banques pour encaissement.

Affacturation internationale

- Affacturation Export. Il s'agit de l'achat et du financement des créances d'un exportateur Tunisien sur un client étranger avec la garantie d'un correspondant.
- L'affacturation Import. C'est un service qui est destiné aux vendeurs étrangers qui réalisent un chiffre d'affaires sur la Tunisie. UNIFACTOR est sollicité par le factor étranger pour la garantie et le recouvrement de la créance.

Note 5 Provisions & Agios réservés

Le solde de cette rubrique s'élève à **18 267** KD au 31/12/2022, contre un solde de **16.121** KD au 31/12/2021.

Désignation	U : D	
	2022	2021
Agios réservés	1 150 895	463 047
Provisions Aux Comptes d'Affacturation	16 023 819	14 673 672
Provisions Collectives	1 091 970	983 970
Total	18 266 684	16 120 689

Analyse et classification des créances sur la clientèle

Les engagements de la société, sur la base de la classification arrêtée au 31/12/2022, se présentent comme suit :

U : MD

Désignations	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Total
Engagement Brut *	202 459	6 692	663	636	26 732	237 182
Garantie financière	31 841	1 042	142	124	5 955	39 105
FDG	27 927	1 042	142	124	5 600	34 836
Assurance	3 570	0	0	0	0	3 570
Autres Bons de Caisse & Traités Avalisées	344	0	0	0	355	699
Engagement Brut après imputation GF	170 618	5 650	521	512	20 777	198 078
Recouvrement Après Clôture & Règlement en plus	1	0	71	0	777	849
Réajustement FDG+RNA+REG PLUS + ASS > Encours	678	0	0	0	14	692
Engagement Net	171 295	5 649	450	512	20 014	197 920
Engagement Net	171 295	5 649	450	512	20 014	197 920
Produits Réservés Agios	0	0	5	16	1 131	1 151
Provisions sur encours	0	0	65	47	12 901	13 013
Complément de Provisions Cir 201321	0	0	0	0	3 011	3 011
Total de la Couverture	0	0	70	63	17 042	17 175
Risque encouru	171 295	5 649	380	449	2 972	180 745
Années	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Ratios des Actifs Classés {2 3 4}	11,87%	11,85%	13,69%	15,27%	12,17%	10,60%
Ratios de Couverture par Agios et Provisions	82,15%	85,22%	79,27%	77,39%	80,91%	81,90%

* Augmenté des engagements Hors Bilan

Le ratio des actifs accrochés s'établit au 31 Décembre 2022, à **10,6%** contre **12,17%** en 2021. Quant au ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit en 2021 à **81,9%** contre **80,91%** en 2021.

Note 6 Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à **3 518 KD** au 31/12/2022, contre un solde de **2.543 KD** au 31/12/2021.

U : D

Désignation	2022	2021
Personnel avances & acomptes	86 395	34 180
Etat impôts et taxes	1 383 389	1 130 350
Débiteurs divers	0	38 301
Produits à Recevoir Intérêts ATD SICAR	600 027	593 810
Produits à Recevoir FF Régularisation	0	38 517
Produits à Recevoir commissions import	0	34 347
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 367 214	613 321
Prêts au Personnel Echéances à moins 1 an	0	0
Produits à Recevoir Commissions Bancaires	12 770	12 770
Produits à Recevoir Intérêts SICAR INVEST	21 166	25 346
Produits à Recevoir Intérêts Emprunt National 2014	22 000	22 542
Produits à Recevoir Participation Bénéficiaire	14 373	
Produits à Recevoir Remboursement Sinistre	10 574	
Total	3 517 907	2 543 485

Note 7 Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique s'élève à **10 KD** au 31/12/2022, contre un solde de **962 KD** au 31/12/2021.

	U : D	
Désignation	2022	2021
BNA agence du siège CPD	6 567	6 567
Amen BANK Agence CUN	77	77
ATB SAADI UNIFACTOR fonds social	208	146
Caisses	3 247	2 977
BH Agence CUN	0	952 510
Total	10 099	962 277

Note 8 Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève à **42 595 KD** au 31/12/2022, contre un solde de **40.106 KD** au 31/12/2021.

Les capitaux propres se détaillent au 31 Décembre comme suit :

	U : D	
Désignations	2022	2021
Capital social	15 000 000	15 000 000
Réserves Légales	1 500 000	1 500 000
Réserves Fonds Social	464	707
Réserves Pour Réinvestissements exonérés	21 093 819	18 093 819
Résultats Reportés	201 150	1 233 122
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	37 795 433	35 827 649
Résultat de l'exercice	4 799 633	4 278 027
Total des capitaux propres avant affectation	42 595 066	40 105 675
Nombre d'actions	3 000 000	3 000 000
Valeur nominale de l'Action	5	5
Valeur actuelle de l'action	14,198	13,369

Les capitaux propres se détaillent au 31 décembre 2022 comme suit :

U : D

Désignations	Capital social	Réserve légale	Réserve Fond Social	Réserves Réinvest Exonéré	Résultats Reportés	Dividendes	Résultat de la période	Total capitaux propres
Solde Avant Affectation au 31/12/2021	15 000 000	1 500 000	707	18 093 819	1 233 122	0	4 278 027	40 105 676
Résultats Reportés 2020					-1 233 122		1 233 122	0
Réserves Légales							0	0
Réserves Disponibles (R. Réinvestissement Exonérés)							0	0
Réserves pour Réinvestissements Exonérés 2021				3 000 000			-3 000 000	0
Réserves pour Fonds Social			60 000				-60 000	0
Dividendes						2 250 000	-2 250 000	0
Résultats Reportés 2021					201 150		-201 150	0
Solde Après Affectation au 31/12/2021	15 000 000	1 500 000	60 707	21 093 819	201 150	2 250 000	0	40 105 676
Utilisations Réserves pour Fonds Social			-60 243					-60 243
Distributions de Dividendes 2021						-2 250 000		-2 250 000
Résultats 2022							4 799 633	4 770 803
Solde Avant Affectation au 31/12/2022	15 000 000	1 500 000	464	21 093 819	201 150	0	4 799 633	42 566 236

- Le niveau des Capitaux Propres Avant affectation a augmenté de +3 % passant de 40.106 KD MD fin 2021 à 42.566 KD fin 2022.
- A noter que le niveau de capitaux propres est passé de 7.729 KD fin 2009 à 42.566 KD au 31 Décembre 2022,

U : KD

Désignations	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
														Avant affectation
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	6 363	12 725	14 607	16 853	17 341	18 935	20 754	22 430	24 218	26 871	29 827	34 727	35 878	37795
Résultats de l'exercice	1 365	1 908	2 269	2 166	2 377	2 911	3 223	2 738	4 058	4 513	4 951	4 151	4 278	4 771
Capitaux propres après affectation	7 729	14 633	16 876	19 019	19 718	21 846	23 977	25 168	28 277	31 384	34 778	38 878	40 106	42 566
Évolution	21%	89%	15%	13%	4%	11%	10%	5%	12%	11%	11%	12%	3%	6%

Note 9 Passif non courant :

Le solde de cette rubrique s'élève à **35 697** KD au 31/12/2022, contre **33.957** KD au 31/12/2021 :

U : D

Désignation	2022	2021
Emprunt Obligataire		1 290 000
Fonds de Garantie	35 696 602	32 497 284
Provisions Pour Risques et Charges		170 000
Total	35 696 602	33 957 284

- **Emprunts Obligataires :**

U : KD

Emprunt	Montant	Remboursement		Encours		Echéance à -1 an		Echéance a +1 an	
		2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
UF 2005	20 000	20 000	20 000	0	0	0	0	0	0
UF 2006	10 000	10 000	10 000	0	0	0	0	0	0
UF 2008	10 000	10 000	10 000	0	0	0	0	0	0
UF 2010	10 000	10 000	10 000	0	0	0	0	0	0
UF 2013	20 000	20 000	20 000	0	0	0	0	0	0
UF 2015	17 830	17 830	17 830	0	0	0	0	0	0
UF 2018	6 450	5 160	3 870	1 290	2 580	1 290	1 290	0	1 290
Total	94 280	92 990	91 700	1 290	2 580	1 290	1 290	0	1 290

Depuis l'année 2005, UNIFACTOR a émis 7 Emprunts obligataires :

6 Emprunts sont totalement remboursés

1 Emprunt est en cours et remboursé partiellement

Les encours des emprunts obligataires par maturité

U : KD

Emprunt	Echéance	Encours	D <1M	1M <D<3M	3M<D <6M	6M<D<1A	1A<D<2A	D > 2A	TOTAL
UF 2018	30 nov.	1 290				1 290			1 290
Total		1 290	0	0	0	1 290	0	0	1 290

M: mois; A: année

- **Fonds de Garantie :**

Le solde du compte Fonds de garantie s'élève à **35 697** KD au 31/12/2022, contre **32.497** KD au 31/12/2021 :

U : D

Désignations	2022	2021
Fonds de Garantie	35 696 602	32 497 284
Total	35 696 602	32 497 284

Le compte Fonds de garantie enregistre les prélèvements effectués sur les opérations d'affacturage pour constituer un dépôt de garantie. Ce compte est alimenté par un pourcentage du montant de chaque facture décaissée qui vient diminuer le montant du décaissement réel.

Note 10 Adhérents et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à **30.820** KD au 31/12/2022, contre un solde de **27.342** KD au 31/12/2021.

Désignation	U : D	
	2022	2021
Comptes courants adhérents	29 044 519	21 065 422
Compte courant correspondant	1 775 156	6 277 073
Total	30 819 675	27 342 495

Le solde de ce compte représente le total des factures achetées et non décaissées, le solde des comptes de nos correspondants pour l'affacturage import et le solde des comptes adhérents qui sont financés par des billets à ordre non encore liquidés.

Note 11 Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à **9.677 KD** au 31/12/2022, contre un solde de **9.136 KD** au 31/12/2021.

Désignations	U : D	
	2022	2021
Affacturages règlements en plus	227 042	227 042
Provisions pour congés à payer	275 115	259 358
Etat impôt & taxes	2 341 001	1 798 364
Compte Courant actionnaires	18,8	19
C.N.S.S	728 722	169 950
Créditeurs divers	488 715	189 962
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	3 474 468	2 448 490
Produits Constatés d'Avance : Adhérent Débiteurs	0	1 378 339
Charges à payer	1 108 486	1 720 171
Provisions pour Indemnité de Départ DG	100 000	100 000
Provisions pour salaire à payer	822 196	705 776
Provisions pour dépréciation comptes débiteurs	93 240	93 240
Provisions pour dépréciation écart engagement	7 022	7 022
Provisions pour instances bancaires	35 921	35 921
Rémunérations dues aux Personnel	0,001	0
Provisions pour Remboursement CNAM	3 899	2 648
Total	9 705 846	9 136 302

Note 12 Concours bancaires et autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève à **120.542 KD** au 31/12/2022, contre un solde de **77.785 KD** au 31/12/2021.

Désignation	U : D	
	2022	2021
Intérêts Courus Non Echus	10 455	20 912
Emprunts à 1an	1 290 000	21 190 274
Mobilisation des Créances	19 810 149	3 093 467
Certificats de dépôts emprunteurs	64 500 000	40 000 000
Banques	34 931 258	13 480 341
Total	120 541 862	77 784 994

L'analyse des emprunts et des concours bancaires par maturité au terme de l'année 2022 se présente comme suit :

U : KD

Désignations	≤ 3 mois	> 3 mois	> 1 an	> 5 ans	Total en principal 1	Dettes rattachées 2	Total Général 1+2
		≤ 1 an	≤ 5 ans				
Dettes Représentées par un titre	60 500	5 290	0	0	65 790	10	65 800
Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à la clôture	60 500	4 000	0	0	64 500	0	64 500
Certificats de dépôts	60 500	4 000			64 500		64 500
Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à la clôture	0	1 290	0	0	1 290	10	1 300
Emprunts Obligataires	0	1 290	0		1 290	10	1 300
Autres fonds empruntés	0	54 742	0	0	54 742	0	54 742
Crédit Direct		22 000			22 000		22 000
Ligne de crédit non mobilisable		12 932			12 932		12 932
Autres concours		19 810			19 810		19 810
Total	60 500	60 032	0	0	120 532	10	120 542

2.2 - Etat de Résultats

Note 13 Commissions d'affacturage

Le solde de cette rubrique s'élève à **7.000** KD au 31/12/2022, contre un **5.397** KD au 31/12/2021

Désignation	Données Retraitées		Données Publiées
	2022	2021	2021
Commissions d'affacturages	6 751 871	5 219 498	5 219 498
Commissions p. échéance impayée	94 822	84 345	84 345
Commissions sur signature. Billet à ordre	153 582	117 029	117 029
Commissions sur report échéance	66 150	62 400	62 400
Frais d'Assurances Sans Recours + Import	60 344	79 227	
Commissions d'Assurance	5 784	7 015	
Total	7 000 298	5 397 031	5 483 273

Note 14 Produits financiers de mobilisation

Le solde de cette rubrique s'élève à **17.756** KD au 31/12/2022, contre un solde **14.013** KD au 31/12/2021

Désignation	2022	2021
Produits Financiers de Mobilisation	19 469 466	14 225 918
Produits sur Comptes débiteurs	0	149 243
+ PPCA n1	2 448 490	2 330 127
+ Agios n1	463 047	479 394
PPCA n	3 474 468	2 448 490
Agios n	1 150 895	463 047
+ Produits à Recevoir (FF Régularisation)	0	38 517
Total	17 755 640	14 013 177

Note 15 Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique s'élève à **8.949 KD** au 31/12/2022, contre un solde de **6.949 KD** au 31/12/2021.

Désignation	2022	U : D	
		Données Retraitées	Données Publiées
		2021	2021
Intérêt Certificats de dépôts	4 665 624	2 449 144	2 449 144
Intérêt mob c c p Amen Bank	442 145	452 817	452 817
Intérêt Crédit CMT BH	1 316 908	1 254 892	1 254 892
Commission de souscription	169 272	121 460	121 460
Emprunts Obligataires. Intérêts	228 270	381 215	381 215
Emprunts Obligataires autres commissions	13 670	7 096	7 096
Autres commissions	310 256	292 575	292 575
Autres commissions de Placement			233 674
Intérêts débiteur comptes courants	1 242 297	1 567 911	1 567 911
Intérêt Crédit CMT BNA	568 818	427 910	427 910
Dotation aux résorptions des charges à répartir	10 686	18 174	18 174
Produits Antérieur CC BH	0	20 358	20 358
Commission de Tenue de Registre des Val Mobilières	2 037	2 043	2 043
Produits Antérieurs Compte Courant BNA	10 256	417	417
Produits Antérieurs Compte Courant ATB	12 178	5 993	5 993
Charges Financières Ex Antérieurs ATB	0	381	381
Intérêts des Comptes C BNA CPD	1 490	0	0
Total	8 949 040	6 948 852	7 182 526

Note 16 Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à **123 KD** au 31/12/2022, contre un solde de **23 KD** au 31/12/2021.

Désignation	2022	U : D
		2021
Profits non requérants	39 920	22 748
Produits Nets Sur Cessions Immobilisations	83 000	0
Total	122 920	22 748

Note 17 Frais du personnel

Le solde de cette rubrique s'élève à **5.387 KD** au 31/12/2022, contre un solde de **4.398 KD** au 31/12/2021.

Désignation	2022	U : D
		2021
Salaires Mensuels	3 344 035	2 934 508
Primes à Payer	516 565	437 653
Provisions pour Congés payés	15 757	47 173
Assurance Départ à la Retraite	83 479	204 684
CNSS	684 299	590 801
Assurance Groupe	80 982	75 225
Indemnités de Stage	2 475	3 375
Habillement du personnel & Médecin du travail	996	945
TFP	78 164	68 174
FOPROLOS	39 082	34 087
Autres Charges du Personnel	251	1 000
Charges du Personnel liées à la CNSS	540 452	0
Total	5 386 535	4 397 623

Note 18 Frais Généraux

Le solde de cette rubrique s'élève à **2.097 KD** au 31/12/2022, contre un solde **1.877 KD** au 31/12/2021.

U : D

Désignation	2022	Données	Données
		Retraitées	Publiées
		2021	2021
Achat de matières et fournitures	150 493	145 014	145 014
Loyer	40 726	38 871	38 871
Frais de Nettoyage et de syndic	38 441	39 388	39 388
Entretiens et réparations	41 563	51 825	51 825
Assurance	35 098	29 748	29 748
Travaux de Conceptions Documents UNIFACTOR	1 886	2 210	2 210
Formation et séminaires	26 440	19 797	19 797
Services informatiques	279 664	220 687	220 687
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	382 337	345 606	345 606
Publicités, publications, relations publiques	10 330	194 724	194 724
Frais de Déplacements Bons de Restaurants	153 999	129 029	129 029
Frais postaux et de télécommunications	60 504	47 086	47 086
Services bancaires et assimilés	22 309	36 917	36 917
Frais d'Adhésion FCI	24 710	24 929	24 929
Frais d'Adhésion APTBEF	11 421	9 916	9 916
Frais d'assurance sans recours + import			79 227
Jetons de présence	307 500	195 000	195 000
Rémunération des Comités	232 500	180 000	180 000
Pertes non Requérantes	2 521	77	77
T.C.L	52 938	40 121	40 121
Droits d'enregistrement et de timbres	2 166	606	606
Autres impôts et taxes	60 682	26 699	26 699
Autres droits liés Exercice Antérieur	45	0	0
Pertes non récurrentes Exercices Antérieurs	82	0	0
Contribution conjoncturelle	119 345	98 471	98 471
Règlement dossier fiscal	39 504	0	0
Total	2 097 206	1 876 718	1 962 959

Note 19 Amortissements et provisions

Le solde de cette rubrique s'élève **1.015 KD** au 31/12/2022, contre un solde de **1.503 KD** au 31/12/2021.

U : D

Désignation	2022	2021
Dotation aux amortissements immobilisations incorporels	47 887	77 489
Dotation aux amortissements immobilisations corporels	248 873	278 039
Dotation Provision Dépréciation Participation	664 533	1 077 000
Dotations aux provisions pour Risques et Charges	0	70 000
Dotation aux provisions Comptes Débiteurs	54 109	0
Total	1 015 403	1 502 528

Note 20 Impôts sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique s'élève à **1.598 KD** au 31/12/2022, contre un solde de **1.392 KD** au 31/12/2021

U : D

Désignation	2022	2021
Impôt sur les bénéfices	1 465 993	1 392 356
Provisions Pour Contribution Sociale de Solidarité	161 098	0
Total	1 627 091	1 392 356

2.3 - Etat de Flux de Trésorerie

Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Note 21 Encaissements provenant des crédits à court terme

Le solde de cette rubrique s'élève à **410.682 KD** au 31/12/2022 contre un solde de **240.924 KD** au 31/12/2021.

U : D

Désignation	2022	2021
AMEN BANK	27 181 985	21 923 541
ATD	86 500 000	74 500 000
BH CCT	30 000 000	45 000 000
BH INVEST	4 000 000	0
BH OBLIGATAIRE	10 000 000	3 000 000
BH SICAV		12 000 000
BNA CCT	7 000 000	0
BOUGUILA HACHEMI	500 000	0
Capitaux Obligataire Sicav	12 000 000	7 000 000
CARTE	21 500 000	19 000 000
CIL SICAR	105 500 000	22 000 000
DOUAGI MED NJA	2 500 000	0
FAYCEL EL ANOUAR	21 500 000	0
GO Sicav	8 500 000	9 000 000
HELA BRIGUI HAMIDA	1 000 000	0
MAYODOR	2 000 000	1 000 000
PHENICIA	23 000 000	18 000 000
SAMI BEN YOUSSEF	6 000 000	1 500 000
SERENITY CAP FINANCE HOLDING	11 000 000	0
TANIT	31 000 000	7 000 000
Total	410 681 985	240 923 541

Note 22 Remboursement des crédits à court terme

Le solde de cette rubrique s'élève à **375.803 KD** au 31/12/2022, contre un solde de **198.082 KD** au 31/12/2021.

	U : D	
Désignation	2022	2021
AMEN BANK	2 802 999	1 581 724
ATD	89 000 000	62 000 000
BH CCT	45 000 000	45 000 000
BH INVEST	2 000 000	0
BH OBLIGATAIRE	9 000 000	3 000 000
BH SICAV	1 000 000	8 000 000
BNA CCT	12 000 000	0
CAPITAL OBLIGATAIRE	12 000 000	5 000 000
CAPSA	0	500 000
CARTE	21 000 000	13 000 000
CIL	96 000 000	21 000 000
DOUAGI MED NJA	1 000 000	0
FAYCEL EL ANOUAR	12 000 000	0
GO Sicav	8 500 000	17 000 000
MAYODOR	2 000 000	0
PHENICIA	23 000 000	18 000 000
SAMI BEN YOUSSEF	6 000 000	0
SERENITY CAP FINANCE HOLDING	10 500 000	0
TANIT	23 000 000	4 000 000
Total	375 802 999	198 081 724

Note 23 Sommes versées aux Fournisseurs et aux Personnels

Le solde de cette rubrique s'élève à **11.275 KD** au 31/12/2022, contre un solde de **8.544 KD** au 31/12/2021.

	U : D	
Désignation	2022	2021
Personnel	2 551 618	2 194 307
Etat Impôt & Taxes	4 933 982	1 990 123
Fournisseurs et autres Tiers	3 789 615	4 359 537
Total	11 275 214	8 543 967

Note 24 Intérêts payés

Le solde de cette rubrique s'élève à **8.137 KD** au 31/12/2022, contre un solde de **6.433 KD** au 31/12/2021.

	U : D	
Désignation	2022	2021
Intérêts Certificats de dépôts	4 406 077	2 269 104
Autres Commissions & Intérêts	3 520 370	3 516 733
Intérêts & commissions sur Emprunts Obligataires	210 851	647 146
Total	8 137 298	6 432 982

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Note 25 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique s'élève à **226** KD au 31/12/2022, contre un solde de **96** KD au 31/12/2021.

		U : D
Désignation	2022	2021
Matériel de Transport	195 424	
Logiciel bureautique		25 788
Agencement & installations générales	27 317	
Mobilier & matériel de bureau	3 637	70 518
Total	226 378	96 306

Note 26 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 3.000 KD au 31/12/2022, contre le même solde au 31/12/2021.

		U : D
Désignation	2022	2021
Participation PROINJECT	3 000 000	
Participation BBM		2 500 000
Emprunt National 2021		500 000
Total	3 000 000	3 000 000

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Note 27 Cession d'Immobilisations Financières

Le solde de cette rubrique s'élève à **1.357** KD au 31/12/2022, contre **887** KD au 31/12/2021

		U : D
Désignation	2022	2021
FG 2013+2014 SICAR INVEST	154 825	504 084
FG 2015 ATD	836 000	382 500
FG 2016 ATD	366 000	
Total	1 356 825	886 584

Note 28 Remboursement d'emprunts

Le solde de cette rubrique s'élève à **1.290** KD au 31/12/2022 contre 4.856 KD au 31/12/2021.

		U : D
Désignation	2022	2021
Emprunt obligataire UF 2018	1.290.000	1.290.000
Emprunt obligataire UF 2015		3 566 000
Total	1 290 000	4 856 000

Note 29 Liquidités Fin de période

Le tableau suivant portant sur le rapprochement des montants de liquidités et équivalents de liquidités figurant dans le tableau des flux de trésorerie, d'une part, et au bilan, d'autre part et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 67 de la NC 01 norme générale :

U : D

Actif	Bilan	Etat Flux
Liquidités et équivalent de liquidités	10 098	10 098
Emprunt National Échéance moins d'un An		
BH Agence CUN		
BNA agence du siège CDP	6 567	6 567
Amen BANK Agence CUN	77	77
ATB Saadi Unifactor Fonds Social	208	208
Caisses	3 247	3 247
Passif		
Concours bancaires et autres passifs	120 541 862	34 931 258
Intérêts Courus Non Echus	10 455	
Emprunts a1an	1 290 000	
Mobilisation des Créances	19 810 149	
Certificat de dépôt	64 500 000	
Banques	34 931 258	34 931 258
Trésorerie Fin de Période		34 921 160

Note 30- Informations sur les parties liées :

30.1 Les parties liées à la société Union de Factoring (UNIFACTOR) sont des actionnaires et des Administrateurs ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires. Par conséquent les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

Parties liées	Groupe	Activité	Nature de relation
BNA	BNA	Bancaire	Actionnaire
ATB	ATB	Bancaire	Actionnaire
ATL	ATB	Leasing	Actionnaire
AMEN BANK	AMEN BANK	Bancaire	Actionnaire
CARTE	CARTE	Assurance	Actionnaire
CARTE VIE	CARTE	Assurance	Actionnaire
SEPCM	DOGHRI	Industrielle	Actionnaire
POULINA	PGH	Divers	Actionnaire
BNA capitaux	BNA	Intermédiation boursière	Société du groupe BNA
SICAR INVEST	BNA	SICAR	Société du groupe BNA
Arab Tunisian Développement ATD	ATB	SICAR	Société du groupe ATB

30.2- Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2022

Les transactions avec les parties liées, réalisées courant 2022, se présentent comme suit :

30.2.1- Transactions réalisées avec le Groupe BNA

❖ Banque Nationale Agricole BNA

UNIFACTOR est titulaire de deux comptes courants en Dinar et en Euro ouverts sur les livres de la BNA succursale de Tunis, Le Solde de chaque compte est comme suit:

Devise	Solde (en D)	Sens du compte
Dinars	9 150 509	Solde Créiteur
Euro	6.567	Solde Débiteur

❖ BNA Capitaux

-Tenue des Registres de valeurs mobilières :

La société Union de Factoring confie à la société BNA CAPITAUX la tenue de ses registres de titres de capital et de titres de créances.

En contrepartie des services rendus, la société Union de Factoring règle à la société BNA CAPITAUX une rémunération annuelle forfaitaire :

- de mille dinars (1000 D HTVA) pour la tenue du registre des obligations,
- de huit cents dinars (800 D HTVA) pour la tenue du registre des actions

La présente convention est valable pour une durée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2016 renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation un mois avant la fin de la période initiale ou renouvelée par l'une ou l'autre des parties.

Les charges comptabilisées au titre de l'exercice 2022, s'élèvent à 1800 D.

❖ SICAR INVEST

Le montant des Fonds à Capital Risque mis à la disposition de SICAR INVEST, antérieurement à 2022, et gérés pour le compte de l'Union de Factoring, s'élève, au 31 décembre 2022, à 2.156 KD répartis par fonds conformément au tableau ci- dessous :

Fonds Gérés	Montant en KD	Encours en KD	Conditions de rémunération
FG 2014	1.330	1.236	-Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés ; -Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an ; -Une commission de 5% sur les produits reçus.
FG 2013	1.420	920	-Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés ; -Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an ; -Une commission de 5% sur les produits reçus.
Total	2 292	2.156	

Le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 628 D HTVA. En outre, les prélèvements sur les revenus et les produits dégagés par lesdits fonds s'élèvent à 19.006 D HTVA.

30.2.2 Transactions réalisées avec le Groupe ATB

❖ Arab Tunisian Bank ATB

Unifactor est titulaire de deux comptes courants en Dinar ouverts sur les livres de l'ATB agence SAADI, Le Solde de chaque compte est comme suit :

Devise	Solde (en D)	Sens du compte
Dinars	6 061 641	Solde Crédeur
Dinars	208	Solde Débiteur

❖ Arab Tunisian développement ATD

- Certificats de dépôt

Au cours de l'année 2022, l'ATD a souscrit plusieurs certificats de dépôt émis par UNIFACTOR d'un montant de 86.500 KD. Les intérêts inscrits dans les comptes de charges s'élèvent à 1 138 KD.

- Les fonds gérés

Le montant des Fonds à Capital Risque mis à la disposition de l'ATD Sicar, antérieurement à 2022, et gérés pour le compte de l'Union de Factoring, s'élève, au 31 décembre 2022, à 9.043 KD répartis par fonds conformément au tableau ci-dessous :

Fonds Gérés	Montant en KD	Encours En KD	Conditions de rémunération
FG 2020	2.743	2.195	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2019	2.647	2.120	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2018	2.450	1.960	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2017	1.925	1.000	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2016	1.830	1.464	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2015	1.570	0	- Une commission annuelle de gestion de 1,75% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2007	1.300	304	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fonds confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
Total	14.465	9.043	

Le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 203 KD. En outre, les prélèvements sur les revenus et les produits dégagés par lesdits fonds s'élèvent à 598 KD.

30.2.3 Transactions réalisées avec le Groupe Amen Bank

Unifactor est titulaire de deux comptes courants en Dinar ouverts sur les livres de l'Amen Bank Siege et Centre Urbain Nord, Le Solde de chaque compte est comme suit :

Devise	Solde (en D)	Sens du compte
Dinars	6 109 606	Solde Créiteur
Dinars	39 294	Solde Créiteur

30.2.4 Transactions réalisées avec la CARTE

Au cours de l'année 2022, la CARTE a souscrit plusieurs certificats de dépôt émis par UNIFACTOR d'un montant de 21.500 KD. Les intérêts inscrits dans les comptes de charges s'élèvent à 569 KD.

UNIFACTOR a conclu lors des exercices précédents avec la CARTE des contrats d'assurances qui couvrent : Assurances Automobile, Assurances groupe maladie, Assurances Responsabilité civil, Assurances indemnité de départ à la retraite, Assurances Risques Divers, Assurances crédit domestique et Assurances crédit à l'Import. La prime payée au titre de l'année 2022, toutes branches confondues s'élève à **165 KD**.

30.2.5 Transactions réalisées avec la SOCIETE D'ENGRAIS ET DE PRODUITS CHIMIQUES DE MEGRINE « SEPCM »,

UNIFACTOR a signé en date du 8 Juillet 2019 avec la SOCIETE D'ENGRAIS ET DE PRODUITS CHIMIQUES DE MEGRINE « SEPCM », devenu actionnaire au mois de Février 2021 avec une participation de 2,27% du capital d'UNIFACTOR et dont la Carte est Administrateur, un contrat d'affacturage avec recours avec les conditions suivantes :

Plafonds (Initialement 500 MD)	1.640 KD
Fonds de Réserves (10%)	200 KD
Commission d'Affacturage	0,8%
Commission de signature de BAO	0,55%
Commission de Financement	TMM+4

L'encours actuel est de 1.585 KD avec un fonds de réserves de 200 KD. Le volume des factures achetées s'élève à 3.159 KD et les différentes commissions perçues s'élèvent à 62 KD.

Note 31-Note sur les évènements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 10 Mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date. Ils ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

A noter que la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2023-02, parue le 24 Février 2023, a instauré une modification dans le calcul des provisions collectives par la méthode de référence de la BCT. Toutefois, la société Union de Factoring a maintenu sa méthode interne de calcul des provisions collectives après autorisation de la BCT.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les actionnaires de la société Union de Factoring

I- Rapport d'audit sur les états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société Union de Factoring, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan net de **239 330 KDT** et un bénéfice net de **4 770 KDT**.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 11 mars 2021.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne de nature à impacter notre opinion. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 11 Avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

**ECC MAZARS
BORHEN CHEBBI**

**Cabinet CPA Tunisie
Imen MANSOURI**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les actionnaires de la société Union de Factoring

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Aucune nouvelle convention n'a été portée à notre connaissance pour 2022.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, dont voici les principaux volumes réalisés :

- ❖ UNIFACTOR a conclu lors des exercices précédents avec la CARTE des contrats d'assurances qui couvrent : Assurances Automobile, Assurances groupe maladie, Assurances Responsabilité civil, Assurances indemnité de départ à la retraite, Assurances Risques Divers, Assurances crédit domestique et Assurances crédit à l'Import. La prime payée au titre de l'année 2022, toutes branches confondues s'élève à **165 MD**.
- ❖ UNIFACTOR a conclu des conventions avec la ATD Sicar, dont l'ATB est administrateur, et relative à la gestion d'un fond à capital risque détaillées comme suit :

Fonds Gérés	Montant en MD	Conditions de rémunération
FG 2020	2 743	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2019	2 647	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2018	2 450	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2017	1 925	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2016	1 830	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2015	1 570	- Une commission annuelle de gestion de 1,75% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
FG 2007	304	- Une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le nominal du fond confié. - Une commission de performance de 10% sur les produits reçus.
Total	13 469	

Les différents fonds ont généré des revenus et des charges s'élevant respectivement à 598 MD et 203 MD.

- ❖ UNIFACTOR a conclu deux conventions en date du 15 Mars 2013 et le 2 juin 2014 avec la SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relative à la gestion d'un fond à capital risque. En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque respectivement de 1 420.000 DT et 1.330.000 DT, la société SICAR INVEST perçoit :

Fonds Gérés	Montant en MD	Conditions de rémunération
FG 2014	1.330	- Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés. - Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an. - Une commission de 5% sur les produits reçus.
FG 2013	1.420	- Une commission annuelle de gestion de 0.5% (hors TVA) assise sur l'encours des fonds confiés. - Une commission de recouvrement de 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois, de 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an et de 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an. - Une commission de 5% sur les produits reçus.
Total	2.750	

Les deux fonds ont généré des revenus et des charges s'élevant respectivement à 15 MD et 28 MD.

- ❖ UNIFACTOR a confié à la Société BNA Capitaux la tenue de ses registres de titres de capital et de titres des créances.
En contrepartie du service rendu, UNIFACTOR règle à la BNA Capitaux une rémunération annuelle forfaitaire de :
 - Mille Dinars (1.000 D) pour la tenue du registre des obligations.
 - Huit Cent Dinars (800 D) pour la tenue du registre des actions.

Cette convention est valable pour une durée d'une année à compter du 1 Janvier 2016 et renouvelable par tacite reconduction.

Les charges comptabilisées au titre de l'année 2022, s'élèvent à 1.800 D.

- ❖ UNIFACTOR a signé en date du 8 Juillet 2019 avec la SOCIETE D'ENGRAIS ET DE PRODUITS CHIMIQUES DE MEGRINE « SEPCM », devenu actionnaire au mois de Février 2021 avec une participation de 2,27% du capital d'UNIFACTOR et dont la Carte est Administrateur, un contrat d'affacturation avec recours avec les conditions suivantes :

Plafonds (Initialement 500 MD)	1 640 MD
Fonds de Réserves (10%)	200 MD
Commission d'Affacturation	0,8%
Commission de signature de BAO	0,55%
Commission de Financement	TMM+4%

L'encours actuel au 31-12-2022 est de 1 585 MD avec un fonds de réserves de 200 MD. Le volume des factures achetées s'élève à 3 159 MD et les différentes commissions perçues s'élèvent à 62 MD.

I. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- ❖ La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 19 Novembre 2009 et révisée par décision du conseil d'administration du 16 Juillet 2012, du 05 Mars 2014 et du 6 Mars 2015. Cette rémunération se compose d'un salaire annuel net de 125.383 Dinars, d'une gratification de fin d'année, d'un quota de 500 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques à hauteur de 600 dinars par an et d'une indemnité de départ net de 100 000 Dinars en cas de non-faute grave.
- ❖ Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'AGO en date du 22 Avril 2022, pour une enveloppe nette de retenue à la source d'un montant de 195.000 Dinars net.
- ❖ La rémunération des membres du Comité permanent d'Audit, les membres du Comité Exécutif de Crédit et les membres du Comité des Risques a été fixée par l'AGO réunie en date du 22 Avril 2022, sur proposition du conseil et a été fixée pour une enveloppe nette de retenue à la source de 180.000 Dinars.
- ❖ Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, se détaillent comme suit :

Désignation	DG		Administrateurs	
	Charges de l'exercice y compris le passif	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice y compris le passif	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme	555 200	317 103	468 750	468 750
Indemnités de fin de contrat de travail	-	100 000		-
Total	555 200	417 103	468 750	468 750

Tunis, le 11 Avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS
BORHEN CHEBBI

Cabinet CPA Tunisie
Imen MANSOURI

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV OPPORTUNITY

SICAV OPPORTUNITY publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 mai 2023**, Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ABC Audit & Conseil représenté par M. Walid AMOR.

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2022	31/12/2021
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	424 954,631	430 968,551
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		315 876,428	328 311,511
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		84 333,683	83 336,787
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		24 744,520	19 320,254
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	142 145,366	160 454,392
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		51 947,804	106 656,473
AC2-B	DISPONIBILITES		90 197,562	53 797,919
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	16,429	8 776,744
TOTAL ACTIF			567 116,426	600 199,687
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 125,470	1 104,706
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	9 206,914	13 267,067
TOTAL PASSIF			PA 10 332,384	14 371,773
ACTIF NET			556 784,042	585 827,915
CP1	CAPITAL	CP1	561 635,078	586 634,869
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	-4 851,036	-806,954
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-5 734,593	-751,093
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		883,557	-55,860
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000
CP2-D	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000
ACTIF NET			556 784,042	585 827,915
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			567 116,426	600 199,688

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	31/12/2022	31/12/2021
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	19 542,259	17 149,547
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		15 218,260	14 328,984
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		4 323,999	2 820,563
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	2 261,845	8 906,805
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		2 261,845	7 225,600
PR2-B	REVENUS DES DEPOTS A TERME		0,000	1 681,205
REVENUS DES PLACEMENTS			21 804,104	26 056,352
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-12 207,085	-12 084,358
REVENU NET DES PLACEMENTS			9 597,019	13 971,994
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-15 331,612	-14 723,088
RESULTAT D'EXPLOITATION			-5 734,593	-751,094
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		883,557	-55,860
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			-4 851,036	-806,954
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-883,557	55,860
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-1 312,526	25 296,817
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		-843,442	-4 218,344
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-159,537	-139,601
RESULTAT NET DE LA PERIODE			-8 050,098	20 187,778

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2022**

		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2022	31/12/2021
AN1	DESIGNATION VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	-8 050,098	20 187,778
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 734,593	-751,094
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-1 312,526	25 296,817
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	-843,442	-4 218,344
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-159,537	-139,601
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-20 993,775	18 425,043
	SOUSCRIPTIONS	2 622 482,407	1 441 939,291
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	2 456 200,000	1 344 100,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	213 932,281	114 671,424
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	-36 558,948	-17 985,142
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (S)	-11 090,926	1 153,009
	RACHATS	-2 643 476,182	-1 423 514,248
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-2 474 600,000	-1 325 900,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-217 683,485	-114 146,991
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (R)	36 832,820	17 741,612
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (R)	11 974,483	-1 208,869
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-29 043,873	38 612,821
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	585 827,915	547 215,094
AN4-B	FIN DE PERIODE	556 784,042	585 827,915
AN5	NOMBRE D' ACTIONS		
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	5 367	5 185
AN5-B	FIN DE PERIODE	5 183	5 367
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE PERIODE	109,154	105,538
B-	FIN DE PERIODE	107,425	109,154
AN6	TAUX DE RENDEMENT	-1,58%	3,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS AU 31/12/2022

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV OPPORTUNITY » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 12 Mars 2001 et a été créée le 29 juin 2001.

La SICAV OPPORTUNITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV OPPORTUNITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêt.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018. Elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Code ISIN	DESIGNATION DES TITRES	NBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31/12/2022	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés			320 243,389	315 876,428	56,73%
TN0007140015	ASSAD	1 304	4 161,064	1 395,280	0,25%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	600	16 918,589	22 183,800	3,98%
TN0002200053	BT	50	283,002	258,650	0,05%
TNYHLWKDE9D7	BT DA 2022 -1/5	755	853,819	747,450	0,13%
TN0007670011	DELICE HOLDING	1 400	21 022,888	17 997,000	3,23%
TN0007570013	EURO-CYCLES	544	9 344,571	13 827,936	2,48%
TN0001000108	MONOPRIX	700	6 775,880	4 268,600	0,77%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	3 825	34 909,638	26 511,075	4,76%
TN0005700018	POULINA G H	2 050	23 446,625	17 999,000	3,23%
TN0007610017	SAH LILAS	3 500	32 081,583	31 790,500	5,71%
TN0007740012	SAM	1 600	4 870,348	4 505,600	0,81%
TN0001100254	SFBT	1 500	23 729,777	20 196,000	3,63%
TN0007630015	SOTIPAPIER	5 400	33 683,432	34 506,000	6,20%
TN0006660013	SOTRAPIL	715	9 743,032	8 873,150	1,59%
TN0006560015	SOTUVER	2 873	15 499,344	24 992,227	4,49%
TNXI9LTW0FO7	SOTUVER DA 2022-2/11	2 882	2 830,303	4 985,860	0,90%
TN0006060016	STAR	100	10 800,000	16 414,700	2,95%
TN0007440019	TELNET HOLDING	480	4 411,614	3 669,600	0,66%
TN0007270010	TPR	6 000	26 099,764	24 492,000	4,40%
TN0003900107	UIB	1 000	22 592,816	23 802,000	4,27%
TN0007720014	UNIMED	1 750	16 185,302	12 460,000	0,022
AC1-B Emprunts d'État			80 050,000	84 333,683	15,15%
TN0008000366	BTA 10 AVRIL 2024 6.00%	24	23 076,000	23 912,384	4,29%
TN0008000705	BTA 11 JUIN 2025 6.5% (1)	61	56 974,000	59 687,163	10,72%
Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA (2)				734,136	0,13%
AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)			23 659,410	24 744,520	4,44%
TN0001800564	SICAV-PROSPERITY	170	23 659,410	24 744,520	4,44%
Total portefeuille titres			423 952,799	424 954,631	76,32%

- (1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31/12/2022, à **957,700 Dinars** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.
- (2) Ce montant s'élevant au 31/12/2022 à **734,136 Dinars** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 29/01/2018 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

Les mouvements du portefeuille-titres de la SICAV OPPORTUNITY :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV OPPORTUNITY, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31/12/2021	428 613,899	2 632,142	-277,489	430 968,552	
Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	20,457			20,457	
Emprunt d'État (BTA)	0,000			0,000	
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	23 659,410			23 659,410	
Remboursement et cessions de l'exercice					
Cession des actions et droits rattachés	-9 570,592			-9 570,592	-1 929,272
Remboursement / Emprunts d'État (BTA)	0,000			0,000	0,000
Cessions des titres OPCVM	-18 770,375			-18 770,375	1 085,830
Variation des plus ou moins-values latente			-1 312,525	-1 312,525	
Variations des intérêts courus		-40,296		-40,296	
Soldes au 31/12/2022	423 952,799	2 591,846	-1 590,014	424 954,631	-843,442

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **19 542,259** dinars au 31/12/2022, contre **17 149,547** dinars du au 31/12/2021 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Revenus des actions	15 218,260	14 328,984
Dividendes	15 218,260	14 328,984
Revenus des emprunts d'État	4 323,999	2 820,563
Intérêt courus	-40,296(*)	1 662,246
Intérêt échus	4 364,295	1 158,317
Total	19 542,259	17 149,547

(*) Ce solde est négatif étant donné que le montant des intérêts courus de l'exercice précédent (reportés) est supérieur à celui des intérêts courus de l'exercice en cours.

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités

AC2-A- Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022, à **51 947,804 dinars**, contre **106 656,473** dinars au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Bons de Trésors à Court Terme	51 947,804	106 656,473
Total	51 947,804	106 656,473

AC2-A-1 Bon de Trésor à Court Terme

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022, à **51 947,804 dinars** représentant les placements en Bon du Trésor à Court Terme et se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
TNOEL1Y1K9F2	BTC 52S-31/05/2023	7,65	54	50 411,338	51 947,804	9,33%
	Total			50 411,338	51 947,804	9,33%

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022, à **90 197,562 dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2022, à **2 261,845** dinars, contre **8 906,805 dinars** du au 31/12/2021 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Revenus des Bons du Trésor à court terme	2 261,845	7 225,600
Intérêt courus	-210,752*	-4 226,660*
Intérêt échus	2 472,597	11 452,260
Revenus des Dépôts à Terme	0,000	1 681,205
Intérêt courus	0,000	0,000
Intérêt échus	0,000	1 681,205
Total	2 261,845	8 906,805

(*) Ce solde est négatif étant donné que le montant des intérêts courus de l'exercice précédent (reportés) est supérieur à celui des intérêts courus de l'exercice en cours.

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements au 31/12/2022 s'élèvent, à **12 207,085 dinars**, contre **12 084,358 dinars** au 31/12/2021, et se détaillant ainsi :

Charges de gestion des placements	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	11 528,901	11 412,992
Rémunération du dépositaire	678,184	671,366
Total	12 207,085	12 084,358

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à **15 331,612 dinars** au 31/12/2022, contre **14 723,087 dinars** au 31/12/2021 et se détaillant comme suit :

Autres Charges d'Exploitation	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Redevance CMF	569,760	564,143
Impôts et Taxes	49,142	52,250
Rémunération CAC	2 701,293	2 088,530
Jetons de présence	5 641,420	5 391,756
Publicité et Publications	4 321,088	5 413,362
Charges Diverses	2 048,909	1 213,046
Total	15 331,612	14 723,087

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2022 à **16,429 dinars**, contre **8 776,744 dinars** au 31.12.2021 et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Autres créances d'exploitation	16,429	14,629
Sommes à l'encaissement	0	8 762,115
Total	16,429	8 776,744

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à **10 332,384 Dinars** contre **14 371,773 Dinars** au 31/12/2021 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
PA1	Opérateurs créditeurs	1 125,470	1 104,706
PA2	Autres créditeurs divers	9 206,914	13 267,067
Total		10 332,384	14 371,773

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2022 à **1 125,470 dinars** contre **1 104,706 dinars** au 31/12/2021 et se détaillant comme suit :

Opérateurs créditeurs	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Gestionnaire	954,852	988,796
Dépositaire	170,618	115,910
Total	1 125,470	1 104,706

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2022 à **9 206,914 dinars** contre **13 267,067 dinars** au 31/12/2021 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
État, impôts et taxes	84,556	91,707
Redevance CMF	47,189	48,869
Jetons de présence	3 311,839	6 965,080
Rémunération CAC	2 026,268	2 109,281
Diverses Publications	2 536,728	2 505,313
Autres Créditeurs divers	1 200,324	1 546,817
Sommes à régler sur achats de titres	0,000	0,000
Total	9 206,914	13 267,067

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **31/12/2022** se détaillent comme suit :

	2022	2021
<u>Capital au 01.01.2022 (en nominal)</u>		
· Montant	536 700,00	518 500,00
· Nombre de titres	5 367	5 185
· Nombre d'actionnaires	15	12
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
· Montant	2 456 200,000	1 344 100,000
· Nombre de titres émis	24 562	13 441
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
· Montant	2 474 600,000	1 325 900,000
· Nombre de titres rachetés	24 746	13 259
<u>Capital au 31 décembre</u>	561 635,078	586 634,869
· Montant en nominal	518 300,000	536 700,000
· Sommes non Capitalisables (1)	51 049,638	57 116,347
· Sommes capitalisées (2)	-7 714,560	-7 181,478
· Nombres de titres	5 183	5 367
· Nombre d'actionnaires	12	15

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à 51 049,638 Dinars au 31/12/2022 contre 57 116,347 Dinars au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	57 116,347	35 653,042
1- Résultat non capitalisables de la période	-2 315,505	20 938,872
§ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1 312,526	25 296,817
§ +/- values réalisées sur cession de titres	-843,442	-4 218,344
§ Frais de négociation de titres	-159,537	-139,601
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-3 751,204	524,433
§ Aux émissions	213 932,281	114 671,424
§ Aux rachats	-217 683,485	-114 146,991
Total des sommes non capitalisables	51 049,638	57 116,347

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2022 à **-7 714,560 Dinars** contre **-7 181,478 Dinars** au 31/12/2021, se détaillant comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	-7 181,478	499,273
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)	-806,954	-7 437,221
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	273,872	-243,530
§ Aux émissions	-36 558,948	-17 985,142
§ Aux rachats	36 832,820	17 741,612
Total des sommes capitalisées	-7 714,560	-7 181,478

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2021 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 18/05/2022 statuant sur les états financiers de l'exercice 2021 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2021	-751,094
Régularisation du résultat capitalisable	-55,860
Sommes capitalisées – Exercice 2021	-806,954

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY ;

Le solde de ce poste au 31/12/2022 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Résultat capitalisable de la période	-5 734,593	-751,094
Régularisation du résultat capitalisable de la période	883,557	-55,860
Sommes capitalisables	-4 851,036	-806,954

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
• Revenus des placements	4,207	4,855	3,929	5,506	4,046
• Charges de gestion des placements	-2,355	-2,252	-2,329	-2,946	-2,668
• Revenus net des placements	1,852	2,603	1,600	2,560	1,378
• Autres charges d'exploitation	-2,958	-2,743	-3,110	-3,693	-2,976
• Résultat d'exploitation	-1,106	-0,140	-1,510	-1,133	-1,598
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,170	-0,010	0,075	0,179	0,051
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	-0,936	-0,150	-1,434	-0,954	-1,547
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,170	0,010	-0,075	-0,179	-0,051
• Variation des +/- values potentielles/titres	-0,253	4,713	-5,042	-5,684	-1,680
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,163	-0,786	1,785	-2,101	7,730
• Frais de négociation de titres	-0,031	-0,026	-0,471	-0,372	-0,439
• Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	-0,447	3,901	-3,728	-8,157	5,611
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-1,553	3,761	-5,238	-9,290	4,012
• Résultat non capitalisable de l'exercice	-0,447	3,901	-3,728	-8,157	5,611
• Régularisation du résultat non capitalisable	-0,346	-0,135	-1,197	0,924	-0,526
• Sommes non capitalisables de l'exercice	-0,793	3,766	-4,925	-7,233	5,085
• Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	107,425	109,154	105,538	111,897	120,083

5-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Charges de gestion des placements/ Actif net moyen	2,148%	2,137%	2,142%	2,142%	2,142%
Autres charges d'exploitation / Actif net moyen	2,698%	2,603%	2,860%	2,686%	2,389%
Résultat capitalisable de l'exercice/ Actif net moyen	-1,009%	-0,133%	-1,389%	-0,824%	-1,283%
Actif net moyen	568 287,405	565 533,764	563 719,752	712 536,749	789 817,643

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1er Avril 2003, Celle-ci est chargée notamment de la gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,7 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu. Etant précisé que les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,70% TTC à 1,70% HT** de l'actif net l'an.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV OPPORTUNITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV OPPORTUNITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

5-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022**

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

• **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la SICAV OPPORTUNITY, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « SICAV OPPORTUNITY » au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

• **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la SICAV conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

• **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note **3.3** des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV OPPORTUNITY pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

• **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la SICAV dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe

une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la SICAV ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SICAV.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 6, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système du contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la SICAV.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la SICAV OPPORTUNITY avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la SICAV OPPORTUNITY avec la réglementation en vigueur.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

A la date du 31/12/2022, nous n'avons pas relevé d'anomalies quant à la conformité aux ratios de gestion des actifs, par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 portant application de l'article 29 et 30 du code des OPC et au règlement du CMF relatif aux OPCVM et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

- **Autres obligations légales et réglementaires :**

Au 31 Décembre 2022, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 7 octobre 2022. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV. Il est à noter que cette situation a été régularisée le 05/01/2023.

Tunis, le 06 avril 2023

Le Commissaire aux comptes
ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous rapportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues par la « SICAV OPPORTUNITY » avec des sociétés ayant des dirigeants en commun ou avec une société la contrôlant au sens de l'article 461 du CSC :

1. La SICAV OPPORTUNITY a conclu en date du 25 décembre 2017 une nouvelle convention de gestion avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT), qui remplace l'ancienne convention conclue en date du 23 décembre 2013, en vertu de laquelle, la SICAV OPPORTUNITY confie sa gestion commerciale, administrative, comptable et financière à cette dernière, moyennant une rémunération annuelle au taux de 1,70% Hors Taxes (anciennement fixée à 0,7% TTC) et calculée quotidiennement sur la base de l'actif net et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, cette convention exclut les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté, qui seront supportées par la SICAV.

Ces mises à jour ont été décidées par le conseil d'administration réuni en date du 5 avril 2016 et ont pris effet à partir du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de cinq années renouvelables par tacite reconduction.

Au titre de l'exercice 2022, les frais de gestion se sont élevés à 11 528,901 DT.

2. La SICAV OPPORTUNITY a conclu en date du 25 décembre 2017 une nouvelle convention de dépôt avec la « BIAT », qui remplace l'ancienne convention conclue en date du 23 décembre 2013 en vertu de laquelle, SICAV OPPORTUNITY confie à ladite banque la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds lui appartenant, moyennant une rémunération annuelle

au taux de 0,10% Hors Taxes (anciennement fixée à 0,1% TTC) et calculée quotidiennement sur la base de l'actif net et réglée mensuellement à terme échu.

Cette mise à jour a été décidée par le conseil d'administration réuni en date du 5 avril 2016 et a pris effet à partir du 1^{er} janvier 2018 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Au titre de l'exercice 2022, les frais de dépôt se sont élevés à 678,184 DT.

3. La SICAV OPPORTUNITY a conclu en date du 25 décembre 2017 une nouvelle convention de distribution avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT), qui remplace l'ancienne convention conclue en date du 23 décembre 2013, en vertu de laquelle la SICAV OPPORTUNITY confie à cette dernière la distribution de ses titres, sans aucune rémunération à cet effet.

Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la SICAV réuni en date du 5 avril 2016 et de celle du conseil d'administration de la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT réuni en date du 22/11/2017 et a pris effet à partir du 1er janvier 2018 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Ainsi, les frais de distribution au titre de l'exercice 2022 sont nuls.

4. La « SICAV OPPORTUNITY » et la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT), en sa qualité de gestionnaire de la SICAV et de distributeur de ses titres, ont conclu en date du 25 décembre 2017 deux conventions de distribution avec la « BIAT » d'une part et avec la société « BIATCAPITAL » d'autre part, qui remplacent les anciennes conventions conclues en date du 23 décembre 2013, moyennant une commission de distribution au taux de 0,30% Hors Taxes (anciennement fixée à 0,2% TTC) calculée sur l'actif net et au prorata de leur distributions. Les commissions de distribution seront prélevées sur la commission de gestion perçue par « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » et réglées par elle.

Ces mises à jour tiennent compte de la décision du conseil d'administration de la SICAV réuni en date du 5 avril 2016 et de celle du conseil d'administration de « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » réuni en date du 22/11/2017 et ont pris effet à partir du 1er janvier 2018 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Une nouvelle convention tripartite a été conclue en date du 9 juillet 2021, par « SICAV OPPORTUNITY » avec « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » et « TUNISIE VALEURS », selon laquelle « TUNISIE VALEURS » est désignée comme étant un nouveau distributeur des titres « SICAV OPPORTUNITY » en remplacement de « BIATCAPITAL » et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de « BIATCAPITAL » par « TUNISIE VALEURS ». Cette nouvelle convention maintient les mêmes modalités de calcul et de paiement de la commission de distribution que celle antérieurement conclue avec « BIAT CAPITAL ».

5. La « Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT » abrite au niveau de son siège social, sis à 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis, le siège social de la « SICAV OPPORTUNITY » sans

contrepartie financière et ce depuis la constitution.

II. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence. Les jetons de présence constatés en charge au titre de l'exercice 2022 totalisent un montant brut de 5 641,420 DT. De même, le montant payé en 2022 au titre des jetons de présence de l'exercice 2021 s'est élevé à 6 000 DT en brut.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 06 avril 2023

Le commissaire aux comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV TRESOR

SICAV TRESOR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date **du 18 mai 2023**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes LEJ AUDIT représenté par M. Bessem JEDDOU.

BILANS COMPARES AU 31/12/2022				
BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2022	31/12/2021
			Montants en	Montants en
			Dinars	Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	92 170 408	111 178 638
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		23 592 073	15 826 185
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		62 278 627	94 672 706
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		6 299 709	679 747
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	50 975 919	28 706 205
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		28 149 166	25 997 242
AC2-B	DISPONIBILITES		22 826 753	2 708 963
TOTAL ACTIF			143 146 327	139 884 842
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	132 684	150 255
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	30 602	45 189
TOTAL PASSIF			163 286	195 444
ACTIF NET			142 983 041	139 689 398
CP1	CAPITAL	CP1	135 288 792	133 045 921
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	7 694 249	6 643 477
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		852	803
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		8 144 048	7 403 420
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-450 651	-760 746
CP2-D	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		0	0
CP2-E	REGUL DU RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		0	0
ACTIF NET			142 983 041	139 689 398
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			143 146 327	139 884 842

ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31/12/2022

DESIGNATION		Note	31/12/2022	31/12/2021
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	5 900 903	4 623 648
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		1 041 527	1 026 062
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		4 598 544	3 340 038
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		260 832	257 548
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	3 203 374	3 765 708
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		0	483 335
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		1 969 239	1 603 155
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		154 951	871 334
PR2-D	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREES		1 079 184	807 885
REVENUS DES PLACEMENTS			9 104 277	8 389 356
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-748 791	-772 256
REVENU NET DES PLACEMENTS			8 355 486	7 617 101
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-211 438	-213 680
RESULTAT D'EXPLOITATION			8 144 048	7 403 420
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-450 651	-760 746
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			7 693 397	6 642 674
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		450 651	760 746
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-655 178	2 926
PR4-C	+/- VAL.REAL. / CESSION DE TITRES		800 908	182 897
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE			8 289 778	7 589 243

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2022

DESIGNATION		31/12/2022	31/12/2021
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	8 289 778	7 589 243
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	8 144 048	7 403 420
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-655 178	2 926
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	800 908	182 897
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	0	0
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-6 923 146	-7 516 643
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 927 011	-14 602 117
	SOUSCRIPTIONS	151 597 250	112 957 237
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	145 760 000	109 651 500
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-839 289	-1 555 674
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	3 455 353	2 539 461
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX. EN COURS(S)	3 221 186	2 321 949
	RACHATS	-149 670 240	-127 559 353
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-143 616 400	-124 023 700
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	792 830	1 767 836
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-3 174 832	-2 220 794
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS.(R)	-3 671 838	-3 082 695
	VARIATION DE L'ACTIF NET	3 293 643	-14 529 517
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	139 689 398	154 218 915
AN4-B	FIN DE PERIODE	142 983 041	139 689 398
AN5	NOMBRE D'ACTIONS	0	0
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	1 349 307	1 493 029
AN5-B	FIN DE PERIODE	1 370 743	1 349 307
	VALEUR LIQUIDATIVE	0	0
A-	DEBUT DE PERIODE	103,527	103,292
B-	FIN DE PERIODE	104,311	103,527
AN6	TAUX DE RENDEMENT	5,51%	4,89%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA SICAV TRESOR

PERIODE DU 01.01.2022 AU 31.12.2022

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV TRESOR est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 29 octobre 1996.

La SICAV TRESOR a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV TRESOR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Tunisie Valeurs Asset Management (TVAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion financière de la SICAV TRESOR. La Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31.12.2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV TRESOR figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SICAV TRESOR ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

3-3 Evaluation des autres placements :

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2022, la différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 Note sur le portefeuille titres:

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2022	% de l'Actif Net
	AC1-A. Obligations de sociétés		22 791 141	23 592 073	16,50%
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	10 000	300 000	310 356	0,22%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	50 000	998 000	1 018 313	0,71%
TN0003400348	AMEN BANK SUB.2009 A	30 000	398 700	403 129	0,28%
TN0003400355	AMEN BANK SUB.2009 B	30 000	398 700	404 836	0,28%
TN0000360049	ATB 2007/1 C C	20 000	500 000	520 465	0,36%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	31 000	1 239 697	1 291 952	0,90%
TN0003600582	ATB SUB 2009 L B1/TF	5 000	100 000	102 823	0,07%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2.05	22 000	1 320 000	1 393 920	0,97%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA TF	10 000	1 000 000	1 016 658	0,71%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 CA TF	35 000	3 500 000	3 577 479	2,50%
TN0001900836	BH 2009 C/A	70 000	1 071 000	1 071 176	0,75%
TN0S9Z110G78	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CA TF	10 000	1 000 000	1 048 616	0,73%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	50 000	5 009 000	5 279 313	3,69%
TN0003100674	BNA SUBORDONNE 2009	10 000	132 900	137 145	0,10%
TN0004620134	BTK 2009 CAT.C	50 000	998 030	1 048 723	0,73%
TN0002601011	STB 2008/1 CD	50 000	2 200 000	2 296 906	1,61%
TN0002601029	STB 2008/2	2 200	43 514	45 378	0,03%
TNR0099VZUY8	TLF 2022-2 CA TV	6 000	600 000	608 948	0,43%
TN0003900230	UIB 2009/1 TR B	40 000	531 600	542 396	0,38%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	30 000	1 050 000	1 072 623	0,75%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	4 000	400 000	400 916	0,28%
	AC1-B. Emprunts d'Etat		61 000 000	62 278 627	43,56%
	Emprunt National		61 000 000	62 278 627	43,56%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	80 000	8 000 000	8 283 915	5,79%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	180 000	18 000 000	18 444 388	12,90%
TNFOOWIRG8H7	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TV	30 000	3 000 000	3 117 041	2,18%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TF	100 000	10 000 000	10 086 795	7,05%
TN5QHXZ8T348	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	50 000	5 000 000	5 045 616	3,53%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	60 000	6 000 000	6 131 566	4,29%
TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TV	60 000	6 000 000	6 125 234	4,28%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	30 000	3 000 000	3 027 196	2,12%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	20 000	2 000 000	2 016 877	1,41%
	AC1-C. Autres valeurs (Titres OPCVM)		6 222 735	6 299 709	4,41%
TN9APUZ8DQV0	FCP HELION MONEO	1 700	173 857	181 399	0,13%
TN0003100617	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	42 500	4 527 738	4 553 450	3,18%
TN0006830012	SICAV AXIS TRESORERIE	4 543	500 030	503 905	0,35%
TN9LYNLKMSY6	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	7 000	1 021 111	1 060 955	0,74%
	Total portefeuille titres		90 013 876	92 170 408	64,46%

Les mouvements du portefeuille-titres de la SICAV TRESOR :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV TRESOR, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Solde au 31 décembre 2021	107 903 807	2 542 682	732 149	111 178 638	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
- Obligations des sociétés	11 509 000			11 509 000	
- Bons du trésor assimilable	-			-	
- Emprunt national	20 000 000			20 000 000	
- Titres OPCVM	7 549 114			7 549 114	
* <u>Remboursement et cessions de l'exercice</u>					
- Annuités et cessions des obligations des sociétés	- 4 068 154			- 4 068 154	- 704
- Annuités et cessions des bons du trésor assimilable	- 50 879 625			- 50 879 625	800 375
- Annuités et cessions d'emprunt national	-			-	
- Cession de titres d'OPCVM	-2 000 266			- 2 000 266	1 237
* Variation des plus ou moins-values latente			- 655 178	- 655 178	
*Variations des intérêts Courus		- 463 124		- 463 124	
Solde au 31 décembre 2022	90 013 876	2 079 558	76 971	92 170 408	800 908

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **5 900 903 Dinars** au 31.12.2022, contre **4 623 648 Dinars** au 31.12.2021 et se détaillant comme suit :

REVENUS	31.12.2022	31.12.2021
Revenus des obligations de sociétés	1 041 527	1 026 062
Revenus des Emprunts d'Etat	4 598 544	3 340 038
Revenus des autres valeurs (TITRES OPCVM)	260 832	257 548
TOTAL	5 900 903	4 623 648

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022, à 28 149 166 Dinars, représentant dans sa totalité des placements en Certificats de Dépôt et prises en pensions livrées. Il se détaille comme suit :

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Code ISIN	Désignation	Emetteur	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2022	% de l'Actif Net
Certificats de dépôt				15 000 000	14 950 203	10,46%
TNKZK9EBVAU1	CD 10J-05/01/2023	BIAT	8,27	2 000 000	1 998 531	1,40%
TNP741XVWEO0	CD 10J-03/01/2023	BIAT	8,27	5 000 000	4 998 163	3,50%
TNP95Z1I94Q4	CD 30J-27/01/2023	BTE	9,27	3 000 000	2 984 039	2,09%
TNEDAKN6C172	CD 40J-31/01/2023	BTE	9,27	4 000 000	3 975 469	2,78%
TNZ7HM3WBT39	CD 90J-30/01/2023	STUSID	9,38	1 000 000	994 000	0,70%

AC2-A-2 Créances sur opérations de pensions livrées :

Désignation	Taux	Banque	Date de Jouissance	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2022	% de l'Actif Net
Créances sur opérations de pensions livrées				12 999 807	13 198 963	9,23%
Prise en pension 3107 BTA Mars 2026 90J-30/01/2023	7,78	AMEN BANK	01/11/2022	3 000 000	3 039 548	2,13%
Prise en pension 9983 BTA Avril 2024 69J-02/01/2023	8,45	AMEN BANK	25/10/2022	9 999 807	10 159 415	7,11%

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève, au 31.12.2022, à 22 826 753 Dinars et représente les avoirs en banque.

PR2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2022 à **3 203 374 Dinars** contre **3 765 708 Dinars** au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

REVENUS	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021
Revenus des Bons de Trésor à CT	0	483 335
Revenus des Certificats de dépôt	1 969 239	1 603 155
Revenus des Autres Placements (Dépôts à Terme)	154 951	871 334
Revenus des prises en pension	1 079 184	807 885
TOTAL	3 203 374	3 765 708

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à **163 286 Dinars**, contre **195 444 Dinars** au 31.12.2021 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31.12.2022	Montant au 31.12.2021
PA1	Opérateurs créditeurs	132 684	150 255
PA2	Autres créditeurs divers	30 602	45 189
	TOTAL	163 286	195 444

PA1 : Le solde du poste « Opérateurs créditeurs » s'élève au 31.12.2022 à **132 684 Dinars** contre **150 255 Dinars** au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31.12.2022	Montant au 31.12.2021
Gestionnaire	26 414	62 934
Dépositaire	38 637	24 387
Distributeurs	67 633	62 934
Total	132 684	150 255

PA2 : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 31.12.2022 à **30 602 Dinars** contre **45 189 Dinars** au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Autres créiteurs divers	Montant au 31.012.2022	Montant au 31.012.2021
Etat, impôts et taxes	9 424	9 010
Redevance CMF	13 054	12 348
Provision pour charges à payer	3 821	5 700
Rémunération CAC	3 879	11 887
Jetons de présence à payer	423	5 582
Dividendes à payer des exercices antérieurs	0	663
Total	30 602	45 189

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2022 à **748 791 Dinars** contre **772 256 Dinars** au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2022 Au 31.12.2022	Du 01/01/2021 Au 31.12.2021
Rémunération du gestionnaire	299 516	308 902
Rémunération du dépositaire	149 758	154 451
Rémunération des distributeurs	299 516	308 902
Total	748 791	772 256

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2022 à **211 438 Dinars**, contre **213 680 Dinars** au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021
Redevance CMF	149 754	154 449
Impôts et Taxes	25 365	20 843
Rémunération CAC	24 807	26 871
Jetons de présence	6 000	6 848
Contribution sociale de solidarité	200	200
Publicité et Publications	4 144	3 646
Charges Diverses	1 168	823
Total	211 438	213 680

CP1 Note sur le capital :

	2022	2021
<u>Capital au 01/01 (en nominal)</u>		
• Montant	: 134 930 700 Dinars	: 149 302 900 Dinars
• Nombre de titres émis	: 1 349 307	: 1 493 029
• Nombre d'actionnaires	: 2 279	: 2 531
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
• Montant	: 145 760 000 Dinars	: 109 651 500 Dinars
• Nombre de titres émis	: 1 457 600	: 1 096 515
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
• Montant	: 143 616 400 Dinars	: 124 023 700 Dinars
• Nombre de titres rachetés	: 1 436 164	: 1 240 237
<u>Capital au 31/12</u>		
	: 135 288 792 Dinars	: 133 045 921 Dinars
• Montant en nominal	: 137 074 300 Dinars	: 134 930 700 Dinars
• Sommes non distribuables (*)	: - 1 785 508 Dinars	: -1 884 779 Dinars
• Nombre de titres	: 1 370 743	: 1 349 307
• Nombre d'actionnaires	: 2 062	: 2 279

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à -1 785 508 Dinars au 31.12.2022 contre -1 884 779 Dinars au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-1 884 779	-2 282 763
1- Résultat non distribuable de la période	145 730	185 822
<input type="checkbox"/> Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-655 178	2 926
<input type="checkbox"/> +/- values réalisées sur cession de titres.	800 908	182 897
2- Régularisation des sommes non distribuables	-46 459	212 163
<input type="checkbox"/> Aux émissions	-839 289	-1 555 674
<input type="checkbox"/> Aux rachats	792 830	1 767 836
Total somme non distribuables	-1 785 508	-1 884 779

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmentés des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des somme distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.12.2022 se détaille ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat distribuable de la période	8 144 048	7 403 420
Régularisation du résultat distribuable de la période	-450 651	- 760 746
Sommes distribuables des exercices antérieurs	874	803
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice clos	-22	0
SOMMES DISTRIBUABLES	7 694 249	6 643 477

5. AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par action	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Revenus des placements	6,642	6,218	5,7	6,906	6,294
Charges de gestion des placements	-0,546	-0,572	-0,535	-0,621	-0,668
Revenus nets des placements	6,096	5,645	5,165	6,285	5,626
Autres charges d'exploitation	-0,154	-0,158	-0,147	-0,167	-0,171
Résultat d'exploitation	5,941	5,487	5,018	6,118	5,455
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,329	-0,564	-0,196	-1,086	-1,292
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	5,613	4,923	4,821	5,032	4,164
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,329	0,564	0,196	1,086	1,292
Variation des +/- values potentielles/titres	-0,478	0,002	-0,229	1,954	-0,266
Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,584	0,136	0,391	-1,836	0,131
Frais de négociation des titres	0,000	0,000	0,000	0,000	-0,001
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	0,106	0,138	0,162	0,118	-0,136
RESULTAT NET DE LA PERIODE	6,048	5,625	5,180	6,236	5,319
Résultat non distribuable de l'exercice	0,106	0,138	0,162	0,118	-0,136
Régularisation du résultat non distribuable	-0,012	-0,006	-0,015	-0,013	0,039
Sommes non distribuables de l'exercice	0,094	0,132	0,147	0,105	-0,097
Distribution des dividendes	4,923	4,821	5,033	4,163	3,520
Valeur liquidative	104,311	103,527	103,292	103,357	102,382

5-2 Ratio de gestion des placements	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Charges de gestion des placements/actif net moyen	-0,500%	0,500%	0,500%	0,500%	0,500%
Autres Charges d'exploitation/actif net moyen	0,141%	0,138%	0,137%	0,134%	0,128%
Résultat distribuable de la période/actif net moyen	5,137%	4,300%	4,685%	4,923%	4,086%
Actif net moyen	149 757 769	154 474 647	159 899 476	183 285 979	259 912 379

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de SICAV TRESOR est confiée à « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ». Celle-ci est, notamment, chargée de la gestion du portefeuille de SICAV TRESOR.

En contrepartie de ses prestations, « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

La gestion administrative et comptable est déléguée à TUNISIE VALEURS et ce, à partir du 03/01/2022.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net, l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, TUNISIE VALEURS (ayant remplacé BIATCAPITAL à partir du 15/07/2021) perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an

prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

5.4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce, depuis le 1^{er} janvier 2016.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Société « SICAV TRESOR » arrêtés au 31 Décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 143 146 327 dinars, un actif net de 142 983 041 dinars et un bénéfice de la période de 8 289 778 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers annuels ci-joints de la Société « SICAV TRESOR » comprenant le bilan au 31 Décembre 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV TRESOR » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Paragraphes post Conclusion

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV TRESOR » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées, suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

3. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

4. Rapports de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux

consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité du gestionnaire pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :
LEJ AUDIT
Bessem JEDDOU

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2022

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société « SICAV TRESOR », nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

1.1. Convention conclues au cours de l'exercice 2022

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice 2022.

1.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2022

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2022 :

- La société « SICAV TRESOR » a conclu une convention avec la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » pour la gestion du portefeuille et la gestion administrative, financière et comptable.
- La « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » assure la gestion du portefeuille et la gestion administrative, financière et comptable de la société « SICAV TRESOR » et ce, à partir du 05/03/2021. En rémunération des services de gestion, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,20% TTC de l'actif net de « SICAV TRESOR » calculée quotidiennement. La commission TTC facturée en 2022 est de 299.516 dinars.
- La société « SICAV TRESOR » a conclu une convention de dépôt avec la « BIAT ». En rémunération des services de dépôt, la « BIAT » perçoit une rémunération annuelle de 0,10% TTC de l'actif net de « SICAV TRESOR » calculée quotidiennement. La commission TTC facturée en 2022 est de 149.758 dinars.
- Votre société a conclu une convention de distribution des titres « SICAV TRESOR » avec les sociétés « BIAT CAPITAL », « BIAT ASSET MANAGEMENT » et la « BIAT ». La « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » et « TUNISIE VALEURS » ont remplacé « BIATCAPITAL » et « BIAT ASSET MANAGEMENT » à partir du 15/07/2021. En rémunération de ces services, les distributeurs sus-indiqués perçoivent ensemble une commission de distribution de 0,20% TTC l'an, prélevée sur l'actif net de la SICAV TRESOR et ce au prorata de la distribution. La commission TTC facturée en 2022 est de 299.516 Dinars.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence. Les jetons de présence pris en charge au titre de l'exercice 2022 totalisent un montant brut de 6000 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :
LEJ AUDIT
Bessem JEDDOU

FCP VALEURS MIXTES

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

Rapport sur les états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP VALEURS MIXTES, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 43 346 211 DT, un actif net de 43 122 842 DT et un résultat bénéficiaire de 2 590 530 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP VALEURS MIXTES, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de

s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles :

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Walid MASMOUDI

BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2022	31/12/2021	
<u>ACTIF</u>				
<u>Portefeuille-titres</u>				
Actions et droits rattachés		12 811 093	12 453 896	
Obligations et valeurs assimilées		9 915 807	13 162 537	
Titres OPCVM		1 991 211	1 582 263	
	3.1	24 718 111	27 198 696	
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3.2	12 901 120	8 923 050	
Disponibilités	3.3	5 726 980	7 976 061	
		18 628 100	16 899 111	
TOTAL ACTIF		43 346 211	44 097 807	
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs	3.4	203 825	147 057	
Autres créditeurs divers	3.5	19 544	17 154	
TOTAL PASSIF		223 369	164 211	
<u>ACTIF NET</u>				
Capital	3.6	41 507 670	42 260 733	
Sommes capitalisables		3.7	1 615 172	1 672 863
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-	
Sommes capitalisables de l'exercice		1 615 172	1 672 863	
ACTIF NET		43 122 842	43 933 596	
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		43 346 211	44 097 807	

ETAT DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2022	31/12/2021
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		1 153 718	1 340 601
Dividendes	4.1	392 245	389 176
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	761 473	951 425
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	1 234 781	1 117 241
Total des revenus des placements		2 388 499	2 457 842
<u>Intérêts des mises en pensions</u>	4.4	<5 831>	-
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.5	<623 689>	<592 142>
Revenu net des placements		1 758 979	1 865 700
Autres charges	4.6	<70 439>	<62 932>
Résultat d'exploitation		1 688 540	1 802 768
Régularisation du résultat d'exploitation		<73 368>	<129 905>
Sommes capitalisables de l'exercice		1 615 172	1 672 863
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		73 368	129 905
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<287 732>	77 747
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		1 208 647	278 675
Frais de négociation de titres		<18 925>	<17 966>
Résultat net de l'exercice		2 590 530	2 141 224

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2022	31/12/2021
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>2 590 530</u>	<u>2 141 224</u>
Résultat d'exploitation	1 688 540	1 802 768
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	<287 732>	77 747
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1 208 647	278 675
Frais de négociation de titres	<18 925>	<17 966>
- - -		
<u>Distributions de dividendes</u>		
<u>Transactions sur le capital</u>	<u><3 401 284></u>	<u><4 793 289></u>
Souscriptions	2 554 204	4 148 953
Capital	2 153 889	3 540 809
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	300 853	552 544
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	99 462	55 600
Rachats	<5 955 488>	<8 942 242>
Capital	<5 338 551>	<7 985 316>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	<426 907>	<768 117>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	<190 040>	<191 188>
Droit de sortie	10	2 379
<u>Variation de l'actif net</u>	<u><810 754></u>	<u><2 652 065></u>
<u>Actif net</u>		
_ En début de l'exercice	43 933 596	46 585 661
_ En fin de l'exercice	43 122 842	43 933 596
<u>Nombre de parts</u>		
_ En début de l'exercice	334 552	371 738
_ En fin de l'exercice	309 341	334 552
<u>Valeur liquidative</u>	<u>139,402</u>	<u>131,321</u>
<u>Taux de rendement</u>	<u>6,11%</u>	<u>4,79%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2022

1 – Présentation du fonds

FCP VALEURS MIXTES est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 22 septembre 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS MIXTES.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – Principes et méthodes comptables

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeur similaire et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient deux souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2.3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2022.

2.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension »

2.7 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.8 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.9 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – Notes sur le bilan

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

A- Actions et droits rattachés

<u>Code ISIN</u>	<u>Titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TNDKJ8O68X14	ASSURANCE MAGHREBIA VIE	13 707	83 339	84 983	0,20%
TNMSXIDXJE02	ASSURANCE MAGHREBIA VIE NS 22	27 414	166 677	166 677	0,38%
TN0001800457	BIAT	14 164	967 319	1 250 795	2,89%
TN0007590011	CELLCOM	35 000	188 425	119 000	0,27%
TN0007510019	LAND`OR	561	4 432	3 372	0,01%
TN0007620016	MPBS	179 000	797 055	850 250	1,96%
TN0007620065	MPBS DA 2020 -1/17	13	3	4	0,00%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	79 950	633 071	554 133	1,28%
TN0007610017	SAH LILAS	450 000	4 152 067	4 087 350	9,43%
TN0007740012	SAM	8 291	26 780	23 347	0,05%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	42 853	1 107 787	1 033 915	2,39%
TN0006060016	STAR	25 892	3 434 870	4 250 094	9,80%
TN0007560014	SYPHAX AIRLINES	119 049	1 121 935	0	0,00%
TN0004100202	TUNINVEST-SICAR	45 928	523 112	387 173	0,89%
<i>Total actions et droits rattachés</i>			<i>13 206 872</i>	<i>12 811 093</i>	<i>29,56%</i>

B- Obligations et valeurs assimilées

1-Bon de trésor assimilable

TN0008000747	BTA 13 MAI 2027 7.2%	2 000	1 809 000	1 927 879	4,45%
TN0008000705	BTA 11 JUIN 2025 6.5%	2 200	1 903 000	2 152 651	4,97%
<i>Total bon de trésor assimilable</i>			<i>3 712 000</i>	<i>4 080 530</i>	<i>9,41%</i>

2-Obligations de sociétés

TN0007780026	ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM2.2	3 500	70 000	72 499	0,17%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	5 000	300 000	313 959	0,72%
TN0002102101	ATL 2019-1 CA TF	3 000	120 000	120 793	0,28%
TN0002102093	ATL 2020-1 CA TF	15 000	900 000	915 645	2,11%
TN0006610547	ATTIJARI LEASING 2019-1 CB TV	20 000	800 000	833 968	1,92%
TN0001901032	BH SUBORDONNE 2018-1 CA-TV	3 000	60 000	62 929	0,15%
TN0001901081	BH SUBORDONNE 2019-1 CA-TV	3 000	120 000	126 504	0,29%

TN0004201455	CIL 2018/1 CAT. A TF	15 000	600 000	648 650	1,50%
TN0002101913	TL 2016-1 CAT.B TF 7.75%	6 500	129 480	135 850	0,31%
TN0002102002	TL 2018-1 CAT.A TV TMM2.3%	5 000	100 000	104 715	0,24%
TN0002102069	TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	700	27 832	30 183	0,07%
TN0002101939	TL SUBORDONNE 2016 CAT.B TF	21 610	816 858	882 269	2,04%
TN0002102101	TLF 2019-1 CA TF	5 000	200 000	209 345	0,48%
TN0002102135	TLF 2020-1 CA TF	10 000	600 000	633 255	1,46%
TN0002102143	TLF SUBORDONNE 2020 -TF-	5 000	400 000	430 284	0,99%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	5 500	247 500	251 874	0,58%
TN0007200181	WIFAK BANK 2019-1 CB TF	1 500	60 000	62 555	0,14%
Total obligations des sociétés			5 551 670	5 835 277	13,46%
Total obligations et valeurs assimilées			9 263 670	9 915 807	22,88%

C- Titres OPCVM

TN0004201455	FCP GAT PERFORMANCE	149	1 503 528	1 501 003	3,46%
TN0002101004	SICAV-PLUS	1 227	83 955	84 015	0,19%
TN0002100998	TUNISIE SICAV	3 700	406 193	406 193	0,94%
Total OPCVM			1 993 676	1 991 211	4,59%
Total			24 464 218	24 718 111	57,02%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions et droits	10 563 275
Obligations	258 959
Titres OPCVM	2 193 661
	13 015 895

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Actions et droits	9 960 985	-	11 032 293	1 071 308
Obligations des sociétés	2 545 825	631 299	3 201 499	24 375
BTA	847 449	40 006	933 006	45 551
Titres OPCVM	1 733 856	-	1 801 269	67 413
TOTAL	15 088 115	671 305	16 968 067	1 208 647

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

		<u>Valeur</u> <u>nominale</u>	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Valeur</u> <u>actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<u>Certificats de dépôt</u>					
TNF6797C0EU1	AMEN BANK au 02/01/2023-10J-8.27%	1 500 000	1 497 250	1 499 725	3,46%
TN901V8JUPQ5	AMEN BANK au 08/01/2023-10J-8.27%	1 500 000	1 497 250	1 498 075	3,46%
TN8DOXRB09H2	AMEN BANK au 06/01/2023-10J-8.27%	1 000 000	998 166	999 083	2,30%
Total AMEN BANK		4 000 000	3 992 666	3 996 883	9,22%
TN5DV4B8SML4	BIAT au 10/01/2023-10J-8.27%	500 000	498 171	499 177	1,15%
TNR4EZUWUCO0	BIAT au 05/01/2023-30J-8.27%	500 000	497 262	499 635	1,15%
TNZ1HYE3XKG0	BIAT au 04/01/2023-30J-8.27%	500 000	497 262	499 726	1,15%
Total BIAT		1 500 000	1 492 695	1 498 538	3,46%
TN6ELZUNJTM2	BTE au 07/02/2023-10J-9.27%	500 000	495 922	496 228	1,14%
TNM8NNCGMVV6	BTE au 09/01/2023-10J-8.77%	2 500 000	2 495 140	2 496 112	5,76%
TN28E2WYRWO6	BTE au 26/01/2023-50J-9.57%	500 000	494 753	497 377	1,15%
Total BTE		3 500 000	3 485 815	3 489 717	8,05%
Total certificats de dépôts		9 000 000	8 971 176	8 985 138	20,73%
<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>					
Prise en pension 602 BTA novembre 2023, 7%, BIAT au 03/02/2023-35J-8,27%	600 437	600 437	600 713	1,39%	
Prise en pension 803 BTA novembre 2023, 7%, BIAT au 06/01/2023-35J-8,27%	800 367	800 367	801 102	1,85%	
Prise en pension 2 420 BTA avril 2023, 6%, BIAT au 06/01/2023-28J-8,27%	2 500 954	2 500 954	2 514 167	5,80%	
Total créances sur opérations de pensions livrées		3 901 758	3 915 982	9,03%	
Total Placements monétaires		12 872 934	12 901 120	29,76%	

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Banques	2 861 596	2 284 545
Intérêt courus sur dépôt à vue et compte à terme	17 056	86 791
Compte à terme	2 670 000	6 240 000
Achats souscriptions	<374 676>	<617 917>
Ventes titres à encaisser	556 415	
Retenue à la source sur intérêt courus sur dépôt à vue et compte à terme	<3 411>	<17 358>
	<u>5 726 980</u>	<u>7 976 061</u>

*Les comptes à termes se détaillent comme suit :

<u>Caractéristique</u>	<u>Montant</u>
BIAT au 02/03/2023-92J-8,27%	94 000
BIAT au 22/03/2023-92J-8,27%	504 000
BIAT au 27/03/2023-92J-8,27%	2 072 000
Total comptes à terme	2 670 000

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunérations du distributeur à payer	103 598	-
Commission de performance du gestionnaire à payer	63 353	-
Rémunérations du gestionnaire à payer	32 375	142 558
Rémunérations du dépositaire à payer	4 499	4 499
	<u>203 825</u>	<u>147 057</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	15 916	13 400
Redevances CMF	3 628	3 754
	<u>19 544</u>	<u>17 154</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

Capital au 1er janvier 2022	42 260 733
Nombre de part	334 552
Nombre de porteurs de parts	316
Souscriptions réalisées	
Montant	2 153 889
Nombre de part	17 051
Nombre de porteurs de parts entrant	2
Rachats effectués	
Montant	<5 338 551>
Nombre de part	42 262
Nombre de porteurs de parts sortant	35
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	<18 925>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	<287 732>
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	1 208 647
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	<126 054>
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	1 672 863
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	<17 210>
Droit de sortie	10
Capital au 31 décembre 2022	41 507 670
Nombre de parts	309 341
Nombre de porteurs de parts	283
Taux de rendement	6,11%

3.7 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Résultat d'exploitation	1 688 540	1 802 768
Régularisation du résultat d'exploitation	<73 368>	<129 905>
	<u>1 615 172</u>	<u>1 672 863</u>

4 – Notes sur l'état de résultat

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Dividende SMART TUNISIE	96 374	-
Dividende STAR	59 740	43 239
Dividende MPBS	49 418	13 525
Dividende BIAT	41 600	40 920
Dividende ONE TECH HOLDING	24 840	-
Dividende CEREALIS	24 823	19 637
Dividende SICAV AXIS TRESORERIE	23 282	24 490
Dividende TUNINVEST-SICAR	22 988	68 493
Dividende ASSURANCES MAGHREBIA	15 470	14 960
Dividende LAND'OR	12 800	18 687
Dividende SFBT	8 580	14 774
Dividende SICAV ENTREPRISE	7 600	19 818
Dividende SAM	4 730	6 380
Dividende DELICE HOLDING	-	39 775
Dividende SAH LILAS	-	22 880
Dividende BH BANK	-	18 000
Dividende UNIMED	-	9 380
Dividende EURO-CYCLE	-	6 818
Dividende TELNET HOLDING	-	5 008
Dividende SPDIT SICAF	-	900
Dividende SOTUVER	-	892
Dividende SOTETEL	-	600
	<u>392 245</u>	<u>389 176</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Revenus des obligations	507 541	681 818
Revenus des BTA	253 932	269 607
	<u>761 473</u>	<u>951 425</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Revenus sur pension livrée	494 949	362 533
Intérêts sur certificat de dépôt	398 713	374 884
Intérêts sur dépôt à vue et compte à terme	341 119	331 362
Intérêts sur billet de trésorerie	-	48 462
	<u>1 234 781</u>	<u>1 117 241</u>

4.4 Intérêts des mises en pensions :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunérations du distributeur	5 831	-
	<u>5 831</u>	<u>-</u>

4.5 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunérations du distributeur	413 301	-
Rémunérations du gestionnaire	129 185	574 292
Commission de surperformance	63 353	-
Rémunérations du dépositaire	17 850	17 850
	<u>623 689</u>	<u>592 142</u>

4.6 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevances CMF	43 411	45 993
Honoraires du commissaire aux comptes	18 247	13 400
Autres frais	8 781	3 539
	<u>70 439</u>	<u>62 932</u>

5 – Autres informations

5-1 Données par part et ratios de gestion de placement :

Données par part	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des placements	7,721	7,347	6,814	7,629	4,981
Intérêts des mises en pensions	<0,019>	-	-	-	-
Charges de gestion des placements	<2,016>	<1,770>	<1,460>	<1,746>	<2,150>
Revenus net des placements	5,686	5,577	5,354	5,882	2,831
Autres charges	<0,228>	<0,188>	<0,148>	<0,151>	<0,174>
Résultat d'exploitation (1)	5,459	5,389	5,207	5,731	2,657
Régularisation du résultat d'exploitation	<0,237>	<0,388>	0,591	0,345	0,120
Sommes capitalisables de l'exercice	5,221	5,000	5,798	6,076	2,777
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre	<0,930>	0,232	1,364	1,041	0,939
Frais de négociation de titre	<0,061>	<0,054>	<0,036>	<0,052>	<0,082>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3,907	0,833	<0,715>	0,692	6,122
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	2,915	1,011	0,613	1,682	6,979
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	8,374	6,400	5,820	7,413	9,636
Droit de sortie	0,000	0,007	0,022	0,025	0,052
Résultat non capitalisable de l'exercice	2,915	1,018	0,635	1,707	7,031
Régularisation de plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	<0,055>	<0,016>	0,029	0,462	1,306
Sommes non capitalisables de l'exercice	2,860	1,002	0,664	2,169	8,337
Valeur liquidative	139,402	131,321	125,319	118,857	110,612

Ratios de gestion des placements

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,44%	1,29%	1,34%	1,64%	2,14%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,14%	0,14%	0,14%	0,17%
Résultat capitalisable / actif net moyen	3,89%	3,92%	4,79%	5,34%	2,64%
Actif net moyen	43 413 734	45 978 969	40 425 288	33 145 507	11 410 431

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la société FCP VALEURS MIXTES est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT; celle-ci est chargée de la gestion administrative et comptable de la société. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions et valeurs assimilées et obligations ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de surperformance s'élevant à 10% HT de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 5% par an. Son règlement effectif se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

La distribution la société FCP VALEURS MIXTES est confiée à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,80% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire de FCP VALEURS MIXTES elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- Contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;
- Contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrants et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant ;

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

MAC CROISSANCE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 2.534.615, un actif net de D : 2.521.026 et un bénéfice de D : 97.505.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP », au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émission par appel public à l'épargne et les bons de trésor assimilables représentent à la clôture de l'exercice 0% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 25% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds
« MAC CROISSANCE FCP » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si

nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 22 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :
DELTA CONSULT
Said MALLEK

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	<u>1 911 252</u>	<u>1 772 733</u>
Actions et droits rattachés		1 793 195	1 345 387
Obligations et valeurs assimilées		-	312 201
Titres OPCVM		118 057	115 145
Placements monétaires et disponibilités		<u>591 507</u>	<u>589 344</u>
Placements Monétaires	5	230 205	200 039
Disponibilités		361 302	389 305
Créances d'exploitation		<u>31 856</u>	<u>2 235</u>
TOTAL ACTIF		<u>2 534 615</u>	<u>2 364 312</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	8 148	7 982
Autres créditeurs divers	7	5 441	4 533
TOTAL PASSIF		<u>13 589</u>	<u>12 515</u>
ACTIF NET			
Capital	8	2 492 663	2 336 077
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		10	3
Sommes distribuables de l'exercice		28 353	15 717
ACTIF NET		<u>2 521 026</u>	<u>2 351 797</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>2 534 615</u>	<u>2 364 312</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2022</i>	<i>Année 2021</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	57 488	49 290
Dividendes	f	52 696	39 839
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 792	9 451
Revenus des placements monétaires	10	2 096	2 492
Revenus des prises en pension	11	6 006	3 158
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		65 590	54 940
Charges de gestion des placements	12	(30 835)	(31 810)
REVENU NET DES PLACEMENTS		34 755	23 130
Autres charges	13	(7 779)	(7 295)
RESULTAT D'EXPLOITATION		26 976	15 835
Régularisation du résultat d'exploitation		1 377	(118)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		28 353	15 717
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 377)	118
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		251	(158 754)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		82 490	151 381
Frais de négociation de titres		(12 212)	(5 630)
RESULTAT DE L'EXERCICE		97 505	2 832

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2022</i>	<i>Année 2021</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>97 505</u>	<u>2 832</u>
Résultat d'exploitation	26 976	15 835
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	251	(158 754)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	82 490	151 381
Frais de négociation de titres	(12 212)	(5 630)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(15 559)</u>	<u>(32 261)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>87 283</u>	<u>(17 231)</u>
Souscriptions		
- Capital	233 291	-
- Régularisation des sommes non distribuables	6 882	-
- Régularisation des sommes distribuables	3 040	-
Rachats		
- Capital	(152 236)	(16 865)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 880)	(172)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 814)	(194)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>169 229</u>	<u>(46 660)</u>
ACTIF NET		
En début d'exercice	2 351 797	2 398 457
En fin d'exercice	2 521 026	2 351 797
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	12 537	12 627
En fin d'exercice	12 972	12 537
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>194,344</u>	<u>187,588</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>4,27%</u>	<u>0,11%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2022 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « MAC CROISSANCE FCP » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7-Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 1.911.252 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
	Actions & droits rattachés	-	1 816 845	1 793 195	71,13%
TNDKJ8O68X14	ASSUR MAGHREBIA VIE	13 707	83 339	84 983	3,37%
TNMSXIDXJE02	ASSUR MAGHREBIA NS	27 414	166 677	166 677	6,61%
TN0003400058	AMEN BANK	4 500	108 022	117 176	4,65%
TN0003600350	ATB	60 500	206 818	174 785	6,93%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	3 000	106 394	110 919	4,40%
TN0003100609	BNA	26 000	214 428	228 332	9,06%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	100 000	151 590	188 000	7,46%
TN0007670011	DELICE HOLDING	750	10 468	9 641	0,38%
TN0007570013	EURO CYCLES	170	2 980	4 321	0,17%
TN0005700018	PGH	10 001	100 911	87 809	3,48%
TN0006560015	SOTUVER	20 000	195 357	173 980	6,90%
TN0007610017	S.A.H	20 275	184 563	184 158	7,30%
TN0002100907	TL	22 000	219 896	206 800	8,20%
TN0007590011	CELLCOM	16 357	65 402	55 614	2,21%
	Titres OPCVM	-	115 649	118 057	4,68%
TNV17Y8KWSO9	FCP AMEN SELECTION	886	89 932	83 301	3,30%
TNS8U42IOSV8	FCP VIVEO Nouvelles introduites	225	25 717	34 756	1,38%
	TOTAL		1 932 494	1 911 252	75,81%
	Pourcentage par rapport au total des actif				75,41%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2021	1 781 987	12 239	(21 493)	1 772 733	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions côtées	1 956 916			1 956 916	
Titres OPCVM	4 057 128			4 057 128	
Bon du trésor et assimilables	190 091			190 091	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Cession actions côtées	(1 503 103)			(1 503 103)	78 479
Cession titres OPCVM	(4 057 128)			(4 057 128)	7 408
Cession Bon du trésor et assimilables	(493 397)			(493 397)	(3 397)
* Variation des plus (ou moins) values latentes					
Actions côtées			(6 007)	(6 007)	
Bon du trésor et assimilables			3 346	3 346	
Titres OPCVM			2 912	2 912	
* Variation des intérêts courus					
		(12 239)		(12 239)	
Soldes au 31 décembre 2022	1 932 494	-	(21 242)	1 911 252	82 490

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 230.205, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
Créances sur opérations de pensions livrées	230 000	230 205	9,13%
Pension livrée ATB au 06/01/2023 à 8,27% (229 BTA Décembre 2028 au taux 7,5%)	230 000	230 205	9,13%
TOTAL	230 000	230 205	9,13%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			9,08%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à D : 8.148, contre un solde de D : 7.982 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération du gestionnaire	7 397	7 245
Rémunération du dépositaire	751	737
Total	<u>8 148</u>	<u>7 982</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à D : 5.441, contre un solde de D : 4.533 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance CMF	211	201
Rémunération du CAC	5 160	4 259
Retenue à la source	70	73
Total	<u>5 441</u>	<u>4 533</u>

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant	2 336 077
Nombre de parts	12 537
Nombre de copropriétaires	21

Souscriptions réalisées

Montant	233 291
Nombre de parts émises	1 252

Nombre de copropriétaires nouveaux 6

Rachats effectués

Montant (152 236)

Nombre de parts rachetées (817)

Nombre de copropriétaires sortants (3)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres 251

Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres 82 490

Régularisation des sommes non distribuables 5 002

Frais de négociation de titres (12 212)

Capital au 31-12-2022

Montant 2 492 663

Nombre de parts 12 972

Nombre de copropriétaires 24

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2022 à D : 57.488, contre un solde de D : 49.290 au 31 décembre 2021, et se détaillent comme suit :

	2022	2021
<u>Dividendes</u>	52 696	39 839
des actions admises à la cote	32 239	38 427
des titres OPCVM	20 457	1 412
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	4 792	9 451
intérêts des obligations de sociétés	-	5 018
intérêts des BTA	4 792	4 433
TOTAL	57 488	49 290

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 2.096, contre D : 2.492 au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	2022	2021
Intérêts des dépôts à vue	2 096	2 492
TOTAL	2 096	2 492

Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à D : 6.006, contre D : 3.158 au 31/12/2021 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 30.835, contre un solde de D : 31.810 au 31 décembre 2021, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	28 032	28 918
Rémunération du dépositaire	2 803	2 892
Total	<u>30 835</u>	<u>31 810</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2022 à D : 7.779, contre un solde de D : 7.295 au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération du CAC	5 182	4 228
Redevance du CMF	2 356	2 430
Services bancaires et assimilés	143	516
Autres	98	121
Total	<u>7 779</u>	<u>7 295</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Revenus des placements	5,056	4,382	5,671	7,875	8,578
Charges de gestion des placements	(2,377)	(2,537)	(2,388)	(2,822)	(2,842)
Revenus net des placements	2,679	1,845	3,284	5,053	5,737
Autres charges	(0,600)	(0,582)	(0,718)	(0,565)	(0,610)
Résultat d'exploitation (1)	2,080	1,263	2,566	4,488	5,126
Régularisation du résultat d'exploitation	0,106	(0,009)	(0,005)	(0,397)	(0,042)
Sommes distribuables de l'exercice	2,186	1,254	2,561	4,091	5,084
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,019	(12,663)	18,080	(1,348)	(8,820)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	6,359	12,075	(18,835)	(12,301)	10,672
Frais de négociation de titres	(0,941)	(0,449)	(1,221)	(1,033)	(1,287)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	5,437	(1,037)	(1,976)	(14,682)	0,566
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	7,517	0,226	0,590	10,193	5,692
Droits de sortie	-	-	-	-	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	5,437	(1,037)	(1,386)	(14,682)	0,566
Régularisation du résultat non distribuable	0,386	(0,014)	0,012	1,263	(0,240)
Sommes non distribuables de l'exercice	5,823	(1,051)	(1,374)	(13,418)	0,326
Distribution de dividendes	1,253	2,561	4,092	5,084	1,437
Valeur liquidative	194,344	187,588	189,947	193,442	207,853
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,24%	1,34%	1,25%	1,41%	1,38%
Autres charges / actif net moyen	0,31%	0,31%	0,37%	0,28%	0,30%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,14%	0,66%	1,34%	2,04%	2,47%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC CROISSANCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit:

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net.

- Une commission de surperformance si MAC CROISSANCE FCP dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+4. Cette commission de surperformance qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.